TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 387 — 36 PAGES — VENDREDI 23 JUIN 1978

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,70 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; 22 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L; Liban, 200 p.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 22 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

EN U. R. S. S.

Deux candidats à l'émigration en Israël sont lourdement condamnés

LIRE PAGE 3

La préparation des deux sommets économiques

Remise en ordre monétaire

Le yen bat tous ses records de hausse, le deutschemark fête ses trente ans, et M. Raymond Barre, l'œil fixé sur le cours du franc, refuse à nouveau toute relance de l'économie française. Ces trois faits apparemment sans lien ont pourtant ceci de commun : à la veille du conseil des Neuf à Brême et du sommet des Sept à Bonn, en juillet prochain, ils s'inscrivent *dans un essai* de *remise en ordre* du système monétaire mondial.

La monnaie japonaise, en gagnant environ 4 % en quelques jours par rapport au dollar, vient de toucher son plus haut niveau depuis la guerre. Depuis quinze mois, sa revalorisation atteint près de 35 % par rapport au dollar. Ce n'est pas assez aux yeux des dirigeants américains, selon qui la persistance d'un énorme excédent commercial nippon doit automatiquement provoquer une nouvelle hausse du yen jusqu'à ce que les « équilibres indispensables » soient atteints.

Tout porte à croire qu'à Tokyo on s'est plié à l'injonction et que le gouvernement japonais, voulant couper court à toute critique avant le sommet de Bonn, s'est résigné, une fois de plus, à laisser monter sa monnaie. La caractéristique la plus remarquable du dernier bond du yen est qu'il s'est effectué sans que la Banque du Japon intervienne, sauf pour éviter des excès sur une très courte période. Un nouvel « ajustement » monétaire est donc en train de se produire dans le Pacifique.

En Europe, les préoccupations sont de même nature, sinon du même ordre. Le deutschemark vient de célébrer son trentième anniversaire. Né officiellement le 20 juin 1948, en vertu d'une loi proposé par le futur chancelier Erhard, alors directeur des affaires économiques dans la zone d'« administration unifiée », il s'est rapidement hissé au premier rang des monnaies mondiales, avec le franc suisse et le yen. Jusqu'aujourd'hui, les prix n'ont guère que doublé en R.F.A., alors que les salaires ont décuplé. Même si beaucoup de citoyens d'Allemagne fédérale déplorent que la renommée de leur pays soit moins due à ses écrivains et à ses artistes qu'à la solidité de sa monnaie, il est indiscutable que cette dernière constitue désor- pivot du système monétaire de la Communauté.

A la veille du sommet européen de Brême, les solutions proposées pour conforter ce système tournent toutes autour du deutschemark, auquel s'accrochent avec la dernière énergie les monnaies du Benelux. C'est aussi à Bonn que ne cessent de s'adresser les autorités américaines, qui ont obtenu depuis quelques mois une coopération plus poussée afin de défendre un dollar tenu en suspicion par le monde entier, et en premier lieu par les producteurs de l'OPEP.

C'est au chancelier Schmidt, enfin, que M. Raymond Barre pense, même sans le dire, lorsqu'il confirme son refus de tout dopage de l'économie française, *susceptible* à ses yeux de gonfler les prix, et surtout les salaires. Le maintien d'une parité « satisfaisante » entre le franc et le deutschemark est devenu l'un de ses objectifs prioritaires, car c'est la seule chance de maîtriser l'une des sources principales de l'inflation : la hausse du coût des produits importés. Si le dollar baisse à l'égard du D.M., il baissera aussi par rapport au franc ; et avec lui le prix du pétrole et des matières premières achetées par notre pays.

Qu'ils le veuillent ou non, l'Allemagne fédérale et le Japon doivent admettre que leurs monnaies sont devenues les points forts du système monétaire mondial. Ce qui leur confère des responsabilités nouvelles. En attendant que le dollar puisse reprendre tous ses droits et rendre aux Etats-Unis leur rôle pilote dans le gouvernement des affaires économiques de l'Occident.

M. Barre n'envisage pas de mesures de relance

M. Barre, qui visite ce jeudi 22 juin le département des Pyrénées-Atlantiques, a déclaré au quotidien régional « Sud-Ouest » qu'il n'était pas question pour le gouvernement de prendre des mesures de relance économique. D'abord parce que la conjoncture « fait état, selon lui, d'une progression sensible d'activité » ; ensuite parce qu'une « croissance régulière et soutenue » vaut mieux que « des phases d'expansion suivie de coups de frein brutaux ».

Cette confirmation par le premier ministre de son point de vue habituel surprend quelque peu, à moins d'un mois du « sommet » de Bonn qui sera consacré par les chefs d'Etat des sept plus grandes puissances du monde occidental — dont M. Giscard d'Estaing — à étudier les moyens de la « relance concertée » préconisée par l'O.C.D.E. et à en préciser les conditions monétaires.

Faute d'une réanimation de l'économie française et de conversions régionales appropriées, le chômage continue d'ailleurs à se développer. En deux ans, le nombre des demandes d'emploi s'est accru de quelque vingt mille personnes (23 %). La sidérurgie a accéléré son plan de suppression de seize mille emplois en dix-huit mois. L'industrie textile (Boussac, Rhône-Poulenc, S.P.L.I., Agache-Willot) opère par milliers les licenciements ; les Tanneries du Puy suppriment la moitié de leurs effectifs ; Manufrance licencie ; des chantiers navals s'apprêtent à en faire autant...

Dans une interview publiée, jeudi 22 juin, par *Sud-Ouest* à l'occasion de son voyage dans les Pyrénées-Atlantiques, M. Raymond Barre déclare que « *le gouvernement n'a pas l'intention de lier la libération des prix industriels à l'évolution de l'indice. Si des abus devaient être constatés ils ne seraient pas corrigés par de nouvelles mesures de contrôle ou de blocage des prix* », a-t-il ajouté. « *Le gouvernement dispose de moyens plus modernes et plus efficaces pour décourager les hausses abusives de prix. Il n'hésitera pas, par exemple, à faire jouer pleinement la concurrence intérieure ou internationale.* »

Interrogé sur l'opportunité de prendre des mesures de « *relance sélective* », le chef du gouvernement répond : « *C'est en France une sorte de manie que de réclamer périodiquement des mesures de relance. Il ne faut pas croire qu'on peut résoudre les problèmes que nous connaissons par la relance. En outre, on ne peut manquer d'être surpris de voir surgir cette revendication alors que les derniers résultats conjoncturels font état d'une progression sensible de l'activité économique dans presque tous les secteurs. A une évolution économique caractérisée par des phases d'expansion inflationniste, suivies de coups de frein brutaux, le gouvernement préfère une croissance régulière et soutenue de l'activité.* »

(Lire nos informations page 9.)

Le débat au sein du parti socialiste

Les proches de M. François Mitterrand prennent les devants en réaffirmant leurs conceptions sur le fonctionnement du parti

L'état des relations entre les communistes et les socialistes n'a pas changé : chacun de ces partis continue de dénoncer les responsabilités de l'autre dans l'échec de l'union de la gauche mais donne la priorité à ses problèmes internes.

M. Marchais a confirmé les orientations du comité central du P.C. qui distingue ceux qui organisent une « entreprise fractionnelle » et ceux qui se livrent à la contestation, aucun d'eux ne devant être exclu.

L'élément nouveau à gauche vient du P.S. où les proches collaborateurs de M. Mitterrand réaffirment, dans un document, leur attachement à l'union de la gauche et leurs conceptions sur le fonctionnement du parti. Cette initiative politique — qui se défend d'incarner un courant « mitterrandiste » — n'en vise pas moins à obliger les éventuels « dauphins » du premier secrétaire à se déterminer par rapport au contenu politique de ce document.

Un débat larvé existe au sein du P.S. depuis plusieurs mois. Il avait affleuré durant la campagne électorale à l'occasion du ralliement des socialistes au SMIC à 2 400 francs. Par la suite, il s'était quelque peu dégradé en une lutte de clans, en rivalités personnelles. Depuis deux mois, les réunions hebdomadaires du secrétariat et du bureau exécutif du P.S. se déroulent, selon plusieurs participants, dans une atmosphère lourde, étouffante. Les sujets susceptibles de faire apparaître les clivages internes sont délibérément évités.

Une polarisation s'est effectuée sur la personne de M. Michel Rocard. Aussi le député des Yvelines s'exprime-t-il peu car, dès qu'il a parlé, les autres intervenants ont tendance à se situer par rapport à ses propos, pour les critiquer ou les approuver. Cette ambiance curieuse avait pesé sur la convention nationale du 29 avril. M. Mitterrand, qui se jugeait contesté, s'était défendu avec une vigueur qui avait troublé de nombreux cadres du parti et qui lui avait fait perdre une partie de son autorité. Un certain nombre de socialistes ont, à partir de cette date, commencé à mettre en cause, à voix basse encore, le « clan » du premier secrétaire.

D'autres incidents ainsi que des crises brèves et discrètes ont fait monter le degré de tension. Quand, le 28 avril, M. Mitterrand avait quitté la séance du comité directeur pour protester contre des critiques que lui avaient adressées M. Motchane, M. Mauroy avait, sans ménagement, invité les proches du premier secrétaire qui se préparaient à sortir à reprendre leur place et à exercer « *leur mandat d'élus du parti* ». La semaine dernière encore, au cours d'une séance du secrétariat national à laquelle ne participait pas M. Mitterrand, un bref mais vif incident avait opposé le maire de Lille aux proches du premier secrétaire. M. Mauroy avait menacé ses alliés au sein de la majorité du P.S. de déposer sa propre motion lors du prochain congrès, prévu au printemps de 1979 afin que chacun puisse se compter.

La possibilité de choisir

On pourrait énumérer bien d'autres épisodes, évoquer par exemple les rivalités qui se sont manifestées au niveau de la gestion financière du P.S. que les amis de M. Mitterrand souhaitent reprendre à M. Mauroy, ou le remplacement à la tête du secteur « femmes » d'une adjointe du maire de Lille, Mme Denise Cacheux, par une ancienne de la Convention des institutions républicaines (la formation d'origine de M. Mitterrand), Mme Yvette Roudy.

L'épreuve de force était jusqu'à présent demeurée discrète. Elle a changé de caractère depuis que *M. Pierre Mauroy* a entrepris de promouvoir de nouvelles règles pour l'élection des dirigeants du P.S. Considérant que l'unification des socialistes est à présent réalisée, il propose d'abandonner le système des listes bloquées annexées aux motions de congrès et de laisser aux délégués la possibilité de choisir parmi les candidats qui sollicitent leurs suffrages. Cette procédure a déjà été utilisée en octobre 1977 lors du congrès de la fédération des élus socialistes à Villeurbanne. Le nombre de voix obtenues par les candidats n'a pas été rendu public : il aurait fait apparaître que plusieurs des collaborateurs les plus connus du premier secrétaire étaient arrivés en queue de liste.

Cette expérience a mis en éveil ceux que l'on appelle au P.S. les « conventionnels », par référence aux clubs naguère fédérés par M. Mitterrand. Ils estiment que le système préconisé par M. Mauroy, qui sera en principe soumis à une convention nationale au mois d'octobre, favorise les fédérations importantes — donc celle du Nord — qui peuvent provoquer l'échec de tel ou tel. Ils *craignent que le nouveau mode* de scrutin n'entraîne l'élimination de plusieurs d'entre eux des instances dirigeantes du P.S. aussi bien au niveau national qu'au niveau des fédérations départementales. La crise que le P.S. connaît dans les Alpes-Maritimes est à cet égard exemplaire. Le premier secrétaire, qui avait été imposé et soutenu par M. Mitterrand, est aujourd'hui isolé et doit son maintien à l'appui que lui apporte le CERES faute de disposer à la base d'un soutien suffisant.

Pour riposter à ce qu'ils jugent être une *manœuvre dirigée* contre eux, les proches du premier secrétaire ont décidé de resituer le débat sur un *plan* politique. Ils ne veulent pas apparaître comme un clan mobilisé dans la défense des situations acquises. Ils ont le sentiment — fondé — d'avoir joué un rôle décisif dans le renouveau du P.S. comme dans l'adoption d'une stratégie unitaire. Et c'est pour le rappeler qu'ils ont publié mercredi 21 juin une « contribution » dans laquelle ils s'attachent à se présenter comme les initiateurs du congrès l'EpinaysurSeine, qui, en juin 1971, d'Epinay-sur-Seine, qui, en juin 1971, avait symbolisé le réveil du P.S. et comme les meilleurs garants du maintien de l'union de la gauche.

Cette démarche présente le caractère original, par rapport au fonctionnement habituel du P.S., *de ne pas se situer dans la perspective* d'assises nationales du parti.

THIERRY PFISTER.

(Lire la suite page 7.)

De la Rhodésie au Zimbabwe

Le Front patriotique du Zimbabwe (Rhodésie) de MM. Mugabe et Nkomo, vient de demander au comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) une aide exceptionnelle de 3 millions de dollars pour intensifier la lutte armée. Les responsables du Front estiment que celle-ci est désormais entrée dans sa « phase ultime » avec l'attaque des centres urbains, des voies de communications et des fermes des colons européens.

Mardi s'est déroulée à Salisbury la cérémonie d'ouverture de la dernière session du Parlement, en présence de trois leaders noirs membres du Conseil exécutif provisoire. Si l'accord de Salisbury de mars dernier par M. Smith et les trois leaders entre en application comme prévu, le 31 décembre, le prochain Parlement sera à majorité noire.

Près de quatre mois après la signature de cet accord de règlement interne, notre envoyé spécial Jean-Claude Pomonti fait le point de la situation en Rhodésie.

I. — Les « faux jumeaux »

De notre envoyé spécial
JEAN-CLAUDE POMONTI

Salisbury. — 1978 en Rhodésie : John Murewa, « *terroriste de son propre aveu* », quoique plaidant non coupable, est condamné à mort par un tribunal de Bulawayo... Des Européens s'inquiètent de l'introduction dans l'enseignement des deux principales langues africaines, le shona et le ndebele : dans la première, parlée par 80 % des quelque sept millions d'Africains, il existe trois cent vingt façons d'exprimer le verbe *marcher*, observe un linguiste... « *Ojoy* », dernier des véhicules blindés antimines et antiballes, produit de la firme Morewear Industries, Salisbury, est essayé avec succès... Sur le petit écran, les séquences publicitaires destinées au public européen se succèdent : « *Une fois que vous avez goûté à la Rhodésie, aucun autre pays ne peut vous convenir* », « *Vous avez droit à une partie de la Rhodésie* »... Frederick Antonio Pretorius, quarante-cinq ans, fermier sud-africain qui avait décidé de revenir en Rhodésie, où il était autrefois propriétaire d'un ranch, celui de La Montanara, dans le sud du pays, est tué par une roquette...

Au fil des années, la Rhodésie s'est repliée sur ses villes où vivent 85 % d'une communauté européenne de deux cent cinquante mille âmes. Le Zimbabwe a pris pied dans les campagnes que se partagent, assez également, les quelque quatre millions de Noirs des Tribal Trust Lands, les « réserves africaines », et environ six mille colons européens. Conciliant, un Blanc de Malbereign a suggéré que, une fois indépendante, la Rhodésie s'appelle non Zimbabwe, comme le revendiquent les Africains, mais Zimbesia. L'idée n'a pas été retenue. L'amalgame s'est fait de façon un peu différente : ce fut la signature, le 3 mars, d'un accord « *interne* » *entre M. Ian Smith*, l'évêque Muzorewa, le pasteur Ndabaningi Sithole et le sénateur-chef Jeremiah Chirau. Tout le monde est d'accord : le processus est irréversible. L'indépendance, donc, interviendra le 31 décembre et, entre-temps, est mis en place, sur un bain de sang pour toile de fond, un régime hybride, véritable casse-tête juridique, celui des faux jumeaux.

(Lire la suite page 5.)

LE SÉISME DE SALONIQUE

- Plusieurs dizaines d'immeubles sont détruits
- De nombreux habitants ont quitté la ville

(Lire page 10.)

AU JOUR LE JOUR

Fraîche et joyeuse

Tout semble se mettre en place en ce moment pour un renouveau de ce qu'on appelait la guerre froide. A cela près que les enjeux économiques sont tels que le thermomètre des armes indique une température nettement plus élevée qu'il y a vingt-cinq ans.

En somme, le réfrigérateur a remplacé le congélateur. Tout le monde sait qu'en pareil cas la durée de conservation est moins grande. La guerre surgelée peut attendre. La guerre rafraîchie laisse moins de délai et si l'on ne surveille le thermostat, on peut craindre qu'en peu de temps tout soit consommé.

ROBERT ESCARPIT.

UNE SEMAINE DU CINÉMA AFRICAIN

Le recours aux légendes

Inaugurée mercredi 21 juin, avec « Boko », film de François Jacques Champreux sur les émigrants clandestins maliens attirés par le mirage du travail à Paris (c'est le prix Jean-Vigo 1978), une « Semaine du cinéma africain » va se tenir au cinéma Le Ranelagh jusqu'à mardi prochain. On pourra y voir des films du Bénin, du Mali, du Niger, du Sénégal, une exposition de photos et de peintures africaines, y entendre des groupes musicaux, y trouver un stand de livres. C'est une manifestation officielle, organisée par le ministère de la coopération, en collaboration avec l'Association pour le développement des échanges artistiques et l'Association française du cinéma d'art et d'essai.

Le cinéma africain, qui a pris son essor vers 1960, reste en grande partie tributaire des anciens colonisateurs. Ainsi, les films présentés au Ranelagh ont-ils été produits grâce au ministère français de la coopération. Après des années d'indépendance, les gouvernements africains n'ont pas encore eu les moyens d'établir les structures de cinémas nationaux. Et les circuits de distribution du continent sont encore entre les mains de sociétés françaises (telle l'U.G.C.) et européennes. Si bien que, paradoxalement, c'est à Paris que se décide le sort de ces films.

Cette situation préoccupe particulièrement Mustapha Alassane, auteur de « Toula ou le génie des eaux ». Ce Nigérien de trente-six ans, francophone, tourne depuis 1962.

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 23.)

Le Monde

idées

GUERRE ET PAIX

Requiem pour les villes

par GASTON BOUTHOUL (*)

LA stratégie antivilles est considérée comme le sommet de l'escalade nucléaire. On prévoit que la prolifération des missiles stratégiques à longue portée risque de transformer les pays entiers en champs de ruines. Il semble que, logiquement, cette menace devrait être cause de dissuasion par l'équilibre de la terreur. Mais l'escalade se poursuit, malgré toutes les bonnes volontés, les négociations « SALT » et autres, destinées à limiter le nombre des missiles.

C'est à la suite d'un long séjour au Moyen-Orient que le comte Volney fut amené à concevoir son ouvrage intitulé *les Ruines*, sous-titré *Méditation sur les révolutions des Empires*, paru en 1822. Cet ouvrage avait obtenu dans le monde un succès si rapide et si général qu'il était parvenu jusqu'en Russie, d'où l'impératrice Catherine envoya à l'auteur une médaille.

Volney parcourut ainsi les ruines les plus célèbres, celles des cités que l'on avait proclamées « *merveilles du monde* », tels Babylone et ses jardins suspendus. La plupart de ces cités s'élevaient sur des sites devenus désertiques, parcourus simplement par des bergers nomades. Ces spectacles lui inspirèrent les premières des méditations romantiques sur la philosophie de l'histoire.

« *Oui*, se dit Volney, *ici fleurit jadis une ville opulente : ici fut le siège d'un empire puissant. (...) En ces murs où règne un morne silence retentissait sans cesse le bruit des arts et les cris d'allégresse et de fête. (...) Une industrie créatrice de jouissances appelait les richesses de tous les climats ; et l'on voyait s'échanger la pourpre de Tyr pour le fil précieux de la Sérique, les tissus moelleux de Cachemire pour les tapis fastueux de la Lydie, l'ambre de la Baltique pour les perles et les parfums arabes, l'or d'Ophir pour l'étain de Thulé...*

» *Et maintenant voilà ce qui subsiste de cette ville puissante, un lugubre squelette ! Voilà ce qui reste d'une vaste domination, un souvenir obscur et vain ! Au concours bruyant qui se pressait sous ces portiques a succédé une solitude de mort. Le silence des tombeaux s'est substitué au murmure des places publiques.*

» *Ainsi donc périssent les ouvrages des hommes ! Ainsi s'évanouissent les empires et les nations !* »

Volney vit la cause de la ruine des anciens Etats dans la cupidité. Voici en quels termes il expose sa thèse :

« *Lorsque les sociétés commencèrent de se former, l'effet des mauvaises habitudes passant dans les lois et les gouvernements, il en corrompit les institutions et le but; et il s'établit des droits arbitraires et factices qui dépravèrent les idées de justice et la moralité des peuples. (...) Ainsi, parce qu'un homme fut plus fort qu'un autre, cette inégalité, accident de la nature, fut prise pour sa loi ; et parce que le fort put ravir au plus faible la vie, et qu'il la lui conserve, il s'arrogea sur sa personne un droit de propriété abusif, et l'esclavage des individus prépare l'esclavage des nations.* »

On a prétendu que l'une des raisons pour lesquelles l'opinion publique encouragea le futur Napoléon à entreprendre l'expédition d'Egypte fut l'influence du livre de Volney, remarquable exemple, déjà à l'époque, de l'impact des *mass media* sur l'agressivité collective. Il faut d'ailleurs remarquer que durant toutes ses conquêtes, Napoléon n'a jamais détruit ou pillé une ville.

Comme nous le constatons cent cinquante ans après Volney, notre stratégie antivilles actuelle, qui n'a pour but que la destruction, n'a même pas l'excuse de la cupidité et du pillage. C'est là une des premières constatations de la polémologie. La politique des otages est le fondement nouveau de la stratégie antivilles, cibles permanentes et toujours offertes aux ravisseurs. On peut dire que l'histoire de l'Antiquité nous a laissé des exemples terribles de ses dévastations radicales. Ses épisodes marquants, ceux qui sont le point de départ de véritables mutations sociologiques, consistent dans la destruction des grandes capitales du temps. Chacune d'elles entraîne l'écroulement d'une civilisation. Ainsi l'incendie de Carthage, la prise de Rome par Alaric, celle de Grenade et de Mexico par les Espagnols, celle de Jérusalem par les Romains. Pensons plus près de nous, à Paris, miraculeusement épargné lors de la dernière grande guerre, et à ce qui, fort heureusement, n'a été qu'un film : « *Paris brûle-t-il ?* »

Un phénomène nouveau marque l'aboutissement polémologique de notre époque : si la civilisation a pu survivre, c'est parce que les cités détruites, telles Carthage, Rome ou Moscou, renaissaient de leurs cendres. Cette résurrection a été possible par le fait qu'en ces époques les moyens de construction dépassaient les moyens de destruction. Aujourd'hui, c'est le contraire. Il n'y a plus de commune mesure entre nos moyens de destruction et ceux de la reconstruction. On peut « *sans* se *déranger* » détruire des capitales sans nul besoin de franchir les frontières, les montagnes ou les océans. Il suffit de presser sur un bouton en restant assis dans un fauteuil. Le grand architecte moderne Jacques Couelle, critiquant les constructions modernes, a écrit : « *Le béton ne fera pas de belles ruines.* »

Dans leur quête des traces de nos grandes cités, les Volney de l'avenir seront déçus.

(*) Président-fondateur et directeur des recherches de l'Institut français de polémologie.

Une voie française vers le désarmement

par BERNARD BOUDOURESQUES (*)

APRES de nombreuses années de silence gouvernemental et de mépris pour ceux qui ne se résignaient pas à voir notre pays participer à la course démentielle aux armements, le gouvernement français a publié un plan de désarmement. Nous en prenons acte.

Le président de la République a rompu avec le silence de ses prédécesseurs en parlant du désarmement comme d'une question essentielle conforme à la vocation et à l'intérêt de la France. Mais le dire est une chose, mettre en pratique une politique brisant les privilèges et obligeant à penser autrement la sécurité une autre.

Il s'agit de réaliser constamment une politique de dialogue, de confrontation d'égal à égal, de détente ; de participer en permanence aux efforts de toutes les nations pour étudier les étapes du désarmement. L'objectif étant la construction d'un monde désarmé.

Il faut croire à la possibilité du désarmement et ne pas le traiter préalablement « d'utopie ». Aujourd'hui, il n'y a pire utopie que la politique qui consiste à accumuler les armes de destruction massive et de croire que l'on ne s'en servira jamais.

L'arme nucléaire n'est nulle part un « élément d'équilibre général ». Cet équilibre — celui de la terreur — est au contraire un facteur d'instabilité.

D'autre part, avant de vouloir remplacer les instances existantes (conférence du Comité du désarmement de Genève et conférence de Vienne) par d'autres toujours difficiles à mettre en place, il convient d'y participer et de proposer, si nécessaire, des changements dans leur composition et leur mode de fonctionnement. Il convient également de signer les traités que ces instances ont patiemment élaborés, et notamment le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Une session spéciale des Nations unies sur le désarmement a commencé le 23 mai. Le gouvernement français y a fait des propositions concrètes. Il a été informé de celles de la commission désarmement et défense nationale créée à l'initiative du Mouvement de la paix. Il est remarquable que l'une de ces propositions, « *l'interdiction de recherche et la mise au point de nouvelles armes de destruction massive* » — proposition jamais encore avancée, — n'ait pas été retenue par le gouvernement qui n'a toujours pas condamné la bombe à neutrons.

Ces propositions ne sont pas à prendre ou à laisser. Elles sont soumises à la discussion dans le pays en vue d'assises nationales pour le désarmement.

L'opinion a en effet un rôle primordial à jouer et l'on veut que ceux qui nous gouvernent ou nous gouverneront ne pensent plus en termes de « course aux armements » mais au contraire pratiquent une politique dont l'axe fondamental serait le désarmement.

★ Secrétaire de la commission désarmement et défense nationale du Mouvement de la paix.

La cible liquide

par GÉRARD-LOUIS GAUTIER (*)

LORSQUE l'incident survint pour la première fois, on se trouva totalement désarmé devant la situation. Désarmé ? Le mot n'est pas tout à fait juste : il serait plus exact de dire non armé car, en fin de compte, il s'agissait bien de cela : 250 000 tonnes de pétrole étaient à la mer et l'on ne possédait aucune arme assez puissante pour combattre le phénomène. Il existait bien quelque part des unités marines en état de mobilisation, mais elles n'étaient adaptées qu'à des cibles solides... Que faire devant une cible liquide ? Les arsenaux pouvaient bien aligner leurs superbes batteries toujours avides de cracher leurs projectiles explosifs, mais, en la circonstance, cela n'eurait produit « qu'un coup d'épée dans l'eau ! » Quant au redoutable armement nucléaire, il s'avérait totalement inopérant : d'autant que l'ennemi, les nappes de mazout en l'occurrence, s'était infiltré au plus profond du sol national !

Ce n'est qu'à l'annonce du second échouage — un tanker de 350 000 tonnes — que les autorités compétentes parurent s'émouvoir. On se rappela alors le prix fabuleux que la précédente catastrophe avait coûté à l'économie nationale, donc à la collectivité tout entière. Et l'on se résolut à mettre sur pied de guerre une force de dissuasion opérationnelle... tout en ménageant la diplomatie. En effet, le péril était grand, mais il représentait en contrepartie un tel gain de puissance énergétique que l'on ne pouvait raisonnablement faire primer l'un sur l'autre. D'ailleurs, aucune source d'énergie n'échappait à ce principe !

Quand, une nuit, les radars militaires signalèrent qu'un pétrolier de 500 000 tonnes faisait route vers la côte. Le message radio expédié à son intention ne reçut aucune réponse. Un bâtiment de la marine fut envoyé pour tenter d'arraisonner le contrevenant. D'abord, il fut malaisé de le localiser, car il naviguait tous feux éteints. Tout cela était assez inquiétant. Malgré les sommations d'usage, le navire continua sa route, sans dévier, droit sur la côte... comme si la volonté de nuire était sa force de propulsion ! 500 000 tonnes d'hydrocarbures menaçaient à brève échéance de venir polluer le littoral. On ne pouvait décemment torpiller le tanker fou sans risquer de hâter la catastrophe. Le lendemain, tous les journaux annoncèrent, consternés, le nouvel échouage.

C'est alors que peu à peu l'idée se fit jour qu'une sorte de conflit international d'un nouvel ordre était peut-être en train de naître. Jamais encore on n'avait pris conscience à ce point combien l'armement naval si paisible en apparence pouvait devenir aussi offensif et braver aussi impunément tous les autres types d'armement savamment étudiés pour la défense nationale. L'évidence était là : il existait, de par le monde, une puissance qui avait su se doter, sur mer, d'un formidable armement et qui, pernicieusement, venait de déclencher les hostilités. Le comble, c'est que le pays qui en était la victime avait lui-même contribué complaisamment au développement de cette puissance, persuadé de son caractère innocent, alors même qu'il investissait ses forces vives de sécurité contre un azimut imaginaire d'où l'ennemi viendrait !

Dans les mois qui suivirent, quelques nouveaux échouages menacèrent d'asphyxier le pays tout entier et de ruiner définitivement son économie.

A ce moment-là, on commença à parler de désarmement !

(*) Dessinateur de presse.



Les sirènes du désarmement

par HENRI MULLER (*)

DE tous les moyens propres à soutenir le niveau des prix et celui de l'emploi, à évacuer les « surplus » métallurgiques et miniers, à relancer les profits, armements et guerres comptent parmi les plus efficaces.

Maints économistes — et non des moindres — ont fait connaître leur sentiment en cette matière. Quelques citations ? De Keynes : « La construction de pyramides, les tremblements de terre et jusqu'à la guerre peuvent accroître la richesse si l'éducation des hommes d'Etat dans les principes de l'économie classique s'oppose à une solution meilleure (1). » Du professeur J. K. Galbraith : « La guerre et la guerre seule résout le problème posé par les stocks (2). Elle remplit une fonction malthusienne indispensable (3). Elle fournit une sorte de pare-chocs ou de balancier à l'économie. » (4). De F. Cook : « La prospérité de notre économie demeure rigoureusement liée à la production des armements. » (5).

Vient ensuite la confirmation des faits. Notes rapides de l'INSEE du 29 novembre 1954 : « Le nouveau facteur qui se développe actuellement dans la conjoncture américaine et dont l'action influencera sans aucun doute vigoureusement la reprise est l'augmentation marquée des commandes d'armements. »

Enfin, cette déclaration du président Eisenhower le 3 octobre 1952 : « C'est la guerre et non le « fair deal » qui a mis fin au chômage ; c'est la guerre qui a permis de maintenir un degré élevé d'activité économique. »

Cependant, tout se passe comme si de tels propos restaient ignorés des commentateurs et analystes que l'on voit disserter en dehors de ce qui devrait occuper le centre du débat : le rôle économique que jouent les armements dans les nations industrialisées à la recherche de débouchés.

Par les dépenses qu'ils induisent à tous les stades, les crédits consacrés aux armements représentent un adjuvant indispensable à toute politique visant l'expansion du revenu national.

Il en va pareillement dans les pays socialistes dont l'économie, structurée à la façon d'un trust d'Etat capitaliste, a de même des problèmes de plein emploi, de revenu national et d'investissements.

Certaines gens, animés des meilleures intentions, émettent de temps à autre des propositions tendant à programmer de manière différente une partie des crédits affectés aujourd'hui à la défense ; et d'aligner l'impressionnante liste des réalisations sociales que l'on pourrait accomplir : hôpitaux, stades, écoles, crèches, logements, etc., si les nations voulaient bien s'accorder sur une limitation de leurs budgets de défense.

De nature différente, les armements et les investissements sociaux n'appellent, malheureusement, ni les mêmes fournisseurs ni les mêmes matériaux. Il ferait beau voir qu'on laissât sur la touche ces sociétés industrielles et bancaires dont la prospérité conditionne la survie même du régime ! L'industrie des armements n'est-elle pas grande consommatrice de produits « nobles » ? Les entreprises collaborant à la recherche et aux fabrications nucléaires sont peu intéressées par la « petite épicerie » de l'habitat, robinetterie, colonnes montantes. Et puis on ne reconvertit pas si facilement un Pierrelatte ou un Eurodif en fabrique de crémones ou d'aspirateurs, qu'il faut ensuite s'ingénier à vendre aux particuliers. Vendre à l'Etat une série d'avions, de bombes, de chars, de sous-marins ou de satellites procure moins de tracas et des marges incomparablement plus élevées.

Ainsi, armements, stockages, essais, recherche et grandes manœuvres militaires, guerres chaudes ou froides, « coopération militaire », régularisent, facilitent l'activité de maintes entreprises, forment des revenus, accélèrent les concentrations de profits, soutiennent le niveau général des prix. Ils ouvrent un débouché au crédit bancaire. En voilà donc assez, semble-t-il, pour ruiner tout espoir de reconversion, à moins que d'autres conceptions monétaires ne voient enfin le jour dans un cadre économique autre.

Du beurre ou des canons, disait-on jadis. Aujourd'hui, c'est grâce à la bombe, à ses retombées économiques, à ses « vecteurs », que le beurre parvient à se vendre. Les temps ont changé, mais une grande discrétion continue d'être observée quant au stimulant que les armements procurent aux échanges.

Ainsi s'expliquent les échecs répétés des tentatives visant à encourager le désarmement, leurs auteurs trouvant commode d'escamoter sous un maquillage politique ou idéologique les données d'une question qui relève seulement de considérations d'ordre économique. Ce sont, par-dessus les gouvernements, les grands lobbies industriels, bancaires et miniers, eux-mêmes prisonniers d'une règle du jeu qui ne leur laisse d'autre alternative, qui décident de la guerre ou de sa préparation en fonction de leurs seuls intérêts financiers.

C'est dire qu'une révolution économique constitue le préalable à toute démarche vers le désarmement, vers une paix durable. A la place de la civilisation de l'argent, de celle du veau d'or, construisons une société « communautaire » avec un cadre économique adéquat, où la concurrence fera place à l'entraide, plus juste, plus morale, plus humaine, plus sécurisante, où le respect pour autrui ne sera plus tourné en dérision, où s'effaceront les causes de dissensions entre les individus et entre les peuples.

Autrement utopiques sont toutes ces entreprises réformistes que l'on voit s'efforcer de remettre d'aplomb un système sinon moribond du moins déséquilibré à jamais, exsudant une dominante faite de malheurs et de nuisances devenues intolérables.

(*) Ecrivain.

(1) *Théorie générale* (page 146). Payot Ed.

(2) *La Paix indésirable*. Rapport sur l'utilité des guerres (p. 94). Calmann-Lévy Ed.

(3) Op. cit. page V.

(4) *Idem* p. 95.

(5) *Les Vautours de la guerre froide* (p. 87). Ed. Julliard.

Armement et petites culottes

A.F.P., 24 mai 1980 : « La grève dans le secteur de l'armement est massivement suivie. Les grévistes, ouvriers, techniciens, cadres, réclament une aide accrue de l'Etat en faveur de leur branche durement touchée par le plan de désarmement mondial... »

Malgré la croisade présidentielle pour le désarmement, il y a très peu de chance qu'une telle a très peu de chances qu'une telle sur les téléscripteurs. Lorsque l'on considère la troisième place française au classement des exportateurs d'armes, on serait tenté de croire que l'inflation des discours pacifistes n'est pas inversement proportionnelle à l'activité productive d'armes. Le discours officiel du gouvernement en matière d'armement et de désarmement est particulièrement significatif. Chien qui aboie ne mord pas. Aussi les plantureuses industries du meurtre organisé n'ont-elles rien à craindre pour leurs pantalons.

Tandis qu'on clame le désarmement, on pousse la chansonnette — « sotto voce » — de la course à l'armement. Au refrain bien connu de la défense de la patrie s'est substitué celui de la défense de l'emploi. Très vite, la chanson devient un *tube* ! Deux cent cinquante mille personnes, cela fait un paquet de *circonscriptions*.

Mais, derrière l'évocation de l'emploi, se profile une réalité autrement inquiétante : celle de l'ordre économique mondial. De celui-ci, on ne parle guère à la foule. Et pourtant, l'évolution des échanges internationaux est à cet égard révélatrice. La division internationale du travail est en mutation. Les pays développés importent de plus en plus : des produits énergétiques et des matières premières, bien sûr, mais aussi des produits manufacturés. Tel sous-vêtement, agité l'an dernier par M. Limouzy à la tribune de l'Assemblée nationale, naguère fabriqué dans nos usines, est produit aujourd'hui à bien meilleur compte à Hongkong ou à Macao. Les industries classiques résistent mal et cette concurrence menace directement de larges secteurs de notre économie.

Le progrès technologique contribue pour une bonne part à cette évolution. Les outils de production ont changé et requièrent de moins en moins de main-d'œuvre qualifiée. Pourquoi payer cette main-d'œuvre au prix fort, pourquoi s'encombrer de lourdes charges sociales, ou même de normes anti-pollution, quand des pays à main-d'œuvre bon marché s'ouvrent largement aux capitaux internationaux ?

Que faire ? L'inflation du secteur tertiaire dans les pays industrialisés constitue une première réponse à ce déplacement massif des activités productrices. Mais l'exportation de matière grise ne suffit pas à rééquilibrer la balance commerciale. Il faut exporter du solide, du monnayable. Et pour cela fabriquer des produits nouveaux, exigeant une technologie de pointe, aussi sophistiquée que possible, et de fortes concentrations de capitaux. C'est ainsi que l'énergie nucléaire se développe, bien qu'elle n'apporte aucune solution véritable au problème énergétique, comme le montre notamment Michel Bosquet dans le récent numéro de *Que choisir*. Symbole du prestige et de la puissance occidentales, elle constitue un magnifique produit d'exportation. Peu importe si l'arme atomique suit dans la foulée le développement de l'atome pacifique.

L'armement constitue tout naturellement la seconde mamelle de l'exportation. Rapidement démodé, donc à perfectionner et à renouveler sans cesse, il représente le genre de produit qui répond aux critères technologiques et financiers énoncés plus haut. Il devient alors essentiel pour notre économie qu'une fraction notable du P.N.B. des pays du tiers-monde soit réinvestie sous forme d'armement. Les tensions internationales gérées par les « grands » se révèlent alors fort utiles et une boucle économique se referme.

Peut-on attendre, dans ces conditions, d'un contrôle des armements par satellite, comme le propose le plan présidentiel, qu'il fasse obstacle à la nécessité économique ? La prolifération des armes est la conséquence logique d'un ordre économique international fondé sur une croissance quantitative indéfinie, utilisant elle-même l'exploitation des peuples et des ressources du monde par quelques-uns. Un plan de désarmement qui ne s'accompagne d'aucune mesure pour infléchir la politique économique et sociale ne relève-t-il pas de la schizophrénie ?

Non, il n'y aura pas de désarmement effectif sans un changement profond des relations entre pays riches et pays pauvres, sans une volonté de faire de nos économies des économies de paix. C'est désormais à cela que doit servir notre matière grise.

DOMINIQUE PIDON,
JEAN-DANIEL LAVERGNE,
JEAN-PIERRE MORTREUX,
AGNÈS VOITURIEZ,
membres de Paris-Ecologie.

Le Monde

étranger

EN UNION SOVIÉTIQUE

POUR AVOIR RÉCLAMÉ LE DROIT D'ÉMIGRER

Mme Nudel et M. Slepak sont condamnés respectivement à quatre et cinq ans d'assignation à résidence

De notre correspondont

Moscou. — Deux militants juifs, Mme Ida Nudel et M. Vladimir Slepak, ont été condamnés mercredi 21 juin par deux tribunaux de Moscou respectivement à quatre et cinq ans d'assignation à résidence (exil intérieur) pour *« houliganisme prémédité »*. Ils avaient protesté le 1er juin contre le refus des autorités de leur accorder un visa pour Israël, — demandé il y a plus de sept ans. Mme Maria Slepak a été inculpée, mais son cas a été disjoint, car elle est actuellement soignée pour troubles gastriques (*le Monde* des 3, 10, 15 et 22 juin).

Membre du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, M. Slepak avait suspendu au balcon de son appartement, rue Gorki, dans le centre de Moscou, une pancarte proclamant : *« Laissez-nous rejoindre notre fils en Israël. »* Des miliciens avaient tenté d'arracher la pancarte à l'aide d'un bâton hérissé de clous, tandis qu'un *« civil inconnu »* versait depuis un étage supérieur de l'eau bouillante sur M. et Mme Slepak, qui ont été brûlés. Le procès a eu lieu à l'improviste. Ses amis et sa famille, qui n'en ont appris l'ouverture qu'après le début de l'audience, n'ont pas pu pénétrer dans la salle du tribunal, pas plus que les correspondants occidentaux.

Jugée devant une autre cour moscovite, en tant que prévenue libre, Mme Ida Nudel, son baluchon à la main, a tout d'abord refusé de pénétrer dans l'enceinte du tribunal si les amis qui l'accompagnaient n'étaient pas autorisés à assister à ce procès « public ». Sur injonction du président du tribunal, elle a été traînée de force par deux miliciens dans la salle d'audience. L'accusation lui a reproché d'avoir troublé l'ordre public en plaçant à la fenêtre de son appartement une pancarte où était écrite cette phrase : *« K.G.B., donne-moi mon visa. »* Elle a été arrêtée dans la salle du tribunal dès l'énoncé du verdict.

Les condamnés resteront en prison jusqu'à la fin du jugement en appel éventuel. Puis ils seront expédiés par voie ferrée dans leurs lieux d'exil respectifs que leurs proches ne connaîtront pas forcément d'avance. A l'arrivée, il leur faudra trouver un logement et un hypothétique travail pour subsister. Généralement, ceux qui ont purgé une peine de prison et arrivent dans un lieu d'exil sont obligés de demander l'hospitalité de la milice (police) pour la nuit, le temps, pour leurs proches ou leurs amis, de leur faire parvenir de quoi louer un logement et se nourrir.

D'autre part, le procès de l'écrivain Alexandre Guinzbourg, ancien administrateur du Fonds Soljenitsyne d'aide aux prisonniers politiques et à leurs familles, annoncé comme imminent, pourrait être retardé. Son avocate, Me Elena Reznikova, a déclaré que M. Guinzbourg était malade. Très amaigri après plus de quinze mois passés en détention sans aucun contact avec l'extérieur, il reçoit deux fois par jour les soins d'un médecin à la prison de Kalouga, ville située à quelque 180 kilomètres au sud-ouest de Moscou.

DANIEL VERNET.

PIÈCE A CONVICTION

(Dessin de PLANTU.)

UNE DÉCLARATION DE MM. KASTLER, LWOFF ET SCHWARTZ

« Dans ces procès expéditifs auxquels aucun observateur ni aucun proche des accusés n'ont pu assister, dans ces lourdes condamnations pour un motif fallacieux, qui ne voit un épisode de plus, et sans doute pas le dernier, d'une répression qui n'ose pas dire son nom ? », nous écrivent les professeurs A. Kastler, A. Lwoff et L. Schwartz du comité scientifique du Conseil national français pour la protection des droits des juifs d'U.R.S.S. Qui peut, ajoutent-ils, assimiler à du *« houliganisme »* le fait de *« demander avec persistance le droit d'émigrer et d'exercer son métier, et celui de supporter avec courage une vie de dénuement et de vexations tout en apportant une aide morale à de plus malheureux ? »*

A Washington, d'autre part, le département d'État déclare que ces condamnations, *« injustement dures »*, sont *« incompatibles »* avec les accords d'Helsinki. La Maison Blanche y voit *« une cause d'inquiétude sérieuse »*.

Le point de vue de deux contestataires soviétiques sur le boycottage

Ne sifflez pas les poètes, mais les Héros du travail socialiste !

demandent les écrivains Gladiline et Nekrassov

Des incidents ont marqué récemment certaines soirées d'artistes soviétiques à Paris. A ce propos, deux écrivains russes, A. Gladiline et V. Nekrassov, nous communiquent leur point de vue sur le problème du boycottage.

Après la honteuse condamnation d'Orlov, des scientifiques français ont décidé de boycotter toutes les entreprises scientifiques organisées par les autorités soviétiques. Ont-ils raison d'agir ainsi ? Ils ont raison de le faire ! Telle est notre opinion — celle de deux écrivains émigrés vivant actuellement à Paris.

Et dans le domaine de la culture ? Comment se comporter ? Faut-il que les Français boycottent les artistes, les musiciens, les poètes venus d'U.R.S.S. pour dire leurs vers ? M. Karlinski, le journaliste français, et M. Plioutchtch, l'émigré soviétique, estiment qu'il faut le faire. Ils organisent même des campagnes de boycottage, et puis font part de leurs réflexions et de leurs accusations à ce sujet à la presse française.

Il en fut notamment ainsi à la soirée du poète soviétique André Voznessenski, à Beaubourg le 14 juin dernier : on distribuait des tracts, on déployait des banderoles, on tentait d'interrompre la soirée ; ce qui ne réussit pas, la majorité des auditeurs ayant été favorable à Voznessenski. Les organisateurs de ce boycottage ont-ils eu raison d'agir ainsi ?

Non ! A notre avis, ce n'est pas juste. C'est même nocif. Voilà pourquoi : la position de base des organisateurs du boycottage est la suivante : *« Nous n'agissons pas simplement contre le bon poète Voznessenski, mais contre le membre de l'Union des écrivains et contre l'envoyé du ministère soviétique des affaires étrangères. »*

« Nous », qui est-ce au juste ? Au nom de qui cette déclaration est-elle faite ? Nous proclamons avec fermeté qu'en tout cas elle n'est pas faite en notre nom. Nous saluons la performance de Voznessenski devant les Parisiens, nous souhaitons que les Français apprennent à connaître sa poésie.

Ensuite, les organisateurs du boycottage s'en prennent non pas à un membre anonyme de l'Union des écrivains et délégué du ministère soviétique des affaires étrangères, mais bien au poète Voznessenski — puisque certains de ses vers figuraient sur les banderoles déployées.

Quant à nous — les auteurs de ces lignes — qui, jusqu'à notre départ pour la France, étions aussi membres de l'Union des écrivains avec de nombreux écrivains et poètes de qualité qui vivent actuellement en U.R.S.S., nous sommes aussi pour le boycottage. Mais pour le boycottage des thuriféraires et des laquais — des Kojevnikov, Sofronov, Mikhalkov, Gribatchov et autres coryphées du réalisme soviétique. C'est eux qu'il faut siffler, qu'il faut chasser des tribunes et, lorsque l'accès à la télévision française leur est accordé, que ce soit uniquement pour voir leur humiliation, comme ce fut le cas à l'automne dernier avec A. Tchakovsky, le rédacteur en chef de la *Literatournaya Gazeta*.

Il n'y a qu'une grande littérature russe

Les organisateurs du boycottage invoquent aussi l'argument suivant : *« En applaudissant un poète soviétique (un musicien, un artiste), vous applaudissez le pouvoir soviétique dans les geôles et les camps duquel souffrent les meilleurs habitants du pays. »*

Certes, ils souffrent, et ce sont effectivement les meilleurs et les plus honnêtes. Et il est de notre devoir — nous dont les bâillons ont été arrachés — de lutter pour leur libération par tous les moyens. Mais cela n'implique pas de cracher sur d'autres qui ont encore la possibilité de parler avec nous, de nous déclamer leurs vers.

Le plus important pour ceux qui en U.R.S.S. dirigent la culture (y compris les organes de la sécurité) est de nous diviser, de nous brouiller, nous les écrivains qui vivons des deux côtés du mur de Berlin. Mais pas plus nous, de ce côté du mur, que vous, de l'autre (nous ne comptons ni les Kojevnikov, ni les Sofronov), nous ne le voulons pas et ne permettrons pas qu'il en soit ainsi ! Les tracts et les manifestations à Beaubourg ne font plaisir qu'à ceux qui veulent couper la littérature russe en deux ou la soviétique qui appelle aux hauteurs béantes et l'anti-soviétique vendue... Mais il n'existe qu'une grande littérature russe, unique et indestructible, où il y a côte à côte des auteurs nés avant la révolution et après — Bounine et Aksenov, Nabokov et Raspoutine, Maksimov, Trifonov, Siniavsky, Voïnovitch, Akhmadoulina. Et nous deux, pauvres pécheurs, qui nous rattachons à eux. Nous sommes des écrivains russes et parlons donc de la littérature russe. Mais la même chose se produit avec la littérature ukrainienne, géorgienne et celle des autres peuples de l'Union soviétique.

Pourquoi pensez-vous, nous demandera-t-on, que ce que vous écrivez peut intéresser un Français ? Il est possible qu'il n'ait jamais entendu prononcer les noms que vous avez mentionnés. Nous affirmons que cela l'intéresse ; la meilleure preuve en est fournie par les salles bondées où se produisent les artistes et les poètes soviétiques. C'est à nous de l'aider à s'y reconnaître pour savoir qui siffler et qui applaudir.

Voznessenski, lui, il faut l'applaudir. C'est un bon poète. Et qui faut-il siffler ? Téléphonez donc à l'ambassade soviétique et demandez qui, parmi les écrivains, s'est vu attribuer la plus haute décoration soviétique — celle de Héros du travail socialiste. Ceux-là, sifflez-les !

AU PORTUGAL

LES DIVERGENCES SE MULTIPLIENT ENTRE SOCIALISTES ET CENTRISTES

De notre correspondont

Lisbonne. — Les divergences entre les deux partis de la coalition gouvernementale, le P.S. et le C.D.S., dans les secteurs de l'agriculture et des affaires sociales — où un projet de socialisation de la médecine du ministre socialiste suscite des critiques très vives des centristes — s'étendent maintenant à l'éducation. Hostile à la politique du secrétaire d'État à la recherche scientifique, M. Sousa Pinto, membre du C.D.S., le professeur Miller Guerra (socialiste) vient en effet d'abandonner la présidence de l'Institut national de la recherche scientifique (INIC). Son geste a été immédiatement imité par d'autres chercheurs de cet institut.

Depuis 1976, l'INIC supervise une centaine de centres d'investigation où travaillent plus de deux mille chercheurs. Il est également chargé de l'organisation de congrès, de la mise au point d'accords culturels et scientifiques avec d'autres pays et de l'*octroi* de bourses pour des cours de perfectionnement à l'étranger. Outre la recherche fondamentale, les centres d'investigation s'occupent aussi de la formation de techniciens spécialisés dans les différentes branches de l'industrie.

Cette orientation « vers l'extérieur » serait, jugent les démissionnaires, remise en question par le ministère de l'éducation. En réduisant le domaine d'activité de l'INIC, le secrétaire d'État à la recherche scientifique viserait à rétablir le caractère « élitiste » de l'Université et à favoriser les organisations privées spécialisées dans la formation du personnel et de la recherche appliquée.

L'« offensive » contre l'INIC ferait partie d'une stratégie globale des universités privées comme l'université catholique et l'université libre, celle-ci créée très récemment et s'apprêtant, paraît-il, à concurrencer l'université de l'État.

JOSÉ REBELO.

EN ITALIE

Socialistes et républicains tentent d'arbitrer l'élection présidentielle

De notre correspondont

Rome. — La majorité parlementaire qui s'était constituée en mars dernier avec les communistes réussira-t-elle à se transformer en majorité présidentielle pour élire le successeur de M. Giovanni Leone à partir du 29 juin ? Ses membres se prononcent tous pour un « *candidat d'unité* », mais ils ne le voient pas du tout de la même façon. Chaque parti a des arrière-pensées et veut profiter au maximum de cette échéance.

Si l'accord est conclu, ce sera l'élection présidentielle la plus facile depuis vingt-cinq ans. Dans le cas contraire, on risque d'assister à une bataille très complexe avec de nombreux tours de scrutin. D'ores et déjà — mais est-ce seulement par civisme ? — les républicains annoncent qu'ils voteront blanc tant qu'un accord entre les « *forces constitutionnelles* » n'aura pas été trouvé.

Bizarrement, les partis ont été pris de court par la démission de M. Leone, alors qu'ils l'avaient eux-mêmes provoquée. Même les communistes, dont l'intransigeance a été fatale au chef de l'État, n'ont pas en poche un candidat de remplacement. *Le souci de M. Berlinguer a été de* prendre de vitesse les socialistes, qu'il soupçonnait de miser sur six mois de dégradation du climat politique, puis sur des élections anticipées.

L'opération a été menée tambour battant. Les socialistes se sont vu brusquement doubler sur leur gauche. Leur amertume est sensible dans cette déclaration de M. Fabrizio Cicchitto à *la Repubblica* : « *Il y a six mois, nous avions mis sur le tapis l'affaire Leone. Le P.C.I. nous avait alors accusés de vouloir « déstabiliser » la situation. Chaque fois c'est la même chose : si le P.C.I. agit, on parle d'acte responsable, si nous agissons on dénonce l'aventurisme.* »

Le P.S.I. s'est aussitôt rattrapé en mettant son grain de sable dans la machine. Il a proposé pour le Quirinal un « candidat laïc » empêchant du fait même la démocratie chrétienne et le P.C.I. de conclure un accord. Certains socialistes ont parlé de la nécessaire alternance à la plus haute charge de l'État (un laïc devrait succéder à un catholique), mais leur secrétaire général, M. Bettino Craxi, a mis l'accent sur un autre aspect : « *L'équilibre des institutions démocratiques.* » La D.C., vient-il d'expliquer, occupe la présidence du conseil et la présidence du Sénat, alors que le parti communiste détient celle de la Chambre. Il serait normal de faire une place aux socialistes.

M. Craxi veut-il réellement envoyer l'un des siens au Quirinal ? Beaucoup en doutent : ils font valoir que le poids du secrétaire général n'a jamais été aussi grand au P.S.I. et qu'il n'aurait personnellement aucun intérêt à voir s'affirmer un autre socialiste comme chef de l'État. Mais conquérir la présidence accentuerait, d'autre part, l'image d'un parti « craxien » en expansion, et ce n'est pas négligeable. A défaut d'un socialiste au Quirinal, M. Craxi demanderait une compensation : des portefeuilles ministériels, sinon la *présidence* du conseil elle-même — hypothèses qui n'enchantent nullement le P.C.I.

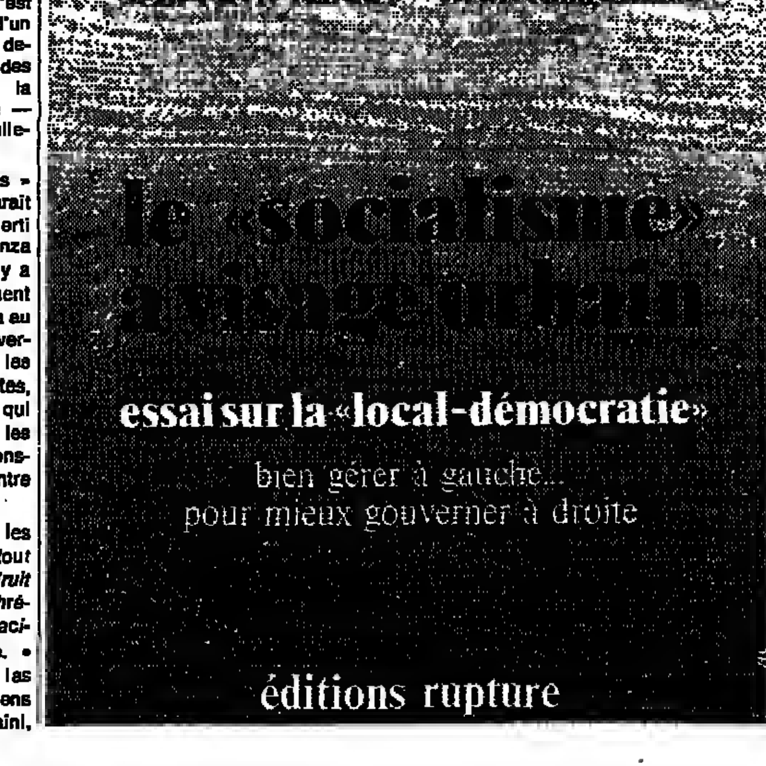
L'un des rares « présidentiables » laïques et non socialistes serait M. Ugo La Malfa, président du parti républicain, âgé de soixante-quinze ans. Son « départ à la retraite », il y a quelques jours, a été généralement interprété comme une candidature au Quirinal. Mais les principaux adversaires de M. La Malfa sont les laïques non républicains : socialistes, sociaux-démocrates et libéraux qui l'accusent de s'être aligné sur les positions du P.C.I. et de ne pas constituer une garantie suffisante contre le compromis historique.

Les sociaux-démocrates ont été les plus nets : « *Nous voulons surtout un candidat qui ne soit pas le fruit d'un accord entre démocrates-chrétiens et communistes et qui ne facilite pas le compromis historique.* »

Chez les démocrates-chrétiens, les candidats sérieux restent dans l'ordre : MM. Benigno Zaccagnini, secrétaire général du parti, proposé par le courant majoritaire du parti, Giulio Andreotti, président du conseil, et Amintore Fanfani, président du Sénat. Favorables à M. Zaccagnini, les communistes s'inquiètent de son remplacement à la D.C. Libérer un tel poste risquerait de remettre en mouvement tous les équilibres internes du parti gouvernemental et d'ouvrir la voie à M. Arnaldo Forlani, candidat de la droite.

Ce débat et les manœuvres qu'il suscite illustrent une fois de plus l'importance qu'on attache à la présidence de la République dans ce régime parlementaire. Si tous les hommes politiques italiens rêvent à un septennat, ce n'est pas seulement pour la douceur des jardins du Quirinal.

ROBERT SOLÉ.



EN YOUGOSLAVIE

AU CONGRÈS DE LA LIGUE DES COMMUNISTES

M. Minitch demande aux non-alignés de combattre « l'hégémonisme » autant que l'impérialisme et le colonialisme

De notre envoyé spécial

Belgrade. — L'hégémonisme s'emploie-t-il à prendre la place de l'impérialisme et du colonialisme condamnés par l'histoire ? *A première vue*, la question est théorique, mais la réponse qui lui a été donnée au onzième congrès de la Ligue des *communistes* de Yougoslavie pourrait avoir des répercussions sur les rapports entre les marxistes « orthodoxes » et « révisionnistes ». L'auteur de cette réponse est M. Minitch, ancien ministre des affaires étrangères et candidat à l'une des plus hautes fonctions au sein du parti, celle de membre de la présidence.

L'hégémonisme dont parlent les documents fondamentaux du parti yougoslave traitant des problèmes internationaux est la domination ou les tentatives de *domination par un pays socialiste* d'un autre pays, socialiste ou non. Les Yougoslaves en ont pour la première fois parlé pour stigmatiser l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Ils l'ont, depuis, condamnée lors des importantes manifestations de la Ligue, et le président Tito en a parlé mardi dans son rapport, le présentant, de pair avec l'impérialisme et le colonialisme, comme un des éléments de la déstabilisation de l'Afrique.

M. Minitch n'a cité aucun pays, mais son discours ne prête à aucune équivoque. Devant la commission des affaires étrangères du congrès, il a affirmé que l'hégémonie se manifeste de plus en plus fréquemment et tend à *« succéder »* historiquement aux phénomènes réactionnaires, tels le colonialisme et l'impérialisme. Selon M. Minitch, les pays non-alignés doivent combattre toutes les formes de domination, d'inégalité et de dépendance, et donc aussi l'hégémonisme.

Exprimant la conviction que les non-alignés surmonteront leur crise actuelle, il a révélé que le gouvernement de Belgrade a remis aux pays intéressés un projet d'un document sur les méthodes de règlement pacifique des différends entre eux. Un autre document sur l'attitude à observer dans les cas d'ingérence étrangère est mis au point. Si les deux textes sont adoptés à la conférence des ministres des affaires étrangères des non-alignés qui se réunira fin juillet à Belgrade, ces pays disposeront d'un instrument qui leur permettra de surmonter les dangers menaçant leur unité, a encore dit M. Minitch.

PAUL YANKOVITCH.

AFRIQUE

Tribune internationale
La légitime défense est du côté des Sahraouis

par AINI SAYED (*)

LA récente recrudescence des interventions militaires françaises en Afrique ne semble rien devoir au hasard. L'existence de troupes tenues en état d'alerte, visiblement préparées aux tâches qui les attendaient, la parfaite coordination des complicités locales, la violence d'une campagne de prise en main de l'opinion entreprise sans hésitation, tout cela montre que l'on a affaire à un projet cohérent, dont les événements actuels ne sont que l'aboutissement. Sans doute ce projet dépasse-t-il la France (voir la récente conférence des cinq pays occidentaux sur l'Afrique), mais Paris s'y distingue par son activisme et son manque de prudence.

Après une vingtaine d'années de néo-colonialisme prospère, voici que l'Afrique s'est remise à bouger. Les cordons sanitaires dûment placés autour des pays les moins alignés sur l'Occident menacent de sauter. Et puis les colonies portugaises prennent leur indépendance à quelques mois d'intervalle. C'est tout l'équilibre néo-colonial du continent qui s'en trouve modifié au profit, non pas d'une quelconque puissance étrangère, mais de tous les peuples d'Afrique.

C'était il y a à peine quatre ans. Depuis, la France officielle — inquiète pour sa chasse gardée africaine, — s'est employée à esquisser une nouvelle parade.

La tentative est d'imposer en Afrique la politique des blocs, à laquelle notre continent avait jusqu'ici échappé, conservant une certaine unité dans le cadre de l'O.U.A. Politique qui ne se met en place qu'avec lenteur, étant données d'assez grandes résistances, même chez les pays les moins révolutionnaires.

Mais plusieurs actions — aux conséquences extrêmement dramatiques pour les peuples concernés, — montrent que le projet se réalise : la première guerre franco-marocaine du Shaba, la complicité sénégalaise dans les attaques françaises contre le Sahara et même contre le Tchad, la seconde guerre du Shaba avec l'arrivée des troupes marocaines...

Ainsi la guerre froide aura-t-elle un nouveau champ de bataille, en Afrique ; après les résultats que l'on sait en Asie du Sud-Est.

Cette politique est dangereuse pour la paix, nuisible aux intérêts des peuples. Nous la prenons pour ce qu'elle est.

CETTE politique se cache derrière une panoplie de prétextes et de faux-semblants : si la France, ici ou là, se trouve « contrainte » d'intervenir, c'est — dit-elle, — dans un but humanitaire, pour sauver ses nationaux ; ou bien pour respecter des accords de coopération concernant la sécurité d'un pays allié ; ou bien encore pour protéger l'Afrique d'une invasion étrangère et y défendre « la liberté ».

Ces arguments, nous n'y croyons pas. Ils permettent cependant de donner à certaines actions, aux yeux de quelques-uns, une apparence de légitimité. Mais quelle apparence de légitimité y a-t-il à bombarder un petit peuple comme le peuple sahraoui, et à armer ses agresseurs maroco-mauritaniens ?

Prenons l'exemple du Tchad : il y a là-bas, formellement, un gouvernement « légitime », qui a le « droit » de faire appel à des amis. Mais au Sahara occidental, quelle est l'autorité légitime, ou tout simplement légale, qui pourrait faire appel à une intervention étrangère ? La dernière légalité en date était celle de l'ONU, puisque notre territoire était sous statut international au moment de l'invasion armée par le Maroc et la Mauritanie. Et la seule légitimité est celle du peuple sahraoui lui-même, à travers les représentants qu'il s'est donnés : le Front Polisario et le gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique. Ni l'ONU, ni le Front Polisario n'ont pu faire appel à l'armée française pour bombarder civils et combattants sahraouis ! Non, c'est la Mauritanie et le Maroc voisins qui l'ont fait. Or, ces deux pays sont les agresseurs de notre peuple, ils ont violé nos frontières depuis 1975, ce qu'on tente par tous les moyens de cacher ici.

Et c'est en état de légitime défense que les combattants du Front Polisario vont porter la guerre chez leurs agresseurs... La France ne peut donc cacher qu'en intervenant à la rescousse de ces deux pays, elle participe directement à l'agression contre le peuple sahraoui, et au dépeçage de sa terre.

DANS l'affaire du Zaïre, par ailleurs, on a pu, pour « justifier » l'intervention de la France, mettre en avant des raisons humanitaires : sauver des centaines d'Européens... Mais au Sahara ? Les élections une fois passées, les Jaguar et les Bréguet-Atlantique ont bombardé à plusieurs reprises, en plein cœur du Sahara occidental, à des centaines de kilomètres de tout endroit où sont censés se trouver des ressortissants français...

Les Jaguar, les 4 et 5 mai, et tout dernièrement les Bréguet-Atlantique, le 4 juin, sont intervenus sur la demande de l'état-major marocain, parce que les troupes monarchistes étaient mises en difficulté par nos combattants. Oui, il y a une guerre dans notre pays. La guerre de libération que mène le peuple sahraoui contre l'invasion maroco-mauritanienne. Mais où sont donc ces Français qu'il faudrait sauver ?

Et puis, personne n'osera prétendre qu'il y a des Cubains, des Algériens ou des Vietnamiens, ou des ressortissants d'une quelconque puissance étrangère au Sahara : nos ennemis et tout le continent savent bien que c'est notre peuple qui se bat, et lui seul.

Ce qui peut donc (en apparence) valoir pour le Shaba ou le Tchad ne peut, en aucun cas, s'appliquer au Sahara : il n'y a ni justification ni alibi possible pour l'intervention française dans notre pays. Celle-ci ne peut être qu'une intervention honteuse, une intervention qui se cache...

Le silence coupable des médias à ce sujet est significatif. Pourtant, les 21, 22 et 23 mai dernier, plusieurs dizaines de femmes et d'enfants ont encore été arrêtés, enlevés à El-Ayoun. Leurs noms s'ajoutent à des centaines d'autres que l'on n'a jamais revus.

Qui ose en parler ?

SI le peuple sahraoui se bat, c'est bien pour faire respecter son droit, internationalement reconnu, à l'autodétermination et à l'indépendance. Car le problème du Sahara reste un problème de décolonisation. Faut-il rappeler que l'ONU, l'O.U.A. sont toujours saisis de la question ? N'est-elle pas inscrite à l'ordre du jour du prochain sommet ordinaire de l'O.U.A. à Khartoum ? Le bureau des non-alignés n'a-t-il pas, lors de sa dernière réunion à La Havane, réitéré son soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, en dehors de toute ingérence étrangère ?

La communauté internationale a de très grandes responsabilités quant à la garantie des droits de notre peuple.

Mais la France, par sa politique d'intervention délibérée contre l'armée de libération populaire et les civils sahraouis, se dédit sans vergogne de ces engagements. Non seulement elle renie ses propres principes (elle a voté toutes les résolutions stipulant notre droit à l'autodétermination), mais elle fait obstacle aux efforts que pourraient déployer les instances internationales pour contribuer à une solution juste et durable, conforme au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Bien plus, la France fait peser une menace énorme sur la paix et la stabilité de toute la région : une intervention étrangère comme la sienne risque d'accélérer l'internationalisation — jusque-là évitée — du conflit.

Il n'est plus possible de se cacher la gravité de l'actuel complot contre notre peuple, contre les peuples d'Afrique. Les forces démocratiques en France doivent se prononcer avec plus de fermeté que jamais contre cette politique de la domination et du génocide. Sans oublier que cette même politique nuit aussi aux intérêts bien compris du peuple français : s'il lui faut payer le prix de la guerre, les gains du pillage ne seront pas pour lui ; et ses libertés, jour après jour, se dégradent. Tant il est vrai qu'on ne peut laisser son gouvernement opprimer impunément d'autres peuples.

Que chacun sache que le peuple sahraoui, une fois souverain à l'intérieur de ses frontières, ne saurait menacer les intérêts d'aucun autre pays, qu'il se propose, car tel est son idéal, de constituer une future base d'amitié et de coopération entre tous les peuples.

(*) Membre du bureau politique du Front Polisario (responsable pour l'Europe).

Éthiopie

Un porte-parole érythréen confirme que les Cubains ne participent plus aux combats depuis février dernier

Le Comité de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple érythréen, dont le président est M. Claude Bourdet (1), a organisé, mercredi 21 juin, une conférence de presse. M. Nafi Kurdi, représentant à Paris du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.), après avoir fait l'historique de dix-sept ans de lutte armée, a réaffirmé : « *Après tant de décennies de souffrances et d'oppression, les seuls rapports concevables entre l'Erythrée et l'Ethiopie sont ceux de deux Etats indépendants. Aujourd'hui, un pouvoir populaire de fait est instauré dans nos zones libérées qui totalisent d'ores et déjà plus de 95 % de notre territoire national. Dans les vastes zones qu'il administre, le F.P.L.E. a déjà édifié aux différents niveaux des conseils populaires, émanation de la volonté des masses érythréennes. Il a mis en œuvre une réforme agraire, créé un réseau sanitaire, liquidé l'analphabétisme.* »

Abordant le problème de l'unité du mouvement nationaliste, M. Kurdi a affirmé que les deux fronts de libération « *appliquaient désormais l'accord d'unité signé le 20 avril dernier dans notre ville libérée de Keren. En ce moment même, ils affrontent ensemble les forces d'occupation éthiopiennes...* ».

Le porte-parole du F.P.L.E. a conclu en lançant cet appel : « *Nous demandons au Derg de répudier son projet d'« autonomie régionale » et d'accepter l'ouverture des négociations sans préalable avec les représentants légitimes de notre peuple, à savoir le F.P.L.E. et le F.L.E. Enfin, nous disons à l'ONU, à l'O.U.A. et aux mouvements des pays non alignés que le moment est trop grave pour qu'ils continuent à se taire.* »

Interrogé sur la présence de soldats cubains en Erythrée, M. Kurdi a répondu : « *Aujourd'hui, nous déplorons l'engagement des Cubains aux côtés du Derg, mais s'il y a toujours des éléments cubains en Erythrée, depuis février dernier, ceux-ci ont arrêté toute participation aux combats.* »

Comme on lui demandait si des contacts étaient amorcés entre les nationalistes érythréens et la junte d'Addis-Abeba, M. Kurdi a affirmé : « *Jusqu'à ce jour, aucun contact n'a été établi entre les dirigeants éthiopiens — que nous sommes prêts à rencontrer n'importe où — et notre mouvement... Mais nous n'accepterons jamais moins, je dis bien jamais, que l'indépendance.* »

A propos de l'intervention soviétique dans la corne de l'Afrique et du soutien que l'U.R.S.S. apporte à Addis-Abeba, M. Kurdi a déclaré : « *Notre ennemi principal est l'Ethiopie. Ce n'est pas l'Union soviétique.* » — Ph. D.

(1) Secrétaire général, Robert Dabezies ; trésorier, Lucien [illegible].

UN APPEL DE « MÉDECINS SANS FRONTIÈRES »

Dans le cadre de la conférence de presse, organisée mercredi 21 juin à Paris par le Comité de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple érythréen, le docteur Kouchner, de l'association Médecins sans frontières, a lancé un appel en faveur d'une aide humanitaire et médicale aux Erythréens.

Sur le terrain, « *le F.L.E. ne dispose que de quatre médecins confirmés, le F.P.L.E. de quatorze médecins* », a-t-il dit. Après avoir indiqué que, « *à partir du 15 juillet, partiront quatre équipes chirurgicales de Médecins sans frontières* », il a rappelé que ces volontaires travaillaient bénévolement et manquaient de matériel. Pour financer l'achat de drogues anti-tuberculeuses, de films radiologiques, de postes pour recueillir le plasma nécessaire aux transfusions, l'association a besoin d'un minimum de 500 000 francs (1).

(1) Adresser les dons à M.S.F., 19, rue Daviel, 75013 Paris.

Zaïre

LES AUTORITÉS RENFORCENT LE CONTROLE DE LA POPULATION DU SHABA

Cinq semaines après l'attaque des rebelles katangais contre Kolwezi, les autorités zaïroises poursuivent des opérations de contrôle de la population locale. Un communiqué du général Singa Boyenge, commandant de la région militaire de Shaba, a annoncé mercredi 21 juin que l'armée gouvernementale avait arrêté six cents « *suspects* ».

D'autre part, un recensement général a été organisé dans la région de Kolwezi où un « *conseil de sécurité* » a été créé. Cet organisme est chargé d'assurer le contrôle de la population et de relancer l'activité économique. En outre, un comité de gestion coordonne la distribution des aides extérieures destinées aux habitants de la cité minière.

Le président Mobutu a déclaré mercredi que le Zaïre ne participerait pas au sommet des pays non alignés à Cuba en 1979, La Havane étant, selon lui, « *trop alignée* » pour « *une rencontre crédible sur le non-alignement* ». S'adressant aux commissaires du peuple (députés), dans le domaine présidentiel de la Nsele, à une cinquantaine de kilomètres de Kinshasa, le chef de l'Etat zaïrois a dénoncé le « *virage que prend le mouvement des non-alignés au sein duquel Cuba joue un rôle néfaste par son interventionnisme dans les affaires intérieures d'autres pays membres* ».

A Dar-Es-Salaam

LE COMITÉ DE LIBÉRATION DE L'O.U.A. EXIGE LA DÉCOLONISATION DE LA RÉUNION ET DES CANARIES.

Dar-Es-Salaam (*A.F.P.*). — Le comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) a réitéré, mercredi 31 juin, à Dar-Es-Salaam, son point de vue selon lequel la Réunion et les Canaries « *appartiennent à l'Afrique* » et doivent donc être « *décolonisées* ».

Les vingt et une délégations des pays membres du comité de libération ont entendu M. Domingo Acosta, représentant du mouvement de libération des îles Canaries, responsable des relations extérieures du Mouvement pour l'autodétermination de l'archipel des Canaries (M.P.A.I.A.C.), demander la reconnaissance par l'O.U.A. de son organisation.

Selon M. Laban Oyaka (Ouganda), porte-parole du comité de libération, « *le sentiment général qui s'est fait jour au sein du comité de libération est que les îles Canaries et l'île de la Réunion appartiennent à l'Afrique, au même titre que, par exemple, l'île Maurice et les Seychelles. La seule difficulté qui se pose consiste à déterminer s'il existe, dans l'un ou l'autre cas, un mouvement de libération effectif auquel nous puissions octroyer notre reconnaissance* ».

CORRESPONDANCE

L'opposition guinéenne et l'évolution du régime de Conakry

A la suite de la parution dans le Monde du 8 juin d'un article de M. Philippe Decraene, intitulé « Printemps politique à Conakry », M. Jammes Soumah, président du comité de coordination pour la défense des libertés démocratiques en Guinée, mouvement d'opposition au régime de Conakry, nous adresse une lettre, dont nous extrayons les passages suivants :

Il est vrai qu'un certain nombre de prisonniers politiques qui croupissent dans les seize camps de concentration ont été libérés ces derniers mois. Cela ne saurait masquer le fait que plus de trente mille personnes sont encore détenues dans les geôles de plusieurs villes de Guinée...

M. Diallo Telli, ancien secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, ancien ministre de M. Sekou Touré, M. Keita Faidila, ancien procureur de la République, ancien ambassadeur de la Guinée à Moscou, M. Barry Diawadou, ancien ministre, MM. Emile Cisse, Soumah Theodore, Paul Tchidimbo, ancien archevêque de Guinée (1) — la liste serait, hélas ! trop longue, — ne sont-ils pas toujours privés de leur liberté sans compter des centaines d'autres fugitifs, dont le sort demeure incertain ?

Depuis que la campagne de charme envers le camp occidental est à l'ordre du jour de la révolution de M. Sekou Touré, le responsable dit suprême ne se sent plus concerné ni par le sort du peuple sahraoui ni par les interventions de puissances occidentales au Tchad ou au Zaïre. Comme quoi le progressisme de M. Sekou Touré est fonction de ses intérêts du jour.

» Non, rien n'a changé en Guinée... Seulement le style s'est affiné pour donner le change à la bonne foi des patriotes et de l'opinion publique internationale. Mais, pour une fois, M. Sekou Touré ne trompera personne, la fumée ne masquera pas le feu...

(1) Une dépêche de l'Agence France-Presse, datée de Monrovia, avait annoncé la proche libération de l'archevêque de Conakry, qui, finalement, n'a pas eu lieu (*le Monde* du 26 avril).

République Sud-Africaine

Le B.O.S.S. a un nouveau « patron »

De notre correspondant

Johannesburg. — *Le service de renseignements sud-africain, le Bureau of State Security (B.O.S.S.), aura, à partir du 1er juillet, un nouveau « patron », M. Alec Van Wyk, qui succède au général Hendrik Van den Bergh. Celui-ci, à soixante-trois ans, prend officiellement sa retraite.*

Souvent considéré comme l'homme le plus puissant d'Afrique du Sud, après M. John Vorster, le premier ministre, dont il a la confiance totale, le général Van den Bergh, un géant qui passe difficilement inaperçu, a une solide réputation derrière lui, et tout indique que ses activités ne cesseront pas totalement à la fin du mois.

Chef de la sécurité lorsque M. Vorster était ministre de la police, il est le principal responsable de l'écrasement de l'African National Congress (A.N.C.) au début des années 60, en particulier du spectaculaire « coup de filet » dans une ferme de Rivonia, qui permit de capturer l'état-major clandestin d'« Umkonto we sizwe » (le fer de lance de la nation), qui était la branche militaire de l'A.N.C. On lui doit également l'arrestation, en 1965, du chef du parti communiste clandestin, M. Braam Fischer, et, en 1967, de l'espion soviétique, M. Uri Nicholaevitch, échangé par la suite contre des Occidentaux.

Mystère et secret absolus

Les relations entre M. Vorster et le chef actuel du B.O.S.S. remontent à leur internement au camp de Koffiefontein, au cours de la seconde guerre mondiale, pour avoir fait partie d'une organisation d'Afrikaners favorables aux puissances de l'Axe.

Lorsque M. Vorster a succédé à M. Verwoerd, comme premier ministre, après l'assassinat de ce dernier, le général Van den Bergh était tout désigné pour fonder, en 1969, le B.O.S.S., dont la réputation a, depuis longtemps, dépassé les frontières de l'Afrique du Sud.

Installé dans un immeuble moderne au centre de Pretoria, le Concilium Building, le B.O.S.S. est officiellement chargé d'« enquêter sur toutes les questions affectant la sécurité de l'Etat ». Il n'a en fait aucun pouvoir exécutif officiel, et ne procède à aucune arrestation. Il travaille cependant en étroite liaison avec la police de sécurité dans la lutte contre les mouvements de résistance africaine à l'apartheid et leurs sympathisants dans la communauté blanche.

Il ne fait toutefois aucun doute que les activités du B.O.S.S. ne se limitent pas à la mission que lui attribuent les textes officiels. Diverses révélations d'anciens agents de la C.I.A. américaine ont fait état des activités du B.O.S.S. dans le conflit angolais, par exemple, lorsque la « sécurité de l'Etat » sud-africain n'était pas à proprement parler en danger.

Nullement menacé, comme les services équivalents américains, d'avoir à révéler ses activités à des parlementaires curieux, le B.O.S.S. agit, entouré d'un mystère et d'un secret absolus. Même le nombre de ses employés reste inconnu. Le chef du B.O.S.S. ne doit rendre de comptes qu'au premier ministre lui-même. On sait toutefois que son budget a suivi une croissance prodigieuse après les émeutes de 1976, passant de 258 000 rands cette année-là à 12 millions de rands en 1977 (de 1 393 000 F à 64,8 millions de francs).

On a souvent prêté au général Van den Bergh des vues politiques particulières. Ainsi le magazine Newsweek avait-il affirmé, en 1976, que le B.O.S.S. était en faveur d'un abandon de l'apartheid, pour une Constitution fédérale de type suisse dotée d'un exécutif multiracial, et partisan d'un accommodement avec les voisins marxistes de l'Afrique du Sud. Un démenti cinglant de Pretoria avait accueilli ces affirmations.

La retraite du général Van den Bergh risque d'être purement théorique. Il est déjà chargé d'une mission épineuse : démêler les affaires « secrètes » du département de l'information, dissous à la suite d'un scandale de corruption et d'utilisation non contrôlée de fonds. Dans ce but, il souhaitait se rendre aux Etats-Unis, mais le gouvernement américain lui a refusé un visa (le Monde du 20 juin), preuve de la détérioration des relations entre Pretoria et Washington depuis la collaboration de la C.I.A. et du B.O.S.S. en Angola. Son successeur, M. Van Wyk, cinquante-huit ans, est son adjoint depuis la fondation du bureau. M. Van Wyk est entré dans la police à l'âge de dix-neuf ans.

(Intérim.)

CORRESPONDANCE

Le M.R.A.P. et la lutte contre l'apartheid

M. Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (120, rue Sainte-Denis, 75002, Paris), nous adresse une longue lettre consacrée à la lutte du M.R.A.P. contre l'apartheid sud-africain dont nous extrayons les passages suivants :

Dans le cadre de l'Année internationale de lutte contre l'apartheid proclamée par l'ONU (21 mars 1978 - 21 mars 1979), le M.R.A.P. avait demandé qu'un débat ait lieu au Parlement sur la politique française vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Des députés appartenant à tous les groupes avait donné leur accord de principe mais la décision dépendait du gouvernement qui n'a pas cru devoir s'associer à une telle suggestion, répondant pourtant aux recommandations explicites de l'ONU... Un grand débat reste donc nécessaire sur ce problème capital.

Du 5 au 30 juin, le M.R.A.P. organise à travers la France une tournée de conférences et débats avec projections de films, expositions, etc.

Le samedi 17 juin, un rassemblement dédié à l'anniversaire de Soweto a eu lieu sur le plateau Beaubourg à l'initiative du M.R.A.P., et a réuni environ deux mille personnes.

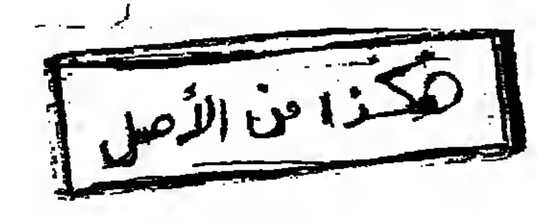
La radio et la télévision ont refusé, jusqu'à présent, d'utiliser les programmes spéciaux préparés dans le cadre de l'Année internationale par l'ONU sur l'apartheid. Au contraire, à deux reprises, il y a eu à la télévision des émissions du professeur Barnard reflétant le point de vue officiel du régime raciste de Pretoria sans que le point de vue opposé puisse s'exprimer, malgré les demandes réitérées du M.R.A.P. et d'autres organisations. C'est pourquoi le M.R.A.P., dans la « Tribune libre » dont il dispose une fois par an, a estimé devoir offrir la parole pendant sept minutes, la moitié du temps qui lui est alloué, à un représentant de l'A.N.C., M. Thami Sindelo (23 juin, 19 h. 40, sur FR 3)...

Le M.R.A.P. s'est adressé à un certain nombre de municipalités pour leur demander de marquer leur solidarité avec les combattants antiracistes d'Afrique du Sud en attribuant à une rue le nom des martyrs de Soweto ou d'un dirigeant du Mouvement de libération sud-africain. Le 16 juin, pour la première fois, un square de Soweto a été inauguré à Malakoff (92).

Pour l'Année internationale, les éditions Droit et Liberté, liées au M.R.A.P., ont publié trois livres relatifs à l'Afrique du Sud : *Soleils fusillés*, du poète camerounais Paul Dakeyo ; *La France et l'apartheid* (en coédition avec l'Harmattan) ; *Diviser pour régner*, de Barbara Rogers, pour le compte de l'International Defence and Aid Fund.

Enfin, pour l'anniversaire de Soweto, soulignant les responsabilités de la France dans le soutien militaire, nucléaire et économique du régime de M. Vorster, le M.R.A.P. a rendu public un dossier comportant la liste complète des « partenaires de l'apartheid », c'est-à-dire des firmes, au nombre de plusieurs centaines, qui collaborent avec l'Afrique du Sud et tirent de ce fait des profits considérables de la surexploitation d'une main-d'œuvre qui est le meilleur marché du monde dans un pays industrialisé...

● *Le Comité international de la Croix-Rouge* (C.I.C.R.) sera contraint, si les conflits actuels persistent en Afrique, de concentrer 60 % de ses activités sur ce continent a déclaré M. Jean-Pierre Hocke, directeur des opérations pour l'Afrique, après une tournée dans certains des pays concernés. — (*A.F.P.*)



De la Rhodésie au Zimbabwe

(Suite de la première page.)

Depuis le 20 avril, ils sont dix-huit à occuper neuf portefeuilles ministériels. Un Noir et un Blanc par fauteuil. On les appelle les coministres. Les neuf Européens ont été nommés par M. Smith, et les neuf autres par ses trois partenaires africains du conseil exécutif, organe suprême de transition, élaboré par les quatre signataires de l'accord de Salisbury. Selon la *Rhodesian Financial Gazette*, les nouveaux ministres « *travaillent dans le cadre de l'administration existante et sont servis par cette dernière plutôt que par de nouveaux secrétariats gérés par leurs propres cabinets* ».

Faute de pouvoir choisir leurs collaborateurs les plus proches, ils bénéficient d'avantages identiques à ceux de leurs partenaires européens : 22 000 dollars rhodésiens l'an (143 000 francs), des facilités fiscales, une voiture, un chauffeur, une résidence. En tenant compte de la suppression de six anciens portefeuilles, la fin de la « suprématie blanche » coûte, exactement, 11 000 dollars (71 500 francs) par mois aux caisses de l'Etat rhodésien. Qui aurait pu croire, voilà quelques mois encore, que l'accession de la majorité africaine au pouvoir pouvait s'amorcer grâce à un si mince budget ? La guerre coûte chaque jour, au bas mot, un demi-million de dollars rhodésiens à Salisbury, sans parler de ses effets économiques et sociaux...

Le jour de la signature, sous un immense portrait de Cecil Rhodes, *fondateur* de la *colonie*, M. Smith s'est félicité du « *sincère effort* » déployé en commun « *pour établir un nouveau système démocratique* de *gouvernement en Rhodésie* ». Portant la coiffe et un boubou africains de circonstance, l'évêque Muzorewa, président de l'UANC (Conseil national africain unifié), s'est déclaré « *ravi* ». Le révérend Sithole, qui préside l'ANC(S) (Conseil national africain-Sithole), a évoqué le « *plus grand bouleversement* » survenu dans l'histoire du pays, et le chef Chirau, président de la ZUPO (Organisation du peuple uni du Zimbabwe), s'en est pris à « *ceux qui continuent de commettre des actes d'agression* » puisque l'objectif de tous — l'accession de la majorité noire au pouvoir — était désormais en vue.

« Chaque jour un soldat meurt... »

Etrange début. Personne n'a pavoisé. Nul n'est descendu dans la rue. Depuis l'attentat qui a fait onze morts, en juillet 1977, dans un grand magasin du centre, Salisbury s'est enrichie de quelques grilles et de gardes postés à l'entrée des immeubles, restaurants, hôtels et magasins. Régulièrement, une douzaine de voitures de police bouclent un quartier pour opérer un rapide mais efficace contrôle d'identité. L'accord n'a pas modifié de telles habitudes. Nulle part des réjouissances n'ont été signalées. Ni l'espérance des Noirs ni la crainte des Blancs ne se sont ouvertement manifestées. Comme si le changement avait été, en quelque sorte, suspendu.

Le 31 mars, le conseil municipal de Salisbury a décidé d'ajourner à l'année prochaine un débat sur la déségrégation raciale de la capitale rhodésienne. Décision « *inexcusable* », s'est indigné M. Tracey, un influent homme d'affaires qui vient d'être promu à la direction de la Rhodesian Banking Corporation Ltd. « *La crédibilité de l'accord est en jeu* », a-t-il rappelé à d'honorables Rotariens. Le 20 juin, l'ouverture d'une nouvelle session du Parlement européen a relancé les spéculations sur l'éventualité d'une abrogation de la ségrégation raciale. Près de quatre mois se seront écoulés, de toute façon, avant que la question ne soit officiellement abordée...

« *Chaque jour, dans les secteurs frontaliers, chauds et désolés, un soldat au moins meurt. Tandis que ses parents en sont informés, une mine terroriste explose, et six innocents civils sont tués, deux autres blessés, dont l'un demeurera invalide à vie; entre-temps, un fermier blanc tombe dans une embuscade montée par des terroristes en regagnant ses terres.*

» *Combien de temps cela va-t-il encore durer ?* », s'est interrogée Miss Moore, de Marandellas. La réponse du général Peter Walls, commandant en chef des « opérations combinées », a été précise. « *En cas d'incidents*, a-t-il expliqué, le 19 avril, à l'issue d'une séance avec le conseil exécutif, *nous devons réagir. Nous allons continuer de tirer sur ceux qui paraissent être les ennemis de l'Etat. Nous allons également continuer de poursuivre les meurtriers, d'imposer des couvre-feu si nécessaire, de protéger les vies de citoyens qui respectent la loi et de tenter d'imposer le maintien de la loi et de l'ordre. Aussi, le plus tôt nous saurons qui est pour le gouvernement et qui est contre, le mieux ce sera.* »

« *Le règlement interne est ficelé par tant de prétendues garanties en faveur des Blancs qu'il rend impossible toute réelle solution* », a commenté M. Garfield Todd, ancien premier ministre de Rhodésie, seul adversaire de M. Smith. « *Un mirage, le point culminant de l'histoire de notre perfidie* », a-t-il dit plus récemment de cet accord du 3 mars qui stipule qu'au sein du Parlement indépendant, vingt-huit sièges sur cent seront réservés pendant au moins dix ans à des Blancs. Seront strictement garantis : la propriété, les pensions, l'indépendance et la « qualification » du pouvoir judiciaire, l'accès à la fonction publique, « *le haut degré d'efficacité et l'apolitisme* » des forces de sécurité, la double nationalité. Pour remettre en cause les dispositions précitées, une majorité de soixante-dix-huit voix sur cent sera nécessaire. Les vingt-huit députés blancs n'auront pas le droit, en revanche, de se coaliser avec une minorité de collègues noirs pour former un gouvernement.

Pendant la phase de transition, qui doit prendre fin le 31 décembre, M. Smith demeure premier ministre de *jure* tandis que le Parlement élu l'an dernier continue de légiférer sur convocation du conseil exécutif, lequel est chargé, avec l'aide du gouvernement bi-racial, de libérer les détenus politiques, d'abolir la discrimination raciale, de rédiger une nouvelle Constitution et d'organiser des élections générales. Lui revient également la tâche, cruciale, de créer les conditions d'un cessez-le-feu.

Un pas de deux incertain

La libération de la majorité des Africains en détention préventive a eu lieu en avril. Le 2 mai, le conseil exécutif a invité les maquisards à cesser le feu. Un comité de huit membres — comprenant deux représentants de chaque partie signataire de l'accord — a été chargé de rédiger une Constitution. Une fois ce texte rédigé, — l'affaire de plusieurs mois — un référendum constitutionnel sera organisé parmi les Européens. Les élections générales auront lieu avant l'indépendance, au plus tard à la mi-novembre si le Zimbabwe doit naître le Jour de l'an. Rien n'a changé, tout est différent... C'est le temps des ajustements à un schéma qui paraît un peu irréel. S'ébauche ainsi une sorte de pas de deux incertain sur une musique de fond qui est encore loin de sonner juste.

Dès le début, il y a eu de justes et de fausses notes. « *Ils ont besoin de se retrouver pour répéter le grand rôle qu'ils ont déjà joué dans le développement de ce pays* », a dit des Européens le docteur Elliott Gabellah, coministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'information. Ce collaborateur du pasteur Sithole a sagement inauguré ses fonctions en se rendant en Afrique du Sud visiter le pavillon rhodésien au « *Rand Show* ». Brandissant la *pipe* rassurante de l'homme tranquille, il y a exprimé le vœu de maintenir des relations aussi amicales que possible avec le géant sud-africain.

Rassurer les Blancs

Me Byron Hove, un avocat noir de retour de Londres, nommé ministre de la justice par l'UANC de l'évêque Muzorewa, avait réclamé une réorganisation de l'administration et de la police. Invité à présenter des excuses par le conseil exécutif, il s'y est refusé. Démis de ses fonctions, il a regagné, début mai, son étude, laissant derrière lui la première crise sérieuse au sein du régime intérimaire. Autrefois, Me Hove avait traité M. Smith de « Hitler » et suggéré la réunion d'un « *tribunal de Nuremberg* » pour l'Afrique australe. « *La politique est l'art du possible* », répétait-il depuis son retour en Rhodésie.

« *Tant que Smith est là...* », disent les Européens. Entendez : tant que le premier ministre rhodésien demeurera encore le « *patron* », ce qui est encore le cas, on pourra continuer de faire un bout de chemin. Entre-temps, ils distribuent les bons points. Le chef Chirau, sénateur et ministre de l'ancien régime, serait le mieux noté si on pouvait lui attribuer davantage d'influence. L'évêque Muzorewa, le héros des « townships » africaines et le moins « politique » des dirigeants africains, n'est sûrement pas le plus populaire en milieu européen. Peu maniable, les Blancs le jugent « imprévisible ». Leurs faveurs iraient plutôt au révérend Sithole, politicien actif, qui tente un retour sur le devant de la scène. Le président de l'ANC(S) est devenu l'ennemi juré de son ancien lieutenant, M. Robert Mugabe, aujourd'hui coprésident du Front patriotique, marxiste avoué, représentant de la branche la plus *forte* de la *guérilla*, la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe).

Pour l'instant, le premier ministre continue de travailler de douze à quatorze heures par jour à son bureau, alors que l'évêque Muzorewa n'assiste qu'aux réunions bihebdomadaires du conseil exécutif. Le commandement garde, seul, la haute main sur les opérations militaires. Les coministres noirs sont isolés au sein des administrations blanches. La radio-télévision n'accorde qu'une maigre place au régime biracial. Règle d'or : rassurer les Blancs, leur prouver que rien n'a changé. En corollaire, cette question que tous se posent : les Blancs se battront-ils, le moment venu, pour défendre un régime noir ?

Voilà à peine un an, l'accord « interne » était inconcevable. Intervenant si tardivement, il n'a pas eu tous les effets espérés. Si l'appui sans réserve de l'Afrique du Sud paraît acquis, la reconnaissance internationale ne l'est pas encore, tandis que les sanctions économiques n'ont pas été levées. M. Smith et ses partenaires africains ont *désormais* besoin de désamorcer la guerre pour convaincre. Jugeant cet accord « honteux », MM. Mugabe et Nkomo, coprésidents du Front patriotique, ont annoncé une escalade des combats. Elle a déjà eu lieu. Pour le régime intérimaire de Salisbury, le test crucial d'un cessez-le-feu, même partiel, semble déjà manqué. Jusqu'où monteront les enchères ?

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Prochain article :

L'ANNÉE LA PLUS SANGLANTE

« Il n'y a pas de quoi s'inquiéter »

Depuis l'accord du 3 mars, les dirigeants du Front rhodésien — le parti de M. Smith, au pouvoir depuis 1964 — font campagne auprès des Européens pour justifier leur alliance avec l'évêque Muzorewa, le révérend Sithole, et le chef Chirau. Le premier ministre s'est adressé, tour à tour, à des militaires et à des policiers. Les propos qu'il a tenus n'ont pas été rapportés par la presse. Quant à M. P. K. Van Der Byl, fidèle collaborateur de M. Smith, et co-ministre européen des affaires étrangères, du tourisme et de l'information, il s'est rendu, le 19 avril, à l'école secondaire de Chisipite, dans l'est du pays, pour s'expliquer devant une centaine d'Européens rassemblés par M. Reece, élu local du Front rhodésien.

M. Van Der Byl leur a d'abord dit pourquoi le Front rhodésien avait accepté le « *majority rule* » : « *Quelle que soit notre aversion, nous devons faire face à la réalité. Même l'Afrique du Sud, dernière citadelle contre la marée noire, a concédé le majority rule au Sud-Ouest Africain* (Namibie). *L'Afrique du Sud ne nous supporterait pas si nous tentions de tenir seule, car elle est menacée : le chah d'Iran lui a dit que, dans ce cas-là, il lui couperait le pétrole, s'il apprenait qu'une partie nous était destinée... Nous n'avons pas été vaincus. Le nouveau facteur, c'est que l'Afrique du Sud demeure notre seul débouché. La récession économique nous fait également mal. Des mines ferment dans l'ensemble du pays. Il y a eu plusieurs effondrements financiers. Le chômage, noir et blanc, augmente. Nous avons plus de difficultés à trouver des soldats pour continuer la guerre.* »

Voilà pour les raisons d'un règlement que M. Van Der Byl a qualifié, tour à tour, de « *modus vivendi* », de « *mécanisme pour mettre fin à la guerre* » et de « *chef-d'œuvre politico-diplomatique* ». « *Il est vrai*, a-t-il dit *que nous voulions trente-quatre députés* (sur cent), *et que nous n'en avons obtenu que vingt-huit.* » Mais, a-t-il souligné, « *jamais personne n'aurait cru que les dirigeants noirs de l'intérieur en auraient accepté autant* », et, surtout, « *nos forces de sécurité demeureront intactes et nous défendront toujours contre toute action illégale* ». A une exception près : celle, « *malfaisante* », de Me Hove, le régime intérimaire fonctionne « *extrêmement bien* » : « *Nous avons désormais l'avantage de voir d'authentiques nationalistes noirs défendre notre politique, — et ce ne sont pas des Noirs de service* ». Bref, « *ni pessimisme ni euphorie déplacée* », selon M. Van Der Byl, qui a alors comparé le Front rhodésien à « *Vasco de Gama ou Christophe Colomb voguant vers des eaux inconnues* ».

M. Van Der Byl définit les trois objectifs de l'accord : *cessez-le-feu*, levée des sanctions économiques (« *des hommes d'affaires du continent sont déjà en Rhodésie* ») et constitution garantissant que les Européens pourront « *vivre de façon acceptable* » : « *Il nous serait impossible de vivre dans un nouveau Mozambique, mais il y a d'autres pays africains. Il y a cinquante mille Français en Côte-d'Ivoire — où je me suis souvent rendu — et ils sont là-bas parce qu'ils le veulent. Il y a également vingt-cinq mille Français au Gabon. Les conditions de vie sont bonnes au Swaziland, au Botswana.* » Le ministre rhodésien a alors cité l'exemple d'un certain M. Swanepoel — *nom européen* commun en Afrique du Sud, « *installé au Zaïre et qui paie ses vingt employés blancs infiniment mieux que ses huit cents employés noirs et envoie ses enfants à l'école de Durban* ».

En conclusion, a-t-il dit à son auditoire exclusivement européen, « *Il n'y a pas de quoi s'inquiéter et, de toute façon, ce sont les électeurs européens qui décideront en dernier ressort* ». Il a ajouté deux remarques : « *Le succès de l'accord dépendra du nombre de Blancs qui resteront* » et « *nos partenaires noirs veulent que nous disciplinions les éléments noirs* ».

M. Van Der Byl a dû répondre ensuite à quelques questions. Pourquoi la Rhodésie prendrait-elle le nom de Zimbabwe ? Réponse : « *Rien n'est encore décidé. La Rhodésie peut avoir deux noms comme, par exemple, l'Angleterre qui s'appelle aussi le Royaume-Uni ou la Grande-Bretagne, ou encore les U.S.A., connus aussi comme the States ou l'Amérique* »... Dans ce genre de discours, destiné à rassurer une salle inquiète, il faut, de toute évidence, faire la part des choses.

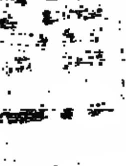
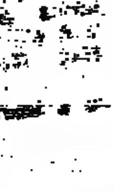
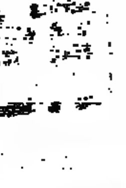
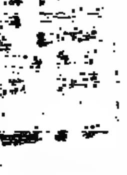
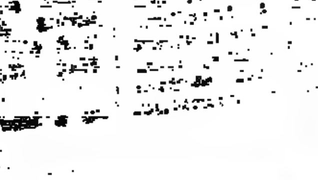
J.-C. P.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

AMÉRIQUES

Pérou

L'Assemblée constituante se réunit le 28 juillet

Les premières élections libres au Pérou, depuis la prise de Pouvoir, en 1968, par les forces armées ,ont abouti à nne victoire relative de la ganche, mais ne semblent pas mettre en question l'existence du gonvernement militaire.

La nouvelle Assemblée constituante entrera en fonction le 28 juillet, mais elle risque d'avoir une tâche difficile, ancun parti n'étant parvenn à s'assurer la majorité des cent sièges Son rôle se limite à rédiger une nouvelle Constitution, ce qui signifie que les députés élus ne pèseront pas directement sur la vie politique et que les militaires garderont les rênes du pouvoir.

C'est l'APRA, parti réformiste créé il y a plus d'un demi-siècle par M. Haya de la Torre, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-trois ans, qui, avec 35 % des voix, apparaît comme la formation la plus influente. Avec trente-six sièges, elle devance le parti populaire chrétien ultraconservateur (vingt-sept sièges). La troisième force issue des élections : le Front ouvrier-paysan-étudiant, qui, à la aurprise générale, a obtenu près de 12 % des voix. Les résultats consacrent en revanche l'échec du parti communiste orthodoxe, de la démocratie chrétienne et des partis proches de l'ancien président Juan Velasco Alvarado.

Le gouvernement militaire a nbservé le mutisme complet sur l'issue des électinns. Il demeure que les forces politiques qui l'ont activement soutenu jusqu'à présent sont minnritaires. Il n'est pas exclu par conséquent qu'il soit obligé de tenir compte des succès de la gauche.

● A WASHINGTON, un communiqué publié par le département d'Etat précise que le gouvernement américain et « heureux » que les élections péruviennes, les premières snr le plan national depuis quinez ans, aient été largement suivies. Le communiqué, qui fait état des « inquiétudes » initiales américaines provoquées par la situation préélectorale, ajoute que les Etats-Unis *« suivront avec intérêt les travaux de l'Assemblée constituante qui doit préparer le terrain pour l'élection d'un gouvernement représentatif élu »*. — *(A.F.P.)*

Chili

LES AUTORITÉS METTENT LÉGALEMENT FIN A LA RÉFORME AGRAIRE

Santiago-du-Chili *(A.F.P.)*. — Le gouvernement militaire vient d'annuler, le *19 juin*, les principales dispositions légales autorisant les expropriations publiques dans le cadre de la réforme agraire. Par le même décret, le gouvernement a supprimé l'interdiction de constituer des sociétés anonymes agricoles, ce qui, selon les observateurs, permettra à des groupes privés de racheter les terres expropriées pendant les onze ans d'application de la réforme mise en route en *1967* par le président Eduardo Frei (démocrate-chrétien) et reprise et amplifiée par le gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende.

Selon les statistiques officielles, près de 10 millions d'hectares ont été expropriés depuis l'entrée en vigueur de la réforme. Celle-ci avait coûté, selon des estimations gouvernementales, plus de 500 millions de dollars, et avait permis de redistribuer entre cent mille familles de paysans des terres appartenant à quelque cinq mille grands propriétaires. Bien que les expropriations aient cessé dès le lendemain du coup d'Etat de 1973, qui renversa le gouvernement Allende, les autorités militaires ont accordé des titres de propriété individuelle à trent-cinq mille familles de paysans vivant sur des terres déjà exprnpriées.

DEVANT L'O.E.A.

M. Carter propose des actions « multilatérales » contre les pays qui violent les droits de l'homme

Washington *(U.P.I., A.F.P.)*. — Le président Jimmy Carter a déclaré, mercredi 21 juin, dans son discours d'ouverture devant l'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, à Washington, que son gouvernement *« ne serait pas détourné de sa politique ouverte et enthousiaste en faveur des droits de l'homme, y compris les droits économiques et sociaux ». « Nous préférons prendre des mesures positives, mais, là où des pays persistent à violer sérieusement les droits de l'homme, nous continuerons à témoigner que le mépris flagrant des normes internationales dans ce domaine peut être coûteux. (...) Là où les droits de l'homme fondamentaux sont en cause, tous nos gouvernements sont responsables non seulement devant leurs citoyens, mais devant la conscience mondiale »*, a ajouté M. Carter.

Le président américain, qui s'adressait aux vingt-cinq représentants des pays du continent (Cuba ne participe pas aux réunions de l'O.E.A. et le Canada n'a qu'un siège d'observateur), dont beaucnup sont des dictatures militaires, a reconnu que *« l'évolution d'un régime autoritaire vers le système démocratique peut être difficile et exigeante. Dans cette phase de transition, et en particulier au cours des processus électoraux, mon gouvernement s'efforce de ne pas intervenir ni de manifester ses préférences envers des individus ou des partis. Mais nous soutiendrons et encouragerons les systèmes qui permettent aux peuples de participer librement et démocratiquement aux décisions qui affectent leur existence »*, a précisé M. Carter.

Le président a fait état de progrès constatés sur ces questions en Amérique latine : *« Dans de nombreux pays des prisonniers politiques ont été libérés, l'état de siège levé, les entraves à la liberté de la presse réduites. »* M. Carter a fait allusinn a des *« actions multilntérales »*, lancées par des groupes de nations du continent, qui pourraient prendre la forme da sanctions contre les pays coupables.

Pour donner à son discours de mercredi plus de poids et pour affirmer la concordance de vues aussi bien au sein de son équipe qu'entre l'exécutif et le législatif, M. Carter avait réuni, mardi soir, à la Maison Blanche environ quatre-vingts membres du Congrès, qui ont « dialogué » avec lui et avec les divers responsables de la politique étrangère américaine. Le président s'était plaint à plusieurs reprises et notamment lors de la guerre du Shaba, d'avoir les mains liées par le Congrès, et il a voulu convaincre l'O.E.A. que, sur la question des droits de l'homme au moins, le soutien du Capitole ne lui ferait pas défaut.

Dans un message pour la préparation de la fête nationale américaine du 4 juillet, rendu public mercredi, M. Carter a également déclaré que celle-ci *« était l'occasion de nous consacrer à nouveau à la défense, partout, des droits de l'homme auxquels notre nation a toujours été attachée »*.

[Le président américain n'a pas précisé quelles sanctions les Etats-Unis, ou l'O.E.A., pourraient être amenés à prendre contre les pays coupables de violations des droits de l'homme, ce qui enlève nn peu de force à son propos généreux. Les seuls rapports présentés pour l'instant à l'assemblée générale concernent le Paraguay, l'Uruguay et le Chili, ce qui semble une liste bien courte.

Le discours de M. Carter n'a reçu à l'O.E.A. qu'on accueil réservé. Pour des raisons souvent très différentes, de nombreux pays du continent estiment que les Etats-Unis devraient ne pas limiter leurs interventions aux leçons de morale. Ils sont davantage intéressés par des mesures telles que l'assouplissement des entraves à leurs exportations vers le puissant pays du Nord.]

PROCHE-ORIENT

JUGEANT « INSUFFISANTES » LES RÉPONSES DE JÉRUSALEM

Les États-Unis sont déterminés à relancer le dialogue israélo-égyptien

Washington *(A.F.P.)*. — L'administration Carter a officiellement regretté, mercredi 21 juin, l'*« insuffisance »* des réponses d'Israël aux questions américaines sur le statut des territoires occupés. *« Nous regrettons que les explications israéliennes ne répondent pas entièrement à nos questions »*, a déclaré le porte-parole du département d'État qui a, pour la première fois, rendu public le libellé exact des deux questions posées par Washington lors de la venue du ministre israélien des affaires étrangères, M. Moshé Dayan, en mai dernier : *« Israël peut-il dire si, après la période de cinq ans écoulée, le statut définitif de ces territoires sera résolu ? Israël peut-il préciser quels mécanismes permettront de résoudre cette question ? »*

Les Etats-Unis, a ajouté le porte-parole américain, *« ont engagé des discussions avec le gouvernement égyptiens sur sa position à propos de la Cisjordanie et de Gaza. A la lumière des réponses israéliennes et des vues égyptiennes, ils entreprendront dès maintenant d'actives consultations avec ces deux gouvernements, afin de déterminer quelles prochaines étapes permettraient d'aider les deux parties à reprendre leurs négociations. »*

Pour l'instant, indique-t-on officieusement au département d'Etat, les Etats-Unis n'ont pas encore arrêté leur future ligne de conduite. Il est probable, cependant, que, pour relancer le dialogue israéln-égyptien, une visite au Caire et à Jérusalem de M. Cyrus Vance ou de son adjoint direct pour les questions du Proche-Orient, l'ambassadeur Alfred Atherton, sera nécessaire. Les jalons d'une telle mission pourraient être posés durant la visite que doit entreprendre, à la fin du mois à Jérusalem, le vice-président Walter Mondale.

Si leurs bons offices échouent, les Etats-Unis n'auront d'autre recours que de sonmettre leurs propres suggestions sur le statut de la Cisjordanie et de Gaza. Mais, de source autorisée, on souligne qu'ils n'ont pas, pour l'instant, adopté un tel plan de rechange.

● *Le cabinet de M. Chirac* dément que le maire de Paris ait demandé, dans son interview au quotidien de Damas *Techrine* (*le Monde* du 20 juin), à M. Teddy Kollek, maire de Jérusalem, *« de ne pas participer aux festivités marquant le 30e anniversaire de la création d'Israël organisées par la communauté juive de France »*.

Egypte

Le général Chazli estime que le président Sadate a commis une « grave erreur » en rompant avec Moscou

Lisbonne *(A.F.P.)*. — L'ambassadeur d'Egypte à Lisbonne, le général Saad Eddine Chazli, qui vient d'être rappelé au Caire pour avnir critiqué publiquement le régime du président Anouar El Sadate, a révélé, mercredi 21 juin au cours d'une conférence de presse, qu'il avait terminé d'écrire ses Mémoires qui seront *« automatiquement publiées »* s'il venait à être assassiné ou arrêté. Il a précisé que ses Mémoires contiendraient quelques *« secrets »* sur le conflit, et ses relations avec certains officiers égyptiens qui ont joué plus tard un rôle important dans la vie politique de l'Egypte.

Le général a estimé que le président égyptien avait commis une *« grave erreur »* en remplaçant l'Union soviétique par les Etats-Unis comme allié principal de l'Egypte. *« Il aurait fallu entretenir des relations avec les deux super-puissances, ou tout au moins ne pas provoquer l'animosité de l'une d'entre elles »*, a-t-il ajouté. Pour l'ancien chef d'état-major de l'armée égyptienne, il est impossible de résoudre le conflit du Proche-Orient en *« ignnrant les deux super-puissances, nlors qu'elles-mêmes ne s'ignorent pas l'une l'autre »*.

Sur le problème des fournitures d'armes, le général Chazli a qualifié de *« beaucoup plus favorables »* les conditinns posées par l'Uninn soviétique. Selon lui, les conditinns imposées par les Etats-Unis ne permettront jamais à l'Egypte de se battre à égalité avec Israël.

Le général Chazli a précisé qu'il pensait quitter le Portugal dans une semaine et prendre la nationalité de n'importe quel pays arabe qui voudrait bien l'accueillir. Il a démenti avoir eu des contacts avec le colonel Kadhafi et a nié que ce dernier lui ait offert un quelconque poste de commandement dans les forces armées libyennes. *« Je pourrais éventuellement, si on me le demande, mettre mes connaissances à la disposition d'un pays arabe. Mais je n'encouragerai jamais une guerre entre deux pays arabes et je ne lutterai jamais contre l'Egypte »*, a-t-il cnnclu.

ASIE

Vietnam

Hanoï souhaite que l'évacuation des ressortissants chinois soit terminée d'ici trois mois

L'agence Chine nouvelle a publié, mercredi 21 juin, la note officielle chinoise remise le 16 juin au Vietnam Ce texte explique la décision de Pékin de fermer les trois consulats généraux vietnamiens en Chine par l'attitude de Hanoï, qui *« a fait obstruction à l'ouverture d'une mission consulaire chinoise à Ho-Chi-Minh-Ville »*. Selon la note, le Vietnam a bien — comme il l'a affirmé (*le Monde* du 20 juin) — donné un accord de principe en décembre 1976 à la demande chinoise d'onvrir un consulat dans l'ancienne capitale du Vietnam du Sud, ainsi qu'à Haïphong et à Danang. Mais il a fallu atteodre novembre 1977 pour que la Chine soit invitée à envoyer une mission exploratoire ; cette dernière, composée d'un consul général et de deux adjoints, n'a pu se rendre à Ho-Chi-Minh-Ville, et elle est restée bloquée à Hanoï pendant trois mois, sous prétexte que, selon les Vietnamiens, *« la situation était défavorable ». « Le ministère vietnamien des affaires étrangères*, poursuit la note chinoise, *est allé jusqu'à demander au consul général de quitter Hanoï et de regagner la Chine »*. Pékin a donc décidé d'annuler la nominatinn de son diplomate.

Restrictions à l'emploi d'étrangers

Alors que les deux paquebots chinois chargés d'évacuer le premier contingent de Chinois du Vietnam, attendent au large des ports de Haïphong et de Ho-Chi-Minh-Ville, les Vietnamiens ont commencé les préparatifs de cette évacuation. Selon un responsable vietnamien, trente mille personnes résidant à Ho-Chi-Minh-Ville ont demandé officiellement, entre le 15 et le 19 juin, à regagner la Chine. Les Vietnamiens veulent que cette évacuation soit terminée dans un délai de trois mois et que chaqua navire chinois ne reste à qnai que trois jours an maximum.

D'autre part, la presse de Hanoï a publié une décision gouvernementale datée du 25 avril introduisant des restrictions à l'emploi d'étrangers dans plusieurs secteurs de l'économie : la pêche, l'exploitation forestière, la réparation des postes de radio et de télévision, la conduite de véhicules ou d'embarcations de transport de voyageurs, l'imprimerie, la dactylographie et la photocopie. Cette mesure touche essentiellement les Chinois, qui représentent la plus importante colonie étrangère.

M. Nguyen Duy Trinh, ministre vietnamien des affaires étrangères, a envoyé un message au sénateur américain Edward Kennedy l'informant que Hanoï avait pris des dispositions pour que les enfants de citoyens américains titulaires d'un passeport américain et résidant an Vietnam puissent rejoindre leur famille, a-t-on appris mercredi à Washington. Cette mesure toucherait vingt-cinq personnes — quinze enfants et leur mère — et le rapatriement aurait lieu *« à une date encore indéterminée »*.

Enfin, Radio-Hanoï a diffusé mercredi une déclaration d'un ancien chef de bataillon cambodgien, M. Run Dun, qui aurait fui son pays en mai après avoir échappé à une purge. Cet officier a invité ses compatriotes à renverser le gouvernement de Phnom-Penh et a condamné la politique chinoise. Radio-Hanoï avait déjà appelé, le 3 avril, les soldats khmers à se soulever (*le Monde* dn 8 avril). — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

Hongkong

Les autorités s'inquiètent de l'afflux d'immigrants chinois et vietnamiens

Correspondance

Hongkong. — Une centaine de personnes ayant fui le Vietnam à bord d'embarcations de fortune ont été recueillies récemment par des vedettes de la Royal Navy qui patrouillaient au sud des eaux territoriales de la colonie. Reconnues comme « réfugiés » par le autoritée de Hongkong, et, à ce titre, antorisées à séjourner dans la colonie en attendant que des organisations internationales les prennent en charge, ces personnes, tontes d'origine chinoise, ont déclaré être parties pour échapper au mouvement actuel de *« lutte contre les éléments bourgeois »* qui vise particulièrement les Chinois de Cholon, depuis la nationalisation du commerce de gros dans l'ancien Vietnam du Sud et la détérioration des relations entre Hanoï et Pékin.

La presse de Hongkong est unanime à approuver le gouvernement en raison de son attitude humanitaire ; mais elle exprime aussi son angoisse. Cette nouvelle vague de réfugiés est-elle l'annonce d'une marée ? Si oui, Hongkong devra-t-il absorber une partie de ces réfugiés, dont aucun pays n'aura voulu ?

Le problème est d'autant plus grave que Hongkong doit faire face à un autre exode, en provenance de la Chine celui-là. Les services de l'Immigration Department viennent, en effet, de révéler que treize mille cinq cents « immigrants légaux », dûment munis d'autorisations de sortie, sont entrés à Hongkong durant les quatre premiers mois de cette année. Soit le double de l'année dernière pour la même période. *« A l'heure actuelle*, a déclaré un porte-parole, *cent cinquante Chinois arrivent quotidiennement à Hongkong. Si ce mouvement devait se confirmer dans les mois suivants*, on *arriverait à un total d'« immigrants légaux » sensiblement égal à celui de 1973, année où Londres avait demandé à Pékin* de *limiter les sorties légales* de *ses ressortissants. »*

Interrogé sur les raisons de ce nouvel afflux, le porte-parole a invoqué *« la simplification des procédures de sortie entreprise par le gouvernement chinois »*. Il aurait été peu diplomatique de sa part de donner une autre raison, que mentionnent généralement la presse et les voyageurs retour de Canton : de sérieuses difficultés d'approvisionnement, dues aux mauvaises récoltes, dans la province de Canton. Quant aux formalités qui permettent de sortir de Chine, elles varient, semble-t-il, selon les cas : beaucoup de Chinois d'outre-mer, ayant pour la plupart un niveau d'instruction assez élevé, attendent toujours leur laissez-passer.

Si un tel exode devait se poursuivre, le gouvernement de Hongkong verrait toute sa politique en matière de logement, d'équipements sociaux et de limitation des naissances vouée à l'échec. A titre d'indication, l'immigration légale a représenté, en 1977, le tiers de l'accroissement démographique « *naturel* » de la colonie.

HENRI LEUWEN.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● UNE DELEGATION AMERICAINE conduite par M. Donald Mac Henry, ambassadeur adjoint des Etats-Unis à l'ONU, est arrivée, mercredi 21 juin, à Luanda, pour y avoir des conversations avec le gouvernement angolais. Il s'agit de la première visite de ce genre en Angola depuis l'indépendance du pays. Le 20 juin, M. Vance, secrétaire d'Etat américain, avait annoncé l'ouverture « diplomatique » de Washington en direction de Luanda (*le Monde* du 22 juin).

Guatemala

● LE PRESIDENT KJELL LAUGERUD a annoncé, mercredi 21 juin, que son gouvernement avait déjoué un « complot terroriste » prévoyant de kidnapper des ambassadeurs étrangers et d'assassiner le ministre de la défense, le général Otto Spiegeler Noriega, ainsi que d'autres membres des forces armées. Selon le président guatemaltèque, ce complot est organisé par des *« terroristes internationaux, embauchés par des groupes de droite et de gauche qui veulent perturber le processus de passation des pouvoirs présidentiels le 1er juillet. »*

Portugal

● LES DEUX LEADERS du parti révolutionnaire du prolétariat (P.R.P.), Mme Isabel do Carmo, et M. Carlos Antunes, ainsi que treize autres dirigeants de cette organisation politique d'extrême gauche, ont été arrêtés *le mardi 20 juin*. Ils sont accusés d'avoir participé à des hold-up, à des attentats à la bombe, ainsi qu'à l'assassinat d'un agent de police à Porto. Fondé en 1970 pour *« aider le prolétariat à prendre, par les armes, le pouvoir à la bourgeoisie »*, le P.R.P. est à l'origine de plusieurs actes de violence commis pendant le régime de M. Caetano, dont l'explosion, en *1971*, d'une section de la base de l'OTAN située à douze kilomètres de la capitale. Son influence s'est élargie après le 25 avril 1974 à certains secteurs de la gauche militaire. Au cours de l'*« été chaud »* de *1975*, le P.R.P. avait maintenu des liens très étroits avec le Copcon et, en particulier avec le commandant Otelo de Carvalho. — *(Corresp.)*

Seychelles

● M. FRANCE-ALBERT RENÉ, chef de l'État seychellois, a annoncé, mardi 20 juin, que désormais seuls les membres de son propre parti pourraient se présenter aux élections législatives (les prochaines élections doivent, en principe, avoir lieu avant un an). Le parti uni du peuple des Seychelles (S.P.U.P.), parti gouvernemental, rebaptisé Front progressiste du peuple seychellois, deviendra l'organe suprême de l'archipel, a indiqué M. René, ajoutant que le parti serait ouvert à chaque Seychellois seulement après une période probatoire *« destinée à mettre à l'épreuve son engagement socialiste et sa discipline militante »*. — *(Reuter.)*

[Jusqu'à présent, l'archipel vit sous le régime du bipartisme, la seconde formation étant le parti démocratique des Seychelles (S. D. P.), fondé en 1963 et dont le chef est l'ancien président James Mancham.]

Timor

● LES INDONESIENS ont lancé une nouvelle offensive contre les nationalistes du Front révolutionnaire pour la libération de Timor oriental (Frétilin), après l'arrivée dans l'île de quinze milla soldats en renfort, a annoncé, mardi 20 juin, M. Alarico Fernandes, secrétaire pour l'information du Frétilin.

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LES PROBLÈMES INTERNES DU P. S.

Les proches de M. François Mitterrand invitent les socialistes à ne pas se laisser détourner « par des rivalités de personnes ou de clans »

Trente dirigeants du parti socialiste, dont sept membres du secrétariat national (Mmes Edith Cresson, Marie-Thérèse Eyquem, Yvette Rondy et MM. Gérard Delfau, Claude Estier, Lionel Jospin, Louis Mermaz) et quatre députés (MM. Georges Fillioud, Charles Hernu, Pierre Joxe et Louis Mexandeau), ont rendu publique, mercredi 21 juin, une « *contribution pour le renforcement du parti socialiste et la victoire du socialisme en France* ».

Les autres signataires sont MM. Jean-Paul Bachy, Maurice Bennassayag, Roland Bernard, André Billardon, Jean-Claude Colliard, Marcel Debarge, Bertrand Delanoé, Jacques Delors, Henri Emmanuelli, Claude Germon, Christian Goux, André Laignel, Jean-Marie Le Guen, Jean-François Lemettre, Daniel Mayer, Jean Pronteau, Paul Quilès, Mme Françoise Seligmann et M. André Vianès.

Dans ce texte ils affirment : « *Après mars, l'union de la gauche est-elle encore possible ? Cette question est au cœur des préoccupations de tous les socialistes. Et, malgré les apparences, les controverses dont la presse se fait l'écho relèvent de ce préalable politique, décisif pour l'avenir de notre pays.*

» *En effet, après la volte-face des dirigeants communistes, qui a sauvé la droite d'une défaite certaine, on peut se demander si le parti communiste va continuer à repousser les chances de victoire de la gauche chaque fois que celle-ci sera en passe de l'emporter. Mais on peut aussi considérer que l'aggravation de la crise, l'amplification des luttes sociales et de nouveaux reculs de la droite rendraient impossible un tel comportement. C'est dans ces conditions que se pose aujourd'hui la question de l'union de la gauche, et donc de la validité des grandes options adoptées en 1971 par le parti socialiste, lors de sa constitution au congrès d'Epinay. (...)*

» *La première de ces conditions est le renforcement du parti socialiste, qui s'emploiera à maintenir la netteté de sa ligne politique, à améliorer son organisation, à accentuer son caractère démocratique, à affermir sa présence dans les entreprises. C'est à cette tâche prioritaire qu'ont à se consacrer les responsables et les militants socialistes, sans se laisser détourner par des rivalités de personnes ou de clans.* »

Les signataires condamnent ensuite la politique économique de M. Raymond Barre, qu'ils qualifient de « *purgatoire des travailleurs* ». Ils accusent la « *grande bourgeoisie française* » de « *s'aligner sur la stratégie mondiale de l'impérialisme* » et d'accepter non seulement une nouvelle division internationale du travail, mais encore « *une répartition des tâches sur le plan politique et militaire* ». La France, expliquent-ils, s'acquitte « *avec zèle* » du rôle « *peu glorieux et périlleux de gendarme de l'Afrique* ».

La « contribution », après avoir relevé les maux dont souffre l'U.R.S.S., reproche aux régimes sociaux-démocrates d'agir « *trop souvent dans le cadre de l'ordre établi* ». Elle dresse un historique rapide de la IVe République, dans lequel elle reproche notamment au P.C. de « *s'aligner sur les positions staliniennes* » tout en déplorant que les socialistes aient participé à des gouvernements de coalition avec le centre et la droite. La campagne présidentielle de M. François Mitterrand, en 1965, est présentée comme ayant « *jeté les bases* » du renouveau.

Les signataires exposent ensuite la « *responsabilité historique du parti communiste* ». Ils notent que le P.C.F., « *à l'occasion de l'actualisation du programme commun, a engagé contre le parti socialiste un combat sans merci, pour lequel il a bénéficié de la complaisance empressée de la droite, qui a mis à sa disposition les moyens immenses des mass media* ». « *...lors que des bases existaient pour conclure un accord d'actualisation, le bureau politique du parti communiste choisissait froidement de déclencher une polémique qui devait entraîner le maintien de la droite au pouvoir* », ajoutent-ils. « *Les raisons de cette attitude suicidaire pour la gauche doivent être recherchées. Elles doivent être discutées et présentées à l'opinion publique. Car l'union de la gauche ne pourra être rétablie que dans la clarté et la vérité.*

» *Le parti communiste n'a pas accepté de venir au pouvoir avec le parti socialiste, dès l'instant que celui-ci était devenu la première force de gauche. Mais cette hypothèse est insuffisante pour entreprendre une explication approfondie de ce qui s'est passé. En fait, le parti communiste n'a pas voulu renoncer au rôle dominant qu'il a coutume de s'attribuer dans les coalitions auxquelles il participe. Dans la période récente, la main tendue aux gaullistes, aux nationalistes et aux chrétiens, comme les alliances électorales conclues avec le P.S.U. ou les gauchistes de gauche, relèvent de la pratique de l'« union du peuple de France », selon laquelle le parti communiste est conçu comme le « parti de la classe ouvrière » et donc comme l'élément moteur de la coalition. Cette pratique est en contradiction avec la stratégie de l'union de la gauche.* »

Le recours

« *Au milieu des dégâts ainsi accumulés par notre partenaire*, poursuit la « contribution », *le parti socialiste apparaît aujourd'hui comme le recours. Pour reprendre sa marche en avant, il doit continuer ce qu'il a entrepris pour faire gagner toute la gauche. Parce qu'il est le seul désormais capable d'y parvenir, il voit se concentrer sur lui tous les assauts. Le parti socialiste abattu ou affaibli, la droite serait assurée de conserver le pouvoir pour longtemps.* »

Les signataires poursuivent :

« *Les courants et les diverses sensibilités qui existent dans notre parti contribuent à sa richesse et à sa force d'attraction, mais ils lui feraient courir un péril mortel s'ils perdaient de vue ce qui leur est commun : combat contre la droite, pour l'union de la gauche, pour la conquête du pouvoir, pour le socialisme. (...)*

» *La réaffirmation de notre ligne politique et la prise de conscience de ce qui nous est commun ne suffisent pas. Pour renforcer notre cohésion, nous devons aussi reconnaître collectivement nos lacunes et les combler. C'est notamment le cas de l'organisation du parti socialiste qui doit être perfectionnée, spécialement par des niveaux de responsabilité mieux définis, la coordination et la communication entre les sections et les fédérations améliorées.* »

Dans ce domaine, ils préconisent :

« *La désignation décentralisée des dirigeants et des responsables, qui doivent être élus à tous les niveaux du parti, sur des bases et sur une ligne politique nette, pour appliquer un programme et une stratégie clairement annoncés.*

» *La réaffirmation de la nécessité des courants de pensée, qui ne peuvent cependant continuer à apparaître et à agir comme des groupes de pression destinés à défendre des positions acquises au sein du parti. Nous ferons, à cet égard, des propositions pour permettre aux courants de pensée de retrouver leur véritable place au sein du parti, qui a adopté la règle de la représentation proportionnelle.*

» *Le développement de l'information, ascendante, descendante et horizontale, et de la formation, conditions d'efficacité du parti, et d'une meilleure expression des militants.*

» *Une présence accrue, dans les différentes instances, de ceux dont la représentation risquerait d'être minorée : femmes, militants de sections d'entreprises, militants originaires de petites fédérations.* »

La « contribution » plaide enfin en faveur d'un redéploiement des activités du P.S. dans les entreprises, le secteur associatif, auprès des femmes, des jeunes, au niveau des municipalités. Les auteurs concluent :

« *Tout langage, tout comportement qui donnerait l'impression qu'une autre option est possible, toute recherche de solutions prétendument techniques ou modernistes, feraient courir à notre parti et à ses chances de victoire un danger mortel. Un comportement ambigu des socialistes aboutirait à neutraliser la capacité d'intervention de notre parti dans la vie politique française. Nous laisserions le champ libre au parti communiste, trop heureux de récupérer le terrain perdu. (...)*

» *Au contraire, à l'heure où la crise s'aggrave, nous devons, en priorité, nous donner les moyens de parler à l'ensemble de la gauche, donc aux communistes, et d'appeler à l'union, à la base comme au sommet. Cet engagement suppose le respect mutuel des partenaires. Il faudra bien que les dirigeants communistes finissent par comprendre que la poursuite de la polémique affaiblit leur propre parti, tout en frappant l'ensemble de la gauche.*

» *(...) Devant la situation de blocage actuelle, il nous appartient donc de créer les conditions de l'union. Nous le ferons, en dépassant les divisions qui pourraient surgir au sein de notre parti, en confortant tout ce qui unit les socialistes, enfin en nous tournant vers l'extérieur.* »

Les proches du premier secrétaire prennent le devant

(Suite de la première page.)

La « contribution » a un caractère plus général et n'est destinée en principe ni à la convention qui, en février 1979, discutera du « projet socialiste » ni au congrès du printemps prochain. Elle a pour objectif d'amener les autres courants à se situer par rapport à elle. Si M. Mauroy a été informé de l'existence de ce document, il n'a pas été invité à le signer. Mais il peut s'y rallier. Et les déclarations faites mercredi au micro de France-Inter par le maire de Lille montrent qu'il développe une analyse proche.

Quant à M. Michel Rocard, qui n'est pas critiqué par la « contribution », bien que les signataires mettent en garde contre le « langage moderniste », il devra, lui aussi, ou accepter le document ou lui opposer un autre texte et donc « se découvrir », en présentant sa propre motion lors du prochain congrès sans savoir s'il bénéficiera d'alliés ou s'il sera isolé.

Les signataires de la « contribution », qui récusent farouchement les appellations de « proches du premier secrétaire » ou de « conventionnels » et qui affirment agir de manière totalement autonome par rapport à M. François Mitterrand, ont replacé le débat sur un terrain qui leur est nettement plus favorable. Cependant, ils ont dû prendre le risque de se distinguer en tant que « sous-courant », de faire apparaître — quoi qu'ils en disent — un « sous-courant » Mitterrand au sein de la majorité du P.S.

L'un des plus farouches défenseurs du premier secrétaire, M. Jean Poperen, député du Rhône et membre du secrétariat national, les avait mis en garde sur ce point dans le dernier numéro de *Synthèse flash*, le bulletin des clubs qu'il anime. Il écrivait en effet, à propos de M. Mitterrand : « *Etant l'homme du parti, il ne lui sied pas d'être, en quelque façon, l'homme d'un clan.* » Il ajoutait : « *Cette démarche est sans doute sage. On peut penser qu'elle est un élément de réflexion pour ceux, y compris parmi les plus fidèles compagnons de Mitterrand, qui pourraient être tentés de se compter à part.* »

Cet avertissement n'a pas été entendu. Il y a tout lieu de penser que si le premier secrétaire n'avait pas souhaité une telle initiative, elle ne se serait pas développée. M. Mitterrand est donc disposé à régler dès à présent le problème de ses « dauphins ». Ou ils acceptent le document qui vient d'être publié et, ce faisant, ils reconstituent la majorité du P.S. et reconnaissent implicitement le rôle dirigeant du premier secrétaire et de ses amis, ou ils engagent, un an avant l'échéance du prochain congrès, un affrontement politique qui ne manquera pas d'apparaître aussi comme une lutte pour la direction du parti et donc pour la succession de son actuel leader.

THIERRY PFISTER.

A l'extrême gauche

« L'ACTION COMMUNISTE » SE DÉFINIT COMME UNE TENDANCE AU SEIN DE « LUTTE OUVRIÈRE »

Dans un texte publié jeudi 22 juin par le quotidien *Rouge*, organe de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), plusieurs militants de l'Organisation trotskiste Lutte ouvrière (L.O.) annoncent leur décision de se constituer en tendance au sein de Lutte ouvrière. A l'appui de leur démarche, ils indiquent notamment :

« *Nous refusons d'envisager de nous organiser d'une façon indépendante de cette organisation, d'abord parce que nous n'en avons ni les forces militantes ni les moyens matériels, ensuite parce que nous ne voulons pas ajouter à l'état d'émiettement et de division de l'extrême gauche en France et des organisations trotskistes en particulier.*

» *Ce que nous tenons à imposer, c'est que nous sommes un courant d'une organisation trotskyste et nous désirons être reconnus comme tel. Pour cela, nous avons décidé de nous appeler « L'Action communiste ». (...)*

» *Nous ne sommes pas des intellectuels (les), petits (tes) bourgeois (es) sortant des théories fumantes, mais des travailleurs et des travailleuses, militants (es) syndicalistes de base...* »

M. Mauroy : nous ne devons pas remettre en cause l'union de la gauche

M. Pierre Mauroy, député, membre du secrétariat du P.S., a déclaré mercredi 21 juin au micro de France-Inter :

« *Le parti socialiste est la formation la plus démocratique de toutes, par conséquent, la formation où l'on discute le plus. Ce n'est pas chez nous que l'on discute à guichet fermé, ce n'est pas chez nous, s'il y a des contestataires, qu'on va leur dire d'aller plus loin. (...) Non, au parti socialiste, nous ne pensons pas du tout que la direction a toujours raison. (...)*

» *A quelques mois de notre congrès ordinaire, il est bien naturel que l'on puisse s'interroger. Les militants s'interrogent, les responsables peuvent aussi s'interroger. S'interroger sur quoi ? Pas sur des problèmes de personnages, qui sont complètement seconds. Sur deux grandes questions, qui sont capitales pour nous. La première, c'est la question du règlement intérieur. (...) Il faut nous organiser, non pas dans la voie de donner l'avantage de pouvoirs à la direction, au contraire, d'assurer la participation de nos militants.* »

La seconde question concerne l'élaboration d'un « projet socialiste ».

M. Mauroy ajoute : « *Avec François Mitterrand, nous avons entrepris un travail de rénovation en profondeur. Nous avons établi la ligne d'Epinay. La question qui se pose, fondamentale celle-là, est-ce qu'il faut remettre en cause la ligne d'Epinay, c'est-à-dire est-ce que le parti socialiste doit remettre en cause l'union de la gauche ? Voilà la véritable question à laquelle il faut répondre. Nous, nous disons non. (...)*

» *Nous n'avons absolument pas changé vis-à-vis de la ligne d'Epinay. Par conséquent notre congrès ordinaire, en tout cas en ce qui me concerne, et en ce qui concerne de nombreux militants socialistes, c'est d'être sur la ligne d'Epinay, être avec, autour de François Mitterrand et, en plus, être pour l'union de la gauche étant entendu que la pratique de l'union de la gauche, on doit y apporter un certain nombre de modifications.* »

Le maire de Lille explique qu'un abandon de l'union de la gauche aurait notamment pour conséquence de permettre au P.C.F. de rattraper le P.S. Il précise : « *On aurait, en France, un parti communiste qui redeviendrait dominant, sans qu'il soit contraint à une évolution à laquelle il est condamné en dépit des décisions qu'il peut prendre dans son comité central.* »

Interrogé sur ses relations avec la minorité du P.S. — le CERES, — M. Pierre Mauroy rappelle que lors du dernier congrès de sa formation, à Nantes, il était favorable au retour de ce courant au sein du secrétariat du P.S. Il ajoute : « *Mes camarades ont pensé autrement, c'est tout, je me suis incliné. Encore maintenant, on sait que je souhaite le plus grand rassemblement, à une condition, c'est que sur le plan politique, bien sûr, nous puissions nous mettre d'accord sur un texte qui nous soit commun. Si le CERES, sur ce plan-là, restait sur des positions qui ne sont pas les nôtres, il ne serait pas question de l'associer à la direction du parti.* »

M. MARCHAIS : nous n'avons besoin ni de l'aide ni des conseils du maire de Lille.

M. Georges Marchais, qui était jeudi 22 juin l'invité du « petit déjeuner » de France-Inter, a répondu à M. Mauroy. Il a déclaré :

« *S'il s'agit de faire évoluer notre parti afin d'avancer dans la voie du vingt-deuxième congrès et du socialisme aux couleurs de la France, c'est ce que nous faisons et nous n'avons besoin ni de l'aide ni des conseils de Pierre Mauroy. Mais ce qu'il voudrait, en fait, c'est faire évoluer le parti communiste vers la social-démocratie, vers la gestion des affaires de la France à la Schmidt et à la Callaghan. Il ne faut pas compter sur le parti communiste pour aller dans cette voie.* »

Revenant sur le débat en cours au sein de sa formation, le secrétaire général du P.C.F. a ajouté :

« *Jean Elleinstein et Louis Althusser ont choisi une voie qui n'est pas la voie du parti. Si on adhère au P.C.F., alors on accepte ses règles. (...) Louis Althusser est contre le vingt-deuxième congrès et pour la dictature du prolétariat. Je suis étonné que des journalistes bourgeois se rangent de son côté. Quant à Jean Elleinstein, il dit être d'accord avec le vingt-deuxième congrès, mais il le combat sous tous ses aspects. En tout cas, tout cela est très marginal.* »

M. Marchais affirme la vitalité du P.C.F. et repousse les projets d'ouverture du chef de l'Etat

M. Marchais affirme la vitalité du P.C.F. et repousse les projets d'ouverture du chef de l'Etat.

M. Georges Marchais a donné, mercredi 21 juin, une conférence de presse au cours de laquelle il a fait le bilan de la réunion du comité central du parti communiste (*le Monde* du 22 juin). Le secrétaire général du P.C.F. a d'abord décrit la situation économique et sociale.

« *Dans tous les domaines*, a-t-il dit, *la tendance est aujourd'hui à la régression, au mieux à la stagnation. Tout le reste, comme on dit, est bavardage. De ce point de vue, le président de la République comme le premier ministre sont particulièrement prolixes. Ils dissertent sur l'avenir meilleur, discourent sur le « libéralisme », philosophent sur « l'ouverture ». Mais au-delà des mots, que constate-t-on ? Les atteintes répétées aux libertés syndicales et démocratiques ; la monopolisation de l'information ; les interventions policières qui se multiplient contre les travailleurs en lutte. En fait d'« ouverture » et de « libéralisme », c'est bien à la poursuite et à l'aggravation de la même politique autoritaire, réactionnaire, hostile à tout ce qui pense et qui lutte à laquelle notre peuple a affaire.*

M. Marchais a rappelé que le comité central du P.C.F., lors de sa réunion des 26, 27 et 28 avril, « *avait montré que le parti socialiste, en abandonnant l'union et le programme commun, portait l'entière responsabilité de la défaite de la gauche* ». Il a poursuivi : « *Depuis, la conclusion à laquelle nous avions abouti a été abondamment critiquée, déformée par tous les moyens d'information. Mais nous n'avons toujours pas lu une ligne ou entendu un mot mettant en cause la relation des faits qui servait de fondement à notre appréciation. Autrement dit, avec l'appui des grands moyens d'information, François Mitterrand se dérobe à un véritable débat public qui ne pourrait que mettre en lumière la responsabilité du parti socialiste.* »

M. Marchais a ajouté : « *Le comité central a relevé que les travailleurs socialistes, des hommes et des femmes de gauche manifestent aujourd'hui leur opposition à l'orientation à droite de la direction du parti socialiste. Tout montre que des liens plus étroits et plus forts peuvent être tissés « à la base », dans chaque lutte, entre ceux et celles qui veulent l'union et le changement ; tout montre que l'intervention des travailleurs, des démocrates peut ainsi permettre à l'union de se reconstruire.*

» *Pour notre part, c'est à cet objectif qu'inlassablement nous travaillons et travaillerons avec patience et persévérance. Nous ne nous résignons pas à la division, et nous ne nous y résignerons jamais. (...)*

Un petit groupe de meneurs

Le secrétaire général du P.C.F. a ensuite évoqué la discussion en cours au sein du parti. « *L'immense majorité des communistes*, a-t-il dit, *est actuellement en accord — un accord réfléchi et serein — avec l'analyse et les décisions du dernier comité central. Evidemment, ce constat, que nous ne sommes pas seuls à faire, constitue une cruelle déception pour la droite giscardienne, pour le parti socialiste, pour les moyens d'information qui ont tout fait pour tenter de diviser notre parti et de paralyser son action en intervenant sur le déroulement* de la discussion.

» *Cette entreprise fractionnelle que mènent quelques membres du parti en lutte ouverte contre la politique, les règles de fonctionnement, la direction de notre parti issues de notre vingt-deuxième congrès entraîne actuellement, à juste titre, une ferme riposte politique de notre parti. Cette riposte est indispensable. Cela dit, la discussion se poursuit et c'est bien, c'est même très bien. En repoussant résolument toute pratique de l'amalgame, les communistes continuent le débat fraternel, argumenté, libre de toute pression, qu'ils ont engagé.* »

Invité à préciser son analyse de « l'entreprise fractionnelle » apparue au sein du parti, M. Marchais a déclaré : « *Il est évident maintenant qu'il y a un petit groupe de meneurs, qui est à l'origine de cette entreprise fractionnelle et qui la conduit. Et il y a, parmi ceux qui ont signé la pétition élaborée par la cellule d'Aix-en-Provence, au jour même de la publication du rapport du dernier comité central — il y a parmi ces signataires des gens qui manifestent, n'entendent pas, eux, mener la lutte contre la politique définie par le comité central. Nous faisons une distinction très nette entre les deux.* » La « *riposte politique* » engagée par la direction du parti consiste, a précisé M. Marchais, à « *repousser d'une manière catégorique ce que veulent les auteurs de cette tendance fractionnelle, c'est-à-dire implanter des tendances, des fractions dans le parti* ».

Le secrétaire général du P.C.F. estime que « *les moyens d'information ont participé à l'agression menée contre notre parti* ». « *Je ne vois pas pourquoi*, a-t-il dit, en s'adressant aux journalistes, *vous exigez du parti communiste ce que vous n'exigez de personne d'autre. D'abord, le parti communiste est le seul qui ouvre une tribune de discussion dans sa presse à la veille de chaque congrès. D'autre part, lorsque le P.R., le R.P.R. ou le parti socialiste réunissent leurs instances, vous n'exigez pas d'eux qu'ils publient le texte de leurs discussions. J'ajoute que, par votre attitude à notre égard, vous vous ingérez gravement dans les affaires de notre parti.* »

Faisant allusion aux articles de deux militants communistes, animateurs de la revue *Dialectiques*, que *le Monde* a publiés (1), M. Marchais a dénoncé la « *méthode inqualifiable digne des bas-fonds, qui consiste à envoyer des communistes dans les réunions de membres du parti, pour enregistrer leurs propos et les publier* ». Il a toutefois précisé : « *Nous ne prendrons pas de sanctions contre ceux qui favorisent votre travail.* »

Désaccord avec les propositions de M. Giscard d'Estaing

Le secrétaire général du P.C.F. a passé en revue les quatre sujets sur lesquels M. Valéry Giscard d'Estaing, au cours de sa conférence de presse du 14 juin, avait invité le premier ministre à consulter l'opposition :

● LA PROPORTIONNELLE MUNICIPALE.

« *Nous sommes en total désaccord avec le président de la République*, a déclaré M. Marchais. *Nous exigeons que la représentation proportionnelle serve de base pour toutes les élections. Deuxièmement, nous sommes pour que la proportionnelle s'applique à toutes les communes, quelle que soit leur population. Sans doute, on peut envisager un certain assouplissement pour les communes de moins de deux mille cinq cents habitants. Troisièmement, nous sommes résolument opposés au panachage ou au vote préférentiel, qui, contrairement à l'apparence, est profondément antidémocratique.* »

● LE FINANCEMENT DES PARTIS.

« *Nous sommes en désaccord avec le président de la République sur la façon dont il conçoit la solution de cette question*, a déclaré M. Marchais. *Il est fondamental pour la démocratie et pour son développement* de *sauvegarder l'indépendance des partis politiques (...) inscrite dans l'article 4 de la Constitution.* »

Le P.C.F. n'est « *pas hostile à toute intervention de l'Etat, en particulier en période électorale* », mais l'essentiel, estime M. Marchais, est « *l'aide à la presse non dépendante des puissances financières* » et « *la place des partis politiques sur les antennes de la radio et de la télévision* ». « *Pour le reste*, a-t-il dit, *c'est-à-dire les locaux, le personnel et le matériel administratif, il serait scandaleux que cela soit financé par des fonds publics. Les partis ont des adhérents, des élus, des sympathisants, et il appartient à ceux-ci d'assurer leur financement* ».

● LE CUMUL DES MANDATS.

Pour M. Marchais, les cumuls de mandats découlent de « *l'étatisme, l'autoritarisme, la bureaucratie, la paperasserie* » qui caractérisent le « *pouvoir giscardien* ». Il a rappelé que les conseils régionaux sont composés de parlementaires et de représentants des conseils généraux et des conseils municipaux des grandes villes. « *Le système giscardien et le scrutin d'arrondissement poussent précisément dans cette voie* », a déclaré le secrétaire général du P.C.F., et il a souligné que son parti « *est celui où le cumul des mandats est le moindre* ».

● LE DROIT DE REPONSE.

« *Le fait que le président de la République admette le droit de réponse manifeste la difficulté, pour le pouvoir, de s'en tenir à ce qui est la règle aujourd'hui* », a déclaré M. Marchais. Il a ajouté : « *Tel que M. Giscard d'Estaing le conçoit, je crois que le droit de réponse ne nous aurait jamais été accordé depuis que M. Barre est là.* »

En conclusion, M. Marchais s'est déclaré « *très étonné de voir que François Mitterrand trouve quelque chose d'intéressant dans ces propositions* ». Quant à l'annonce, par le président de la République, qu'il inviterait de nouveau des représentants de l'opposition à s'entretenir avec lui avant les conférences internationales du mois de juillet, le secrétaire général du P.C.F. a indiqué que son parti se déterminera quand les invitations auront été lancées.

(1) « Ce qui se dit dans les cellules », par Marc Abelès et David Kaisergruber, *le Monde* des 21 et 22 juin.

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le gouvernement accepte d'étendre aux S.A.R.L. les mesures de détaxation

Les députés examinent, mercredi 21 juin, sous la présidence de M. BROCARD (U.D.F.), après déclaration d'urgence (une seule lecture dans chacune des deux assemblées) le projet de loi relatif à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises. Ce texte comporte cinq points fondamentaux (*le Monde* du 2 juin). Il prévoit :

1) La détaxation du revenu investi en actions ;

2) L'aménagement de la fiscalité des fonds propres ;

3) La création d'actions à dividende prioritaire ;

4) La création de prêts participatifs ;

5) La réduction de certains avantages fiscaux en faveur des placements à court au moyen terme.

Ce n'est pas la première fois, observe M. ICART (U.D.F.), rapporteur général, que notre législation fiscale tente, par voie d'incitation, d'encourager les épargnants à affecter une part de leurs disponibilités à des placements à risque. Le rapporteur reconnaît toutefois que les précédentes tentatives n'ont pas été couronnées d'éclatants succès si l'on en juge par l'état dépressif de la Bourse et par la dégradation de la structure de financement des entreprises : l'investissement est en baisse, l'autofinancement se dégrade, la marge de profit s'amenuise et l'endettement à l'égard des banques s'accroît.

A son avis, la situation présente se caractérise par la manvaise orientation de l'épargne des ménages vers les entreprises. Il relève en effet que les Français épargnent beaucoup, de plus en plus même, et indique que la part disponible de cette épargne est de l'ordre de 70 milliards de francs, chiffre qu'il compare aux besoins de financement des entreprises qui n'excède pas, lui, 50 milliards. Or actuellement ces dernières, constate le rapporteur général, ne trouvent auprès des ménages que 8 à 9 % de leurs ressources totales.

S'interrogeant sur les raisons du divorce entre les Français et les industries, M. Icart observe notamment que l'habitude d'investir dans la pierre est solidement enracinée dans leur esprit, que la situation de la Bourse n'est pas alléchante et que l'action des pouvoirs publics n'a pas encouragé l'investissement à long terme. Ainsi, note-t-il, est apparu l'idée d'une nouvelle politique fondée sur l'économie de marché.

Pour terminer M. Icart présente les principales décisions prises par sa commission (*le Monde* daté 18-19 juin) et il conclut : « *La maladie qui affecte l'entreprise s'appelle réduction des marges par accumulation des charges. Il en résulte un risque de décourager l'initiative qui constitue la nature de la société libérale.* »

M. MONORY : modifier le comportement des épargnants

M. RENE MONORY, ministre de l'économie, rappelle les deux objectifs majeurs de la politique économique : attaquer les causes profondes de l'inflation et revitaliser l'appareil productif. Evoquant le retour irréversible à la liberté des prix industriels, il souhaite que les chefs d'entreprise n'appliquent pas de hausses trop fortes et trop rapides, évitent un excès d'endettement, modèrent l'évolution de leur masse salariale et exercent pleinement toutes les responsabilités qui leur sont rendues, l'Etat exerçant, de son côté, les siennes en renforçant les conditions de la concurrence et en rétablissant les conditions d'une plus grande vérité des prix. Encore faut-il, reconnaît le ministre, que les chefs d'entreprise puissent exercer pleinement leurs responsabilités et, pour ce faire, ne souffrent pas du handicap constitué par l'insuffisance de leurs fonds propres. Il précise à ce sujet : « *Cette insuffisance est incontestable.* »

Leur taux d'autofinancement qui, de 1969 à 1973, avait été en moyenne de 74 % ne s'est élevé qu'à 57,7 % en 1977. Le comportement d'épargne des Français est largement responsable de cette insuffisance, la plupart d'entre eux ne considérant pas comme normal d'investir une fraction de leur épargne en valeurs à revenu variable (actuellement, moins de 5 % du patrimoine financier). Ainsi, le nombre des actionnaires ne s'élève qu'à 1,2 million, soit seulement un Français sur quarante-quatre, contre environ un Allemand sur douze et un Américain sur huit.

« *Il importe*, insiste le ministre de l'économie, *si l'on veut inciter les Français à réorienter leur épargne, que les entreprises puissent servir à leurs actionnaires une rémunération globale satisfaisante. Aussi le gouvernement vient-il, afin d'encourager l'investissement en valeurs mobilières, d'adopter deux autres textes visant à favoriser les formules de gestion collective des portefeuilles : l'un améliore et simplifie le fonctionnement des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), l'autre généralise la formule des fonds communs de placement. Par ailleurs, une action est entreprise pour favoriser le développement de l'actionnariat des salariés. Enfin, la bonne tenue du franc et la baisse des taux du marché monétaire français permettent, selon lui, d'espérer une prochaine réduction du taux de base des banques.* »

« *Pour permettre aux entreprises de renforcer leurs fonds propres*, précise M. Monory, *le projet cherche, d'une part, à agir sur les habitudes d'épargne des Français et, d'autre part, à permettre aux sociétés de réaliser dans de bonnes conditions des augmentations de capital. En ce qui concerne l'orientation de l'épargne des particuliers, il contient à la fois des mesures fiscales fortement incitatives en faveur de certains placements et une réduction de l'avantage dont bénéficient actuellement d'autres types de placements.* »

En conclusion, M. Monory reconnaît que la modification des comportements recherchée, essentielle pour l'avenir de notre économie, ne sera possible que si des efforts très importants sont déployés pour expliquer aux Français la portée de ce texte. Aussi invite-t-il les députés à faire comprendre à leurs électeurs l'importance qui s'attache à ce qu'ils deviennent actionnaires.

M. Monory se déclare opposé à l'amendement de la commission des finances instituant, jusqu'en 1981, un prélèvement de 0,50 % sur les ressources de banques. Il s'est au contraire prononcé pour l'élévation, prévue dans le projet de 33,33 % à 40 % du prélèvement libératoire sur l'épargne semi-liquide. Il a surtout annoncé que le gouvernement proposerait un amendement étendant aux S.A.R.L. les avantages fiscaux que le texte initial limitait aux sociétés anonymes.

M. TADDÉI (P.S.) : un cadeau aux entreprises

Opposant, au nom de son groupe, la question préalable (il n'y a pas lieu à délibérer), dont l'adoption entraînerait le rejet du texte en discussion, M. TADDEI (P.S.) craint que ce projet « incohérent » dont les effets seront, à son avis, négligeables, n'empêche en rien l'augmentation du chômage au cours des cinq prochaines années. « *L'investissement privé*, affirme-t-il, *ne peut être relancé sans un effort d'investissement public. Avec ce texte*, ajoute-t-il, *le gouvernement fait un cadeau aux entreprises afin d'honorer ses promesses préélectorales.* » « *En revanche*, observe-t-il, *la majorité n'a pas tenu ses engagements en matière d'indexation de l'épargne populaire.* »

S'exprimant contre la question préalable, M. D'AUBERT (U.D.F.) reproche au groupe socialiste de vouloir empêcher le Parlement de travailler et se fait l'avocat d'un texte qui permettra, à son avis, la relance de l'activité boursière et constituera un pas décisif vers la justice fiscale.

Le ministre regrette de son côté de voir l'opposition se cantonner une nouvelle fois dans la critique systématique.

A la majorité de 285 voix contre 196, l'Assemblée décide de ne pas opposer la question préalable.

En séance de nuit, sous la présidence de M. HUGUET (P.S.), M. LAURIOL (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission des lois sur les titres 3 et 4 du projet, déclare que « *les actions à dividende prioritaire ne bouleverseront pas la composition des assemblées générales et l'attrait financier du placement sera renforcé par la création de ces actions* ». Il remarque cependant que les mécanismes d'actions spéciales n'ont pas jusqu'ici connu un véritable succès. Aussi est-il nécessaire, estime-t-il, « *de préciser le statut juridique du détenteur d'actions sans droit de vote* ».

« *Le problème est encore plus grave à l'égard de l'assemblée générale extraordinaire* », dit-il. C'est pourquoi la commission des lois propose que la société puisse imposer aux actionnaires prioritaires le rachat de leurs titres. En dépit des mérites qu'elle reconnaît au projet et des améliorations qu'elle suggère, la commission des lois est cependant « *sceptique sur l'efficacité du dispositif du gouvernement* ».

M. PIERRET (P.S., Vosges) déclare que la politique menée par le gouvernement vise « *à limiter l'endettement structurel croissant des entreprises et à leur permettre de retrouver des marges de profits suffisantes pour investir* ». Et pourtant, ajoute-il, « *comment voulez-vous intéresser l'épargne publique aux valeurs mobilières françaises à revenu variable quand on sait que l'indice de capitalisation des valeurs boursières a perdu 40 % depuis 1961 tandis que la capitalisation immobilière a plus que triplé ?* »

Enfin, il estime que « *la détaxation du revenu investi en actions porte atteinte à la progressivité de l'impôt sur le revenu* ». En effet, « *l'avantage consenti à l'épargnant est proportionnel au taux d'imposition de son revenu. Déduire 5 000 francs du revenu c'est accorder 250 francs de déduction d'impôts à celui qui est taxé à la tranche des 5 % et 3 000 francs à celui qui est imposé à 60 %* ».

Tout autre est l'opinion de M. MILLON (U.D.F., Ain) qui remarque que « *depuis maintenant plusieurs années nos investissements sont marqués par une faiblesse durable* » ce qui constitue « *un facteur inflationniste important* ». Aussi estime-t-il que le train de mesures proposées par le gouvernement « *et notamment les déductions fiscales en faveur de l'épargne investie en actions constituent une première réponse et une action de bon sens* ».

Il estime que les dispositions fiscales favorisant l'investissement de l'épargne répondent à trois objectifs distincts : « *Le premier, politique, consiste à renforcer les liens existants entre les Français et leur régime économique ; le second traduit des préoccupations économiques : le gouvernement espère manifestement que l'afflux des capitaux drainés vers les entreprises donnera à celles-ci les fonds propres qui leur sont tant nécessaires ; le troisième, social, se traduit par la limitation à 5 000 francs par foyer fiscal les avantages de l'exonération, et le souci de favoriser la diffusion du capital des entreprises* ».

Le député avance cependant un certain nombre de critiques et de suggestions. « *Pourquoi exclure de ces avantages*, demande-t-il, *les titulaires actuels de comptes courants ? Plus généralement, pourquoi entretenir cet esprit discrétionnaire à l'égard des entreprises non cotées alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que ce sont elles qui éprouvent le plus de difficultés en matière de trésorerie et que ce sont elles encore qui sont manifestement les plus incapables d'assurer le renforcement de leurs fonds propres.* » Quant à la déduction du revenu de l'épargne investie fixée à 5 000 francs par le projet de loi, le député estime que « *c'est soit trop, soit trop peu* ». Il explique : « *Trop, car vous trouverez relativement peu de salariés qui puissent, sans un effort financier notable, investir de façon durable pendant plusieurs années. Trop peu, car l'exonération fiscale que vous proposez ne sera pas suffisamment effective en cas d'événement extraordinaire (départ à la retraite, assurance-vie ou licenciement) et ne détournera pas des habitudes traditionnelles qui consistent à recourir aux formules de placements à court ou moyen terme.* » Aussi pense-t-il qu'il serait « *plus judicieux d'envisager un plafond des déductions autorisées sur plusieurs années.* »

En conclusion, l'orateur indique que son groupe votera le texte « *sans réticence* ».

M. DUCOLONÉ (P.C.) : ce projet tend à développer l'injustice fiscale

Selon M. DUCOLONE (P.C., Hauts-de-Seine) le projet de loi « *tend tout à la fois à développer le chômage et l'injustice fiscale et à porter atteinte à l'épargne populaire* ». En effet, souligne-t-il, « *il n'y a aucun lien automatique entre le fait d'apporter des moyens financiers accrus aux entreprises et la création d'emplois* ». Le député communiste affirme que « *l'augmentation des fonds propres dont les grandes sociétés bénéficieraient au titre des nouvelles actions émises et des fonds participatifs leur permettraient d'obtenir des crédits supplémentaires des banques non d'abord pour investir mais pour exporter leurs capitaux et installer de nouvelles usines à l'étranger dans les endroits où le capital est le plus rentable* ».

« *Avec votre projet*, dit-il, *si les petits et moyens épargnants salariés se laissaient séduire par une propagande à sens unique ils risqueraient fort de faire un marché de dupes. Ils croiraient que les achats d'actions effectués par eux contribueraient à relancer l'activité économique et à créer des emplois en France. Tout au contraire, cet argent frais servi*rait *dans de nombreux cas, à la réalisation de plans de restructuration des grandes entreprises impliquant des licenciements et des fermetures d'usines en France.* »

Il souligne aussi que les dispositions proposées par le gouvernement « *prévoient de donner des avantages supplémentaires aux détenteurs de hauts revenus qui cumuleraient le bénéfice de la détaxation des achats d'actions nouvelles et l'avoir fiscal sur ces mêmes actions* », ce qui « *tend à amplifier l'injustice fiscale* ». Il ajoute : « *Orienter l'épargne vers l'industrie en créant des actions de préférence pourrait avoir des conséquences négatives pour les épargnants modestes. Rien ne leur garantit des dividendes compensant la détérioration de cette épargne investie en actions par la hausse des prix. L'inflation finance les entreprises et détériore le pouvoir d'achat de l'épargne populaire.* » Il réaffirme que « *le maintien du pouvoir d'achat de l'épargne populaire est une exigence démocratique* ».

M. DELPRAT (non-inscrit, Yonne) estime que les conditions mises par le projet de loi à la déduction du revenu de l'épargne investie sont très restrictives. Il annonce que son attitude au moment du vote sera déterminée par celle du gouvernement sur ce point particulier.

M. VOISIN (app. R.P.R., Indre-et-Loire) approuve l'idée d'orienter l'épargne vers l'industrie : « *Si nous souhaitons une relance des investissements et de l'exportation*, dit-il, *il faut en donner les moyens.* » Il observe cependant que « *le texte décourage ceux qui bénéficiaient du prélèvement libératoire* », c'est-à-dire les petites entreprises, et que « *ce projet concerne à 90 % les entreprises les plus importantes* ». Or, remarque-t-il, dans son département « *les emplois sont répartis à 55 % des entreprises de moins de cent employés* ». Il convient donc de soutenir ces entreprises. C'est pourquoi il présentera un amendement adopté par la commission des lois et visant à remplacer le relèvement du taux de prélèvement libératoire par une taxe de 0,50 % sur les dépôts bancaires.

M. EMMANUELLI (P.S., Landes) reproche au ministre de l'économie de « *ne pas avoir dit les raisons profondes, psychologiques, politiques, du manque de fonds propres dont souffrent les entreprises* ». Il remarque qu'en France les détenteurs de capitaux ont peu tendance à investir ceux-ci dans l'industrie. Il se demande si le projet de loi propose des mesures suffisantes pour modifier cette situation. « *Vous savez fort bien*, dit-il, *que vous vous adressez à une catégorie particulière de Français dont je crains qu'ils ne soient pas assez alléchés, compte tenu de la tendance baissière de la bourse depuis plusieurs années.* »

M. MESMIN (U.D.F., Paris) approuve les mesures d'incitation fiscales proposées par le gouvernement mais considère qu'il ne peut s'agir « *que d'une première étape* ». Certaines réformes de structures sont en effet, selon lui, indispensables. « *Il faudra abattre*, dit-il, *les barrières qui existent entre les différentes sources de financement présentes sur le marché.* »

M. GOLDBERG (P.C., Allier) critique un projet qui, à son avis, « *vise à défendre les profits des entreprises capitalistes les mieux placées* ». « *Les actions à dividende prioritaire*, déclare-t-il, *les prêts participatifs réclamés dès longtemps par le patronat serviront les seuls intérêts des multinationales, cependant que le relèvement du prélèvement libératoire va diminuer les ressources de collectivités locales.* »

M. GRUSSENMEYER (R.P.R., Bas-Rhin) craint que le projet ne soit pas assez incitatif et soit trop compliqué. « *M. Giscard d'Estaing*, dit-il, *avait parlé de faire du Français un Japonais de l'épargne, mais on n'a pas mené une politique de l'épargne : les épargnants perdent chaque année 5 % de leur capital.* » Le député regrette « *que l'on n'ait pas parlé de la participation promise par le général de Gaulle* ».

M. AUROUX (P.S., Loire) affirme que « *l'actionnariat ouvrier demeurera insignifiant et jouera le rôle d'un alibi social* ».

Il remarque que « *globalement la collecte de l'épargne a régressé* ». « *Le projet*, dit-il, *aura pour principal effet de pénaliser les collectivités locales dont la situation est déjà désastreuse.* »

Pour M. DE BRANCHE (U.D.F., Mayenne) le texte proposé par le gouvernement est « *utile* ». « *Depuis 1970*, déclare-t-il, *le taux d'épargne a augmenté parallèlement à la hausse des prix, alors que selon la doctrine classique, il aurait dû baisser.* » « *Mais*, ajoute-t-il, *on peut dire que la mauvaise épargne chasse la bonne et que cette mauvaise épargne est celle qui s'est orientée vers les placements financiers.* » Il approuve donc l'intention de réorienter cette épargne vers l'industrie, mais il souligne que cette mesure doit être accompagnée d'une baisse des taux d'intérêt.

M. HAGE (P.C. Nord) estime que le projet de loi risque de détourner une épargne « *qui actuellement se porte pour l'essentiel vers le logement* ». Or, dit-il, les Français sont loin d'être tous bien logés et les entreprises de bâtiment ont elle aussi besoin de capitaux.

M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine) déclare : « *Il vous faudra accompagner toutes ces mesures de développement de l'actionnariat populaire par des mesures de revalorisation de l'actionnariat tout court.* » Il propose le versement, sous forme de « *salaires capitalisés* » du supplément de salaires dégagé par les négociations contractuelles et la création par conventions collectives d'organismes de gestion en commun de cette « *épargne collective* ».

M. VIZET (P.C., Essonne) estime que « *la situation catastrophique des P.M.E. justifierait que des mesures soient prises en leur faveur* ». « *Celles-ci*, ajoute-t-il, *ne manquent pas tant d'ailleurs d'investissements que de commandes.* » Il se prononce pour la création d'un fonds spécial de soutien de l'activité et de l'emploi industriel financé par les réserves de compagnies d'assurances et les ressources des banques.

M. BEREST (U.D.F., Finistère) souligne que « *l'autofinancement et le recours à l'emprunt paraissent souvent les seules possibilités aux chefs d'entreprise* ». En ce sens il estime que le projet devrait faire une plus large place aux S.A.R.L.

M. PORCU (P.C., Meurthe-et-Moselle) évoque longuement le « *démantèlement de la sidérurgie* ».

La séance est levée à 1 h. 55.

P. Fr. et P. J.

● *L'Assemblée nationale* a adopté sans débat, mercredi 21 juin, quatre projets autorisant l'approbation d'accords internationaux entre la France, d'une part, et, d'autre part, les Seychelles (coopération culturelle, scientifique, technique, économique), la Libye (accord maritime), le Portugal (sécurité sociale) et la Syrie (encouragement et protection des investissements).

L'épargne et les P.M.E.

A la veille du scrutin sur le projet gouvernemental d'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises, une vigoureuse offensive est partie des rangs de la majorité, toutes tendances confondues, pour défendre les P.M.E. Les autorités consulaires, notamment la chambre de commerce de Paris et les milieux patronaux, ont largement contribué à alimenter cette offensive. De quoi s'agit-il ?

Il est, pour l'essentiel, reproché au projet du gouvernement de trop favoriser les sociétés cotées en Bourse, en leur réservant le bénéfice de la détaxation sur l'achat de leurs actions à hauteur de 5 000 F par an par acquéreur. Cette aide fiscale, qui devrait conduire à l'accroissement de fonds propres des sociétés en facilitant les augmentations de capital, aurait dû être étendue à l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur forme juridique (S.A.R.L., sociétés de personnes, etc.), cotées ou non. M. Monory a été sensible à ce reproche, puisqu'il a accepté d'étendre la détaxation aux S.A.R.L.

Reste un « point dur », celui des mesures fiscales destinées à compenser le coût du dispositif ainsi étendu, qui devrait dépasser 2 milliards de francs (au lieu de 1,2 ou 1,5 milliard dans le projet initial).

Le relèvement de 33,3 % à 40 % du prélèvement forfaitaire sur les revenus de l'épargne liquide ou semi-liquide (bons du Trésor, bons de caisse, compte sur livrets de banque, bons à cinq ans, etc.) provoque de très vives réactions. Au niveau des P.M.E. d'abord, dont les dirigeants se trouvent directement touchés. Très fréquemment, ils prêtent à leur propre entreprise des sommes qui peuvent être assez considérables. A ce titre, ils perçoivent des intérêts déductibles des bénéfices de la société, à plusieurs conditions : que le taux d'intérêt ne dépasse pas le taux des avances sur titres de la Banque de France majoré de deux points (soit 12,50 % actuellement) ; que le total des sommes prêtées n'excède pas une fois et demie le capital de la société. En outre, les prêteurs, assujettis normalement à l'I.R.P.P., peuvent opter pour le prélèvement libératoire de 33,33 % et leur prêt n'est pas supérieur à 300 000 francs.

Une telle disposition est assez favorable aux titulaires de revenus élevés, taxés à plus de 35 %. Y toucher est considéré par les P.M.E. comme une entorse au « programme de Blois, qui prévoyait une pause fiscale, et comme une brimade tout à fait nocive.

Ajoutons, sur un plan général, que tous les circuits de collecte de l'épargne, y compris la Caisse d'épargne, se déclarant alarmés par le relèvement du prélèvement forfaitaire, susceptible, selon eux, de détourner les flux de capitaux vers d'autres formes de placement, moins utiles à l'économie. Il est proposé, on le sait, de remplacer l'élévation de ce prélèvement par un taux de 0,50 % sur les dépôts de banque.

M. Monory paraît décidé à se battre sur ce point. Dirigeant d'une moyenne entreprise lui-même, il entend précisément inciter les dirigeants de P.M.E. à incorporer au capital leurs prêts en comptes courants (signalons, au passage, que la rémunération de ces prêts est assurée même en cas d'absence de bénéfices taxables et que, parfois, elle y contribue).

En ce cas, on se demande pourquoi son projet de loi interdit aux titulaires de comptes courants de se voir octroyer la détaxe pour investissement s'ils incorporent au capital le montant de ces comptes.

Ensuite, M. Monory est partisan de moins privilégier l'épargne « courte », et se range à l'avis de la direction générale des impôts qui voudrait pénaliser l'épargne anonyme, notamment les bons de caisse, qui, la chose est connue, servent souvent à légitimer l'« argent noir ». Enfin, le ministre voit mal comment on pourrait à la fois taxer les banques, déjà redevables de 1 milliard de francs en 1978, par prélèvement sur leurs frais généraux, et demander un abaissement du coût du crédit, comme le font les chefs d'entreprise.

FRANÇOIS RENARD.

AU SÉNAT

• Régularisations budgétaires
• Feu vert à l'augmentation de l'essence

Le Sénat a voté mercredi 21 juin, par 184 voix contre 100, le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1976.

Cette « loi de règlement » entérine, a souligné le rapporteur général, M. MAURICE BLIN (Union cent., Ardennes), un déficit de 17 700 millions de francs. Elle consacre aussi, a-t-il dit, une série de réajustements qui ne représente pas moins de 7,1 % des crédits initialement prévus. Le rapporteur général s'interroge sur les aléas de la prévision budgétaire et sur la valeur du principe de l'annualité.

MM. DUFFAUT (P.S., Vaucluse) et LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine) récusent ce texte, qui démontre le caractère « dérisoire » des débats budgétaires, M. Le Pors insistant sur le chapitre de l'aide aux entreprises industrielles et dénonçant le gaspillage des fonds publics.

M. PAPON, ministre du budget, s'est notamment réjoui de trouver dans la condamnation des aide publiques à l'industrie privée par le sénateur communiste « quelques résonances libérales ».

Puis la loi de règlement a été adoptée.

Le Sénat avait adopté en début de séance, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le projet de loi réglementant l'ouverture et l'exploitation des travaux de grande voirie en vue, notamment, de protéger les installations du réseau souterrain des télécommunications. Il avait aussi adopté par 188 voix contre 101 la conclusion de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 1978. Les deux Assemblées s'étant prononcées sur ce texte (voir *le Monde* du 21 juin), les augmentations du prix de l'essence, incluses dans ce collectif budgétaire, prennent donc force de loi et seront applicables dès leur publication au *Journal officiel*.

A. G.

● *M. Adolphe Chauvin*, sénateur du Val-d'Oise (Union centriste), président de l'intergroupe de l'U.D.F. au Sénat, a souligné, à l'issue d'un déjeuner offert au premier ministre, la communauté de vues qui unissait les membres de son intergroupe et indiqué les bonnes relations qui existaient au Sénat entre cet intergroupe et le groupe R.P.R.

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● M. Hubert Forquenot de la Fortelle, conseiller des affaires étrangères au cabinet de M. Raymond Barre, premier ministre, est nommé chargé de mission en remplacement de M. Michel de Bonnecorse, appelé à d'autres fonctions.

● *M. Bernard Manceau*, ancien député indépendant de Maine-et-Loire, directeur de *l'Intérêt européen*, sera candidat à la prochaine élection au Parlement européen.



هكذا من الأصل

LA VISITE DE M. BARRE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Le premier ministre : « Ne pratiquons pas la morosité »

De notre envoyé spécial

Pau. — M. Raymond Barre a commencé sa visite dans les Pyrénées-Atlantiques ce jeudi 22 juin, en présidant le matin à Pau une réunion de travail consacrée aux problèmes économiques du département (« le Monde » du 22 juin). Il devait répondre à différents exposés avant de s'entretenir avec les représentants des organisations syndicales (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., C.G.C., FEN), puis accorder une audience privée à M. André Labarrère, député P.S., maire de Pau. Dans l'après-midi, le premier ministre devait se rendre à Orthez et à Hasparren.

Seul parlementaire de gauche du département des Pyrénées-Atlantiques, M. André Labarrère avait déclaré qu'il accueillerait M. Raymond Barre « avec courtoisie », et il l'a fait en allant l'attendre mercredi soir à l'aéroport de Pau-Uzein où le premier ministre était également attendu par M. Maurice Plantier (R.P.R.), secrétaire d'État aux anciens combattants, maire d'Artix, qui avait été réélu député de la deuxième circonscription en mars dernier.

Le maire de Pau se plaint de n'avoir pas été averti de cette visite officielle et regrette « la conception de la séance de travail prévue au Parlement de Navarre », dont le déroulement devait laisser peu de temps à l'examen approfondi des problèmes départementaux.

Dans l'entourage du premier ministre on s'est quelque peu étonné que le maire de Pau s'estime ainsi ignoré par le premier ministre, alors qu'il devait être reçu par celui-ci en fin de matinée.

Ouvrant la séance de travail organisée au palais du Parlement de Navarre, M. Raymond Barre, en réponse à l'allocution de bienvenue prononcée par M. Duboscq (R.P.R.), président du conseil général, a expliqué qu'il voulait se mettre « à l'écoute des aspirations et, dans certains cas, des légitimes revendications de ceux qui travaillent, parfois souffrent et désespèrent ».

M. Raymond Barre a également souligné qu'il était venu à Pau « sans aucune arrière-pensée ni aucune préoccupation politique d'aucune sorte ». Et, répondant à M. André Labarrère, il a souhaité que la réunion de travail « soit utile, bien qu'on ait pu en douter ».

Avant de répondre à leurs questions, le chef du gouvernement a invité ses interlocuteurs à « regarder en face les réalités » : « Ne pratiquons pas la morosité que certains entretiennent pour des raisons qui n'ont rien à avoir avec l'intérêt national », dit-il.

ALAIN ROLLAT.

L'inauguration à Hasparren d'une usine de pompes à chaleur

M. Raymond Barre inaugure ce jeudi 22 juin l'usine de pompes à chaleur de la SOMEPA (groupe Leroy-Somer), à Hasparren, dans les Pyrénées-Atlantiques.

S'être hissé au premier rang français et européen en moteur électrique de basse et moyenne puissance et s'y maintenir malgré une concurrence féroce, puis être parvenu à faire passer son bénéfice de 24 millions de francs en 1974 à 36,7 millions de francs en 1977, malgré la crise, et tout en créant des emplois : le phénomène n'est pas très commun en ces jours difficiles et justifie sans doute la visite de M. Barre à l'usine d'Hasparren. Première unité industrielle européenne exclusivement consacrée à la production en grande série des pompes à chaleur, cette usine doit fabriquer 10 000 pompes par an en 1981-1982.

La pompe à chaleur, qu'est-ce que c'est ? Une idée neuve avec un vieux principe exprimé en 1877 par Lord Kelvin, et développé en 1920 par Georges Claude, à savoir transférer des calories d'un milieu dans un autre. L'instrument ? Le bon vieux compresseur de réfrigérateur.

Tout le processus repose sur le cycle d'un gaz, le fréon, qui, après avoir été comprimé, avec dégagement de chaleur, se détend en empruntant des calories, donc en produisant du froid. Une pompe à chaleur, c'est un réfrigérateur à l'envers, avec emprunt de calories gratuites et inépuisables, prélevées dans le milieu extérieur (l'air, l'eau, voire la terre), et transfert de ces calories dans une enceinte fermée que l'on chauffe ainsi. Compte tenu de l'énergie employée pour ce transfert, généralement électrique, le rendement global de l'installation est supérieur à 1, avec un coefficient multiplicateur.

Si, en France, la diffusion de pompes à chaleur est encore réduite (12 000 installées depuis trois ans), aux États-Unis, elle se développe à grande allure (50 000 en 1970, 300 000 en 1977, plus d'un million en 1980). Outre-Atlantique, les esprits lucides estiment que c'est une véritable révolution, celle du passage de l'énergie « gâchée » à l'énergie « conservée et gérée » : on ne peut plus se permettre de chauffer l'atmosphère et de gaspiller les calories. Les États-Unis sont donc en train de prendre une formidable avance, tous les grands constructeurs de matériaux frigorifiques et de conditionneurs d'air se précipitent sur ce créneau (Carrier, Westinghouse).

Leroy-Somer, jugeant qu'il y avait une place à prendre sur le marché français, où une cinquantaine de constructeurs sont déjà présents, a décidé de se lancer dans cette technique nouvelle en prenant 40 % de la société Trepeau à Marennes (Charente-Maritime), qui a fait breveté un procédé d'inversion des flux d'une grande simplicité.

L'usine à la campagne

L'usine d'Hasparren marque le passage à la fabrication industrielle de pompes à chaleur pour pavillons individuels. On retrouve là une des préoccupations essentielles du président de Leroy-Somer, M. Georges Chavanes, celle de la décentralisation et de « *l'usine à la campagne* ». Le groupe compte près de sept mille personnes, réparties en quinze unités, dont six autour d'Angoulême où se trouve l'usine-mère, une dans l'Indre, l'une dans l'Ardèche, d'où M. Chavanes est originaire, et la dernière en date, celle d'Hasparren, bourgade de cinq mille habitants, au Pays basque, éprouvée par la crise du meuble et de la chaussure.

Cette décentralisation des ressources humaines et des responsabilités, M. Chavanes, fort de sa conviction religieuse de patron chrétien, s'acharne à la réaliser, bien que les syndicats reprochent à ce fractionnement des unités de diviser le « *front des travailleurs* ».

Faut-il ajouter que, poussant sa logique interne jusqu'au bout, M. Chavanes aurait, dit-on, réduit à six l'écart entre les dix plus fortes rémunérations et les dix moins fortes, ce qui lui vaudrait quelques difficultés au sein du C.N.P.F., où, la plupart du temps, on ne pousse pas aussi loin la mise en application de ses convictions personnelles. — F. R.

● *Un attentat au plastic* a partiellement détruit, lundi 19 juin, dans la nuit, le syndicat d'initiative de Hasparren (*Pyrénées-Atlantiques*).

● *M. Raymond Barre recevra le prix Coudenhove-Kalergi* pour ses efforts en faveur de l'unité européenne, à Lausanne, le 30 juin. Le prix, décerné par l'Union pan-européenne, porte le nom de son fondateur, le comte Richard Coudenhove-Kalergi. — (*Reuter*.)

Le voyage de M. Chirac dans le Pacifique

UN DÉMENTI DE FR 3

A la suite des informations données par M. Gaston Flosse, député R.P.R. de Polynésie, sur la préparation du voyage que M. Chirac doit effectuer dans le Pacifique (*le Monde* du 22 juin), la direction de FR 3 affirme dans un communiqué qu' « *aucune consigne n'a été donnée à FR 3 par qui que ce soit, et que ce voyage fera l'objet d'une information normale de la part de FR 3 Tahiti.* »

De son côté, M. Jean Juventin, maire de Papeete et député apparenté U.D.F. de la première circonscription de Polynésie, a déclaré qu'il n'a reçu aucune instruction concernant la visite de M. Chirac et il a assuré que « *l'attitude des autorités locales sera semblable à celle qui fut la leur lors des visites en Polynésie d'autres chefs de partis politiques* ».

Enfin, M. Alain Vivien, député P.S. de Seine-et-Marne, précise qu' « *aucun moyen officiel n'a été mis à sa disposition lors de son voyage en Polynésie et que c'est à son initiative personnelle qu'il a eu un bref entretien de courtoisie avec le haut commissaire* ».



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 21 juin 1978, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● MINIMUM VIEILLESSE

Le ministre de la santé et de la famille a présenté au conseil des ministres une communication sur le relèvement du minimum vieillesse.

Il a été décidé de procéder à ce relèvement à compter du 1er juillet.

Le montant du minimum, actuellement fixé à 11 000 F par an, sera porté à 12 000 F par an, soit 1 000 F par mois.

Commentant cette décision, le président de la République a déclaré : « En quatre ans, le minimum vieillesse, qui concerne deux millions deux cent mille personnes, dont une forte proportion de femmes isolées, a plus que doublé depuis le début de l'année 1974, et son pouvoir d'achat a augmenté de plus de 45 %. Cette politique est l'expression d'une solidarité active de la communauté nationale envers les plus âgés et les plus démunis des Français. »

● POLITIQUE DU MÉDICAMENT

Le ministre de la santé et de la famille a rendu compte au conseil des ministres des premiers résultats des mesures prises en matière de médicament. Le ministre a montré l'intérêt du développement en France de l'ensemble des activités liées au médicament. Elles contribuent fortement au progrès médical; leur localisation en France met le pays à l'abri d'une dépendance excessive à l'égard des producteurs installés à l'étranger et elle est, de ce fait, sur une longue période, un facteur de modération du prix des produits ; elles constituent, enfin, une des voies du développement industriel et scientifique.

La politique du médicament se poursuit suivant trois orientations complémentaires :

— l'amélioration constante du contrôle technique portant sur les produits et leur utilisation. A cette fin, une nouvelle commission des autorisations de mise sur le marché des produits pharmaceutiques vient d'être constituée, l'organisation du contrôle pharmacologique a pris son plein effet au cours des derniers mois. En outre, un contrôle approfondi de la publicité et de l'information médicales a été institué depuis 1977. Ces mesures encouragent l'amélioration constante des capacités techniques et scientifiques de ce secteur ;

— la limitation de la progression de la consommation. Si la consommation, en France, reste importante par rapport à celle observée à l'étranger, sa progression s'est ralentie en 1976 et 1977 ;

— une adaptation constante de la politique des prix : les prix français sont maintenant parmi les plus bas des grands pays industrialisés. Il y aura lieu, dans l'avenir, de faciliter les efforts de recherche. D'autre part, les *médicaments* de *grande* qualité, mais dont les *prix* sont peu élevés, seront encouragés.

Les progrès futurs dans la découverte de nouveaux médicaments seront obtenus par une bonne utilisation des moyens consacrés à la recherche publique et privée, et un développement de la pharmacologie. Ils permettront également de développer notre industrie pharmaceutique sur les marchés extérieurs, et notamment ceux du tiers-monde, dont les besoins sont considérables.

● CONCURRENCE ET CONSOMMATION

Le ministre de l'économie a présenté au conseil une communication sur la politique de la concurrence et de la consommation.

La libération des prix industriels doit avoir pour corollaire le développement de la concurrence, une meilleure information ainsi qu'une protection plus efficace du consommateur.

Grâce notamment aux diverses lois qui ont été récemment votées par le Parlement, la France est maintenant dotée d'un dispositif législatif moderne, qui lui permet de faire pleinement prévaloir les avantages de la concurrence effective et d'assurer la défense des consommateurs ainsi que la protection de leurs intérêts.

Le gouvernement est décidé à veiller à la stricte application de ces dispositions ; c'est en fonction de cet objectif que la nouvelle direction générale de la concurrence et de la consommation sera réorganisée et que son action sera réorientée.

Cette nouvelle direction générale engagera notamment des enquêtes systématiques sur la situation de la concurrence dans les différents secteurs de l'activité économique : les ententes seront recherchées et sévèrement réprimées en cas de besoin ; les concentrations seront soigneusement contrôlées.

Elle veillera d'autre part au renforcement de la protection du consommateur, notamment par la recherche d'une plus grande probité de la publicité ainsi que par l'amélioration des services après-vente et de la durée d'utilisation du produit ; des mesures adéquates sur ces deux sujets seront proposées d'ici la fin de l'année.

L'amélioration de l'information des consommateurs sera parallèlement poursuivie et développée. La création au ministère de l'économie d'une « mission consommation », dont l'action complétera celle de l'Institut national de la consommation, permettra de réaliser dans ce domaine les progrès nécessaires, et notamment de proposer de nouvelles modalités de concertation entre professions et organisations de consommateurs.

La représentation des consommateurs au Conseil économique et social sera assurée à l'occasion du prochain renouvellement des membres de cette assemblée.

● CONSEIL DES COMMUNAUTÉS

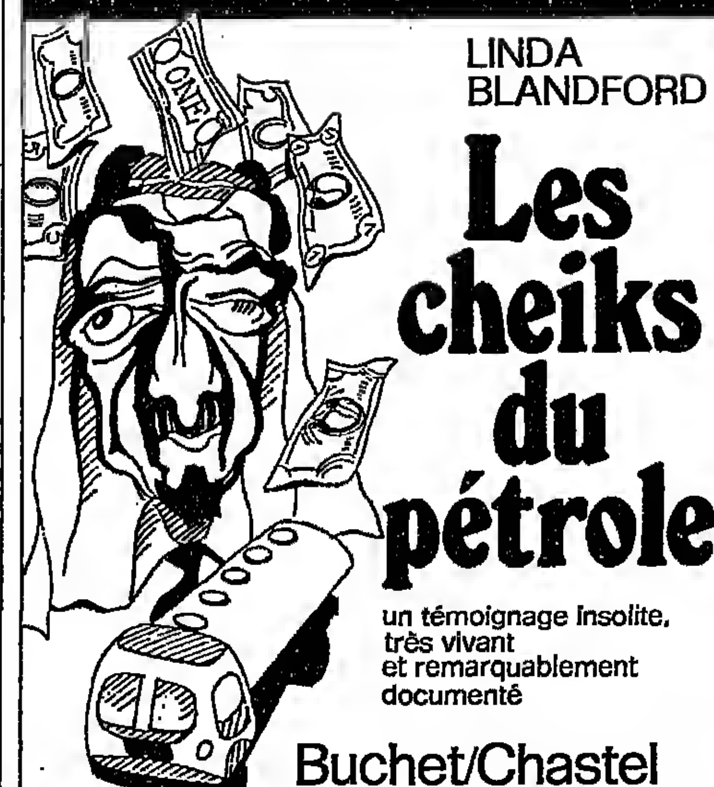
Le ministre de l'économie a rendu compte de la réunion du conseil des ministres de la Communauté tenue à Luxembourg le 19 juin.

Ce conseil a poursuivi la préparation d'une action concertée destinée à soutenir la croissance dans la Communauté : l'objectif recherché est une amélioration de 1,5 % à 2 % du rythme de croissance en 1979.

● FINANCEMENT DES PARTIS ET CUMUL DES MANDATS

Le président de la République a demandé au premier ministre d'entreprendre la préparation d'un texte sur le financement des partis politiques, et sur la limitation des cumuls de mandats électifs.

En raison de la nature de ces sujets, il l'a invité à conduire des consultations s'étendant à la fois aux représentants de la majorité et à ceux de l'opposition.



M. MÉDECIN DÉMENT AVOIR EU L'INTENTION DE RENONCER A SES ACTIVITÉS POLITIQUES

M. Jacques Médecin, député U.D.F. des Alpes-Maritimes et maire de Nice, a fait publier, mardi 20 juin, une mise au point consécutive à des rumeurs sur son éventuelle décision de renoncer à son activité politique. M. Médecin, qui est actuellement en voyage en Amérique latine, affirme : « *J'apprends qu'à la faveur de rumeurs aussi variées que fantaisistes, mes ennemis politiques, apparemment très persévérants, tentent de jeter le doute sur l'attachement que je porte à ma ville. La promptitude que j'ai tenu à mettre dans ma réponse prouve que loin d'être parti sans laisser d'adresse, je ne cesse de demeurer en contact avec mon cabinet.* »

« *Tous ceux qui me connaissent savent que le maire de Nice n'a pas le caractère à abandonner quelque charge que ce soit, à négliger quelque mission qui lui a été confiée, à oublier un seul ami en une ville avec laquelle il conserve un attachement presque charnel.* » M. Médecin souligne qu'il est « *informé chaque jour de façon précise des principales affaires de la ville* », qu'il « *continue de suivre et de diriger quel que soit son éloignement* ».

Précisant qu'il a « *souhaité prendre quelques jours de repos* », il poursuit : « *Ma vie politique m'a enseigné qu'il ne faut jamais cesser de se battre et que le bonheur de mes concitoyens est à ce prix. L'amertume, au contraire de ce que pensent certains de nos détracteurs, n'est pas un sentiment que j'éprouve facilement (...).* »

Le Monde

société

Insémination et paternité

Un homme atteint de stérilité peut désavouer son épouse ayant donné le jour à un enfant après insémination artificielle : telle est la décision prise par le tribunal de grande instance de Nice en 1976, qui fut l'objet d'une discussion de la part du professeur R. Merger, lors de la dernière séance de l'Académie de médecine.

Pour le professeur Merger, « *l'insémination artificielle est aujourd'hui un fait, non seulement toléré ou admis, mais c'est un mode de reproduction humaine qui se développe, et se trouve consacré par la création à Paris de deux centres officiels d'étude et de conservation du sperme humain (C.E.C.O.S.)* ».

Mais la loi Foyer du 3 janvier 1972, qui reconnaît la filiation « biologique », permet au conjoint mâle de dénoncer une paternité qu'il trouve illégitime, s'il peut en apporter la preuve. Dans le cas de l'insémination artificielle, cette loi peut être interprétée à l'encontre de l'intérêt des enfants : car si le père désavoue l'enfant né par insémination artificielle, la demi-filiation est définitive, le donneur de sperme étant légalement inconnu.

Deux solutions sont discutées par le professeur Merger :

— L'une, qui se fonde sur le caractère irrecevable du désaveu s'il peut être démontré que l'insémination artificielle a pu être faite avec le consentement du mari ;

— L'autre, consiste à faire procéder à une véritable adoption par le mari de l'enfant né à la suite d'une insémination artificielle. Dans ce cas, cependant, la mention de l'adoption devrait figurer sur l'acte de naissance.

Comment peut-on rééditer « Mein Kampf » ?

Pour rééditer aujourd'hui « Mein Kampf », l'ouvrage d'Adolf Hitler, doit-on prendre la précaution de joindre au texte des documents de nature à éclairer la religion du lecteur, tels que des extraits du jugement de Nuremberg et du jugement de Jérusalem qui a condamné Adolf Eichmann ? La Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) et le Comité d'action de la Résistance le pensent. Ils ont donc engagé contre les Nouvelles Editions latines un procès qui a été plaidé mercredi 21 juin à la première chambre civile du tribunal de Paris, présidée par Mme Simone Rozès.

Cette firme, qui a succédé à l'éditeur Sorlot, a publié en janvier 1977 une reproduction par procédé photographique de la traduction française originale de 1934 avec l'avertissement rédigé à l'époque. Les lecteurs pouvaient croire qu'il s'agissait effectivement d'un livre paru à cette date.

Successivement, Mes Marc Lévy, Robert Badinter, Louis Pettiti, bâtonnier du barreau de Paris, et Boitard ont insisté sur les manifestations récentes d'une renaissance du nazisme et de l'antisémitisme en France et dans le monde. Or, *Mein Kampf* fut « *un bréviaire devenu action* ». Il existe « *un lien historique indissociable entre cette bible de l'Allemagne hitlérienne* » et le génocide qui a suivi.

Pour les Nouvelles Editions latines, Me de Geouffre de la Pradelle a rappelé que l'édition de 1934 fut réalisée — à la suite de la prise du pouvoir de Hitler et de la « *nuit des longs couteaux* » — à la demande d'une poignée de Français antinazis, à l'instigation précisément de la LICA. Car il était urgent de montrer aux Français quelle était la réelle pensée délirante du Führer. Ce dernier avait aussitôt saisi la justice française et avait réussi à faire interdire la publication de l'ouvrage en France. L'avocat a affirmé l'utilité de présenter ce texte dans son intégralité avec toute son absurdité interne.

Me de Geouffre de la Pradelle a demandé aux juges de débouter la LICA et le Comité d'action de la Résistance au nom de la liberté d'expression. Il a toutefois admis la possibilité pour les Nouvelles Editions latines d'insérer dans le livre un encart contenant un texte rédigé par le tribunal.

Jugement le 12 juillet.

La fédération C.G.T. de la police estime qu'aucune circonstance atténuante ne saurait plaider en faveur des gardiens violeurs

Après l'inculpation de trois gardiens de la paix de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), accusés d'avoir violé une adolescente de treize ans (*le Monde* du 22 juin), la Fédération de police C.G.T. estime qu'« *aucune circonstance atténuante ne saurait plaider en faveur d'un tel crime* ».

Elle « *s'élève énergiquement contre l'attitude de l'administration qui, par son silence, a tenté d'étouffer les faits* », et constate que celle-ci met peu d'empressement à « *faire éclater les scandales, dont les auteurs, dans la plupart des cas, bénéficient d'une indulgence honteuse* ». « *Cette affaire*, ajoute la fédération, *rejaillit sur tout un corps regroupant dans sa grande majorité des policiers honnêtes et augmente le discrédit, auprès de l'opinion publique, dans une période où les forces de police sont détournées de leur rôle de service public au profit des intérêts de classe du patronat et du gouvernement.* »

La fédération autonome des syndicats de police a également « *condamné un acte qui relève de la crapulerie pure et simple, un crime qui écœure, qui déshonore la police comme elle l'a rarement été.* »

Le directeur départemental des polices urbaines de Seine-Saint-Denis, M. Bailly, a lui aussi, mercredi 21 juin, « *dénoncé ce crime* ». « *Je ne couvrirais jamais*, a-t-il déclaré, *des gens qui se livrent à des gestes aussi détestables et aussi monstrueux. Ce sont mes services qui ont immédiatement saisi le Parquet et l'Inspection générale des services (I.G.S.).* »

Les responsables de la police semblent avoir voulu que ce cas fût exemplaire. La justice a été saisie très rapidement. Il ne semble pas en avoir été de même pour les autres affaires dans lesquelles, au cours des dernières années, des policiers ont été impliqués. On ignore toujours dans quelles circonstances une jeune allemande, Mlle Heide Kempe Böttcher, a été grièvement brûlée, le 21 mars dernier, avant ou pendant son transport par police-secours à l'hôpital Claude-Bernard à Paris (*le Monde* des 1er et 9-10 avril).

Le 9 avril 1977, une touriste danoise a porté plainte contre des policiers de la gare du Nord, qu'elle a accusés de l'avoir violée (*le Monde* des 12 et 14 avril 1977). Les policiers ont nié. L'I.G.S. est chargée de l'affaire.

Seule la plainte d'une institutrice, âgée de quarante-trois ans, qui accusaient deux gardiens de la paix de l'avoir violée à Paris, au mois de septembre 1977, a abouti à l'inculpation de l'un d'eux qui a reconnu ce viol (*le Monde* des 14 janvier et 1er avril).

JO. S.

A Paris

TRENTE ET UNE PERSONNES SONT INTERPELLÉES APRÈS UNE MANIFESTATION CONTRE LA « MARÉE AUTOMOBILE »

Trente et une personnes, précise-t-on à la préfecture de police, ont été interpellées, mercredi 21 juin, place Clichy, à Paris, à la suite d'une manifestation au cours de laquelle plusieurs groupes d'écologistes s'étaient rassemblés, notamment à l'appel de Combat-Transports, pour bloquer la circulation et protester contre « la marée automobile qui envahit la capitale ». Les manifestant réclament une priorité absolue aux transports en commun.

D'autres « grèves du zèle de la circulation » avaient déjà été organisées par les mêmes associations, le 26 avril, place d'Italie (13e) et le 10 mai, place d'Alésia (14e), mais la police n'était pas intervenue.

● *Huit ans de réclusion criminelle pour viol.* — Un jeune maçon portugais, Ramiro de Morais, vingt-quatre ans, qui a comparu, mardi 20 juin, devant la cour d'assises de la Vendée pour un viol commis dans la nuit du 17 au 18 août 1977 près de Saint-Michel-en-L'Herm (Vendée), a été condamné à huit ans de réclusion criminelle.

Une deuxième « affaire Carpentier »

Le certificat du bon docteur

Qui se souvient de l'affaire du « tract Carpentier », ce texte, intitulé « Apprenons à faire l'amour », distribué en 1972 à la sortie du lycée de Corbeil-Essonnes et qui avait valu à son auteur, le docteur Jean Carpentier, médecin généraliste installé depuis 1968 dans cette ville, d'être suspendu pour un an par le conseil national de l'ordre des médecins ? (*le Monde* des 29 juin 1972 et 11-12 février 1973) « *Qui s'en souvient ? L'ordre des médecins et la justice*, affirme l'un des patients du docteur Carpentier, *car si la justice lui fait des ennuis pour une affaire de certificat médical, c'est uniquement à cause du tract.* »

Ce qui est en passe de devenir « *la deuxième affaire Carpentier* » est, il est vrai, d'une absolue banalité : « *Un soir de juillet 1977*, raconte le docteur Carpentier, *deux jeunes filles que je connais viennent au cabinet avec un jeune homme. Celui-ci condamné à huit mois de prison, est détenu sous le régime de la semi-liberté. Il n'ose plus retourner à la prison, car il n'est pas rentré la nuit précédente ; il a seulement téléphoné pour dire que sa femme avait dû être hospitalisée et qu'il était resté avec elle. On lui a demandé un certificat médical. Je ne pouvais pas faire de certificat attestant une maladie dont je n'avais pas connaissance. J'ai donc fait une attestation libellée ainsi* « l'état de santé de Mme X... a nécessité la nuit dernière la présence de son mari à ses côtés. » *Ce papier, d'une extrême discrétion, permettait aux autorités de la prison, soit d'éponger l'affaire soit de demander le lendemain une véritable attestation.* »

A la prison, le jeune détenu avoue avoir menti : il avait passé la nuit avec une jeune femme. « *Il doit payer : huit jours de mitard et le reste de sa peine ferme — pour lui c'est maintenant de l'histoire ancienne, il est sorti de prison et travaille régulièrement.* » Quant au docteur, il se retrouve le 9 mai 1978 devant le tribunal d'Evry. Dans un réquisitoire très modéré, M. Daniel Le Bras, substitut, réclame une peine de principe. Le tribunal reconnaît le docteur Carpentier coupable d'avoir fait une attestation contenant des informations fausses, mais le dispense de peine.

Une affaire classée ; une décision de justice qui semble faire l'unanimité. Pourtant, quelques jours plus tard, le procureur de la République, d'Evry, M. Guy Cristophe fait appel de ce jugement « *trop clément* », sans même en parler avec le magistrat de l'affaire. Si le docteur Carpentier est condamné en appel, il risque d'être de nouveau sanctionné par l'ordre des médecins.

Ses patients ne sont « *pas disposés cette fois-ci* » à se laisser priver de leur médecin. Le mercredi soir 21 juin, ils se sont réunis à la Maison des jeunes et de la culture de Corbeil, avec le docteur Carpentier et d'autres médecins de la ville pour « *élaborer une stratégie* ». « *Tu es poursuivi pour un acte que nous faisons tous*, a dit l'un des confrères du docteur Carpentier. *Nous sommes donc tous menacés. Un médecin de Montbéliard vient d'être déconventionné pour cinq ans à cause d'un certificat antidaté de deux jours. Les juges qui jugent* « au nom du peuple français » *ne l'ont pas condamné. D'où vient cette disproportion entre la hargne que met le parquet à te poursuivre et la bénignité de ce délit, dont, de plus, nous sommes tous coupables. Nous demandons tous à être poursuivis.* »

« *Dans le dossier il n'y a rien*, ajoute Me Frank Natali, le défenseur du docteur Carpentier. *Pour un autre médecin on aurait classé l'affaire dès le début.* »

« *La dernière fois, à propos du tract*, affirment ces médecins de Corbeil, *nous avons été un peu* « légers » *sur la défense de Jean. Cette fois, il faut agir. Ça fait partie de notre boulot d'essayer d'aider les gens, d'*« arranger » *une date pour leur éviter de graves tracas ; et il faut réagir contre cette répression d'Etat qui s'étend contre les avocats, contre nous, contre tous.* »

Des patients, en tant qu'« *usagers de faux certificats* », veulent demander à être inculpés eux aussi. Ils ont créé, le 21 juin, avec les médecins présents, un comité de défense et de soutien (1).

A Corbeil, même les plus timides, ceux qui avaient peur de parler en public se disent « *bien décidés à défendre Jean Carpentier* », à ne pas se laisser « *confisquer* » leur « *bon docteur* ».

JOSYANNE SAVIGNEAU.

(1) Chez M. Cherradame, 77, rue du Général-Leclerc, 91100 Saintry.

CATASTROPHES

APRÈS LE TREMBLEMENT DE TERRE QUI A PROVOQUÉ LA MORT DE 19 PERSONNES

Trente cinq immeubles se sont effondrés, mais l'ensemble des bâtiments a résisté au séisme

De notre correspondant

Athènes. — Bien que la ville n'ait pas été évacuée, près de cinq cent mille personnes ont campé autour de Salonique, après la très violente secousse qui a secoué la ville, le 20 juin (*le Monde* du 22 juin).

Désemparés, encore mal remis de leur frayeur, ceux qui sont restés se sont installés sur le front de mer, sur les places publiques, dans les parcs. Les immeubles et maisons ayant subi des dégâts, même légers, ont été isolés.

Le bilan actuel s'élève officiellement à 19 morts, 24 disparus et 134 blessés, sans compter des dizaines de personnes soignées dans les hôpitaux pour accidents cardiaques ou chocs nerveux.

Matériellement, les dégâts sont moins importants que ne le laissaient entendre les premières informations parvenues à Athènes. Modernes et solidement construits, selon les normes antisismiques imposées depuis 1955, les bâtiments et immeubles de Salonique ont bien résisté à un séisme dont la violence aurait pu raser cette ville.

Cependant, trente-cinq grands immeubles se sont effondrés et cinq sont sur le point de s'écrouler, alors que deux cent trente autres sont plus ou moins endommagés.

Pour les autorités, qui ont mis en place un rapide et efficace système d'aide et assistance aux sinistrés, le problème est avant tout d'ordre psychologique. Depuis le tremblement de terre du 24 mai dernier, les habitants de Salonique vivent sur les nerfs, car d'autres secousses bien plus faibles n'ont cessé de se produire. La presse, la radio et la télévision avaient largement repris les déclarations des sismologues, qui affirmaient après le 24 mai que tout danger se trouvait désormais écarté et qu'il n'y avait qu'une chance sur mille de voir un nouveau et fort séisme frapper Salonique. Un sur mille, et pourtant, le 20 juin...

Du coup, les habitants ont du mal à croire que même si de nouvelles et faibles secousses pouvaient se reproduire, elles ne seraient absolument pas dangereuses.

MARC MARCEAU.

JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

Saisies de drogue.

Les policiers d'Anvers (Belgique) ont annoncé lundi 19 juin l'arrestation de trois trafiquants internationaux de stupéfiants, Omar Topal, trente-sept ans, Ince Kusmour, tous deux de nationalité turque, et l'épouse de ce dernier, Léna Delacour, âgée de trente-sept ans, de nationalité néerlandaise ; ils ont saisi 6,8 kilogrammes d'héroïne d'une valeur marchande de près de 15 millions de francs.

Di... kilogrammes d'héroïne ont également été saisis, vendredi 16 juin, à l'aéroport de Heathrow, près de Londres, dans les bagages de deux Chinois de Hongkong arrivant de Singapour. La drogue, d'une valeur de 19 millions de francs, était dissimulée dans des valises à double fond. Un autre trafiquant de nationalité française, Raymond Landirau, avait été arrêté le même jour à Rome : il avait tenté de revendre 3 kilogrammes d'héroïne pure.

Enfin, les douaniers de l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy, ont appréhendé un électricien portugais, M. Ramon Manuel Silva, âgé de trente-cinq ans, qui s'apprêtait à retirer, en zone de fret, quatre colis contenant 88 kilos de cannabis.

Durant les six premiers mois de l'année 1978, les douaniers de Roissy ont arrêté soixante-trois trafiquants et saisi 601 kilos de drogue (485 kilos d'« herbe », 77 kilos de résine de cannabis, 23,5 kilos de cocaïne et 15,5 kilos d'héroïne). Ce chiffre dépasse de 73 kilos la quantité de stupéfiants saisie durant toute l'année 1977 à l'aéroport Charles-de-Gaulle

Une protestation de la Ligue nationale contre le crime et pour l'application de la peine de mort.

Après l'annonce du dépôt à l'Assemblée nationale, par plusieurs députés de la majorité et de l'opposition, d'une proposition de loi tendant à abolir la peine de mort, la Ligue nationale contre le crime et pour l'application de la peine de mort, que préside M. Yves Taron, père de Luc Taron, assassiné par Lucien Léger, nous écrit :

« Il est surprenant et regrettable de voir un nouveau projet d'abolition de la peine de mort porter les signatures de députés R.P.R. élus — très récemment — au bénéfice de la campagne électorale faite par leur président sous le thème de la sécurité des Français et alors qu'ils n'ont pas fait part de leur projet à leurs électeurs.

» La victime ne pouvant trouver une réparation, l'élimination du coupable n'est pas celle-ci, mais la peine de mort est la légitime et nécessaire punition, ainsi que le châtiment du criminel. D'ailleurs la prison (...) n'étant pas plus une réparation, on peut conclure qu'au même prétexte il serait demandé d'ici peu de laisser les assassins en liberté ! Déjà M. Stasi abandonne la peine perpétuelle, pour une quelconque période de détention. (...) Ajoutons que nulle victime n'entend tolérer que la vie d'un tueur soit estimée à un prix supérieur à la sienne et que soit créée une caste privilégiée trouvant dans la loi la garantie écrite préalable de conserver la vie, après avoir pris celles d'honnêtes petits Français ou vieillards... »

Catastrophe de Liévin : assignation en citation directe.

Le syndicat C.F.D.T. des mineurs annonce, dans un communiqué publié mercredi 21 juin, qu'il avait décidé d'assigner en citation directe MM. Max Hecquet et Lacoste, respectivement directeur général des Houillères et ingénieur en chef des mines au moment de la catastrophe de Liévin qui fit quarante-deux morts le 27 décembre 1974.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai avait rendu, le 20 juin, un arrêt renvoyant M. Augustin Coquidé, chef du siège de Lens, devant le tribunal correctionnel de Béthune (*le Monde* du 22 juin). Dans son communiqué, la C.F.D.T. précise qu'elle agira pour que les trois hommes comparaissent ensemble devant cette juridiction.

La C.F.D.T. estime que les faits « *indiscutablement graves et anormaux* » qui ont conduit à la catastrophe « *sont imputables, non pas à de simples agents d'exécution, mais à la direction générale des Houillères du Nord-Pas-de-Calais et au service des mines* ».

Onze toiles de maîtres volées à Marseille.

Un camion transportant onze toiles de maître a été volé, mardi soir 20 juin, à Marseille (Bouches-du-Rhône). Le véhicule, appartenant à la société des transports Lemoine-Pérignon de Paris, était stationné boulevard de Dunkerque. Ces onze toiles avaient été prêtées par divers musées des beaux-arts de France pour figurer dans des expositions organisées à Pékin et Changhaï en Chine, ainsi que Séoul, en Corée du Nord, sous ce titre : « Paysages et paysans français, 1820-1905 » (*le Monde* des 8 février et 14 mars). Ces expositions comportaient quatre-vingt-dix-huit tableaux.

Les onze toiles dérobées devaient être restituées à leurs musées respectifs de Nice, Marseille, Saint-Tropez, Besançon, Dijon et Grenoble. *Le chauffeur du camion* avait pour consigne de s'arrêter dans la cour de gendarmerie lorsqu'il devait faire halte dans une ville, au cours de son itinéraire. Selon ses déclarations, c'est alors qu'il demandait dans un bar, où se trouvait la gendarmerie la plus proche que le véhicule a disparu. Le camion a été retrouvé jeudi 22 juin sur un parking de l'autoroute Aix-en-Provence - Marseille, vers Gardanne. A l'intérieur, il ne restait qu'un seul tableau, une toile de Loubon.

Parmi ces onze œuvres figuraient un Gauguin estimé à 10 millions de francs, « le Portrait de Madeleine Bernard », un Courbet, « Paysage sous la neige », un Sisley, « Allée des peupliers près de Moret », un Signac, « la Voile jaune », ainsi que des œuvres de Valoton, Brascassat, Français, Harpignies, Daubigny, Valtat.

ÉDUCATION

LES ÉTUDIANTS SANS MÉMOIRE

III. — Le diplôme avant toute chose

par PHILIPPE BOGGIO

Le malaise universitaire a trouvé son rythme de croisière et se développe dans l'indifférence générale. Les étudiants semblent, eux aussi, avoir changé de méthode. Après l'échec du mouvement de grève de 1976 et enfin de la contestation ouverte, ils s'accommodent tant bien que mal de leur situation, s'absentent de plus en plus des campus cherchant ailleurs des compensations (« le Monde » des 21 et 22 juin).

On les ennuie, à tant parler de mai 68. La référence à l'explosion soixante-huitarde et à ses retombées secondaires provoque des réactions inattendues chez les étudiants de 1978. Ce n'est plus l'agacement poli des novices, priés de mettre chapeau bas devant les anciens combattants de Nanterre ou de la Sorbonne. Cette génération — dite des « successeurs » — a quitté les campus depuis 1974. Ceux qui sont venus ensuite refusent d'habiter un musée et de se vouer à un culte : « *Je ne vais pas veiller un mort, que ceux de 1968 avaient déjà enterré* », dit une étudiante en architecture.

Beaucoup affichent leur indifférence pour une histoire qui n'est pas la leur. L'eau a coulé sous tous les ponts. Les étudiants de première année avaient entre huit et dix ans quand les enseignants furent sommés de quitter leurs toges. Qui, en France, n'a pas tué ou renié dix fois le mouvement de 1968 ? Ils ne comprennent pas pourquoi ils devraient demeurer les gardiens de la flamme. Tout ce qu'ils savent de l'université de 1968, ils l'ont lu dans des livres contestés ou contestables : ils conservent, sur l'authenticité de ces souvenirs, le même soupçon que les étudiants de 1970 pour la guerre d'Algérie.

Les traces de 1976

Les militants politiques ou syndicaux, qui, eux, ne peuvent pas nier un lien historique avec le mouvement de mai, ne réagissent pas moins vivement à l'évocation du « *mois des barricades* ». Dans leurs rangs, les vibrations passéistes et la nostalgie sont déclarées contre-révolutionnaires. L'image de 1968 nuit même « *aux luttes* d'*aujourd'hui* », car les actions entreprises sont toujours inconsciemment mesurées en fonction du « grand précédent ». Les cadets sont toujours victimes de la réputation des aînés.

Pour lutter contre l'influence pernicieuse du souvenir, on arrange parfois les détails de l'histoire. « *Le Mouvement du 22 mars a été sans influence*, explique un jeune militant de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.) de Nanterre. *Seules ont compté les grèves des travailleurs.* » « *Les étudiants* ont *désormais des revendications objectives* », ajoute une militante du bureau national de l'UNEF. Manière de dire qu'on n'avait eu, avant, que des revendications subjectives, c'est-à-dire probablement fausses.

Cette indifférence, ce refus d'une filiation, masquent mal les traces laissées par l'échec du mouvement de 1976. Evoquer mai 1968 sur les campus de 1978, c'est brandir l'image d'une surpolitisation devant des étudiants dépolitisés, démobilisés, gagnés par le doute. Les militants de l'UNEF ont eu beau, à l'automne 1976, faire la tournée des universités pour tenter de prouver — *a posteriori* — que les grèves du printemps avaient été un succès, rien n'y a *fait*. La victoire de Mme Alice Saunier-Seïté était éclatante. Les organisations étudiantes avaient donné cent preuves de leurs inconséquences et de leur désunion. Les derniers rêves d'« autonomie » et d'« auto-organisation » des étudiants s'étaient évanouis. La solidarité avec les syndicats de travailleurs était restée, une *fois* de plus, purement formelle. Et les partis de gauche passaient pour avoir trahi une cause juste.

Amer bilan, presque inchangé depuis deux ans. Les organisations ne sont pas parvenues à regagner le terrain perdu. On constate même une nouvelle déperdition des énergies militantes : beaucoup d'étudiants préfèrent s'engager ailleurs qu'à l'université, aux côtés des écologistes ou dans les « groupes-femmes ».

Pouvait-on penser, d'ailleurs, que les grévistes céderaient si vite au chantage à l'examen des recteurs et du ministère des universités ? Deux mois à peine après cette contestation ouverte, les étudiants présentaient tous les signes d'une totale reddition, participaient aux sessions de « juin » organisées à la hâte et retournaient à leurs études. Curieusement, il n'y a eu, entre ces deux temps, aucune période de flottement. « *Que pouvions-nous faire ?* demande un étudiant d'Amiens. *Nous avions perdu, et pour longtemps. Il ne nous restait plus qu'à bachoter et à courir, chacun pour soi, notre chance d'obtenir un diplôme.* » Les vaincus de 1976, aujourd'hui en fin d'études, pour la plupart, ne se sont pas départis de cette attitude forcée depuis deux ans. « *Alors qu'on aurait pu croire que beaucoup d'étudiants s'excluraient d'eux-mêmes*, constate un enseignant, *on note un regain* d'*intérêt pour les études.* »

L'assiduité de ces étudiants, leur conformité volontaire aux normes universitaires qu'ils voulaient abattre, s'expliquent par un sentiment d'échec. Il n'en va pas tout à fait de même pour les autres, venus à l'université après 1976. Eux n'ont jamais ressenti l'envie d'une révolte. Beaucoup sont passés au travers du mouvement d'humeur des lycéens en 1975. Prévenus des risques de sélection et de chômage, ils appliquent naturellement à l'université les règles de docilité apprises avant le bac. Ces lycéens attardés n'ont plus avec le savoir universitaire le même rapport que leurs aînés. Ils recherchent moins une initiation que des recettes aisément assimilables dont la somme donne droit à un diplôme supérieur.

Petits bourgeois craintifs

Mort des idées personnelles, au profit des thèses de l'enseignant qu'on adopte — parfois avec cynisme — en échange d'une note supérieure à la moyenne. Le prof est-il marxiste ? Les copies regorgeront de références « orthodoxes ». Plutôt libéral ? On critiquera les thèses marxistes. Mort de l'amour-propre, de l'affirmation du droit à la différence intellectuelle. Les étudiants de 1978 sont avares de leurs cellules grises. Calculateurs et petits bourgeois craintifs. Pourquoi faire des fioritures, se demandent-ils, pourquoi se montrer généreusement « participatifs », pour un diplôme dévalorisé et de plus en plus difficile à décrocher ? Les universités abritent désormais des consommateurs soucieux de négocier au meilleur prix un produit indispensable. « *C'est le grand* deal (1) *des unités de valeur* », note une étudiante de Vincennes, en référence au trafic de drogue découvert en 1977 à l'université de Paris-VIII. Le diplôme d'abord !

Les enseignants se plaignent de la « *robotisation* » des étudiants de 1978, moins avides d'expérimentations personnelles que d'un enseignement synthétisé, mis en fiches, réduit au minimum obligatoire. « *Si je leur demandais de recopier le code pénal, ils le feraient* », dit un maître-assistant de l'université de Villetaneuse. Les vieux cours — de préférence polycopiés — qu'on déroulait mécaniquement d'une année sur l'autre, réapparaissent à la demande générale. Ils avaient été écartés à une époque où les étudiants demandaient aux enseignants d'avoir de l'imagination.

La fin du culturel

Ce nouveau rapport au savoir marque la fin — peut-être provisoire — d'une forme de contestation « culturelle » qui figurait dans l'héritage de mai 1968. Les revendications portant sur le contenu de l'enseignement ne sont plus avancées depuis 1976. L'époque est difficile pour la dialectique : les « prises de parole » des étudiants sont rares, faute d'un fort intérêt pour le savoir, la lecture et l'échange (2). « *Mes étudiants refusent* de *se prendre pour des travailleurs intellectuels*, explique un psychologue de l'université Paul-Valéry, de Montpellier, *aussi sont-ils d'une grande inculture, à commencer dans leur propre discipline.* »

Ainsi disparaissent peu à peu des formes de contestation. Dans les cours, seules les militantes féministes montrent encore des velléités de résistance à l'enseignant tout-puissant. Le dialogue politique et le débat informel sont de plus en plus rares. Plus apparent encore : les goûts multiples des étudiants de l'immédiat « après-mai », avaient façonné des solidarités avec le monde extérieur. On se rappelle la force du mythe de l'« *unité étudiants-travailleurs* ». En 1976 encore, les étudiants de Montpellier s'étaient naturellement rangés aux côtés des viticulteurs du Languedoc. Le MAS (Mouvement d'action syndicale, proche de la C.F.D.T.) était né après que des étudiants en droit d'Amiens eurent profité de l'« affaire » du juge Patrice de Charette pour s'interroger sur la justice et le rôle de l'enseignement du droit. Encore à Montpellier, les étudiants de lettres et des sciences humaines avaient manifesté en 1976 leur hostilité à un enseignant, psychiatre consultant de l'Espélidou, ce centre dirigé par un prêtre qui fut inculpé de sévices envers des enfants handicapés.

A la rentrée de 1976, pourtant, le boycottage du cours de ce psychiatre n'a duré que trois semaines. Les unes après les autres, les expériences se sont interrompues. L'intérêt des étudiants pour tout ce qui n'est pas comptabilisable dans la quête d'un diplôme semble s'être éteint. Le MAS a perdu beaucoup de son influence, en deux ans, faute d'un regain des « *revendications qualitatives* ». Aucune organisation syndicale ne demande plus le « *contrôle étudiant* » des examens, pourtant exigé par les grévistes de 1976. Conséquence logique : les gauchistes inorganisés, les solidaristes forcenés, les « spontanéistes », victimes de ces déperditions successives, se plaignent aujourd'hui du « *double retour du corporatisme et du réformisme* ».

Malgré la dépolitisation des étudiants, constatée depuis déjà trois ans, malgré leur indifférence constante au principe même de la syndicalisation, l'UNEF profite seule du nouveau comportement des campus. Accusée, après 1968, par l'extrême gauche de n'exister que pour réclamer « *des gommes* et *des crayons* », cette organisation s'est très bien adaptée à la réduction des préoccupations étudiantes aux modalités d'examens, à l'incertitude de l'avenir professionnel. De nombreux groupes politiques ou syndicaux ont disparu avec la fin des rêves révolutionnaires de l'Université et de la contestation « culturelle ». L'UNEF survit presque seule, malgré un nombre réduit de militants (de dix à douze mille adhérents) (3). Elle attire même les convoitises des militants socialistes et des étudiants de la Ligue communiste révolutionnaire. Le syndicalisme étudiant se retrouvera probablement tout entier, un jour, dans l'UNEF.

Mais avec quelles perspectives ? A croire certains militants, l'environnement économique difficile des étudiants de 1978, et les effets de la crise, rendront le syndicalisme étudiant bientôt semblable au syndicalisme adulte. « *Les étudiants deviennent peu à peu des travailleurs en formation comme les* autres, *soumis aux mêmes conditions sociales que le reste de la population* », estime l'UNEF. La fusion avec des organisations syndicales comme la C.G.T. et la C.F.D.T. — longtemps réservées à l'égard de ce milieu agité — pourrait se faire en douceur. Les étudiants pourraient être intégrés au secteur de la formation permanente des grandes centrales. M. Edmond Maire aurait déjà fait cette proposition aux membres du MAS. L'unité tant recherchée par les étudiants de mai 1968 serait-elle alors enfin réalisée ? « *Notre intégration marquerait la fin de toute autonomie étudiante. La défense de nos intérêts deviendrait fonction de notre docilité* » commente un étudiant d'Amiens, encore soupçonneux.

FIN

(1) « Deal » : trafic.

(2) Une enquête publiée pendant l'automne 1977 par le *Guide de l'Etudiant* et *le Monde de l'éducation* indiquait que 45,8 % des étudiants consacrent moins d'une heure par jour à la lecture de livres et de journaux et qu'un quart ne lit jamais un journal.

(3) Cette enquête montrait que 90 % des étudiants n'adhèrent à aucun mouvement politique ou syndical. Le nombre des étudiants « organisés » n'excède pas 5 % des huit cent dix mille inscrits. La direction de l'UNEF revendique pour sa part, soixante mille adhérents.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ÉDUCATION

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Les nouveaux programmes de quatrième et de troisième

Inquiétude chez les mathématiciens

Les nouveaux programmes des classes de quatrième et de troisième sont examinés ce jeudi *22 juin par le Conseil de l'enseignement* général et technique (C.E.G.T.). Les textes devraient entrer en vigueur en septembre 1979 pour la quatrième, l'année suivante pour la troisième, en application de la loi du 11 juillet 1975 (réforme Haby). Ils sont passés au crible depuis plusieurs semaines par les professeurs spécialistes, et si tous les éditeurs de manuels scolaires n'en ont pas encore connaissance, ils ont reçu l'assurance que ce sera fait avant la fin de juin, pour qu'ils commencent à préparer les ouvrages que les établissements commanderont dans un an.

La publication des nouveaux programmes ne saurait donc tarder. Or de nombreuses réserves ont déjà été exprimées à leur sujet. Les mathématiciens, en particulier, critiquent très sévèrement le projet du ministère. Selon l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (APMEP), l'inspection générale n'a tenu aucun compte de ses remarques, pas plus que celles de l'Académie des sciences, ni des divers contre-projets de mathématiciens comme MM. Henri Cartan, Jean Leray, Gustave Choquet ou Jean Giraud.

Les reproches les plus graves formulés par l'APMEP concernent la coupure des nouveaux programmes avec les acquis des classes de sixième et de cinquième, voire du primaire, dans leur orientation dogmatique à l'excès, dans leur appel prématuré à l'abstraction. L'algèbre, les activités numériques, sont sacrifiés. Selon M. Choquet, membre de l'Institut, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), les connaissances mathématiques acquises par ces programmes en quatrième et en troisième seront inutilisables en sciences expérimentales puisqu'elles excluent les mesures.

Les mathématiciens manifestent aussi leur inquiétude de voir appliquer dans un délai aussi rapproché des programmes nouveaux — l'APMEP demande le report de l'application pour la quatrième à la rentrée de 1980 — sans formation des enseignants, au moment où une seconde réduction des crédits des Instituts de recherche pour l'enseignement des mathématiques (IREM) vient d'être annoncée pour l'an prochain, s'ajoutant à celle de 20 % décidée à l'automne 1977.

CHARLES VIAL.

Les moyens d'assurer le « soutien » varieront d'un collège à l'autre

M. Christian Beullac vient de préciser, par une circulaire publiée au « Bulletin officiel » de l'éducation, les « dispositions pédagogiques » qui devront s'appliquer à la rentrée dans les classes de cinquième, désormais touchées par la réforme de son prédécesseur. L'enseignement de soutien sera organisé sur l'initiative des établissements qui recevront pour cela des dotations en heures supplémentaires qui pourront varier de l'un à l'autre.

« *Il apparaitra parfois opportun*, écrit le ministre, *d'accroître l'étendue des actions de soutien. Cette augmentation (...) peut se faire de différentes manières : soit en ajoutant aux heures prévues de soutien un enseignement complémentaire en français et si nécessaire en mathématiques et en langue vivante ; soit en organisant un groupe distinct en français pour la totalité de l'horaire, si l'effectif le permet ; soit exceptionnellement en mettant en place pour des élèves qui manifesteront des lacunes graves des groupes en sixième et en cinquième à effectifs réduits qui seront confiés aux maîtres les plus expérimentés.*

» *Mais ces mesures ne constituent qu'un cadre général dans lequel se déploieront des formes variées d'intervention laissées à l'initiative des principaux et des professeurs, chacun en ce qui le concerne. Néanmoins, dans les trois disciplines intéressées, il importe :*

» ● *De réserver une heure déterminée pour cet enseignement distinct de l'enseignement ordinaire de la classe.*

» ● *De choisir parmi les élèves ceux qui relèvent de cet exercice ;*

» ● *D'adapter très précisément les méthodes pédagogiques aux besoins individuels des enfants.*

» *Ces divers impératifs*, poursuit la circulaire, *impliquent que l'enseignement de soutien soit exclusivement assuré par le professeur qui enseigne la même matière à l'ensemble de la classe.* »

Précisant que « *la loi du 11 juillet 1975* (réforme Haby) *implique d'écarter toute reconstitution de filières* », le ministre ajoute : « *Les groupes à effectifs réduits ne doivent en aucune façon être considérés comme la suite nécessaire, en cinquième, des structures particulières créées en sixième. De même, les heures complémentaires d'enseignement ne seront pas attribuées uniformément à tous les collèges.* »

PRIORITÉ AUX « DÉMUNIS »

La circulaire du 15 juin reconnaît que l'enseignement de soutien, mis en place à la rentrée 1977, et qui est l'un des éléments essentiels de la réforme Haby, n'a pas remédié aux carences les plus graves (par exemple pour les élèves qui ne savent toujours pas lire en sixième). Il prévoit donc un soutien... renforcé et même, « *exceptionnellement* », des groupes à effectifs réduits confiés à des maîtres très expérimentés.

Sur ce point, la circulaire n'innove *pas* complètement puisque, dès le 5 janvier 1977, une autre circulaire indiquait : « *Le chef d'établissement pourra envisager le regroupement* d'élèves dont *les lacunes graves dans plusieurs domaines de formation rendent indispensables des aménagements particuliers.* » D'autre part, un arrêté du 28 mars 1977 demandait que le soutien soit assuré « *par le professeur de la classe* ». Ce rappel était nécessaire, car, dans nombre d'établissements, ce soutien avait été confié à des auxiliaires « *en surnombre* », ou aux seuls volontaires.

La circulaire comporte deux innovations principales :

● *La désignation des élèves à « soutenir »*. Les modalités de cette désignation ne sont plus précisées. L'an dernier, M. Haby avait au contraire demandé qu'ils le soient « *chaque semaine par leur professeur* ». La circulaire de M. Beullac insiste, pour sa part, sur « *l'autonomie des établissements* » et « *l'initiative des principaux et des professeurs* ».

● *L'attribution des heures complémentaires*. Elle ne sera plus automatique. Il faudra, dans ce domaine comme dans celui de l'affectation des auxiliaires, « *privilégier les établissements accueillant* des *élèves spécialement démunis ou défavorisés* ». On abandonne donc le principe d'un même *barème* pour tous les collèges (une heure par élève supplémentaire au-delà d'un effectif de vingt-quatre), ce qui devrait permettre de « moduler » ces affectations en fonction des besoins réels des établissements. Mais cela implique également, conformément au principe du « *redéploiement* » des moyens actuels, qu'on ne donnera aux uns qu'en prenant aux autres. — R. C.

POINT DE VUE

Sainte scolastique au collège

par JEAN GIRAUD (*)

LA réforme de l'enseignement des mathématiques de 1971 avait l'ambition d'enseigner à tous les élèves des collèges, de la sixième à la troisième, une théorie mathématique cohérente et rigoureuse. Après sept ans, cet objectif est atteint... pour les professeurs. Bien entendu, pour ces derniers, ce fut la plus souvent facile, mais pas pour ceux dont la formation initiale *était* trop insuffisante.

Les enfants ont certes profité du grand élan de réflexion, d'expérimentation et d'innovation que cette réforme a suscité et surtout du changement de méthodes pédagogiques. D'autre part, les déviations inévitables qui caricaturaient les intentions des réformateurs ont été corrigées, ou à peu près.

Mais l'erreur pédagogique fondamentale demeure : en quatrième, on fait table rase de l'acquis des élèves et l'on reprend *ab ovo* un échafaudage théorique allant du général au particulier, démarche néfaste, car elle conduit à un enseignement des mathématiques coupé de l'expérience sensible ; par exemple, on donne en quatrième une description de la géométrie qui interdit de parler de la distance de deux points et relègue au musée l'usage des instruments de dessin. Comme l'expérience prouve que « *cela ne passe pas* » et que la réforme en cours donne l'occasion d'un changement de programme, on propose maintenant, comme remède, de vider l'enseignement de son contenu. Il ne restera bientôt plus, en caricaturant à peine, qu'un discours logiquement *parfait*, exprimé dans un langage sans défaut et portant sur le vide : sainte scolastique a conquis les collèges.

On a souvent opposé les mathématiques « modernes » et les autres : cette distinction n'a de sens pour aucun mathématicien, il ne s'agit pas de cela. Il ne s'agit pas non *plus* de prôner un *retour* du balancier. Mais il faut que l'enseignement se prête à l'acquisition d'un certain savoir-faire — opérations sur les nombres, raisonnement sur des figures simples — qui permette d'employer les mathématiques pour explorer le monde physique. Sur ce savoir-faire prendra appui l'activité de *réflexion* autonome de l'élève. En effet, la capacité de réfléchir et de raisonner de manière autonome est la partie durable de l'apport des mathématiques à la formation de l'élève.

L'expérience prouve assez que l'apprentissage prématuré d'une théorie *mathématique trop bien structurée* gêne considérablement ce travail autonome et qu'une approche moins dogmatique est possible et préférable. Des propositions variées ont été faites au ministère de l'éducation pour les nouveaux programmes. Une synthèse raisonnable donnant une plus grande liberté au professeur pouvait se dégager d'une discussion franche et ouverte. Les experts du ministère ne l'ont pas voulue et penchent pour le *statu quo*, aménagé par un simple appauvrissement des contenus. Il faut qu'il soit dit publiquement qu'ils prennent une lourde responsabilité, car leur choix a des conséquences politiques : sélection qui s'opère en grande partie à travers un enseignement particulièrement inadapté aux enfants socialement défavorisés, vision faussée de la science transmise à toute une génération.

On ne peut nier le problème ni les efforts faits de toute part pour proposer des remèdes. Ceux-ci diffèrent moins qu'il ne semble, ce qui permet d'ouvrir une discussion préparant la nécessaire évolution. Il appartient aux responsables de l'éducation d'oser en prendre l'initiative.

(*) Président de la sous-commission française de la Commission internationale pour l'enseignement des mathématiques.

Les sujets de philosophie du baccalauréat

● PARIS, CRÉTEIL, VERSAILLES.

SERIE A

1) Etre égaux, est-ce être identiques ?

2) Quand peut-on dire d'un événement qu'il appartient au passé ?

3) Dégagez l'intérêt philosophique d'un texte de Pascal sur le « moi »

« *Qu'est-ce que le « moi » ?*

» *Un homme qui se met à la fenêtre pour voir les passants, si je passe par là, puis-je dire qu'il s'est mis là pour me voir ? Non ; car il ne pense pas à moi en particulier. Mais celui qui aime quelqu'un à cause de sa beauté, l'aime-t-il ? Non ; car la petite vérole (1), qui tuera la beauté sans tuer la personne, fera qu'il ne l'aimera plus.*

» *Et si on m'aime pour mon jugement, pour ma mémoire, m'aime-t-on, « moi » ? Non, car je puis perdre ces qualités sans me perdre moi-même. Où donc est ce « moi », s'il n'est ni dans le corps ni dans l'âme ? Et comment aimer le corps ou l'âme, sinon pour ces qualités qui ne sont point ce qui fait le « moi », puisqu'elles sont périssables ? Car aimerait-on la substance de l'âme d'une personne abstraitement et quelques qualités qui y fussent ? Cela ne se peut, et serait injuste. On n'aime donc jamais personne, mais seulement des qualités.* »

SERIE B

1) Quel sens peut-on donner à l'expression : c'est plus fort que moi ?

2) Un seul peut-il avoir raison contre tous ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Bergson sur la perception du présent :

SERIE C et D

1) Est-il juste d'affirmer que pour bien comprendre autrui il faut tenter de « se mettre à sa place » ?

2) Peut-on exercer sa liberté sans prendre de risques ?

3) Etude d'un texte d'Auguste Comte sur les mathématiques :

(1) On désignait ainsi au dix-septième siècle ce qu'on appelle aujourd'hui la variole.

● LILLE : égalité, évidence, morale.

SERIE A :

1) L'inégalité des hommes est-elle un obstacle à l'égalité des citoyens ?

2) Peut-on nier l'évidence ?

3) Un texte de Kant sur morale et châtiment.

● LYON : secret, ordre, art.

SERIE A

1) Peut-on revendiquer le droit au secret ?

2) Ordre et progrès.

3) A partir de son étude ordonnée, dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Bergson sur l'art.

● NICE : imagination, culture, oppression.

SERIE A

1) L'imagination n'est-elle qu'une mémoire qui ne se contrôle plus ?

2) Qu'implique pour vous cette pensée d'un biologiste : « *On peut fixer mathématiquement le moment où a débuté l'évolution de la culture : c'est lorsqu'une idée formulée par un être qui meurt ne meurt pas avec lui.* »

3) Les candidats devaient dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Jean-Jacques Rousseau sur l'oppression.

● MARSEILLE : guerre, esthétique, Kant.

SERIE A

1) La guerre est-elle « *la continuation de la politique par d'autres moyens* » ?

2) L'émotion esthétique n'a-t-elle aucun lien avec le rationnel ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Kant sur le besoin qu'a l'homme d'avoir « *un maître* ».

● TOULOUSE : utopie, droit, bonheur.

SERIE A

1) L'utopie n'est-elle que l'envers de l'histoire ?

2) Défendre ses droits est-ce la même chose que défendre ses intérêts ?

3) Etude d'un texte de Nietzsche sur le bonheur.

M. MARC RANCUREL DIRECTEUR DES COLLÈGES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le conseil des ministres du 21 juin a nommé directeur des collèges au ministère de l'éducation M. Marc Rancurel. Il remplace M. Adrien Gouteyron, élu le 11 juin sénateur (R.P.R.) de la Haute-Loire.

[Né le 12 juin 1930 à Cours (Nièvre) M. Marc Rancurel est diplômé d'études supérieures de philosophie et agrégé (1961). Il a enseigné successivement au lycée de Châtillon-sur-Seine (1956 - 1959) et à l'École normale d'instituteurs de Dijon (1959-1965). Dans cette dernière, il a créé un centre de formation des maîtres de l'enfance inadaptée. M. Rancurel a exercé une bonne partie de ses activités d'enseignant en psycho-pédagogie et d'animateur dans le domaine de la formation des travailleurs sociaux. Inspecteur d'académie de la Haute-Loire de 1965 à 1968 et du Nord de 1968 à 1976, il était, depuis deux ans, chargé de mission à la direction des collèges au ministère. Il a été nommé inspecteur général de l'instruction publique ce 21 juin.]

LE GROUPE SOCIALISTE PROTESTE CONTRE LES PROPOS DE Mme SAUNIER-SEÏTÉ SUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a protesté contre les déclarations de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, selon lesquelles « *les universités françaises recueillent le trop-plein du tiers-monde* » (*le Monde* du 20 juin). Les socialistes estiment que les taux des bourses françaises aux étrangers sont « *très inférieurs à ceux offerts par la plupart des gouvernements étrangers, et que si un effort de revalorisation n'est pas offert, nous risquons de voir ces étudiants abandonner nos universités au profit d'universités étrangères* ».

Le groupe socialiste s'élève contre les propos du ministre qui « *sont en complète contradiction avec la réalité, avec la politique de coopération franco-africaine que le gouvernement prétend développer par ailleurs et qui témoignent du mépris inadmissible pour des étudiants qui ont volontairement marqué leur préférence pour la langue et la culture françaises* ».

● *Les déclarations* de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, ont été qualifiées par le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) de « *démagogie xénophobe* ». « *L'université française*, ajoute le SNE-Sup, *connaît d'expérience les dangers d'une telle politique pour le rayonnement culturel de la pensée française et pour la liberté.* » Le syndicat « *appelle tous les universitaires à s'opposer à toute expulsion d'étudiants étrangers et à veiller à ce que ceux-ci soient accueillis dans les mêmes conditions de titre, de qualification, que les étudiants français* ».

● *L'inscription des étudiants à Paris.* — Les procédures de préinscription dans les universités parisiennes ont suscité des protestations de la part du Syndicat général de l'éducation national (SGEN-C.F.D.T.) et du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup), qui s'élèvent dans un communiqué commun contre « *le renforcement de la sélection des étudiants à l'entrée des universités* » et demandent la suppression de la procédure d'entrée sur dossier instaurée dans certaines universités et l'ouverture des inscriptions jusqu'au 31 juillet pour les nouveaux étudiants, conformément, affirment-ils, au décret du 13 mai 1971 (*le Monde* du 31 mai).

Les deux syndicats demandent également « *l'abrogation de l'arrêté du 20 décembre 1977 instituant la préinscription des étudiants étrangers et de la circulaire du ministère de l'intérieur du 12 décembre 1977 qui subordonne le visa consulaire à l'attestation* ».

MÉDECINE

UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR LES PERSONNES AGÉES

L'Assistance publique veut en finir avec le gigantisme des hospices et des maisons de retraite

Quelle politique adopter pour les personnes âgées invalides ? Toutes ne peuvent pas, en effet, bénéficier du « maintien à domicile » prôné par le gouvernement, il s'en faut. D'autre part, la formule des gigantesques hospices et maisons de retraite a, de l'avis de tous, fait son temps. De ces réflexions est né un nouveau schéma théorique que M. Gabriel Pallez, directeur général de l'Assistance publique, a exposé le mercredi 21 juin, pour ce qui concerne l'institution qu'il dirige. Une institution qui joue en France un rôle pilote puisqu'elle ne compte pas moins de vingt-deux mille cinq cents lits hospitaliers, répartis sur Paris et plusieurs départements de la couronne.

Il importait d'abord de définir la population « cible » — au sein de la population âgée — à laquelle s'intéresserait en tant que telle l'Assistance publique. Ce qui fut fait dès 1972 : il fut décidé, cette année-là, que les personnes âgées dont les besoins se révélaient strictement « sociaux » et non médicaux seraient prises en charge par le bureau d'aide sociale de la Ville de Paris. Ce qui laissait à l'Assistance publique l'ensemble des personnes du troisième et du quatrième âge dont l'état nécessite des soins permanents. Encore fallait-il éviter de les isoler dans des services spécifiques. *« Les malades âgés,* dit-on à l'Assistance publique, *sont reçus et traités au même titre que les autres malades, enfants ou adultes, dans l'ensemble des services hospitaliers ou des consultations externes. Il ne saurait être question d'envisager une ségrégation... »* Pourtant, dit-on de même source, *« il faut également éviter d'alourdir le fonctionnement des centres hospitaliers »*, et en particulier des services de malades aigus.

« Cure médicale »

En présence de ces deux exigences contradictoires, les administrateurs ont imaginé — reflétant en cela la politique générale du ministère de la santé — la formule des *« maisons de cure médicale »* (1). Ces établissements de long séjour comportent des structures de soins suffisantes pour que les personnes âgées invalides y soient prises en charge en permanence, mais ces structures sont moins lourdes — et moins onéreuses — que celles d'un service de malades aigus. Une catégorie intermédiaire serait instituée : les *« services de moyen séjour »*, consacrés aux soins de réadaptation et de fin de traitement.

Ce schéma, a noté M. Gabriel Pallez, ne doit évidemment pas en rester au stade d'une théorie abstraite. Les *« maisons de cure médicale »* seront créées d'abord grâce à la transformation complète de locaux anciens (tels que les hospices d'Ivry, Corentin-Celton ou Paul-Brousse, à Villejuif) ; mais des opérations de reconstruction sont déjà programmées. Il en est ainsi de la maison de retraite de Sainte-Périne, dans le 16e arrondissement de Paris, institution plus que centenaire, qui sera reconstruite en deux tranches de deux cents lits chacune.

Une reconstruction sera réalisée aussi sur le terrain de l'hôpital Broca (début 1979) ; un bâtiment sera édifié à la Pitié-Salpêtrière, un autre rue de la Collégiale, dans le 13e arrondissement, sur un terrain libéré par la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris. Enfin, une partie des bâtiments actuels de l'hôpital Bichat sera transformée en maison de cure médicale lorsque le « nouveau Bichat » entrera en fonction (début 1980).

Dans le même sens encore, M. Gabriel Pallez a mentionné d'autres travaux : l'actuel hôpital Boucicaut pourra, lui aussi, être transformé en maison de cure médicale quand aura été réalisé un « hôpital du 15e arrondissement » regroupant — peut-être sur des terrains laissés libres par les usines Citroën — des services d'aigus des actuels hôpitaux Laennec, Vaugirard, Necker et Boucicaut. Même chose pour les actuels hôpitaux Bretonneau et Herold, dont la transformation en maison de cure médicale sera rendue possible par la création d'un hôpital d'enfants sur un terrain de La Villette.

L'ensemble de ces transformations, a encore noté M. Pallez, n'augmentera pas la capacité globale d'hébergement de l'Assistance publique, d'autant que, parallèlement, se développe la résorption des salles communes. Cette politique aura pour effet de maintenir dans la capitale un certain nombre de personnes âgées qui se trouvaient exilées dans les grands hospices hérités du dix-neuvième siècle et construits dans des banlieues, proches ou lointaines.

Restera un problème d'encadrement, médical et infirmier, qui a bien souvent contrecarré la mise en œuvre de nombreux projets hospitaliers très satisfaisants. L'Assistance publique fait état de progrès importants réalisés dans ce domaine depuis cinq ans. En outre, dit-on de même source, *« depuis deux ans une action de formation spécifique des personnels pour la gériatrie a été entreprise »*. Il s'agit là, assurément, d'une action aussi urgente que les constructions prévues par les programmes puisque, comme on l'admet aujourd'hui à l'Assistance publique, *« c'est un fait établi que l'état de santé des personnes âgées est particulièrement sensible aux conditions psychologiques de leur hébergement »*.

CLAIRE BRISSET.

(1) Ces maisons de cure médicale ne devraient pas compter plus de quatre cents lits.

La suspension d'un psychiatre de la Réunion

La sanction de l'ordre des médecins contre le docteur André Buisson est vivement critiquée

A l'appel d'un certain nombre d'organisations (1), un meeting a eu lieu, mardi 20 juin, au palais de la Mutualité, à Paris, pour protester contre la mesure disciplinaire qui frappe le docteur André Buisson, psychiatre de la Réunion, et qui lui interdit l'exercice de la médecine pour six mois : une interdiction que le docteur Buisson estime exclusivement imputable à son homosexualité, dont il ne fait pas mystère. Il n'entend d'ailleurs pas se plier à cette sanction : « Suspendu » depuis le 15 avril, le médecin continue, en effet, d'exercer à la Réunion, quoique la Sécurité sociale ne rembourse plus ses patients (« le Monde » du 20 juin).

Comme l'ont clairement exprimé l'ensemble des orateurs présents à la Mutualité, le débat déclenché par cette affaire porte à la fois sur le droit et sur les mœurs. Une fois de plus, le rôle de l'ordre des médecins est remis en question. En droit, la loi réprime les actes *« impudiques »*, *« contre nature »*, commis avec des *« mineurs du même sexe »*, et le code de déontologie médicale — dont l'ordre des médecins est le garant officiel — permet de punir les comportements qui portent atteinte à l'image du médecin. C'est en fonction de ces textes que le docteur Buisson a été pénalisé pour ses *« tendances profondes »*, selon les termes du conseil de l'ordre, et qu'il a déjà passé dix jours en prison.

C'est précisément le fondement même de ce droit que les orateurs présents à la Mutualité ont unanimement remis en question.

Le conseil de l'ordre a été la cible d'attaques convergentes. Rappelant les origines de l'institution, sa naissance — en 1941, — parrainée par un régime voué à l'ordre moral, M. Robert Castel, sociologue, et le docteur Antoine Lazarus, notamment, ont souligné que l'ordre des médecins continue de symboliser une image mythique du médecin, qui interdit à ce dernier d'être « différent » et de mener une vie privée telle qu'il la souhaite.

Le docteur Buisson, arrivé la veille de la Réunion, est venu, pour sa part, raconter ses démêlés avec la justice et avec l'ordre. Exposant les conditions dans lesquelles se pratique la médecine à la Réunion, et l'extraordinaire développement d'une assistance médicale qui n'est pas toujours politiquement désintéressée, le docteur Buisson a noté que les institutions de soins psychiatriques pour enfant étaient, dans l'île, totalement inadaptées à leur but, qu'il avait tenté de pratiquer une psychiatrie plus ouverte et plus humaine, ce que l'« establishment » médical n'avait guère apprécié, pas plus qu'il n'avait supporté son homosexualité. *« Beaucoup de jeunes venaient, en effet, chez moi*, a déclaré le docteur Buisson. *Je les prenais en charge. »* Mais le docteur Buisson nie avoir joué de l'influence que lui conférait son rôle médical aux fins d'un quelconque prosélytisme, comme le lui reprochent les instances ordinales.

(1) Le mouvement Action Santé, le Syndicat de la psychiatrie (psychiatres en formation), le Syndicat de la médecine générale, le Mouvement d'action judiciaire, le Groupe de libération homosexuelle et l'Aleph (Centre d'information sur l'homosexualité).

SPORTS

LA ONZIÈME COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

L'Argentine et les Pays-Bas en finale

C'est un vainqueur inédit qui recevra, dimanche 25 juin, au stade de River-Plate, la onzième Coupe du monde de football. Depuis le mercredi 21, on connaît, en effet, les deux finalistes : l'Argentine et les Pays-Bas. Les équipes nationales de ces deux pays ont déjà été battues, une fois chacune, en finale, en 1930 pour l'Argentine et en 1974 pour les Pays-Bas.

La qualification des Argentins était la plus attendue. Malgré les protestations des Brésiliens ex æquo avec eux après les deux premiers matches du second tour, les Argentins avaient l'avantage de rencontrer les Péruviens en connaissant déjà le résultat de l'opposition de leurs rivaux avec les Polonais. En fait, le suspense s'intensifiera après la nette victoire des Brésiliens, seuls invaincus après six matches, sur les Polonais (3 à 1).

Pour disputer la finale, les Argentins devaient gagner avec 4 buts d'écart face aux Péruviens. Leur tâche aurait pu paraître impossible ailleurs qu'au stade de Rosario, déjà surnommé par les Brésiliens « la chaudière du diable ». Soutenus par un public survolté, les Argentins ont bousculé d'entrée les Péruviens, avec une aisance qui peut néanmoins laisser perplexe. Après une demi-heure de jeu, ils avaient obtenu un premier but par Mario Kempes et adressé deux tirs sur les poteaux. Deux minutes avant la mi-temps, grâce à Alberto Tarantini, ils avaient refait la moitié de leur handicap sur les Brésiliens.

Dès la reprise, en trois minutes, Mario Kempes et Leopoldo Luque (probablement hors jeu) portaient le score à 4-0. Dans les tribunes du stade de Rosario, c'était du délire. Les Péruviens, complètement dépassés par le rythme imposé par leurs adversaires, étaient désemparés, au risque de payer leurs efforts en finale, les Argentins continuaient pour inscrire deux nouveaux buts par René Houseman et Leopoldo Luque, donnant ainsi le signal d'une nouvelle nuit de liesse dans toutes les grandes villes du pays.

Dix-sept buts ont été marqués en quatre matches, mercredi 21 juin, contre seulement six pour la journée précédente. Les Autrichiens, qui n'avaient plus battu leurs voisins allemands depuis 1931, se sont imposés par 3 à 2, mais leur premier but a été inscrit par le capitaine allemand Berti Vogts qui disputait son dernier match international. Les tenants du titre ne joueront même pas cette fois la finale pour la troisième place contre les Brésiliens, samedi 24 juin, à River-Plate.

Les conditions de régularité étaient garanties pour la désignation de l'autre finaliste. L'Italie et les Pays-Bas, déjà en tête du groupe A, se rencontraient pour leur troisième match. Les Néerlandais, qui pouvaient se contenter d'un résultat nul, ont fait bonne mesure en gagnant 2 à 1. Toutefois, les Italiens profitent de la défaite des Allemands pour retrouver le Brésil en une revanche de la finale de 1970.

Les Néerlandais premiers surpris

De notre envoyé spécial

Buenos-Aires. — L'équipe néerlandaise n'a pas fait souffler la tempête sur les terrains de cette onzième Coupe du monde comme en 1974, en République fédérale d'Allemagne. Peut-être parce qu'elle ne peut plus compter désormais sur Johan Cruijff, l'homme aux accélérations irrésistibles. C'est presque en se surprenant eux-mêmes que les footballeurs du pays des polders se sont qualifiés pour cette finale qu'ils n'auraient pas envisagé de jouer voici un mois.

Des seize équipes de cette Coupe du monde, seule celle des Pays-Bas ne disposait pas d'entraîneur à plein temps. Ernst Happel est Autrichien et s'occupe depuis quatre ans du Football Club de Bruges, finaliste de la dernière Coupe d'Europe des clubs champions. Pour le voyage en Argentine, il avait enregistré les forfaits de Johan Cruijff, le tout récent retraité de Barcelone ; de Willy Van Hanegem, le meneur de jeu du Feyenoord de Rotterdam ; de Rudi Geels, l'avant-centre d'Ajax d'Amsterdam ; de Jan Van Beveren et Willy Van Der Kuylen, deux des meilleurs éléments du P.S.V. Eindhoven, vainqueur de la Coupe de l'Union européenne des associations de football.

Si on ajoute que pour toute préparation Ernst Happel avait retrouvé ses joueurs au tournoi de Paris les 16 et 18 mai, afin de les amener rencontrer l'Autriche, le 20 mai, à Vienne, on comprend mieux les ambitions modestes des Néerlandais à leur arrivée en Argentine. Leur grande chance aura sans doute été de tomber au premier tour dans un groupe facile, leur permettant ainsi de roder leurs automatismes à moindre risque. Une victoire sur l'Iran par 3 à 0, dont deux buts sur penalty, un match nul avec le Pérou (0-0) et une défaite devant l'Ecosse (3 à 2) suffisaient même pour une qualification peu glorieuse.

Pour les Néerlandais, la Coupe du monde aura réellement commencé au deuxième tour, contre les Autrichiens. L'ascendant psychologique d'une victoire (1-0) acquise quinze jours plus tôt, à Vienne, et une rapide réussite leur permettaient un score de 5 à 1 susceptible de leur redonner le moral avant de rencontrer les Allemands.

Deux fois menés au score, ils se sont alors découverts pour égaliser, chaque fois, des ressources insoupçonnées.

Sans être confiants à l'excès avant de rencontrer les Italiens pour le match décisif de la qualification à la finale, les Néerlandais n'ignoraient pas que, de tous les compétiteurs présents en Argentine, ils étaient les plus susceptibles de leur poser des problèmes. Même si leur jeu n'a plus le rythme et le volume de celui d'Ajax d'Amsterdam ou de l'équipe nationale de 1974, les coéquipiers de Rudy Krool sont restés fidèles à leurs grands principes, et notamment à ce mouvement perpétuel de flux et de reflux, selon que le ballon est gagné ou perdu.

La position toute théorique des joueurs néerlandais, moins spécialisés que d'autres sur le terrain, ne pouvait que gêner les Italiens dans leur marquage individuel rigide et désorganiser le système défensif de ces derniers. En fait, les Transalpins ont fait illusion en début de match, mais Franco Causio et Paolo Rossi n'ont pas su tirer profit de leur vivacité et de l'effet de surprise en deux ou trois occasions.

Même la maladresse de Erny Brandts, qui, pressé par Roberto Bettega, marqua contre son camp (dix-huitième minute), et l'expérience des Italiens pour casser le rythme du match ne semblaient pas devoir changer le dénouement.

Suivant pas à pas leurs adversaires aux quatre coins du terrain, comme dans un mauvais tango, les Italiens perdaient peu à peu leurs forces et surtout leur influx. Leurs attaques devenaient moins tranchantes et de plus en plus épisodiques. Le travail de sape des Néerlandais pouvait commencer.

Cinq minutes à peine après la mi-temps, Erny Brandts réparait sa première faute en égalisant. Ernst Happel prenait comme un malin plaisir à désorganiser un peu plus la défense italienne en remplaçant son avant-centre, Jhonny Rep, par un demi supplémentaire, mais c'est l'ancien joueur d'Ajax Arie Haan qui donna le coup de grâce en obtenant, à un quart d'heure de la fin, le deuxième but sur un tir de 30 mètres en coin.

Contrairement à 1974, où ils avaient commencé très fort pour s'effondrer en finale contre l'Allemagne, les Néerlandais, avec une équipe moins brillante, ont cette fois réussi une Coupe du monde à l'économie et, dimanche soir 25 juin, à River-Plate, on saura s'ils peuvent réussir où Joan Cruijff lui-même avait échoué.

GÉRARD ALBOUY.

CLASSEMENT APRES LE SECOND TOUR

GROUPE A

	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1. Pays-Bas	5	3	2	1	0	9	4
2. Italie	3	3	1	1	1	2	2
3. R.F.A.	2	3	0	2	1	4	5
4. Autriche	2	3	1	0	2	4	8

GROUPE B

	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1. Argentine	5	3	2	1	0	8	0
2. Brésil	5	3	2	1	0	6	1
3. Pologne	2	3	1	0	2	2	5
4. Pérou	0	3	0	0	3	0	10

LES BRÉSILIENS « CHOQUÉS » PAR LE MATCH DES PÉRUVIENS

Mendoza. — Les dirigeants brésiliens ont taxé de *« traître au football et au sport »* l'équipe péruvienne qui, écrasée par 6 buts à 0 par l'Argentine, a privé le Brésil d'une place en finale de la coupe.

L'entraîneur brésilien, Claudio Coutinho, dont l'équipe a battu la Pologne par 3 buts à 1, a déclaré qu'il était *« choqué »* par le résultat de la rencontre Argentine-Pérou, qui a conduit les Argentins en finale avec un plus grand nombre de buts. *« Ils n'ont pas essayé et ont fait cadeau du match*, a-t-il dit. *Certains Péruviens n'ont aucun respect pour l'honneur du football. »* — (A.P.)

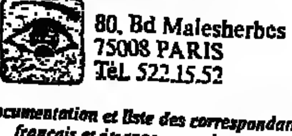
Au Danemark

TOURNOI A ODENSE... CONTRE LE RÉGIME ARGENTIN

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Par solidarité pour les familles des disparus et des prisonniers en Argentine, et pour protester en même temps contre l'utilisation du sport au politique, une série d'organisations syndicales et de mouvements de jeunesse du Danemark ont organisé, à l'occasion de la Foire aux bestiaux d'Odense (troisième ville du Danemark) un grand tournoi de football, auquel ont pris part quarante équipes d'amateurs venus des quatre coins du royaume.

Il s'agissait pour la plupart d'entre elles d'équipes des différents syndicats et des principales associations d'apprentis. Les matches se sont déroulés simultanément sur sept terrains. En complément de cette manifestation sportive, plusieurs orateurs ont pris la parole pour traiter de la situation actuelle en Argentine. — C. G.



Le Monde DES LIVRES

Un dialogue avec l'immense peuple des morts

● *Le Dictionnaire encyclopédique d'histoire, œuvre monumentale de Michel Mourre.*

SI varié, captivant, si ingénieux et complet qu'il puisse être, un dictionnaire ne se dévore certainement pas comme un roman d'amour. Ses dimensions, la majesté du genre, obligent presque à l'ouvrir avec respect, puis à le parcourir lentement. Malgré d'évidents mérites, l'œuvre colossale terminée par Michel Mourre juste cinq mois avant sa mort n'échappe guère à cette nécessité. Son appellation même d'encyclopédie d'histoire universelle le classe dans un ordre où l'innovation se pratique peu, et rarement bien.

De A à C, les trois premières lettres de l'alphabet remplissent ainsi les 1 960 pages des deux premiers tomes, où héros célèbres, comparses, figurants obscurs, se succèdent selon un rigoureux cérémonial, en costumes d'époque et dans des rôles fixés une fois pour toutes par la mémoire des siècles : Alcibiade avant Béria, Bismark derrière la petite reine d'Egypte Arsinoé, avec autour d'eux l'immense peuple des ombres secondaires : les Aristobule de Judée, Attale II Philadelphe, Attale III Philométor, et tant d'autres insignifiants semblables à l'empereur d'Orient Constantin X, dont la très brève biographie constate qu'il laissa « *l'image d'un bureaucrate sans envergure politique* ».

Durant les quinze années où il élabora seul ce gigantesque travail avec l'enthousiasme, mais aussi la patience et les soins par où s'exprimaient les multiples ressources d'un esprit exceptionnel, l'auteur s'amusait, s'irritait tour à tour de ressusciter tant de spectres inutiles, quand quelques géants changeaient de loin en loin le destin des civilisations. Son tempérament le poussait à reléguer les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes rôles dans une nuit vengeresse. Mais comment s'y résigner quand, si anodin qu'il paraisse, Christian IV de Danemark assure la succession dynastique de 1699 à 1746 et, avec elle, l'indispensable exactitude chronologique ?

Le gai savoir

A défaut de tourner l'obstacle, l'auteur s'en consolait par l'admission aux honneurs de la postérité de figures souvent dédaignées, mais qu'il estimait assez méritantes. John Moses Browning, inventeur d'un célèbre revolver automatique, un certain William Cody, plus connu sous le nom de Buffalo Bill, entrent ainsi, avec beaucoup d'autres, dans l'éternité de l'histoire.

Ce dialogue entre un auteur et l'immense peuple des morts surprendra peut-être par sa vivacité. Au terme d'une journée de travail, Michel Mourre aurait pu rencontrer saint Ambroise, Louis XIV ou Karl Marx dans la rue et les entreprendre aussitôt jusqu'au moindre détail sur le conflit avec Théodose, la révocation de l'édit de Nantes ou la rédaction du *Capital*. Souvent, le soir, il lisait les philosophes allemands, et d'abord Hegel, pour se détendre, comme d'autres se délassent avec un roman policier.

Comme le maître d'Iéna, qu'il admirait de toute son âme, non sans reconnaître en lui le père le plus authentique des totalitarismes modernes, il croyait à la présence d'un esprit dans l'épopée humaine, en recherchait passionnément les traces d'âge en âge, en apercevait la plus claire manifestation dans l'énergie, telle qu'elle éclate de loin en loin à travers les exploits d'un grand homme, les œuvres d'une grande civilisation, hier Alexandre ou César, aujourd'hui l'essor industriel.

Solidement construits, bien charpentés, les principaux articles du dictionnaire développent au fil des pages cette vision. Elle inspire de véritables petits chefs-d'œuvre, intelligents, érudits, dans de longs passages sur le *commerce*, *l'argent*, les *crises économiques*, les techniques et inventions modernes comme *l'automobile*, *l'aviation*, le *cinéma*. Dans chacun d'eux, la réflexion sur l'histoire s'ajoute discrètement aux faits et ouvre au lecteur de vastes horizons. Pétri de culture ancienne, l'auteur intègre les événements les plus proches dans une perspective globale où ils prennent leur sens par rapport au passé. Par discipline personnelle, il se méfiait de sa culture initialement maurrassienne et classique. Si les croisades occupent deux pages dans son œuvre, le capitalisme en remplit sept, le communisme et les communistes une quinzaine.

Comme toutes les âmes fines et fortes, Michel Mourre équilibrait volontiers le sérieux de son caractère par une humeur caustique où éclatait son amour de la vie. Cette ironie aère gaiement bien des paragraphes. A *costume*, l'auteur annonce ainsi doctement qu'il s'agit d'un « *reflet de l'évolution des mœurs, des conditions sociales, des ressources économiques, des contacts internationaux des diverses civilisations... L'homme s'est vêtu pour se protéger du froid et des intempéries, pour répondre à un sentiment de pudeur, mais aussi pour affirmer son individualité, pour marquer son rang, pour séduire, pour attirer l'attention* ». Après ce début ingénieux et savant, il décrit consciencieusement l'évolution du phénomène depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, non sans prendre plaisir à signaler qu'au temps d'Henri IV les dames adoptent la « *robe à commodité* », « *laquelle ne devait pas être si commode puisqu'elle était faite de trois jupes superposées* », la « *modeste* », la « *friponne* » et la « *secrète* ».

A la page suivante, il continue sur le même ton : « *Les débuts de la IIIe République, l'ère des prophètes barbus de la science et de la laïcité, apparaissent comme une des époques les plus lugubres de l'histoire* du *costume... Les robes princesses, fermées dans le dos par d'innombrables petits boutons, les guimpes, les corsets, les bottines longues à délacer, faisaient des adultères de la Belle Epoque des aventures réclamant beaucoup de sang-froid et une longue préméditation.* » A de tels passages, le lecteur sourit, se régale et regrette qu'un petit historique de l'adultère ne figure pas dans le premier volume. Mais, à la différence du capitalisme ou du communisme, il ne se range pas parmi les institutions officiellement historiques...

GILBERT COMTE.

(Lire la suite page 18.)

Histoire d'un désamour

● *Kate Millett dit tout...*

BLESSURE d'amour : béante et crue. Offerte en apparence, telle qu'elle saigne. Dessous, voile transparent, le mot « roman ». Kate Millett ? Le nom seul est scandale. Il rappelle l'offensive contre les écrivains mâles qui, en la femme, barrent l'Autre et réduisent en elle ce qui, en eux-mêmes, leur fait peur. Puis il y eut l'« envol » vers les cris et paradis interdits. Voilà un roman.

Un être est habité d'une passion dont l'autre s'est déjà dépris, tout en sacrifiant parfois au charme-des-vieux-gestes. L'être aimant s'accroche à ces leurres mais entend battre le cœur du mensonge. Et tente de reconquérir ce moment-sommet où il était l'unique. L'amour refusé ? Folie d'Oreste, rage d'Hermione, mort de Phèdre et meurtre d'Othello. La banalité des grands mythes ? Sans doute. Mais un amour qui se défait à la fin des années 70, entre Berkeley en Californie et New-York sur l'Hudson, entre deux périples en avion, ça se vit comment ? Un amour entre femmes ?

Ici, je dois un aveu. Bizarre pour quelqu'un qui sait combien de possibles chacun porte en soi et ne croit plus qu'en la totale tolérance. D'abord, la pornographie m'ennuie (un blocage ? Tant pis). Ensuite, jusqu'à présent, le récit des amours lesbiennes, sauf pour Monique Wittig — m'était souvent gâté par le ressentiment, un « je t'aime parce que je hais les hommes ». Vieille hétéro, ça devait me hérisser.

Millett, disant *Je* et *Kate*, jette seulement la transparence d'un prénom, *Sita*, sur l'aimée. Elle ne nous cache rien des attaques, replis, simulacres, détours et ruses de leur jouissance subtile et torrentielle. Elle dit tout d'elle et de l'amante, de dix ans son aînée, mère et grand-mère, presque quinquagénaire et pourtant séductrice. Latine comme il se doit (pour une Wasp (1), Méditerranée et passion se confondent), Sita mêle l'aristocratie italienne aux sangs indistincts du Brésil. Une sacrée dame qui s'armure de froideur comme-il-faut, fait semblant de n'être pas belle derrière d'épaisses lunettes. Et brûle de toutes les amours. Amour pour ses enfants, si chaud qu'il sidère l'Américaine, lui semble presque indécent de charnelle proximité. Pour les *hommes*, hélas ! Et naguère pour Kate : tout Baudelaire, un peu de Masoch, un peu de Sade, mais aussi tous les rires des gamins en vacances et l'habileté organisatrice d'une mère de famille avisée.



★ *Dessin de Zoran ORLIC.*

Elle a voulu Kate, sans lui laisser sa marge protectrice de solitude. Or, à cette période, l'homme qui partageait sa vie l'a quittée. Alors Kate s'accroche au projet de la maison dans les collines de Berkeley dont — n'ayant pas de charges de famille — elle a payé plus que sa part. Au début du récit, elle débarque... La maison ? Les enfants de Sita, avec compagnons et compagnes, et même sa petite-fille, l'ont envahie. Leurs problèmes : drogue, chômage, ruptures, prennent toute la place. La New-Yorkaise ne trouve ni chambre-à-soi ni même table-à-soi. Ni cœur-à-soi. Tout est commun...

Vivre en commun. Jeter bas les barrières de la sainte *privacy* américaine, tout partager. La communication sans rivages... Ce sont bien les idées que Kate a clamées, proclamées, imprimées ? Faut les vivre. Au jour le jour.

En apparence, donc, ce grand amour. l'une y est immergée, sans défense. L'autre — la génitrice, la coquette — s'absorbe dans un travail responsable, pris très au sérieux, et dans les à-coups de sa famille. S'octroie des absences couvertes d'alibis qui prennent l'eau. Dans ce couple, Kate l'explosive joue la femme incomprise, délaissée.

DOMINIQUE DESANTI.

(Lire la suite page 20.)

(1) WASP (White Anglo-Saxon Protestant : summum du snobisme américain.

Les mots-soleils et les mots-nuits d'Edmond Jabès

● *Une parole dédiée au silence, à l'absence.*

A en croire l'état civil, Edmond Jabès, écrivain de langue française et l'un des plus grands écrivains français actuels, est né au Caire le 14 avril 1912. En réalite, son père s'est trompé en faisant la déclaration, ou le secrétaire a mal entendu, ou il a mal lu, c'est le 16 avril qu'il vint au jour. Il nous l'apprit dans *Elya*, cinquième livre du *Livre des questions* (qui en comporte sept). Il nous le confirme dans *le Soupçon le Désert*, deuxième livre du *Livre des ressemblances*.

Quelle importance, direz-vous? Considérable pour qui n'a cessé d'interroger sa vie, et la vie et la mort : « *Dois-je inconsciemment à cette erreur de calcul le sentiment que quarante-huit heures m'ont toujours séparé de ma vie ? Les deux jours ajoutés aux miens ne pouvaient être reçus que dans la mort.* » De cette erreur dans le compte de ses jours, qu'il n'a jamais voulu considérer comme un hasard, Edmond Jabès voit la preuve concrète que « *nous sommes plus vieux que notre vie* ». *Le Livre des questions* et *le Livre des ressemblances*, qui lui ressemble au point d'être le même livre, indéfiniment repris, recommencé, inachevé, inachevable, puisèrent dans ce blanc de deux jours leur parole, née du silence et retournée au silence, faite de silence, dédiée au silence, à l'absence. Hors-temps d'où procède le temps de l'œuvre, mêlé à celui de la vie au point de ne s'en pas distinguer.

Edmond Jabès rappelle, une fois de plus, dans ce deuxième *Livre des ressemblances*, que « *pratiquer l'écriture, c'est pratiquer, sur sa vie, une ouverture par laquelle la vie se fera texte. Le vocable est l'étape vers l'inconnu où l'esprit paiera le prix de sa témérité...* ». Et trente pages plus loin (mais, aussi bien, mille pages plus haut, ou plus bas) : « *Mes livres témoignent d'une pratique du texte liée à un vécu dont je ne saurais dire jusqu'à quel point il se confond avec le vécu de chaque vocable, tant ils sont inséparables et solidaires, face au risque.* »

Remarquez ce mot *vocable*. Il est au centre du livre, de la page, de la phrase. Il est le mot. A lui seul toute l'œuvre de Jabès pourrait se réduire. Il la résume, la consume.

Quelques autres mots-clés, mots-phares, mots-soleils, mots-nuits. Ils forment tous, avec *vocable*, les tiercés du qui-perd-gagne de cette course entre deux néants qu'est une vie d'homme : Vocable - Nom - Désert... Vocable - Dieu - Silence... Vocable - Œil - Blancheur... Vocable - Loi - Errance...

CLAUDE MAURIAC.

(Lire la suite page 18.)

« SI ON PARTAIT... », de Pascal Lainé

Un fiston à Queneau

LE Goncourt, il ne suffit pas de le décrocher. Après, cela se gère. Un lauréat qui se tait ou fait le timoré, on lui en veut comme à une marque qui ne suit plus l'article.

Pascal Lainé en prend à son aise avec les règles du marché. Après sa *Dentellière*, qui a passé pour un Goncourt grêle, l'habileté commandait qu'il montrât du coffre en y allant de sa « brique » de plage. Il a préféré faire du nouveau dans sa spécialité, le point de Valenciennes. Rester soi-même, par les temps qui courent : un luxe qui se pardonne mal.

LES lecteurs rebelles à l'épate ne s'y tromperont pas : sous ses airs discrets et distraits, *Si on partait...* va loin. Il y est question, rien de moins, de ce qui se passe quand un enfant décide qu'il vivra de sa plume, quitte à en crever.

Pas de fuite dans l'imaginaire et l'écriture sans déception devant le réel. Sans envie d'être déçu, plus exactement. Un père silencieux, puis mort, une mère lointaine, puis paralysée : bien sûr, ce n'est pas le rêve. Mais tout enfant passe plus ou moins par de telles épreuves. L'auteur n'a pas à se plaindre plus qu'un autre. Il aime sa peine parce qu'elle justifie et nourrit son évasion vers un ailleurs.

LA faille par où fuir, c'est l'immanquable dictée de l'école, avec ses gentils cantonniers et ses bûcherons vaillants. Un petit coup de pouce de l'instituteur, et voilà ouvert le bal masqué de l'imagination.

Les masques des héros ont un air connu. L'un rappelle Céline, l'autre Queneau. Le second, surtout, donne le ton. Gendarmes lubriques, enfants zaziques, fêtes de banlieue ; on se croirait « non loin de Rueil », un « dimanche de la vie », jonché de « fleurs bleues ».

Le style joue ouvertement de la ressemblance. Pascal Lainé recourt aux « quenellismes » du genre « parquigne » ou « qu'il se dit, le type ». Mais la parenté est plus profonde. N'ayons pas peur des mots : elle est philosophique. « *Les gens finissent par comprendre que la vie se fout d'eux* », aphorise l'auteur. Voilà bien du Queneau craché ! Sacrés Normands ! Quand ils s'avisent de ne plus en rire, de cette chienne de vie, quel chagrin dans la voix !

Avec Perec, plus mordant quant à lui, plus kafkaïen, Lainé fait vraiment figure de meilleur fiston à Queneau...

DERRIERE l'hommage à son père littéraire, l'auteur confirme l'apport personnel que laissait pressentir *la Dentellière*. Il faut le chercher, cet apport, car l'écrivain fait dans l'économie, presque l'avarice, et notre époque propice aux tonitruants n'affine pas l'oreille. Mais il existe.

Un peu comme chez Modiano et l'Autrichien Handke, c'est un art de suggérer des pans entiers de personnalité ou d'exis-

par Bertrand Poirot-Delpech

tence à l'aide de micro-observations apparemment sans portée. *Si on partait...* raconte, par exemple, un après-midi muet au bord de la mer, qui en dit plus long que toutes les analyses sur l'embarras de parents désunis vu par un enfant. Il suffit d'un bas de pantalon gris frôlant le sable, d'un silence lourd sous un parasol. Ailleurs, un regard de mourant devant un téléphone ou un crâne rose de vieille dame dodelinante déclenchent soudain le miracle de communication songeuse qu'on appelle la littérature.

Comme dans *la Dentellière*, Lainé n'est jamais si évocateur que quand il tente de percer le secret des mères, à la fois de plain-pied avec le réel, croit-on, et sans doute les plus absentes, comble d'adaptation et d'inadaptation. Serait-ce que leur lien avec la nature et le paysage relève de l'indicible, du mystique ?

LA seconde caractéristique de Lainé est précisément une attention suraiguë à la transformation des choses. Peu d'auteurs signalent avec autant de scrupule inquiet les petits craquements du monde familier. Dans *la Dentellière*, le skaï d'un divan pliant symbolisait à lui seul les pauvres velléités de promotion des héroïnes. Ici, c'est l'envahissement de la campagne par les autoroutes, les plaisirs organisés et leurs chapelets d'ampoules mornes.

En plus sentimental et moins sarcastique, c'est bien le même maniement maniaque que chez Perec des « choses » perçues non plus comme symboles des psychologies mais comme les psychologies mêmes, insaisissables, mouvantes, périssables.

Il était logique que notre monde de consommation forcenée provoque en littérature une substitution de la matière à l'« âme », de l'avoir à l'être, une exacerbation du culte de l'objet inauguré par Flaubert. Chez les Anglo-Saxons, le « behaviourisme » a favorisé ce changement de mentalité. En France, l'atavisme du vieil examen de conscience l'a retardé, chez les lecteurs comme chez les écrivains. Lainé aura aidé à intégrer à l'art romanesque la sociologie de l'homme-marchandise.

A première lecture, *Si on partait...* ne laisse pas deviner de telles ambitions. On dirait seulement d'un petit exercice de style quenellien masquant l'éternel besoin de raconter sa vie.

Mais l'excessive modestie de l'auteur ne doit pas tromper. Si le livre est trop léger pour celer les serviettes de plage, comme tant de produits calculés exprès pour cela, il est au moins de ceux qu'on peut relire, la pluie venue : on y trouve chaque fois — signe du vrai art — à découvrir, à se découvrir.

★ SI ON PARTAIT..., de Pascal Lainé, collection « Le chemin », Gallimard, 176 pages, 29 F.

la vie littéraire

Louis XV et le déluge

Parmi les nombreux griefs qui pèsent, souvent injustement, sur la mémoire de l'arrière petit-fils du Roi-Soleil, figure en bonne place le célèbre mot : « Après moi, le déluge ! » Cette parole « historique », Louis XV ne l'a jamais prononcée. Simplement, alors qu'il était en lutte contre le Parlement, il a, dans un moment de lassitude, émis cette réflexion : « *Bah !... les choses dureront autant que nous.* » La tradition orale s'est chargée de transformer et la forme et le fond de ce propos désabusé ».

Voilà une des idées reçues qu'épingle Claude Vallatte dans son encyclopédie, qui intéressera non seulement les amateurs de jeux radiophoniques, mais l' « honnête homme » du vingtième siècle. (*Encyclopédie des idées reçues*. Ed. du Rocher, 312 p., 40 F.)

Un paysan du Danube prix de poésie à Florence

Marin Soresco, écrivain roumain né en 1936 dans un village de la campagne danubienne, est l'auteur d'une œuvre substantielle et difficile à classer, poésie, théâtre, essai et roman. Déjà publié dans une douzaine de pays, il est assez peu connu en France, juste par une pièce de théâtre, *Jonas*, au Lucernaire en 1969 et par quelques poèmes traduits par Alain Bosquet. L'œuvre poétique de ce « paysan du Danube », profondément non conformiste, a été sanctionnée ce printemps à Florence par le Prix des muses de l'Académie des arts de cette ville. En début d'année paraissait à Bucarest son dernier livre, une premier roman, intitulé *les Trois Inclaives*. Il raconte l'évolution de trois personnages, liés par une même histoire d'amour, liés par une même expérience d'échec dans une société douloureusement fluctuante. Ce fut un événement littéraire, quelques dizaines de milliers d'exemplaires enlevés les premiers jours de la parution. Soresco se défend, non sans humour, d'être un contestataire. Pourtant, en mesure où toute création authentique remet l'univers entier en question, il l'est, indubitablement. « *Pour écrire de bons romans*, dit-il, *il faut avoir beaucoup vécu, aimé, voyagé, souffert. C'est pourquoi je ne crois pas trop* eux œuvres de jeunesse, *même si elles éclatent de talent.* » Soresco se trouve aujourd'hui à Paris, où son roman est en cours de traduction. — E. R.

Poètes à Notre-Dame

Mille deux cents personnes environ assistaient le vendredi 16 juin à Notre-Dame à la soirée organisée dans le cadre du Festival international de poésie de Paris, et placée sous le patronage de l'Association des écrivains croyants d'expression française, sur le thème *Poètes devant Dieu*. Au programme, des textes d'une vingtaine de poètes, de François Villon à Jean-Claude Renard, du poète musulman de langue arabe Al Hallaj (dixième siècle) à Rabindranath Tagore, récités par Emmanuelle Riva, Laurent Terzieff, Jacques Amyrian, bien d'autres encore. C'est le comédien Vicky Messica qui a suscité les premiers applaudissements de la soirée en répercutant le vibrant appel de Blaise Cendrars en faveur des pauvres : « *Seigneur, faites-leur l'aumône de gros sous ici-bas.* » Le public devait applaudir plusieurs fois par la suite, rendant un hommage bien mérité à la chorale de Notre-Dame, qui a interprété le cantique de Jean Racine mis en musique par Gabriel Fauré, et à Magdelith, remarquable chanteuse, dont la voix porte en elle toute la douceur et l'ampleur des formes du désert. Elle a chanté, entre autres, une *Prière pour la paix*, en hébreu et en arabe. Le Festival international de poésie de Paris s'est terminé le mercredi 21 juin. — V. A.

Contes de fumée

En arabe dialectal *m'haschich* veut dire « rempli de kif », c'est-à-dire « défoncé ». A Tanger, les fumeurs de kif regardent la mer et racontent des histoires, des contes qu'ils inventent en partie.

Claude Thomas vient de traduire dix nouvelles que le jaune Mrabet a contées, alors qu'il était *m'haschich*, à l'écrivain américain Paul Bowles.

Reprises à l'imaginaire populaire, ces histoires tournent autour des effets du kif, qui introduit le fantastique dans un quotidien pauvre, l'onirisme dans la réalité, et qui fait, par exemple, venir l'océan jusque dans les ruelles de la médina.

Ce petit livre est drôle et léger comme la voile de la fumée que dégage une pipe de kif (1). — T. B. J.

(1) *M'haschich*, éditions « Le dernier terrain vague ».

Critique des yeux te regardent !

Les auteurs relèvent d'une espèce innombrable et néanmoins fragile qui mérite protection. Non seulement ceux qui ont subi avec succès l'examen de passage que constitue l'acceptation d'un manuscrit par une maison d'édition mais aussi ceux qui ont essuyé des refus sous divers prétextes. Cette seconde catégorie se retrouve en particulier dans l'Association des auteurs autoédités (62, rue Blanche, 75009 Paris. Tél. : 874-94-81) qui vient de présenter son catalogue annuel recensant ses publications.

Elle a aussi dressé, dit-elle, pour ses « amis », « avec prudence » une « liste rose » des imprimeurs « qui font des efforts », des libraires qui les accueillent, des critiques qui les lisent, des « pseudo éditeurs qui font du compte d'auteur relativement honnête », et une « liste noire » des autres...

Mais rien ne vaut un petit « coup de pouce », même pour les édités, qui transforme le succès d'estime en succès de librairie. Ainsi en a jugé la Société des créateurs et auteurs d'expression française (113, avenue Félix-Faure, 75015 Paris. Tél. : 554-34-11), association régie par la loi de 1901, qui se propose « d'imposer des personnalités », promotion assurée « dans le seul intérêt de l'auteur », sans but lucratif, et n'engageant « en rien l'éditeur ».

Dans une lettre, elle convie le critique (sur le bureau duquel, écrit-elle justement, s'entasse chaque jour une pile de « choses imprimées ») à lire un « étonnant roman ». Une étude de l'ouvrage étant jointe à la lettre, la lecture s'en trouve simplifiée.

Prudemment, le critique renvoie la balle au lecteur et l'invite à se faire lui-même chez le libraire son opinion sur l'ouvrage élu. Il s'agit de *Bière au soleil*, de François Richard, publié chez Arthaud, « un roman qui se vit beaucoup plus qu'il ne se lit », précise la notule. Critique, des yeux te regardent. — B. A.

vient de paraître

Romans

PIERRE-JEAN REMY : *les Nouvelles Aventures du chevalier de La Barre*. — Par un tour de passe-passe, le chevalier de La Barre n'est pas mort à vingt ans sous la hache du bourreau et poursuit ses aventures en Angleterre et en Irlande, guidé par l'imagination de P.-J. Rémy (Gallimard, 331 p., 49 F).

CLAUDE LABARRAQUE - REYSAC : *Lesbos à Poitiers*. — Dans un pensionnat de jeunes filles, des amours lesbiennes soulèvent de dures passions. Illustrations d'Aline Aurouet (l'Amitié par le livre, 25310 Blamont ; 255 p., 59 F).

Récits

GEORGES LAPASSADE : *Joyeux tropiques*. — A partir d'un interrogatoire de police, un homosexuel raconte sa « dérive dans les ports de la transe » (Stock, 173 p., 45 F).

Littérature étrangère

MARIA LETIZIA CRAVETTO : *le Chant de la mort*. — Ensemble de fables et de poèmes, « son unique texte de fiction en français », nous dit cet écrivain italien vivant à Paris, que situe dans sa lettre-préface Michel Deguy. (Seghers, 141 p., 32 F.)

JOHN BERGER : *G.* — Un roman politique sur le thème de Don Juan. Né en 1926, ce romancier est aussi peintre et critique d'art. Traduit de l'anglais par Camille Ailland (Maspero, coll. « Voix », 370 p., 6^ F.)

JOHN FOWLES : *la Tour d'ébène*. — Quatre nouvelles d'un écrivain anglais, né en 1926, auteur notamment de *Sarah et le lieutenant français*. Traduit par Annie Saumont. (Albin Michel, coll. « Les grandes traductions », 278 p., 45 F.)

NAZIM HIKMET : *La Joconde et Si-ya-ou*. — Le premier long poème du grand poète turc. Traduit par Abidine Dino. Edition bilingue. (Les Editeurs français réunis, coll. « La petite sirène », 94 p., 20 F.)

WILLIAM HARRISON : *Pretty Baby* (la Petite). — Ce roman américain a été écrit à partir du scénario de Polly Platt, sur une idée de Polly Platt et Louis Malle. Traduit par Samantha Martin. (Le Mercure de France, 204 p., 39 F.)

Mémoires

RICHARD NIXON : *Mémoires*. — Des années de jeunesse à la démission, l'ancien président des Etats-Unis raconte son ascension et sa chute. Trad. de l'américain par M. Gaussel, H. Rollet, F.-M. Watkins (Stanké, 800 p., 79 F).

Histoire littéraire

Correspondance de Marcel Proust (Tome IV). — Etabli, présenté et annoté par Philip Kolb, ce quatrième tome couvre l'année 1904 (Plon, 465 p., 75 F).

Correspondance de Frédéric Mistral avec Paul Meyer et Gaston Paris. — Retrouvée dans les dossiers du musée de Maillane, cette correspondance a été annotée par Jean Boutière. Introduction d'Edwige Boutière (Didier, publications de la Sorbonne, 329 p., 160 F).

Ethnologie

WILFRED THESIGER : *le Désert des déserts*. — La description de la société bédouine par un Anglais grand explorateur de l'Arabie des sables. Trad. de l'anglais par Michèle Boucher-Fornez. (Ed. Plon, 433 p., 70 F).

Arts

HAN SUYIN : *les Cent Fleurs, la peinture chinoise aujourd'hui*. — La romancière Han Suyin étudie l'évolution de la peinture chinoise depuis la révolution de 1949 et présente de nombreuses reproductions. Trad. de l'anglais par Eudes de Saint-Simon (Stanké, 234 p., 45 F).

Essais

JEAN-PIERRE GARNIER et DENIS GOLDSCHMIDT : *le « Socialisme » à visage urbain*. — Sous-titré *Essai sur la « local-démocratie »*, cet ouvrage dénonce « la face cachée de l'autogestion du quotidien, masque avenant d'un totalitarisme new-look » et l'imposture de la révolution urbaine (Editions Rupture, 444 p., 41 F).

Histoire

JEAN-PIERRE CARTIER : *Explorateurs et explorations*. — De l'épopée d'Alexandre le Grand à la conquête des pôles, la fabuleuse aventure humaine de l'exploration de la Terre (Presses de la Cité, 383 p., 50 F).

LEON TROTSKI : *Œuvres* (mars 1933/juillet 1933). — Premier volume d'une intégrale publiée par l'institut Léon-Trotski (Edi, diffusion Maspero, 317 p., 42 F).

SUZANNE VOILQUIN : *Souvenirs d'une fille du peuple*. — Saint-simonienne et féministe. La première édition date de 1865 (Maspero, 406 p., 55 F).

en poche

RESTIF ET LA RÉVOLUTION

VUS par Restif de La Bretonne, les événements révolutionnaires des années 1789-1793 tiennent plus du western-spaghetti que de l'historiographie classique. Des piques populaires, le ketchup coule à flots. L'ordre public se dissout plus vite que ne s'établit la liberté. Pour le Parisien de base, la recrudescence du brigandage et du viol est plus visible que l'établissement d'un nouvel Etat. Horrifié, Restif proclame pourtant sa fidélité à la Révolution, suivant ses phases avec précision, royaliste constitutionnel en 1790, montagnard en 1793. Noctambule et mythomane, il continue surtout de fantasmer imperturbablement, comme si de rien n'était, produisant ainsi l'une des œuvres les plus étranges de la littérature française, publiée en livre de poche sous le titre *les Nuits révolutionnaires*, mélange de narration politique et d'historiettes sentimentales à la perversité tranquille et débonnaire. Car Restif a le fantasme modéré, bourgeois, familial. Sa rêverie favorite concerne la consommation de groupes de sœurs dans un climat d'amitié multilatérale et compréhensive. Après tout, l'inceste, tant que ça reste dans la famille...

Le Parisien de 1978, qui a l'esprit de famille, et de la tolérance, se sentira peut-être plus proche de Nicolas-Edme Restif de La Bretonne que de Robespierre, trop puritain, ou de Sade, vraiment trop méchant.

EMMANUEL TODD.

★ LES NUITS REVOLUTIONNAIRES, de Restif de la Bretonne, « le Livre de poche », 448 p., 16,50 F.

● Parmi les rééditions : les romans de Joseph Kessel, *Pour l'honneur* ; de Guy Groussy, *le Loup-cervier* ; les récits de Jean-Louis Bory *Ma moitié d'orange* et *le Pied* (tous ces volumes aux Presses-Pocket).

en bref

● LA VIE ET L'ŒUVRE DE SAINT-POL ROUX font l'objet d'une émission de Daniel Habrekorn, réalisée par Jean-Noël Roy, qui sera diffusée par Antenne 2 le 27 juin, à 17 h. 55. La fille du poète, Divine Saint-Pol Roux, A.-P. de Mandiargues, A. Jouffroy, G. Macé, P. Soupault et Christine Gorlay participeront à l'émission.

● LA REVUE POESIE 1 consacre un numéro double à « un nouveau bestiaire » présenté par Pierre Chabert. Des textes et des poèmes d'auteurs inconnus ou illustres éclairent le rapport privilégié et complexe qui unit l'homme à ses animaux (Editions Saint-Germain-des-Prés, Le Cherche-Midi éditeur, 110, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Tél. : 222-71-20, « Poésie 1 », n° 50-51, 15 F).

● LE DERNIER NUMERO DE LA REVUE DE THEORIE-FICTION « DIGRAPHE » propose un entretien entre Francis Ponge et Jean Ristat sur « L'art de la figure ». Au sommaire : M. Bénézet, B. Noël, J. Thibaudeau, etc. (Flammarion, 166 p., 25 F).

● LES REVUES D'AVANT-GARDE DOIVENT MOURIR JEUNES. « L'Ordinaire du psychanalyste », revue trimestrielle, cesse de paraître après douze numéros où voisinaient dans l'anonymat récits d'analyses, critiques à l'égard de l'institution, poèmes et textes fous. (Boîte postale 317, 75624 Paris cédex 13.)

● LE CENTRE DE RECHERCHE SUR LE SURREALISME, dirigé par Henri Behar, à l'université de la Sorbonne-Nouvelle (Paris III), accueille toute personne désirant s'associer à son travail dans l'une des trois sections suivantes : étude du vocabulaire surréaliste, image et réception du surréalisme, information et documentation. Le centre se propose aussi d'éditer des « Cahiers annuels » rassemblant les divers travaux.) Renseignements à la permanence du centre le mardi, de 14 à 16 h., salle 429, au centre Censier, 13, rue de Santeuil, 75231 Paris cédex 05.)

● L'ACADEMIE DE BRETAGNE a désigné les lauréats de ses prix pour 1978. Ont été attribués : le prix spécial Jules Verne à Jean-Jules Verne pour « Jules Verne » (Hachette - Littérature), le grand prix du roman à Jean-Claude Andro pour « la Maison profonde » (Flammarion), le prix du conseil général de Loire-Atlantique à Jean-René Chotard pour « Séminaristes, une espèce disparue, histoire du séminaire de Guérande » (Naaman, Sherbrooke, Canada), et le prix de Nantes à la traduction du breton d'Yves Le Berre pour « la Bataille de Kerguidu » (Laffont).

● LE PRIX M. ET Mme LOUIS MARIN a été décerné à Maurice Schumann, de l'Académie française, pour son livre « Angoisse et certitude », publié chez Flammarion (voir « le Monde » du 24 février 1978).

roman

Une diatribe contre la Résistance

● ***Brigitte Friang s'attaque à l'autosatisfaction nationale.***

NUL « vichyste », nul collaborateur dédouané n'aurait osé — à la condition préalable qu'il eût, pour ce faire, trouvé un éditeur — publier une diatribe aussi virulente contre la Résistance. Contre la *résistance* : la résistante pure race qui tient la plume règle leur compte, après trente-trois ans, à certains de ses camarades de combat, professionnels de l'honneur transmués en profiteurs des honneurs.

A partir d'un cas d'escroquerie à la Résistance, l'auteur met en scène l'envers d'une légende dans laquelle se drapent, depuis 1945, une grande partie des Français. Et tout y passe, dans un grand mouvement de révolte, « *la France qui s'est couchée* », les communistes qui ont tenté de faire croire « *qu'ils ont été les seuls résistants soutenus par les seuls ouvriers* », de Gaulle qui a, « *de propos délibéré, contribué à forger un mythe, sinon une mystification* », et les vrais héros « *qui sont parfois des lâches* », et la « *solidarité de la Résistance* » qui excluait de jeter en pâture les drames internes qu'elle connaissait, qui a imposé, parfois, le silence sur des scandales et des bavures risquant de ternir son image dure et pure. « *L'honneur, c'est la vérité* », tel est le point de vue de l'auteur et l'objet de sa démonstration.

Dommage, pour cette démonstration, qu'elle repose sur le postulat peu crédible d'une femme épousant en pleine lucidité, par « *sacrifice tout chrétien et tout féminin* », celui qui l'a dénoncée à la Gestapo et envoyée de la sorte en déportation. Le lecteur bronche d'autant plus que les aveux de Gérard Bonhomme ont également provoqué la mort de sa propre sœur, amie d'enfance de Jeanne-Claude, et de plusieurs membres du réseau auquel elle appartenait.

On sait bien que l'engrenage des ambitions et de l'hypocrisie peut tirer certains êtres vers des abîmes de duplicité inconcevables au commun des mortels ; mais que l'épouse, sans mot dire, accepte de voir gravir, au félon, tous les échelons d'une gloire usurpée, cela paraît gros : le mépris au jour le jour ne doit pas être facile à vivre. Il est vrai qu'autour d'elle se taisent d'autres voix, en particulier celle de l'ancien chef de groupe qui sait, lui aussi, mais couvre du manteau de Noé une iniquité qui le sert. Seule Marie-Laure, dont le mari fut aussi une des victimes de Gérard, ose lui crier son dégoût, dénoncer sa forfaiture. Gérard, à la longue, en viendra à bout après l'avoir fait passer pour folle et par des combinaisons machiavéliques qui la ruinent. Après quoi, parachevant son œuvre, il guidera sournoisement son épouse vers un suicide à base d'alcool et de barbituriques puis, débarrassé de tout témoin gênant, continuera son irrésistible ascension.



★ *Dessin de* CAGNAT.

Tant de noirceur, est-ce possible ? Peut-être aurait-il fallu, pour qu'on accepte un personnage aussi fangeux, un art plus nuancé, plus allusif ? Tout, ici, est en pleine lumière, de cette lumière noire dont on se sert, au théâtre, pour certains effets. Reste à saluer le courage d'une femme qui s'attaqua à l'autosatisfaction où se complait la conscience nationale, concernant les quatre années les plus sombres de notre histoire, comme don Quichotte chargeait les fameux moulins (1).

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ COMME UN VERGER AVANT L'HIVER, de Brigitte Friang, 345 p., 45 F. Julliard.

(1) Brigitte Friang a obtenu le Grand Prix de la Société des gens de lettres.



LA MALADIE COMME UNE TAUROMACHIE

● ***Toréer avec la mort.***

DE livre en livre, de roman en pamphlet et en essai, François Coupry affirme et affûte une manière bien à lui de maîtriser l'écriture : désinvolte, vive, virevoltante, efficace, meurtrière.

Un art de la tauromachie.

Son adversaire, dans son dernier roman, c'est la mort. La mort avec laquelle on joue le temps d'une maladie, dans cet espace clos, lumineux, qu'est une clinique. La clinique refermée sur elle-même comme une arène avec son personnel de picadors, de matadors, de banderillos que sont les médecins, les chirurgiens, les infirmières.

Le toréador, après les préparatifs rituels du combat, est seul avec la mort, noire et aveugle comme le taureau. Il joue avec elle. Il ruse, il feinte, il la provoque. Ce n'est pas pour rien que le sang des hémorragies est rouge comme la muleta. Pour chaque passe réussie, pour chaque véronique accomplie, le sang bat aux artères et aux tempes comme un applaudissement de foule. La mort aura finalement le dernier mot. Il n'est pas non plus sans signification que le patient soit atteint au ventre, comme il arrive que le toréador soit frappé d'éventration.

Ordinairement, la maladie suscite des plaintes, des refus. François Coupry ne la rejette pas. Il l'assume. Il la chante. A sa manière. Faite d'élans, de retraits, de bondissements, d'esquives. Elégante et sûre. Adroite et incisive. Seul avec elle, sur son lit de clinique, le patient a tout loisir de l'observer. Cela nous vaut, sur l'état de conscience-inconscience où il flotte, puis sur celui du coma où il sombre, du délire où il s'enfonce, des pages qui marqueront, comme la tentative la plus poussée d'en décrire les phases, non pas une analyse, une réflexion ou une description raisonnables, mais en demeurant au niveau de la sensation, de l'impression, de l'image, par une adéquation totale du corps à sa souffrance, de l'esprit à sa déraison, de l'écriture à son naufrage.

Une tentative réaliste pour cerner l'irréalisme des frontières qui séparent la vie de la mort.

PAUL MORELLE.

★ VENTRE BLEU, de François Coupry. Balland, « L'Instant romanesque », 110 p., 23 F. Du même auteur, sur le thème de la tauromachie : LES CORNES NOIRES, avec des photographies de Christian Louis (éditions Génération).

La fin de la piste

REPORTER, prix Albert-Londres, Croce-Spinelli avait su, dans ses *Enfants de Poto-Poto* (1965), donner la parole aux Africains. Cette fois, il abandonne le magnétophone le temps d'un roman.

Un vieil aventurier revient finir ses jours en Bretagne. Aurélien, les hanches bloquées par la maladie, rumine. Il ne renonce pas. « *Même comme ça, je n'accepte rien et je ne parviens à me détacher de rien.* » C'est l'heure des souvenirs. Il revoit son enfance, dans l'Hindou-Kouch, aux basques de son père géologue qui, pour ses treize ans, le mettra en pension au mont Athos. Et puis ce sera l'aventure, le nickel en Grande-Terre, les moutons en Patagonie, la bagarre en Afrique. De l'argent qui vient et va, des femmes aussi. Une surtout, Antoinette, compagne des heures d'infirmité. Pour Aurélien, c'est la fin de la piste.

Sa vie ? Une fuite. Il a refusé, toujours, « *d'arriver quelque part et d'y rester* ». Il n'a pas voulu s'installer dans l'amour et la sécurité, parce que, pour un aventurier, la stabilité, c'est le commencement de la mort. Etre quelque part, c'est d'abord se priver des ailleurs. Etre avec quelqu'un, se mutiler des autres. Les gens raisonnables appellent cela de l'inadaptation, mais celui qui a ce virus dans le sang a mieux à faire que d'en débattre, il lui faut courir, courir, courir encore.

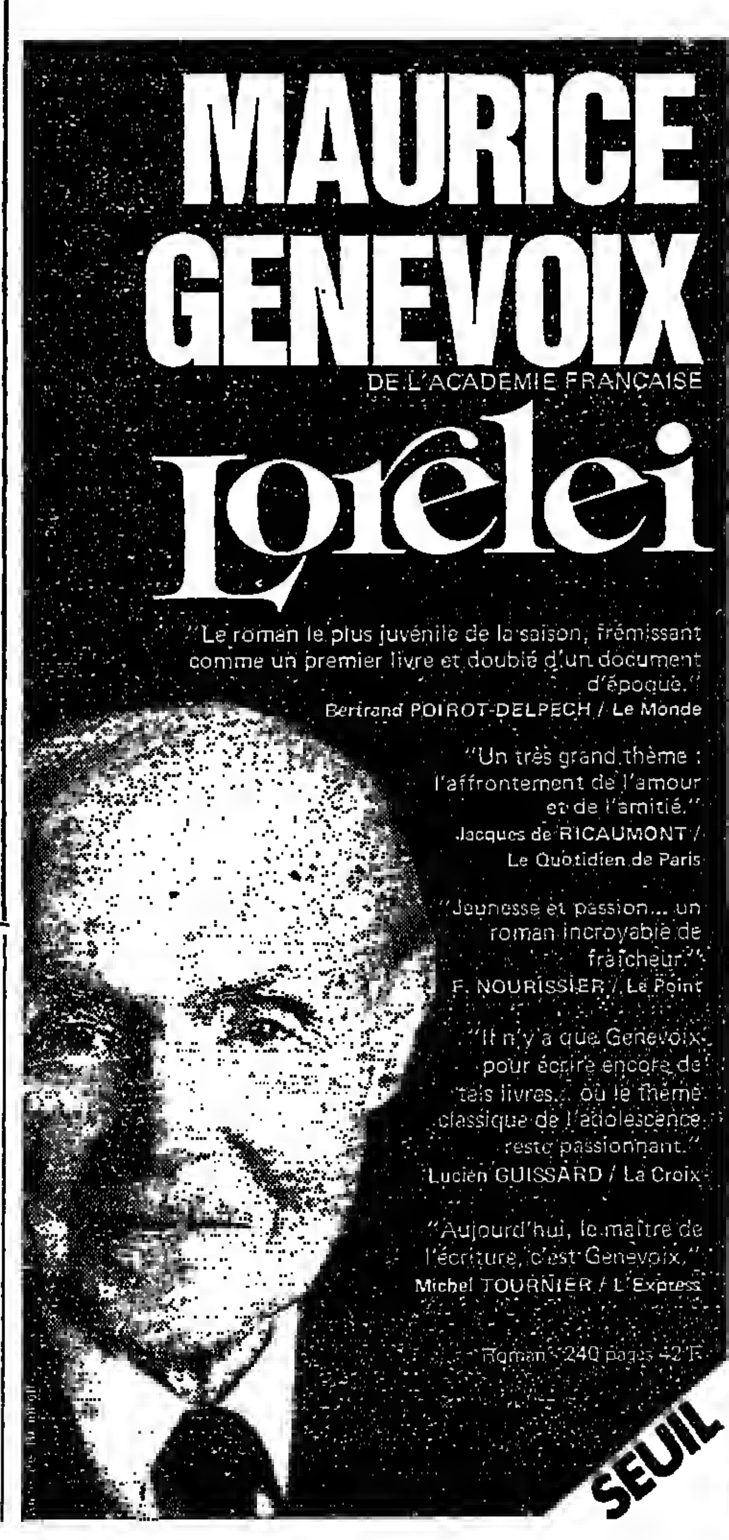
Aurélien courra, jusqu'au jour où la nécrose se niche dans ses hanches. Le voilà condamné à vivre comme un arbre. Il n'attendra pas de pourrir sur pied. Il choisira lui-même le moment de la hache.

Une dernière fête, un dernier repas. Le matin même, il a revu la photo de ce pont de Nantes, haut de dix étages, d'où il avait sauté, jeune, par défi, en pleine possession d'un trop-plein de vie. Avant le dessert, il se retirera pour griller, seul, une dernière cartouche.

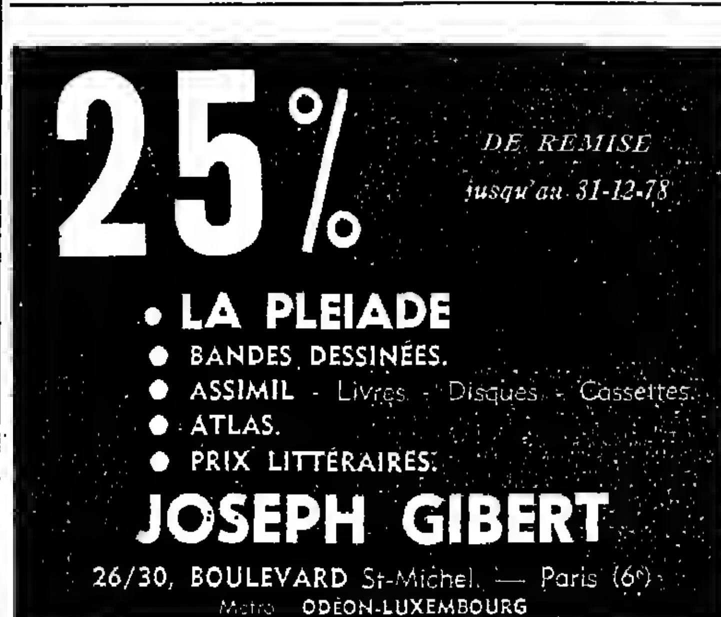
Croce-Spinelli gagnerait à s'inspirer de la sécheresse des déserts où il fait grandir Aurélien. Mais, passé l'écran de la fiction, ce livre est un document. Il témoigne sur cette race de témoins que le monde entier démange et qui tentent d'aller au bout de leurs rêves.

CLAUDE COURCHAY.

★ AURELIEN LE MAGNIFIQUE, de Michel Croce-Spinelli. Grasset, 352 pages, 49 F.







poésie

L'ascétisme d'André du Bouchet

● *Une sorte de grâce abstraite.*

LES poèmes d'André du Bouchet — qui a fait école, depuis vingt ans — n'admettent ni éloquence ni image abusive. Ils sont réduits à l'essentiel, comme si toute forme d'expression était en soi une erreur, ou du moins un abus. *Sous le linteau en forme de joug* est une suite de textes sur la définition de la peinture, et plus précisément de la peinture elle aussi sans figuration, limitée à quelques traits, à quelques couleurs, à quelques suggestions où l'anecdote n'a pas sa place.

Le poème progresse à force de blancs, de points de suspension, d'inscriptions en marge destinées à en discuter le bien-fondé. Ce qui chez d'autres serait pénurie ou synonyme de silence contraint, chez André du Bouchet devient ascèse : une sorte de grâce abstraite et musicale rend remarquablement cette démarche. On dirait le murmure d'une confession qui ne peut s'empêcher de dépeindre le désarroi d'un être refusant de devenir soi.

« La soif : comme une pierre... oubli de la soif, c'est encore la soif... que j'oublie, ou garde mémoire de l'oubli, comme élargi sous le joug... ouvert ou aveugle (...) aveuglé à la source...

» Cette lacune à laquelle on adhère, clarté plus proche de soi que la main, sans qu'on puisse affirmer qu'elle est imaginaire ou non. Mais qu'on se reporte à l'étendue, blanche, alors même qu'elle prend le visage de la couleur, et qui, traversée, aujourd'hui se referme comme intacte. »

ALAIN BOSQUET.

★ SOUS LE LINTEAU EN FORME DE JOUG, d'André du Bouchet, Editions Clivages, 15, rue de Saint-Senoch, 75017 Paris ; 36 p., 75 F.

GABRIEL MATZNEFF : DE L'ÉMOI AU DÉSARROI

● *Des poèmes sur la guerre et sur l'amour.*

MORALISTE et romancier, qui use volontiers d'un ton polémique lorsqu'il considère l'époque, Gabriel Matzneff sait aussi employer le ton de l'élégie, comme en témoigne son premier recueil de poèmes, intitulé *Douze poèmes pour Francesca*. Trois de ces textes furent écrits durant le service militaire de l'auteur, « entre 1959 et 1961 ». Les autres évoquent l'amour qu'il partagea avec une adolescente de 1973 à 1976. L'expérience de la guerre d'Algérie, la colère et le dégoût qu'elle suscita se trouvent ainsi mêlés aux émois de la passion, qui sont une « réponse à la peur », une « réponse à la mort ». Mais l'amour est soumis aux inclinations les plus contraires, passant du ravissement au désarroi qu'inspirent l'absence et l'attente. Matzneff dépeint, de manière délicate, les tourments et les bonheurs, vifs ou légers, de son aventure avec Francesca.

Ile Saint-Louis
Sur les pavés inégaux, nous
[sommes assis
Mon dos contre la pierre râpeuse
Ta tête sur mes genoux
Pointe de l'île Saint-Louis
Deux jeunes filles blondes
[regardent l'eau grise
Où des clochards lancent
[d'invisibles hameçons
Avec ses Anglaises cellulitiques
Le bateau-mouche se prend pour
[la baleine biblique
Et Jonas dans son haut-parleur
Raconte l'histoire de Paris
En hébreu, en péruvien et en
[russe

La pluie
La douce pluie d'août
Fait des ronds dans la poussière
Et les arbres agitent leurs ailes
Comme s'ils voulaient s'envoler

F. B.

★ DOUZE POEMES POUR FRANCESCA, de Gabriel Matzneff. Ed. Alfred Eibel. 44 p., 30 F.

LA DEMEURE IMAGINAIRE DE SHADIA SANBAR

● *La nostalgie d'une terre future.*

QUI n'a porté en lui une demeure imaginaire, une motte de racines brunes et un bleu pris à la mer ? Shadia Sanbar, d'origine palestinienne, traverse le temps et les pays avec sa « maison », son « arabicité » humiliée, bafouée, avec au fond du regard un lieu, une inquiétude. Poèmes hachés par la brisure du temps, mots simples, gestes quotidiens autour d'un amour et d'une identité, nostalgie répudiée d'une terre future : tel est l'itinéraire de cette demeure qui voyage à travers la Méditerranée.

Partout le bruit et les images de la guerre. De Tell-El-Zaatar lui parvient l'image de mains ouvertes sous la terre, de corps mal enterrés, déchiquetés par la haine. Là où Shadia Sanbar promène sa solitude, elle retrouve des enfants :

« Enfants des martyrs du monde,
Je vous retrouve partout
En paysage de nous. »

Alors elle avoue ne plus savoir écrire des poèmes d'amour et place ses mots au terme du temps :

« Je ne me cherchais plus. Je m'engloutissais dans le silence de l'imparfait poème qu'un jour j'établirai comme parole. »

TAHAR BEN JELLOUN.

★ AD-DAR, de Shadia Sanbar. Ed. Galilée. 128 p., 24 F.

souvenirs

Les fantômes de Michel Audiard

LE livre de Michel Audiard m'a ému, parce qu'en le lisant j'ai constaté, une fois de plus, que la démarche essentielle d'un écrivain, c'est de partir à la recherche du temps perdu et des ombres qu'il a aimées.

Ces ombres, elles vous accompagneront jusqu'à la fin, ou plutôt c'est vous qui ne cesserez de les accompagner. A la terrasse d'un café, en descendant une avenue, vous les sentez à vos côtés, dans la foule des vivants. Et quels étranges rapports vous avez avec elles... Parfois, vous avez l'impression qu'elles vous reprochent quelque chose, par exemple de les avoir trahies en continuant de vivre après elles. Mais le plus souvent leur présence douce et silencieuse vous réconforte, car ce qu'elles vous demandent à voix basse, c'est d'être un peu leur délégué, leur ambassadeur dans ce monde qu'elles ont quitté. Il ne vous reste plus qu'à écrire ou à parler d'elles. Voilà ce que fait Audiard dans son livre.

Il nous rend compte de ses errances à travers un Paris nocturne, hanté par une certaine Paloma de Sweert, personnage à éclipses qui pourrait être la nièce dévoyée de la Nadja d'André Breton. Comme Nadja, Paloma appartient au fantastique parisien, et c'est une image saisissante que de voir à l'aube sa silhouette s'estomper place du Châtelet, à travers la vitre d'une Rolls conduite par un mystérieux Marocain.

Le livre d'Audiard est ponctué d'images comme celle-là, de fulgurances qui lui donnent une coloration bigarrée. Tantôt c'est la lumière bleutée du couvre-feu, à l'heure où l'on se glisse à l'académie Terpsichore, rue Bréa, ou dans l'arrière-boutique d'un charbon-vins-liqueurs ; ou dans une petit chambre : celle où vous attend votre premier amour, une fille que vous devez partager avec l'animatrice de l'équipe féminine d'Arcueil, et qui joue du banjo. Tantôt c'est une lumière plus crue.

Par exemple la lumière des lampions d'un bal d'août 1944, du côté du boulevard Arago. Au rythme du jitterburg, à travers les couples des danseurs, deux jeunes gens se frayent un passage, traînant une charrette où se trouve le corps martyrisé et disloqué d'une amie qu'ils convoient jusqu'à un lointain cimetière de banlieue. C'est cela un écrivain, c'est trouver une image comme celle-là, c'est traîner une charrette comme celle-là, quand, autour de vous, la vie continue.

Le livre d'Audiard me fait aussi penser, par ses lueurs, aux lanternes magiques qui devaient tant émerveiller les enfants de jadis. Justement, c'est en déambulant la nuit dans le quartier de son enfance, le quatorzième arrondissement, que ce paysan de Paris réveille les souvenirs et les fantômes. En ce temps-là, les gens du quartier ne traversaient jamais la Seine. Au fond, ils avaient peut-être raison, et il n'aurait jamais fallu partir, laisser tous ces gens derrière soi... A travers le livre, on entend une plainte pudique et gouailleuse, on sent une révolte contre le temps qui passe... Audiard nous dit à demi-mots que nous n'aurions jamais dû quitter le parc Montsouris avec ces pelouses qui descendent à pic, le petit train qui le traverse, et le palais arabe qui demeure là, dérisoire, comme le dernier vestige de notre enfance.

PATRICK MODIANO.

★ LA NUIT, LE JOUR ET TOUTES LES AUTRES NUITS, de Michel Audiard. Ed. Denoël, 240 p., 38 F.

encyclopédie

Un dialogue

(Suite de la page 15.)

L'iconographie, elle aussi monumentale, rassemblée par Jacques Boudet soutient très agréablement la lecture par des illustrations riches, élégantes, variées, souvent drôles, parfois exceptionnelles. Les légendes, en revanche, laissent davantage à désirer. Au premier volume, l'une d'elles confond le roi de Prusse avec l'empereur d'Allemagne. Au second, deux lignes d'une égale désinvolture présentent le maréchal Ney à la Conciergerie, en décembre 1818, alors qu'il mourut en 1815.

La typographie souffre parfois de négligences inexcusables dans un travail de qualité. La notice *Belfort* signale un article *Bartholdi*, sculpteur du fameux lion de grès rose, totalement absent de la page où il devrait se trouver.

Le texte même comporte ici et là quelques lacunes. Ainsi, les *chemises bleues* n'habillèrent pas seulement les partisans de Bucard et de Doriot, mais aussi ceux du Faisceau de Georges Valois, en 1926, comme l'indique un vieux commentaire de Maurras sur un article de Jacques Debû-Bridel. L'historique de la *croix de Lorraine* ne signale pas qu'elle servit d'emblème aux ligueurs partisans du duc de Guise pendant les guerres de Religion.

Sauf pour quelques lecteurs particulièrement pointilleux, de telles omissions paraîtront secondaires dans une œuvre écrasante par son étendue, sa valeur et sa densité.

GILBERT COMTE.

★ DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE D'HISTOIRE, Michel Mourre, 6 volumes, Bordas. Jusqu'au 30 juin 1 184 F, ensuite 1 480 F.

essai

LES MOTS-SOLEILS ET LES MOTS-NUITS D'EDMOND JABÈS

(Suite de la page 15.)

Mais les chevaux de la vie sont aussi ceux de la mort, les chevaux du jour ceux de la nuit, ils changent de nom. Vocable, au départ, s'appelle Livre à l'arrivée. Arrivée qui est un nouveau départ. Avec cet autre mot, essentiel : juif.

Dès son premier livre, Edmond Jabès écrivait : « *Je vous ai parlé de ma difficulté d'être juif qui se confond avec la difficulté d'écrire, car le judaïsme et l'écriture ne sont qu'une même attente, un même espoir, une même usure.* » Dans le dernier *Livre des questions* : « *La parole juive est à jamais cette parole ensablée.* » Et dans un des livres intermédiaires : « *Etre juif, ce n'est pas être né d'une différence, mais d'une séparation que les siècles ont creusée. (...) Etre juif, c'est donc être au centre d'une essentielle interrogation.* »

La difficulté d'être juif est une forme aiguë de la difficulté d'être.

Edmond Jabès parle au nom de rabbis hérétiques et sublimes qu'il invente et cite, sans essayer de nous faire croire que ces textes ne sont pas de lui. Ainsi n'écrit-il qu'indirectement, par réfraction, comme si la lumière qu'il capte était trop vive. Aussi bien nous éblouit-elle le temps seulement de nous rendre aveugles. Telles sont les œuvres importantes : nées de et rendues à la nuit.

Admiré par Maurice Blanchot, son ami (avec qui il a, en commun, cette écriture blanche, blancheur sur blancheur, mots plus silencieux que le silence), célébré par René Char, Roger Caillois, Jacques Derrida, l'auteur du *Livre des questions* et du *Livre des ressemblances* est au centre de deux essais qui viennent de paraître en même temps que *le Soupçon le Désert* : l'un d'un de ses déjà anciens commentateurs, Joseph Guglielmi : *la Ressemblance impossible : Edmond Jabès* ; l'autre, d'Adolfo Fernandez Zoïla, médecin psychiatre, docteur ès lettres : *le Livre, recherche autre d'Edmond Jabès*. Deux études qui descendent en profondeur dans cette œuvre insondable.

Enchaînant de la Question à la Ressemblance, Joseph Guglielmi note qu'il y a désaccord fondamental entre le vocable et le monde : « *A la place où la question se posait et se reposait sans cesse, disons à la place du sens, règne à présent ce qu'on peut appeler* l'irressemblance... » Et Adolfo Fernandez Zoïla : « *Questions sans réelle ressemblance ; jamais les sept branches du livre ne se sont mieux présentées comme autant de moments successifs, l'un à l'autre jamais pareils, tangentiels parfois, tout au plus sécants, reliés par des ponts et des passerelles toujours sur le point de se rompre...* » Adolfo Fernandez Zoïla comme Joseph Guglielmi achèvent ces phrases éclairantes sur des points de suspension qui les replongent, comme l'œuvre de leur auteur, dans les ténèbres. C'est pour essayer indéfiniment de refaire un peu de lumière, sans prétendre à la Lumière (Dieu n'est pour lui qu'un nom, le Nom, le Vocable qui donne son sens aux vocables), qu'Edmond Jabès (cité par Adolfo Fernandez Zoïla) écrit : « *Ai-je à ce point la nostalgie du* Livre des questions *que je ne puis faire autrement que de tenter, par le biais de la ressemblance, de le recouvrer ?* »

Cela dans le premier *Livre des ressemblances*. Mais ceci dans le second : « *Un livre est toujours l'approche ou le prolongement d'un livre entrevu.* » Livre que nous ne cessons d'espérer lorsque nous lisons l'œuvre d'un autre : que nous finissons, aussi vainement, d'essayer d'écrire nous-même et que sans fin nous récrivons, toujours le même et aussi décevant, toujours. Il y aura d'autres *Livres des ressemblances*, interchangeables comme *le Livre des questions*. Inégalables, pourtant. Irremplaçables.

CLAUDE MAURIAC.

★ LE SOUPÇON, LE DESERT (LE LIVRE DES RESSEMBLANCES II), d'Edmond Jabès, Gallimard, 137 p., 35 F.

★ LA RESSEMBLANCE IMPOSSIBLE : EDMOND JABES, de Joseph Guglielmi, Les Editeurs français réunis, 219 p., 54 F.

★ LE LIVRE, RECHERCHE AUTRE D'EDMOND JABES, d'Adolfo Fernandez Zoïla, Edit. Jean-Michel Place, 147 p., 55 F.

هكذا من الأصل

histoire

Présence d'Henri Marrou

Le 11 avril 1977 mourait Henri Irénée Marrou. Or voici que, de mai à juin, quatre « événements » le placent à nouveau au centre de l'actualité culturelle. D'abord un colloque qui s'est tenu à la fin du mois de mai. Ensuite deux recueils d'articles de lui qu'il était jusque-là très difficile de se procurer, et qui aideront à mieux situer et le savant et l'homme engagé. Enfin — à paraître avant la fin du mois de juin, — les actes du congrès méditerranéen de Malte 1976 où Marrou joua un rôle particulièrement important (1).

Sans compter à Châtenay-Malabry, où Marrou habitait, l'inauguration, le 27 mai dernier, d'une rue à son nom — inauguration au cours de laquelle Jean-François Merle, maire adjoint, déclara : « Désormais donc, le nom d'Henri Marrou sera un point de repère dans la ville, une aide pour celui qui cherche son chemin comme il fut de son vivant un point de repère pour de très nombreux étudiants en histoire et comme il fut une aide pour ceux qui cherchèrent leur chemin dans la mémoire de notre civilisation ou bien dans le présent où elle avait du mal à se reconnaître. »

(1) S.N.E.D. Distribut. Geuthner, 12, rue Vavin, 75006 Paris.



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Les dimensions du génie

« *IL reviendra de veiller à ce que — sans tomber pour autant dans ces exagérations de style hagiographique qui lui faisaient horreur — justice soit bientôt convenablement rendue non seulement à l'un des meilleurs esprits de notre siècle, mais à l'un des hommes qui l'ont le plus complètement honoré.* »

Le souhait que nous exprimions ici même (1), au lendemain de la mort d'Henri Marrou, vient de se réaliser à peu près un an plus tard, les 27 et 28 mai dernier, lors du colloque organisé en sa mémoire à l'Ecole normale supérieure. Ce colloque a réuni un peu plus de deux cents participants, non seulement français — venus des quatre coins de l'Hexagone, — mais aussi allemands, anglais, canadiens, hollandais, italiens...

La composition même de l'assemblée en disait long. Il y avait certes une majorité d'universitaires et de chercheurs : historiens, latinistes, hellénistes, byzantinistes, médiévistes, patristiciens, épigraphistes, papyrologues, archéologues, prosopographes, exégètes, philosophes, ethnologues, théologiens. Marrou n'avait-il pas été lui-même — simultanément ou tour à tour — l'un de ces spécialistes très divers ?

Mais il y avait aussi des connaisseurs de cette partie de son œuvre qu'Henri-Irénée Marrou signait Henri Davenson. D'où la présence tout aussi motivée et la participation non moins essentielle de musicologues, d'éditeurs, de publicistes.

La largeur du champ d'intérêt et d'étude de Marrou avait obligé les organisateurs du colloque à rassembler tant bien que mal les rapports, communications ou interventions sous diverses rubriques : *histoire de la culture* ; histoire de l'Antiquité ; histoire ancienne du christianisme ; histoire et culture du Moyen Age à l'époque moderne ; Henri Marrou et le temps présent ; théologie de l'histoire et spiritualité.

En fait chacun de ces chapitres aurait pu remplir à lui tout seul le colloque, et il est certain que, sur plusieurs points, le temps manqua pour approfondir et discuter. Mais, quitte à ce que tel érudit fût dérangé par les engagements de Marrou « citoyen » et de Marrou « chrétien », ou qu'inversement tel passionné d'actualité trouvât trop importante la place faite à l'investigation du passé, l'option parut dans l'ensemble juste qui avait cherché à donner une idée de l'unité d'inspiration à travers la diversité des curiosités et des entreprises du même homme.

Aussi bien, en un espace aussi compté, manquerais-je à l'esprit même et de cet homme et de ce rassemblement autour de lui si je me donnais le ridicule de mettre des notes à d'éminents collègues au lieu de faire sentir ce que chacun de nous, souvent ses proches, a éprouvé : à savoir que, si remarquable fût-elle, la partie de l'œuvre ou de l'homme que chacun connaissait était souvent très étroite par rapport à toute sa recherche qui se révélait par ailleurs.

Paul Vignaux et Jean Laloy étaient sans doute les mieux placés pour présenter le Marrou des années 30, non seulement parce qu'ils ont été les compagnons de sa jeunesse, mais encore parce que c'est à ce moment-là que, de façon très précoce, se noue le destin profond de Marrou s'éveillant aux horizons du Nouveau Monde comme à l'univers de Berdiaeff, participant à la naissance de la Jeunesse étudiante chrétienne comme à celle de la revue *Esprit*, plongeant dans l'immensité de saint Augustin et éprouvant quelque vertige devant cette civilisation antique dont il ne sait pas encore tout à fait si elle décline ou se transforme.

Le « cher professeur », qui, durant la guerre d'Algérie, ne *consentira pas à ce que sa patrie se renie en torturant*, est déjà dans le farnésien qui refuse le fascisme, lequel est identique au résistant contre le nazisme. Et Jacques Heurgon ne s'y est pas trompé qui a montré comment les *Fondements d'une culture chrétienne* du jeune Davenson préfigurent l'*Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, dédiée, ne l'oublions pas non plus, à Gilbert Dru, étudiant français, condamné à mort comme résistant chrétien par l' « Occident national-socialiste allemand ».

Mais voici qu'on ne saurait davantage séparer en Marrou l'épistémologue du compositeur (c'est le mot qui convient) d'une Nouvelle Histoire de l'Eglise ni de l'historien des origines chrétiennes. D'où l'impression extraordinaire produite sur l'assistance par les trois rapports successifs de Michel Meslin, de Charles Pitri et de Franco Bolgiani.

Quant au musicologue, il n'a pas été moins présent : non seulement lorsqu'il fut directement évoqué par P. Barbier ou M. Agulhon ; non seulement quand alternativement Christine Mohrmann et Marie-Joseph Rondeau soulignèrent l'importance du *Traité de la musique selon l'esprit de saint Augustin* ou que Pierre Riché situa le livre sur les troubadours dans la contribution générale de Marrou aux études médiévales ; mais aussi chaque fois que tel ou tel évoqua notre ami au travail, en train de « composer » un livre ou un article, ne craignant pas de signaler ses propres erreurs, et poursuivant l'immense polyphonie où il mit en œuvre tous ces instruments qui, entre ses mains, devenaient tout autre chose que des « sciences auxiliaires ».

Je ne retiendrai justement, pour finir, que ces moments forts où le colloque nous a réellement fait sentir cette « ambivalence du temps de l'histoire » qu'il tenait de son maître Augustin. Avec Marguerite Harl, nous avons assisté à un travail de séminaire qui continue de se poursuivre « dans l'esprit de Marrou », c'est-à-dire dans la poursuite d'un inventaire toujours plus affiné des interférences entre Antiquité classique et Antiquité chrétienne de langue grecque. Et Nancy Gauthier nous a donné la preuve éclatante que, dans le domaine de l'épigraphie latine, on continue à poser, comme Marrou le voulait, « les questions intelligentes aux documents ». Bref, ce qui pouvait être le meilleur hommage rendu à l'homme et au savant, c'est que toutes les contributions ont été moins un mémorial qu'une suite d'interrogations adressées encore à Marrou comme à un vivant.

L'article que je lui consacrais dans *le Monde*, au lendemain de sa mort, commençait ainsi : « Si Henri Irénée Marrou n'avait pas choisi une fois pour toute la rigueur de la simplicité, l'univers entier, en le perdant aujourd'hui, pleurerait un génie. » Le colloque (2) qui vient de lui être consacré n'a fait que commencer à nous en faire pressentir les dimensions.

ANDRÉ MANDOUZE.

(1) *Le Monde* du 14 avril 1977, sous le titre « L'homme total ».
(2) La publication en est prévue.

BIBLIOGRAPHIE

SOUS LE NOM D'HENRI MARROU :

« Saint Augustin et la fin de la culture antique » (1938, augmenté en 1948 d'une « Retractatio ») ;

« Histoire de l'éducation dans l'Antiquité », 1948 ;

« L'Ambivalence du temps de l'histoire chez saint Augustin », 1950 ;

« De la connaissance historique », 1954 ;

« Saint Augustin et l'augustinisme », 1955 ;

« Nouvelle Histoire de l'Eglise », t. I, 2e partie, 1963 ;

« Théologie de l'histoire », 1968 ;

« Patristique et Humanisme » (Mélanges), 1976 ;

« Décadence romaine ou Antiquité tardive ? » (IIIe-IVe siècle), 1977 ;

« Christiana tempora », 1978 ;

« Crise de notre temps et réflexion chrétienne » (1930-1975), 1978.

SOUS LE NOM D'HENRI DAVENSON :

« Fondements d'une culture chrétienne », 1932 ;

« Traité de la musique selon l'esprit de saint Augustin », 1942 ;

« Le Livre des chansons, ou introduction à la connaissance de la chanson populaire française », 1944 ;

« Les Troubadours », 1961.

Loin des théories abstraites

CHRISTIANA TEMPORA... Augustin d'Hippone a soufflé le titre pour ce recueil d'articles publiés par l'Ecole française de Rome : un choix heureux puisqu'il évoque le dessein d'Henri Marrou, toujours attentif à suivre les mouvements du peuple chrétien en cette époque « chrétienne » — l'Antiquité tardive (IIIe - VIe s.), où « les deux cités » se mêlent, inextricables, tressées l'une avec l'autre, enrichies et appauvries l'une par l'autre.

Pour dessiner le *Zeitgeist*, les caractéristiques d'une époque jugée essentielle — ce temps fort d'une médiation qui rattache encore, avant la Renaissance, l'Antiquité classique et la tradition chrétienne à notre présent, — le savant a composé avec *tous* les instruments de l'analyse, dans une polyphonie des sciences auxiliaires : l'épigraphie, l'archéologie, la patristique, placées au service de l'histoire.

D'un premier article, publié en 1932, à un dernier mémoire, encore inédit, tous les textes de ce recueil jalonnent la géographie d'une enquête, étayent d'une analyse particulière ou éclairent sur un point essentiel les synthèses composées dans les livres.

Mais cet ouvrage représente, semble-t-il, beaucoup plus : « *Avec le temps qui s'écoule*, écrivait H. Marrou, *l'œuvre historique entre dans l'histoire.* » Entendons bien : cette recréation des valeurs humaines arrachées au passé, tout cet effort de vérité et d'intelligibilité humaines interviennent désormais dans notre propre vision de cette « époque chrétienne », avec son Eglise, son peuple et sa culture.

Après les autres livres, le dernier recueil illustre l'actualité d'une œuvre, tout ce qui échappe au vieillissement dans lequel tombe souvent la production de cet artisan, l'historien. Marrou s'impose sûrement parce que le savant entouré de multiples élèves n'a pas songé à fonder une école, avec ses habitudes, ses thèmes privilégiés de recherches et son rituel épistémologique. Il lui a suffi de rompre avec les tenants d'une vieille tradition positiviste qui resurgit, aujourd'hui encore, avec toutes ses ambitions « scientistes ».

Relié aux *Annales* (comme il disait) « *par un intervalle dissonant* », le savant, attentif à surveiller sa pratique scientifique, à dégager les règles de sa recherche et à en mériter les servitudes, s'est préservé des engouements méthodologiques vite démodés, des théories imposant leurs modèles de force et dissipant la réalité en fumées abstraites.

CHARLES PIETRI.

★ CHRISTIANA TEMPORA, MÉLANGES D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, D'ÉPIGRAPHIE ET DE PATRISTIQUE, par H. I. Marrou, avec un avant-propos de G. Vallat, Ecole Française de Rome, palais Farnèse, dépos. De Boccard, 1, rue de Médicis, Paris (6e), 100 F.

Une réflexion sur le siècle

VOICI un livre — *Crise de notre temps et réflexion chrétienne* (1) — qui comblera non seulement les lecteurs d'aujourd'hui mais aussi ceux parmi nos lointains descendants qui se feront « historiens des mentalités ». Un homme, un des grands esprits de ce temps, parle ici à ses contemporains, ses amis, ses étudiants. Il leur fait part de ses réflexions sur la culture, la vie de la cité, le sens des événements, leur sens plein : métaphysique et religieux.

Dès sa jeunesse, il est à la fois attiré et repoussé par la culture de notre époque. Attiré par tout ce qu'elle pouvait avoir d'émouvant et de violent, repoussé pour son impuissance à soulager l'angoisse d'un monde dévasté par les guerres, desséché par les fausses sagesses. Ces premiers jugements ne seront pas démentis mais développés, approfondis par l'expérience et la réflexion de près de cinquante années.

Et quelles années ! La fin de l'Action française, la naissance de la JOC, la crise de 1929, le fascisme et le nazisme, la guerre, l'écroulement, les premiers groupes de résistance, la libération, la nouvelle menace totalitaire, les problèmes de l'enseignement, le contact avec l'Amérique et le Canada, la décolonisation, la guerre d'Algérie, le deuxième Concile du Vatican et ses suites. Nulle part Marrou ne refusera d'être présent, utile, actif. En même temps, il reste lui-même. L'action temporelle, civique, politique ou syndicale n'est pas sa première vocation. Il la pratique sans réserve parce qu'il faut lutter contre le mal toujours renaissant, lâcheté, fanatisme ou bêtise. Mais sa vocation est ailleurs.

Ce qu'il tente dans ses travaux comme dans plusieurs articles reproduits dans ce recueil, c'est d'élucider le rapport entre la notion d'un salut au-delà de l'histoire, ce progrès invisible, et le mouvement des sociétés humaines, houle d'élans et de retombées, mouvement non dépourvu de sens mais toujours mystérieux, inachevé, non totalement déchiffrable.

Henri Marrou se place ainsi au cœur des réflexions de son temps. A la fois précis et ouvert, savant et artiste, éclairé et fidèle, il apporte un témoignage incomparable.

JEAN LALOY.

(1) Recueil de textes (1930-1975). Ed. Beauchesne, 471 p., 78 F.

lettres étrangères

Cervantès, père de tous les romans, par Alejo Carpentier

Alejo Carpentier a reçu récemment le prix Miguel de Cervantès Saavedra, l'une des récompenses littéraires les plus importantes d'Espagne, attribuée par le ministère de la culture espagnol mais désignée par l'Académie royale. A cette occasion, le grand écrivain cubain s'est interrogé sur le rôle de Cervantès dans l'histoire littéraire, qu'il tient pour le père du roman moderne et l'introducteur dans le récit d'une dimension nouvelle, l'imaginaire.

Alors même que nous publions ce texte, sort en librairie la traduction en français par Alejo Carpentier d'un long poème de Pablo Picasso, poème d'inspiration « surréaliste » publié à Barcelone en 1970.

A cette enfilade vertigineuse de mots et d'images, aux chocs imprévus des couleurs et des sons sous la plume du peintre-poète répondent comme en écho deux autres textes : l'un d'Alejo lui-même, l'autre de *Rafaël Alberti*. « Pablo crée la forêt en marchant », disent-ils. Eux aussi. Ne manquez pas cet époustouflant poème à trois voix (1). — F. W.

(1) *L'enterrement du comte d'Orgaz*, de Pablo Picasso, suivi de *Toutes portes ouvertes*, par Alejo Carpentier et de *Je ne dis plus de ce que je ne dis*, par Rafaël Alberti. Gallimard, 46 p. 18 francs.



FETE il y eut, un jour d'automne déjà très lointain ; dans cette ville magnifique qu'est Alcala de Henarès, située à jamais parmi les hauts lieux de la culture universelle, aux côtés de Stradford-on-Avon ou du Weimar de Goethe et de Schiller, par la renommée de celui qui y naquit. Mais la véritable fête, la grande, eut lieu le dimanche 9 octobre de la même année (1547), lors de la cérémonie du baptême de Cervantès, puisque pour qui la contemple avec les yeux du romancier actuel, ce fut une fête réunissant maints personnages — tant de personnages si renommés que même l'historien Cide Hamete Benengeli, s'il avait été présent, n'aurait pu en faire le compte, tant ils étaient nombreux.

Pour moi, pour tous ceux qui dans notre langue écrivent des romans en cette époque, assistèrent au mémorable et joyeux baptême; entre autres, mesdames Emma Bovary, Albertine Proust, Ersilia Piraudello et Molly Bloom, venue spécialement de Dublin, avec son époux Léopold Bloom et son ami Stephen Dedalus, le prince Mishkine, le candide Nazarin, thaumaturge sans le savoir, et même un certain Grégoire Samsa, de la famille des Kafka de Prague — le même qui, un matin, s'était réveillé transformé en scarabée, — appartenant tous à la future confrérie de la Dimension imaginaire, fondée, avec son arrivée au monde, par celui qui commençait alors son existence parmi nous.

Et c'est que, avec Miguel de Cervantès Saavedra — et je ne prétends rien vous dire de nouveau, — était né le roman moderne.

⁂

Périodiquement, il arrive dans l'histoire littéraire quelque chose qui — pour se servir d'une expression d'aujourd'hui — est qualifié comme « crise du roman ». Cependant, il ne serait pas juste de parler d'une « crise du roman », mais d'une crise *d'une certaine façon d'envisager le romon*. Le fait n'est pas nouveau. Il est évident que, ayant accompli son rôle de jalon entre l'épopée médiévale et l'humanisme de la Renaissance, le roman de chevalerie agonise lorsque Cervantès entreprend sa grande tâche démystifiante. Lassés d'enchantements et de péripéties invraisemblables, ces James Bond d'autrefois qu'étaient les Amadis de Gaule et les Florismartes d'Hircania succombent sous le poids de tant de prodiges accumulés. Et ils s'humanisent dans *Tirant le Blanc*, « *trésor de contentement et mine de divertissement* », dit Cervantès, où « *les chevaliers mangent, et dorment et meurent dans leur lit et font leur testament avant de mourir, avec tout ce qui manque oux autres livres de ce genre* ».

Cependant, cette ouverture vers le réel ne suffit pas pour sauver un roman vieilli irrémédiablement. Et encore plus si nous tenons compte qu'une façon entièrement nouvelle d'envisager le roman vient de naître : le roman picaresque.

⁂

Avec le roman picaresque espagnol — on ne le répétera jamais assez, surtout vu le peu d'importance qu'on a accordé à ce fait en dehors de l'Espagne — naît réellement le roman tel qu'il est conçu aujourd'hui. Le roman avec sa façon d'envisager le roman. Le roman qui est une invention entièrement espagnole, sans précédent étranger, et qui, par sa nouveauté, par son pouvoir de saisir au plus profond l'environnement et le quotidien, sera vite traduit en plusieurs langues, trouvant un grand nombre d'imitateurs en France et en Angleterre.

Le roman, *avec sa façon d'envisager le roman*. Une façon d'envisager le roman qui constitue le mouvement littéraire le plus durable de l'histoire littéraire de la Renaissance à nos jours, si nous tenons compte que, né du *Lazzarillo de Tormes*, il grandira pendant plus de deux siècles, élargissant perpétuellement sa dimension géographique jusqu'à l'autobiographie de Torres Villarroel, annonciatrice des *Confessions* de Rousseau, trouvant encore un héritier en Amérique avec *El Periquillo Sarniento* du Mexicain Lizardi, au début du dix-neuvième siècle.

Le succès prodigieux du roman picaresque est dû peut-être au fait d'avoir installé le *moi* dans le récit, après des siècles pendant lesquels le roman, sous ses aspects les plus divers, fidèle à ses origines orales, était toujours raconté à la troisième personne. Roman d'archétypes plutôt que roman d'individus véritables, où l'auteur observe, envers ses personnages, une sorte de distanciation brechtienne. Il montrait — tel maître Pierre — les figures d'un tréteau où lui-même n'apparaissait guère. En revanche, avec les maîtres du roman picaresque, c'est moi — *le moi* — qui s'installe devant une réalité, la racontant à la première personne. Mais ce *moi* fait partie de l'environnement et du monde habituel. Il n'ajoute rien, substantiellement, à une réalité très espagnole, où les Pablos de Segovia, les Marcos d'Obregon, les Estebanillo Gonzalez, manquent d'épaisseur, de densité, de caractère exemplaire suffisant pour incarner le génie d'une race. Un peuple peut s'amuser longtemps avec ses anti-héros, mais ne se reconnaît pas en eux.

Il y a, par conséquent, une nouvelle « crise du roman », en Espagne, vers la moitié du dix-huitième siècle. En réalité, c'est la crise d'une façon d'envisager le roman, laquelle, avec Torres Villarroel, dérive vers le livre de Mémoires authentiques.

⁂

Il manquait au roman picaresque, en dépit de l'importance capitale de son apport, cette quatrième dimension de l'homme qu'est la dimension imaginaire. Elle était la dimension que Cervantès avait donnée avec son *Quichotte*, roman dépassant le meilleur roman picaresque sans pour autant souscrire à lui, malgré qu'il soit son contemporain, indifférent à tous les changements de goût, de styles, de climats, de modes, classique dès sa naissance, également respecté par les générations futures, destiné à nous toucher, à être notre contemporain et à nous donner des leçons que nous n'avons pas encore épuisées.

Cervantès, avec le *Quichotte*, installe la dimension imaginaire à l'intérieur de l'homme, avec toutes ses implications terribles ou magnifiques, destructives ou poétiques, innovatrices ou inventives, faisant de ce nouveau moi un moyen pour l'homme de se chercher et de se connaître, en accord avec une vision de la réalité qui porte tout en elle et même plus que ce que l'on peut y chercher. Premier amant véritable de la littérature moderne, Don Quichotte projette ses propres fantasmes sur la figure de Dulcinée — jeu d'apparences pirandellien — élevant une réalité vulgaire au niveau de sa propre échelle imaginaire. A partir de ce moment, tout est permis à l'être créateur. Il s'est situé dans un univers où la pomme cesse d'être un fruit quelconque pour se transformer en pomme de Newton, Clavileño finira par voler à une vitesse supersonique, un banal événement policier engendre *le Rouge et le Noir*, et, du goût d'une petite madeleine trempée dans une tasse de thé, surgit toute l'humanité de Marcel Proust, comme de bons et de mauvais livres chevaleresques naquit le cosmorama, espagnol et universel, du *Quichotte*.

⁂

Tout y est déjà chez Cervantès. Tout ce qui fera le succès de beaucoup de futurs romans : l'encyclopédisme, le sens de l'histoire, la satire sociale, la caricature à côté de la *poésie*, et même la critique littéraire.

(Quand, par exemple, le curé, dans un inventaire célèbre, prétend avoir tout lu ou quand Ginès de Pasamonte met à profit ses loisirs de voleur occasionnel pour écrire ses Mémoires !) Et le romancier, impatient de parler à la première personne, s'introduit dans sa propre œuvre, au cours du huitième chapitre, au moment où le récit passe à une troisième personne à travers un processus surprenant de « suspense » cinématographique — romancier romancé, gendarme gendarmé... Et, en ce qui concerne la forme, le *Quichotte* se présente à nous comme une série de géniales *variations* à base d'un thème initial, semblables aux *variations* musicales inventées par le maître Antonio de Cabezon, l'organiste aveugle et le joueur de luth préféré de Philippe II, qui fut le créateur de cette technique fondamentale de l'art sonore. Et les grandes *variations* de Cervantès annoncent ces autres variations espagnoles qui, dans la plastique, seront les tauromachies de Goya ou les innombrables gloses des *Ménines* de Vélasquez faites par Picasso.

Car on devrait se souvenir que le grand art de la *variation* musicale eut ses origines en Espagne, de même que le roman, tel que nous le voyons aujourd'hui.

⁂

Dans un article de 1921, Ortega y Gasset se montre peu optimiste en ce qui concerne l'avenir du roman, conseillant les jeunes d'aller, plutôt, vers le théâtre... Et ceci au début d'une époque qui verra apparaître Proust, Joyce, Thomas Mann, Faulkner, tandis qu'y naîtra, neuf et vigoureux, le roman hispano-américain !...

Il y a actuellement des critiques pessimistes qui signalent une nouvelle « crise du roman »... Crise, oui. Mais c'est la crise d'un roman psychologique qui montrait déjà des signes d'épuisement vers les années 20 ; crise d'un roman ayant à la base des conflits trops ressassés d'ordre sentimental ou affectif. Mais, tant que le romancier d'aujourd'hui regardera le côté épique et conflictuel dans son époque, on ne pourra pas parler d'une « crise du roman », et nombreux sont ceux qui se trompent en disant que le cinéma et la télévision sont en train de supplanter le livre, lorsque, par contre, notre époque assiste à une multiplication de maisons d'édition afin de satisfaire la demande d'un public intéressé de plus en plus à la lecture.

Il n'y a pas et il n'y aura pas de crise du roman tant que le roman sera un roman ouvert, un roman des uns mais aussi des autres, un roman de bonnes et de fortes variations — employons ici le terme musical — sur les grands sujets de l'époque, comme le fut dans son temps le roman exemplaire, à la fois local et universel, de Miguel de Cervantès Saavedra.

Comme disait Don Miguel de Unamuno : « *Nous devons trouver l'universel dans les entrailles de la vie locale ; et, l'éternel, dans le limité et le circonscrit.* »

Histoire d'un désamour

(Suite de la page 15.)

Sita, si féminine, prend le rôle de l'homme, absorbé par le monde extérieur. Mais quel écrivain fameusement savant, le docteur K. Millett, P.h.D. et professeur de littérature ! Son désastre, elle nous y introduit en spirale. Le récit des esquives et dérobades de Sita nous cerne en boucles ovales. Chaque fois que Kate repasse au centre : le désamour, un nouveau pan du passé nous est découvert.

L'amour fou du début ? Mais quand son mari l'abandonne, Kate amorce « *la longue spirale en direction du suicide. Six tentatives, dont deux très sincères* ». Alors Sita, de connivence avec la sœur de Kate, a livré son amante à la psychiatrie. L'enferme dans une clinique-prison « *sans droits ni recours, ni même quelques sous pour crier au secours au téléphone* ».

Kate est donc l'innocente victime d'une démone ? Mais n'a-t-elle pas, au plus haut de la passion, voulu préserver son indépendance, ses amitiés d'artistes à New-York, en louant un nouvel atelier, non loin de celui de l'ex-compagnon ? N'ont-elles pas convenu d'une liaison « *bâtie sur une bonne dose d'idéologie* », « *moderne* » « *ouverte* » ? Ces principes, cette tentative exemplaire, se révèlent durs à pratiquer.

A la fin Sita, par téléphone, de Berkeley à New-York, rejette Kate : elle a trouvé un homme très jeune et ne veut plus que lui.

L'abandonnée compte ses cicatrices et s'accuse. Trop boire l'engonce de graisse. Sombrer dans chaque désespoir la rend lassante à vivre. La dernière boucle de la spirale s'arrête sur la compréhension de la générosité totale. Kate chante celle qui a tout acquis dans la souffrance et se dit « *honorée de l'avoir connue, Sita* ».

Que cet amour aille de femme à femme comporte une singularité. L'Autre n'est pas comme l'homme, différent par nature, par physiologie. L'Autre est une semblable. Pourquoi pas une identique, alors ? Une femme, on sait comment c'est : de l'intérieur. Ne peut-on la réduire à soi, se modeler sur elle, la traiter selon ses propres règles ? Bref, réduire la distance ? Mais Sita propose à Kate une façon d'être femme qu'elle ne pourra jamais atteindre, ni sentir. De même sexe ou non, l'Autre demeure dans sa bulle.

Millett voulait faire de ce carnet « *le relevé d'une relation* ». Mais, à chaque tour de la grosse spirale, Kate et Sita envahissent le livre. Heureusement. En font une histoire qui déchire. Scandaleuse ? Oui si l'on ne supporte ni l'éclair du scalpel ni le miroir grossissant. Mais, à la fin, même un homme ou une hétérosexuelle en aura beaucoup appris sur la candide mauvaise foi que l'on recèle en soi. Diffus, ce documentaire intime de quatre cents page ? Parfois. Mais avec des vagues qui battent, comme l'océan.

DOMINIQUE DESANTI.

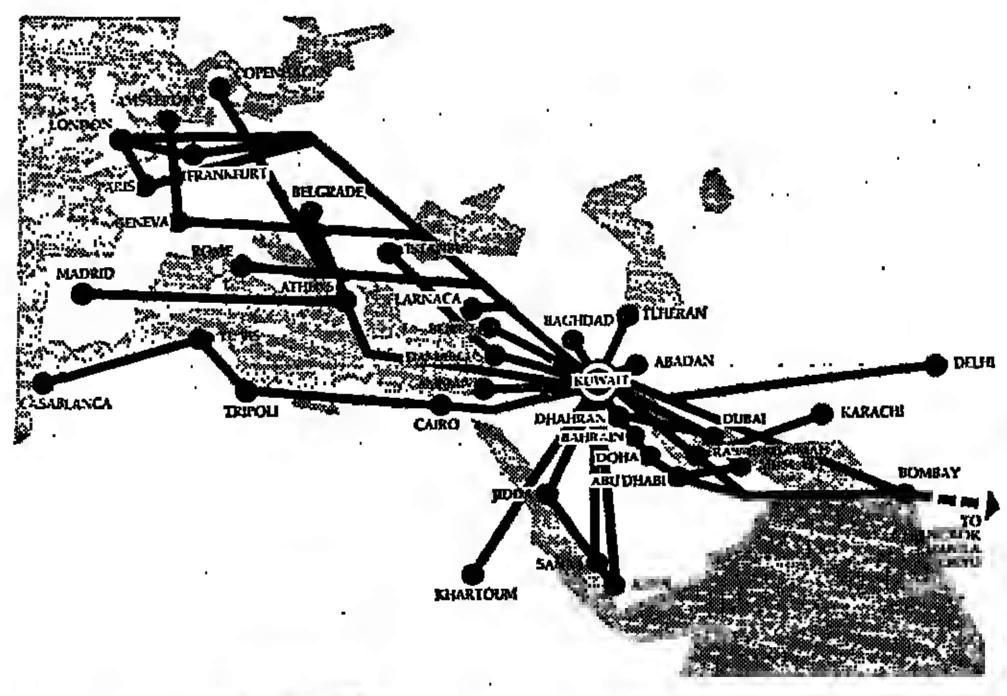
★ SITA, de Kate Millett, Stock, 480 p., 48 F.

Koweit Airways: des affaires importantes pour vous en 1978

Koweit Airways a le plaisir de vous annoncer la mise en service d'un troisième vol direct Paris/Koweit à partir du 1er Avril, à une heure convenant aux hommes d'affaires, 15 h 10, tous les lundi, mardi et jeudi.
Seule Koweit Airways vous offre 3 vols directs par semaine.

Le 707 de l'homme d'affaires.

Voyagez avec Koweit Airways, la ligne conçue pour l'homme d'affaires.
Nous avons entièrement réaménagé l'intérieur de nos avions, permettant ainsi un meilleur service de la part de nos hôtesses, davantage de confort, d'espace et de calme. Ainsi, si vous devez étudier des statistiques ou lire un rapport, vous pourrez trouver l'atmosphère nécessaire à une telle concentration.



Une belle année en perspective pour les hommes d'affaires.

Nous avons d'autres projets pour l'avenir. Nous mettons en service nos nouveaux Jumbo, les derniers en date, avec un aménagement intérieur unique. Le premier Jumbo de l'homme d'affaires! De plus l'ouverture du nouvel aérogare rendra les formalités de douane aussi rapides et efficaces que votre vol.
Avec l'aide de votre agent de voyage mettez-vous au rythme de Koweit Airways, la ligne aérienne qui suit le rythme des affaires.

La détente de l'homme d'affaires.

Nous savons que vous souhaitez aussi vous distraire pendant le vol, c'est pourquoi nous avons été les premiers à mettre en place un programme de divertissements sur tous nos vols: projection de films, écoute en stéréo des dernières nouveautés... Nous sommes aussi la seule ligne à vous offrir un choix de menus: 3 en première classe (toujours avec Caviar) et deux en classe touriste.

Une promesse faite à l'homme d'affaires.

Demandez à Koweit Airways de transporter vos marchandises, elles arriveront au Koweit avant les autres.
Naturellement, être la ligne nationale donne la priorité à vos marchandises qui sont déchargées le jour de l'arrivée et rapidement dédouanées. Une prise en charge attentive pendant tout le voyage et aucun retard, telle est notre promesse.



La ponctualité de l'homme d'affaires.

Voyagez avec Koweit Airways et vous arriverez à l'heure. Dans ce domaine nos records sont sans égal. Nos Boeings décollent trois fois par semaine à une heure convenant aux hommes d'affaires, 15 h 10, ils sont directs et vous permettent d'atteindre Koweit dans les meilleurs délais, prêts pour les affaires dès le lendemain matin.



Fait plus pour assurer le succès de vos affaires.

Koweit Airways, 6 rue de la Paix 75008 Paris. Tél. 261.24.25.

McCann-Erickson

CIRCULATION

Quatre mille cinq cents kilomètres d'autoroutes au 1er juillet 1978

An 1er juillet 1978, le réseau autoroutier français atteindra 4 500 kilomètres. En 1970 il en comptait à peine 1 313. Mais on est encore loin des 6 150 kilomètres définis comme l'objectif pour 1983 par M. Jean-Pierre Fourcade, alors ministre de l'équipement, le 15 juin 1977. Le péage (2,5 milliards de francs en 1977), les emprunts (3,2 milliards de francs en 1978) et les crédits budgétaires (1,435 milliard la même année) auront permis de mettre en service 470 kilomètres d'autoroutes en 1978 et permettront d'en ouvrir 511 en 1979. Mais ce rythme pourra-t-il être maintenu ? L'Etat s'essouffle, les sociétés d'économie mixte et les sociétés privées se heurtent à un marché financier qui plafonne.

0 100 200 km

Mise en service
en juillet 1978
avant le 31-12-1980
avant le 31-12-1983

Ci-contre la carte du réseau autoroutier français au 1er juillet 1978. Un certain nombre de sections seront mises en service avant la fin de l'année : La Ferté-Bernard-Le Mans (septembre) ; Gendrey-Besançon-Ouest (décembre) ; Pontchorra-Chombéry-Sud (décembre) ; Langon-Marmande (décembre) ; Marmande-Buzet (décembre) ; Toulouse-Villefranche-de-Lauragais (décembre) ; Carcassonne-Narbonne (décembre).

ABONNEMENT, INFORMATION, ANIMATION

Mieux voyager en s'ennuyant moins

Nous présentons ci-dessous les principales mesures que les sociétés autoroutières ont adoptées pour faciliter la circulation des usagers.

SOCIETE DE L'AUTOROUTE PARIS - NORMANDIE (S.A.P.N.).

Abonnement. — La S.A.P.N. expérimentera, à partir de l'été 1978, une double formule d'abonnement et d'usage de la carte bleue aux péages. En 1979, la société mettra en service des appareils destinés à « lire » les cartes bleues et les cartes d'abonnement émises par la S.A.P.N.

Animation. — Des panneaux touristiques informant les automobilistes des curiosités et des centres d'intérêts des régions traversées sont implantés sur l'autoroute.

D'autre part, une aire de jeux pour les enfants, située entre Mantes et Rouen est à l'étude, enfin, la S.A.P.N. étudie la possibilité d'installer un « village normand » où divers services et boutiques sont rassemblés dans un ensemble architectural qui rappelle les constructions régionales.

SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (A.S.F.).

Abonnement. — Des formules d'abonnement sont proposées aux usagers sur quelques tronçons tels Montpellier-Narbonne et La Grande-Motte - Langon.

Information. — Au moment des grands départs, un dépliant est distribué aux automobilistes. Il donne des indications sur les circuits touristiques, les départements traversés et quelques conseils pratiques.

Animation. — Des panneaux touristiques sont implantés le long de la voie. Un « village catalan » a été mis en place, dans un ensemble architectural de type « régional ».

SOCIETE DE L'AUTOROUTE ESTEREL - COTE D'AZUR (ESCOTA).

Abonnement. — Il existe des formules d'abonnement pour le contournement des agglomérations : Aix, Nice, etc., et sur certains petits parcours : Nice-Ouest - Le Paillon, Saint-Isidore - Le Paillon.

Information. — Un plan guide de l'autoroute est distribué aux usagers au moment des grands départs. On y trouve une carte de l'autoroute, les numéros de téléphone des centres de gendarmerie et des conseils pratiques.

Animation. — Des panneaux touristiques ont été mis en place en 1976.

SOCIETE DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE (SANEF).

La SANEF ne propose pas de formules d'abonnement à ses usagers.

Animation. — Des panneaux touristiques seront mis en place au cours de l'été sur l'autoroute A 1 (autoroute du Nord), puis sur le reste du réseau.

SOCIETE DE L'AUTOROUTE PARIS - RHIN - RHONE (S.A.P.R.R.).

Abonnement. — Il existe un tarif d'abonnement sur une seule section : Mulhouse-Sechin (sur l'autoroute A-36).

Animation. — Des panneaux touristiques ont été implantés d'autre part à la hauteur de Beaune, une aire a été aménagée à l'aide de reconstitutions d'antiquités gallo-romaines.

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS - EST - LORRAINE (APEL).

Abonnement. — L'APEL propose des cartes d'abonnement d'une durée de six à douze mois, vendues avec une réduction de 30 %, elles permettent de faire des trajets « banlieue » (Aubonne-Metz, par exemple) et de longs parcours (Reims-Metz).

Animation. — Une expérience d'animation de l'environnement a été tentée sur le tronçon Châlons-sur-Marne - Sainte-Menehould ; des panneaux de couleurs ont été placés sur les côtés de la voie. D'autre part, les aires de repos ont fait l'objet d'un aménagement particulier.

SOCIETE DES AUTOROUTES RHONE-ALPES (AREA).

Abonnement. — L'AREA a été la première société à lancer une politique d'abonnement à l'intention des usagers. Selon deux formules : une carte d'abonnement dite « fidélité » valable sur l'ensemble du réseau, et une carte mensuelle réservée aux usagers qui font des trajets choisis — domicile-travail — et permettent une économie de 30%.

Animation. — Des panneaux télécommandés donnent des conseils de sécurité aux usagers.

Information. — Des dépliants sont distribués aux automobilistes à l'occasion des grands départs. Des panneaux situés aux postes de péage informent les conducteurs de l'état de la route.

SOCIETE DE L'AUTOROUTE DE LA COTE BASQUE (ACOBA).

Abonnement. — La société propose aux automobilistes une carte valable deux mois qui permet une économie de 30 %.

COFIROUTE. AUTOROUTES AQUITAINE ET OCEANE A 10, A 11.

Abonnement. — La société propose des formules d'abonnement valables sur un parcours choisi, elles permettent une économie de 20 %.

Information. — Un guide de l'autoroute est distribué en permanence. La société prépare un livret sur la conduite sur autoroutes destiné aux élèves d'auto-écoles.

Animation. — Des panneaux touristiques sont installés sur l'autoroute, et des opérations d'animation sont prévues pour les grands départs (musique, information, assistance aux usagers).

RÉVOLUTION DANS LES REVÊTEMENTS

La « moquette » routière

UN « revêtement plastique pour chaussée », mis au point par le laboratoire régional des ponts et chaussées de Nancy (Meurthe-et-Moselle) et fabriqué dans une usine de Courchelettes, près de Douai (Nord), va peut-être révolutionner, dans les années qui viennent, l'entretien du réseau routier français.

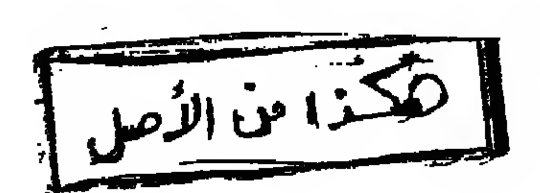
Cette « moquette routière » est composée d'un support synthétique dans lequel sont incrustés des cailloux : elle s'annonce comme plus résistante que le revêtement classique : des « planches d'essai » ont été installées dans la région de Nancy, il y a près de quatre ans et sont encore pratiquement intactes.

Facile à poser — elle se fixe sur le bitume grâce à une « colle » elle-même mise au point par les ponts et chaussées de Nancy, — elle permet de « revêtir » plus de 40 mètres de chaussée en une matinée avec un minimum de main-d'œuvre et de matériel et offre cet autre avantage d'être totalement étanche. Tel pont en béton, qui aurait pu supporter plus de 200 kilos au mètre carré de matériaux divers, pourra n'être recouvert que de la « moquette » qui ne pèse que 12 kilos au mètre carré.

La « moquette », qui pourrait être commercialisée dans le courant de l'année prochaine, sera mise à l'épreuve dès cette année sous forme de nouvelles « planches d'essai » installées dans différents endroits de France et qui seront ainsi soumises à des conditions de climat et de « fonctionnement » très diverses. Il n'est pas encore question pour l'instant d'équiper entièrement les tronçons autoroutiers à venir de la « moquette » (le prix de revient serait trop élevé).

Ces caractéristiques techniques sont remarquables. Elle pourra même avertir l'automobiliste de l'approche d'un danger... Il est en effet possible, en « jouant » sur le calibre et le nombre des cailloux entrant dans sa composition, d'obtenir des bruits de fréquences différentes au passage des voitures. Il suffirait alors d'habituer les conducteurs à de tels signaux sonores pour augmenter la sécurité routière.

Autre apport, et non négligeable, de la « moquette » : elle élimine presque totalement le risque de voir des cailloux pulvériser les pare-brise.



Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

Les critiques et leurs prix.

Au terme d'une saison qui traduit bien les difficultés de la vie théâtrale, le Syndicat de la critique dramatique et musicale s'est réuni chez Dominique pour établir son palmarès annuel. Meilleur spectacle présenté à Paris : les Rustres, *de Goldoni, actuellement à la Michodière. Meilleure création française :* Théâtre de chambre, *de Vinaver, dans la mise en scène de Jacques Lassalle au Petit TEP. Meilleur comédien : Gérard Desarthe, enfin reconnu pour sa superbe interprétation de* Jean-Jacques Rousseau, *actuellement au Biothéâtre.*

Meilleure comédienne : Nathalie Nell, la dure et douloureuse bossue des Derniers, *au Théâtre de la Ville. Meilleur spectacle étranger :* Hamlet, *par la Taganka, mise en scène de Lioubimov, à Chaillot.*

Gotcha, *de Barrie Keeffe, mise en scène de Christian Grinewald avec Frederic Eberhard, actuellement à l'Œuvre, a reçu le prix « Révélation 78 », et le prix Georges-Lerminier, prix de la meilleure création en province, a été attribué à* la Mouette, *de Tchekhov, dans la mise en scène de Bruno Bayen, au Centre dramatique de Toulouse.*

Le mime Marceau à l'école.

M. Jacques Chirac vient d'annoncer l'ouverture, le 15 novembre prochain, d'une école de mimodrame confiée à Marcel Marceau. Son enseignement se répartira sur trois années. Elle accueillera soixante élèves français et étrangers. La Ville de Paris lui accorde une subvention annuelle de 2,3 millions de francs, auxquels s'ajoutent 3 millions de francs (dont 1 million de l'Etat) pour remettre en état le Théâtre de la Porte-Saint-Martin. « De l'école du mimodrame naîtra un théâtre sobre », *dit Marcel Marceau,* « qui tracera sur des plateaux nus et dans des halos de lumières des gestes sculptant l'espace ». *A la discipline du mime corporel s'adjoindra l'étude de la barre classique, de la danse moderne, de l'acrobatie, de l'escrime, de la commedia dell' arte. Une scène expérimentale permettra aux élèves de s'exprimer.*

La onzième saison du Théâtre de la Ville.

Dix ans de fonctionnement, dix ans de théâtre, mais aussi de musique, de danse, de chansons, de marionnettes : Jean Mercure a fait le point des réussites, mais aussi des échecs, pour orienter la prochaine saison.

Après l'insuccès de deux auteurs contemporains, Jean-Michel Ribbes et Rezvani, il revient à des œuvres dramatiques du dix-neuvième siècle comme la Maison des cœurs brisés *de Bernard Shaw (scénographie de Radu et Miruna Beruzescu, mise en scène de Jean Mercure) ;* les Trois Sœurs, *de Tchekhov (mise en scène de Lucian Pintilie) ; et* les Chemins de fer, *de Labiche (mise en scène de Serge Peyrat).*

Les soirées musicales seront moins nombreuses, en raison de la concurrence des programmes parisiens. L'Ensemble orchestral de Paris donnera ses concerts inauguraux les 20 et 27 novembre, sous la direction de Jean-Pierre Wallez, et le London Sinfonietta un concert unique, à une date non définie. Sont également prévus six concerts de l'Ensemble intercontemporain, dont deux dirigés par Pierre Boulez, et une dizaine d'animations musicales avec les Jeunesses musicales de France.

La danse est plus que jamais privilégiée cette année, avec la venue de neuf compagnies : le Ballet de Hambourg et son chorégraphe John Neumeier, le Ballet de l'Opéra de Wuppertal (R.F.A.), avec des œuvres de Pina Bausch, le Nederlands Dans Theater, le Ballet Rambert, le Het Nationale Ballet, le Ballet-Théâtre français de Nancy (compagnie nouvellement reconstituée sous la direction de Jean-Albert Cartier) et le Théâtre du Silence. Un spectacle de théâtre dansé, monté au Brésil par le Groupo Corpo (musique de Milton Nascimento, chorégraphie Oscar Araïz), sera affiché dès le 14 novembre, en alternance avec la Maison des cœurs brisés.

Théâtre

L'univers envoûté de Pina Bausch

Des hommes, des femmes dorment tout habillés par terre, sur des divans, des chaises, dans un grand salon en désordre. On dirait que la veille, ils ont envahi un château abandonné et qu'il y ont fait la fête jusqu'à épuisement. D'un tuyau de jardinage de l'eau coule, régulière... Dormir, rêver peut-être...

Dans leurs rêves, ils se tournent et se retournent de plus en plus nerveusement, de plus en plus brusquement, de plus en plus vite. A la fin, on les croirait traversés de décharges électriques. Rêves de tortures ? Remords ?

Ils s'éveillent, les yeux gonflés, avec des gestes gourds, encore oppressés par cette angoisse suffocante qui demeure après les cauchemars quand on ne sait plus rien que la peur dans tous les nerfs, que le poids qui bloque la mémoire et la parole. Quand la seule parole que le corps noué accepte de laisser filtrer est un cri de refus. Non. Non quoi ? Non, seulement.

Ils sont là, englués, essayant de vivre quand même. En titubant ils se rejoignent, pour s'aider, se parler, danser encore ensemble. Pour s'aimer. Ils font appel à la tendresse, à la douceur : efforts dérisoires. Ils se raccrochent à la force des habitudes, mais c'est comme s'ils grimpaient à une échelle dont les barreaux plient. Ils veulent arracher cette peau invisible qui colle à leur peau, qui les entrave, les isole. Chacun lutte à sa manière : en choisissant la schizophrénie, en se laissant aller, en se révoltant par à-coups de colères, en remuant sans cesse, en se lavant le corps, en glissant dans l'humour, en faisant semblant de ne pas être seul, d'aller quelque part et d'y entraîner les autres.

Le spectacle s'appelle : *« Il la prend par la main et l'emmène au château, les autres suivent. »* C'est une indication scénique de Shakespeare dans *Macbeth*. Au Théâtre de Bochum, Pina Bausch montre à sa façon ce qui se passe chez un être entraîné « hors de lui » et qui perd pied et perd le contrôle de lui, des autres, du monde. Elle montre l'univers de Macbeth envoûté. Comme si les sorcières lui faisaient apparaître l'épouvante de son avenir. Mais il est déjà trop tard. Il ne peut plus se libérer. Ses victoires lui échapperont des mains, le videront de ses forces.

Le spectacle de Pina Bausch est celui de la frustration, de l'impossibilité à s'aimer en faisant l'amour et de faire l'amour en s'aimant. Le spectacle de la vanité des remords, de l'impuissance à se rassembler. La volonté marche toute seule dans son coin et ne dirige plus rien. Il n'y a plus là que des esprits affolés, mal dans les corps. Danseuse et chorégraphe Pina Bausch sait très bien faire parler les corps, et c'est d'autant plus effrayant... Son spectacle n'est certes pas un « ouvrage de dame », mais sans doute un homme n'aurait pas su faire voir avec cette étrange douceur, cette ironie lucide, l'envers de la beauté, de l'harmonie, de l'ordre. Il faut sans doute être une femme et une Allemande pour représenter aussi précisément, sans la moindre faiblesse, le chaos créé par les vides énormes qui trouent le tissu de la vie. Il y a quelque chose aujourd'hui qui ronge les jeunes artistes allemands, c'est ce trou de douze ans que rien ne peut combler. Le nazisme.

On verra Pina Bausch en 1979 à Paris, mais avec deux productions de l'Opéra de Wuppertal. Au dernier Festival de Nancy, elle avait donné un ballet sur les chansons de Brecht et de Kurt Weill, un autre sur Stravinski. Certains avaient été choqués par sa violence. Cette fois, si elle se fait plus insidieuse, elle n'en est pas moins cruelle.

COLETTE GODARD.

Expositions

S.O.S. écoles d'art

Beaucoup d'écoles d'art ont répondu à l'appel des beaux-arts de Metz, où, le 18 juin, elles ont réuni leurs premiers états généraux. Les délégués — directeurs, enseignants, et (plus rarement) étudiants d'une trentaine d'écoles municipales — sur les soixante-dix qui existent en France, étaient présents, ainsi que des représentants de municipalités et des syndicats des enseignants et des personnels des écoles.

En commissions, ils ont étudié les solutions possibles aux difficultés financières dans lesquelles se trouvent les écoles, et précisé *la spécificité des rôles et des fonctions de celles-ci,* tant dans le système éducatif en France, qu'aux plans régional et local : *« Les écoles* d'art *sont un lieu de formation et de recherche, cette recherche n'ayant pas forcément des applications ou une rentabilité immédiate »,* précise une des motions adoptées. *« Les écoles* d'art *sont aussi un lieu de formation de spécialistes capables de s'insérer dans la production, non pas comme techniciens mais plutôt comme concepteurs-réalisateurs traversant les différentes techniques et participant à l'élaboration de notre cadre de vie. »*

Depuis que la réforme des écoles d'art a été mise en place (*le Monde* du 15 juin), les municipalités, qui assument à plus de 95 % leur financement, ont dû parfois multiplier par trois ou quatre les budgets des écoles. Plusieurs de ces municipalités ne veulent plus assumer cette situation. C'est le cas de Metz (*le Monde* du 7 juin) dont l'école d'art est menacée de fermeture à la rentrée prochaine, ou de Lille, où le recrutement pour la rentrée scolaire 1978-1979 n'est pas autorisé. D'autres écoles comme celles de Bayonne, de Moulins, de Boulogne-sur-Mer ont déjà été fermées.

Les écoles d'art demandent en conséquence que *« les autorités nationales, régionales, municipales, assument leur responsabilité et engagent d'urgence des négociations pour parvenir à un partage équitable du financement des écoles d'art ».*

G. B.

Le combat d'André Barsacq

André Barsacq est mort, il y a cinq ans, après soixante-quatre années de vie et « cinquante ans de théâtre » : sous ce titre, la Bibliothèque nationale lui rend hommage par une exposition qui rassemble notamment des maquettes de décors et de costumes, des lettres, des affiches, des photos, des notes et aussi l'enregistrement d'un entretien avec Moussa Abadi. Cinquante ans ou presque, puisque tout commence en 1925 quand, étudiant aux Arts décoratifs, section architecture, André Barsacq découvre le théâtre, à l'Atelier, en assistant à une représentation d'Antigone mise en scène par Charles Dullin, et que tout finit en 1973, à l'Atelier encore, dont il est devenu, après Charles Dullin, le directeur, par une mise en scène inachevée du Long Voyage dans la nuit.

Entre ces deux dates, il y eut le temps des initiations, avec Dullin d'abord, Copeau ensuite ; puis le décorateur se fait metteur en scène, et c'est l'époque du Théâtre des Quatre-Saisons, qu'il fonde en 1936 avec Jean Dasté et Maurice Jacquemont ; en 1940, il prend la direction du théâtre de l'Atelier : il y montera Jean Anouilh, dont la vie pendant quinze ans sera inséparable de la sienne, Marcel Aymé, Félicien Marceau, mais aussi les grands auteurs russes (Gogol, Dostoïevski, Tourgueniev, Tchekov) et les « classiques » (Molière, Marivaux, Beaumarchais). Il touchera même au cinéma (avec Grémillon) et à la télévision.

Les objets et documents divers, intelligemment choisis et présentés, font revivre d'une manière très suggestive chacune de ces étapes, chacune de ces expériences, de Volpone, qui fut en 1928 son premier grand travail, à Crime et châtiment, sa dernière mise en scène, qui fut un échec. L'histoire d'une vie, et aussi l'histoire d'un demi-siècle qui vit naître et décliner, dans les salles privées parisiennes, un théâtre de qualité, un théâtre d'art et d'essai où se révélèrent la plupart des auteurs importants de l'après-guerre, avant que l'Etat et le public peu à peu l'abandonnent. « Pour André Barsacq, triomphe et insuccès étaient les deux faces d'un même combat », écrit Félicien Marceau. Comme décorateur, comme metteur en scène, comme directeur de théâtre, il était celui qui, disait-il, « crée l'atmosphère ».

Cette atmosphère de simplicité chaleureuse et de fête nostalgique qu'évoque le petit théâtre de la place Dancourt revit, le temps d'un ultime spectacle, grâce à ces costumes de scène aux couleurs vives, grâce à ces affiches illustrées, grâce à ce regard vif derrière les fines lunettes que montrent les photographies.

THOMAS FERENCZI.

★ Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, tous les jours, de 10 heures à 18 heures, jusqu'au 20 août.

Notes

Photo

La cruauté pas méchante de J.-P. Charbonnier

Jean-Philippe Charbonnier, dont Agathe Gaillard expose cinquante photos nouvelles (1975-1978), est un de ces photographes qui ne sortent pas sans leur appareil, et qui espèrent toujours tomber sur un contraste, un ridicule, un faux pas.

Il préfère les grandes chaleurs parce qu'elles mettent une vilaine grimace exténuée sur le visage et donnent un air de bestialité lasse à presque tout le monde. Il préfère les petites bêtasses et les petites femmes pollues. Il préfère les braves gens, les vies sans histoire : le type fonctionnaire, le type ménagère.

La dérision est trop facile quand on prend deux agents de police devant un stand de jambonneaux, ou une femme obèse devant une vitrine d'œufs de Pâques. Charbonnier a mieux à faire que des illustrations bêtes et méchantes. Son regard est presque tendre devant les laissés-pour-compte, les célibataires qui se retrouvent, à 8 heures du soir, seuls, le nez dans une choucroute.

Dans la salle du fond de sa galerie, Agathe Gaillard a rassemblé quelques « photos retrouvées » de Germaine Krull : de très beaux portraits de Colette, de Cocteau, de Malraux, des images de « chaîne » chez Peugeot et Citroën.

HERVÉ GUIBERT.

★ 3, rue de Pont-Louis-Philippe, Paris-4e. Jusqu'au 14 juillet.

Ventes

3,4 millions de francs pour un Delacroix

Une vente exceptionnelle réalisée le 21 juin au palais d'Orsay par l'étude de Mes Ader, Picard et Tajan, a dépassé le montant total de 7 millions de francs. La pièce maîtresse de la vente, un tableau de Delacroix, « le Grec à cheval » (1856), qui appartenait à la collection Ernest Masurel, a été adjugée 3,4 millions de francs. Le tableau, qui avait été estimé à 1,5 million, a été acquis par un amateur suisse, dont le nom n'a pas été divulgué.

■ Le cinéaste américain Mark Robson vient de mourir à Londres. Il était âgé de soixante-quatre ans. Il avait commencé à travailler à Hollywood en 1933 comme monteur, et avait fait ses débuts de réalisateur en 1943. Il avait dirigé plus d'une vingtaine de films assez conventionnels, parmi lesquels on peut cependant retenir « le Champion », « Phffft », « Plus dure sera la chute ». Ses dernières réalisations étaient « la Vallée des poupées » et « la Boîte à chat ».

Cinéma

Le recours aux légendes

(Suite de la première page.)

Alassane suit la tradition des conteurs pour exposer des problèmes de son pays qui peuvent avoir une valeur universelle. Pour parler de la sécheresse, il a eu recours à une vieille légende nigérienne. Un génie des eaux, qui prend la forme d'un gigantesque serpent, exige le sacrifice de la nièce d'un roi pour ramener la pluie. Et bien que le roi et le fiancé de la jeune fille s'y opposent, celle-ci, Toula, sera emportée par le serpent.

Apparemment, ce film en couleurs est un poème. Mais au-delà de l'esthétisme il y a une leçon qui s'adresse aussi bien au gouvernement nigérien qu'aux Etats mondieux. « On s'est habitué, dit Mustapha Alassane, à ce que la sécheresse frappe, de temps en temps, l'Afrique. L'opinion s'en émeut sur le coup et puis l'actualité change. Or, la sécheresse est un fléau qu'on ne peut pas combattre par une simple aide ponctuelle. Et ce fléau risque d'atteindre d'autres nations, en dehors du continent africain. Songez à ce qui est arrivé en France, en 1976. Affronter le problème de l'eau, c'est se soucier de l'avenir des peuples. Doivent-ils être sacrifiés comme Toula ? »

La légende veut donc faire prendre conscience d'un phénomène social et politique. L'erreur serait d'accueillir « Toula ou le génie des eaux » comme une expression du folklore nigérien. Tous les cinéastes représentés à Paris font entendre le même désir de vivre dans des sociétés entièrement responsables, d'échapper au paternalisme de l'Europe, d'affirmer leur modernisme culturel, de ne plus, en somme, « être assis entre deux chaises ». Dans « le Nouveau Venu », tourné au Bénin, Richard de Medeiros s'en prend au pouvoir des nouveaux fonctionnaires. Dans « N'Jangaan », le Sénégalais Mohama Traore fustige sévèrement les traditions de l'école coranique, la tyrannie des marabouts envers leurs jeunes élèves. Dans « Baara », Souleymane Cissé évoque la lutte des classes au Mali.

Ces cinéastes africains se servent de la technique cinématographique pour faire passer, dans des limites que leur consent le système de production, révolte et contestation.

« Le Destin », de Diambéré Sega Coulibaly (Mali), prend — à nos yeux — la forme d'un mélodrame pour dénoncer le sort fait aux femmes. Un villageois, dont la fille est enceinte d'un jeune instituteur (qui ne veut pas reconnaître l'enfant), chasse celle-ci, ainsi que son épouse, qu'il rend responsable de la perte de son honneur. Les deux femmes s'en vont à la ville et tombent — la mère d'abord — à la prostitution. Tableau social qui se préoccupe surtout d'efficacité vis-à-vis du public africain.

Mais que peuvent devenir ces films après avoir été montrés dans la vitrine parisienne d'une Semaine ? Ce n'est pas une carrière commerciale. Qu'ils existent par l'aide financière de la France n'est pas suffisant. Ils ont besoin d'une large diffusion. Dire le grand intérêt que présente ce passage à Paris, c'est peut-être aider à une promotion beaucoup plus importante.

★ Le Ranelagh.

JACQUES SICLIER.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

Zurich entre Strauss et Dvorak

Fondées en 1938, il y a tout juste quarante ans, les Semaines musicales internationales de Zurich semblent s'être peu à peu modelées sur le caractère de la ville : l'habitude du confort, un certain goût pour le luxe mais sans ostentation et, de plus en plus, un équilibre entre les cultures germanique et latine (la communauté francophone représente maintenant près du sixième de la population).

L'avant-garde n'y occupe qu'une place accidentelle — *Bestiarium* de Kagel, il y a deux ans — et le passage du Scottish Opera avec trois ouvrages de Britten ou du B.B.C. Symphony Orchestra dirigé par Boulez, témoigne d'une volonté discrète d'ouverture. En fait, depuis que *Salomé* y a été donné (avec un orchestre considérablement renforcé mais contre la volonté des notables), le 26 avril 1907, soit à peine plus d'un an après la création à Dresde, Zurich est devenue la ville de Strauss. Tous ses opéras y ont été joués au fur et à mesure, suivant de très près la première, bien souvent dirigée par le compositeur lui-même qui, en dédiant ses *Métamorphoses* au Collegium Musicum et à Paul Sacher, se tournait encore vers Zurich à l'extrême fin d'une carrière qu'on croyait achevée.

Il n'y a pas de saison à Zurich où ne figure un ouvrage de Strauss, et si on n'y joue plus *Elektra* ou *la Femme sans ombre*, c'est que Ferdinand Leitner, l'actuel directeur musical de l'opéra, refuse de donner ces ouvrages avec un effectif de cordes insuffisant. Il faut agrandir la fosse et cela coûtera sans doute très cher, mais le principe semble acquis. Trente ans après sa mort, l'auteur du *Rosenkavalier* reste un grand magicien.

Des signes d'intelligence

Pendant ce temps-là, sur le lac, les cygnes font un tour tranquillement, les moineaux regardent passer les mouettes et les canards se disputent le pain qu'on leur jette. Les canes sont plus rêveuses ou plus discrètes, comme on voudra. Ignorant tout d'*Arabella*, la nouvelle production du Festival, sinon, bien sûr, que la musique est de Richard Strauss. Une musique cossue, comme les décors de Max Röthlisberger, mais pleine de dettes... à l'image de la famille qui y vit dans l'espoir d'un riche mariage pour l'aînée qui permettrait de payer les créanciers. Tout cela est supérieurement construit : on entre immédiatement dans le vif du sujet ; les scènes se succèdent en faisant alterner les personnages et les différents types de voix ; les airs sont à leur place, bien encadrés ; pourtant, on y passe d'une tonalité à une autre pour un oui, pour un non, et l'orchestre prêt à s'enflammer au premier mot prononcé plus haut que l'autre, s'y montre un peu « soupe au lait » ; souvent, il n'a pas de quoi fouetter un chat, mais on dit à Zurich que cela fait toujours passer une heure ou deux.

Puis, tout à coup, voilà que les choses se corsent : on vient de donner au ténor la clé de la chambre d'Arabella et le baryton a tout entendu : juste un quiproquo, mais Mandryka, venu du fond de la Croatie pour épouser la jeune fille de ses rêves, ne l'entend pas de cette oreille. Cela va prendre un certain temps avant de s'arranger... Entracte. Les messieurs menacent de se battre en duel, les femmes essuient une larme, on se marie enfin chacun avec sa chacune et on applaudit : Anna Tomowa-Sintow (Arabella), Roland Hermann (Mandryka), Zoltan Kelement (Waldner), Gabrielle Fuchs (Zdenka), une excellente distribution dans une mise en scène réaliste et sans histoire d'Imo Moszkowicz. Sous la direction de Ferdinand Leitner, l'orchestre du théâtre, renforcé par des musiciens de la Tonhalle, a fait pour le mieux : il n'empêche que cette partition, où l'on chante très fort des choses qui n'ont pas beaucoup d'importance, pâlit un peu devant le cycle Monteverdi qui l'encadre, où la moindre inflexion vocale est chargée de tant de significations.

N'anticipons pas : après l'*Orfeo* et *le Couronnement de Poppée*, en attendant *le Retour d'Ulysse*, le Festival a invité le Berliner Philharmoniker à la Tonhalle. A guichets fermés depuis plusieurs mois, Herbert von Karajan y dirige la *Symphonie du Nouveau Monde* et les *Tableaux d'une exposition*. A vrai dire, il ne dirige pas, ce sont plutôt des signes d'intelligence, des impulsions, des rappels, laissant aux musiciens une plus grande responsabilité : dans le deuxième mouvement de la symphonie de Dvorak, il faut entendre l'apparition *pianissimo* des cordes sous l'accord conclusif des vents, le cor anglais disant sa mélancolie en toute liberté comme s'il était vraiment seul au fond d'une vallée, puis les cors qui s'éteignent peu à peu en répétant la même formule, donnant l'illusion que le son s'éloigne. Il faut voir aussi dans le final l'archet des contrebasses voler à la surface des cordes, tandis que l'instrument se balance dans les bras du musicien...

Plus encore que l'impeccable mise au point des détails, c'est surtout le phrasé qui semble miraculeux : le rappel du thème du *scherzo* à la fin de l'œuvre rend si exactement l'ambiguïté rythmique voulue par le compositeur que là, comme à plusieurs endroits, on croit écouter la partition pour la première fois. Il y a aussi des moments où on s'ennuie un peu, parce que la volonté de fondu et de neutralité des musiciens au sein de la communauté n'obéit pas toujours à des nécessités strictement musicales, ou qu'on finit par s'habituer au luxe trop confortable d'une exécution sans histoire. On devrait avoir honte, mais si c'était à refaire, on reviendrait, bien sûr.

GÉRARD CONDÉ.

★ Le Berliner Philharmoniker donnera le même programme le vendredi 23 juin au Théâtre des Champs-Elysées.

Une Israélienne remporte le concours de chant de Paris

Tout heureux d'entendre de grandes voix, le public avait envahi la salle Favart pour la finale du onzième concours de chant de Paris, dans une chaleur et une ambiance méridionales qui firent monter les passions jusqu'à la proclamation du palmarès, vigoureusement contesté.

Le grand prix nous paraît cependant justifié, car Zehava Gal (Israël, vingt-neuf ans) a chanté un programme très divers avec un égal brio et une intelligence aussi vive que sensible : cette voix chaleureuse, d'une belle technique à l'italienne, lyrique et dramatique dans un air de la Clémence de Titus, *malicieuse et aisée dans l'air de Rosine du* Barbier, *a pris une saveur âpre et indomptable dans le* Chant de délivrance *de Milhaud, pour se dépouiller comme un violon très pur dans* Verborgenheit *de Hugo Wolf.*

Le premier prix femmes décerné à Judith Nicosia (Etats-Unis, trente et un ans) a surpris davantage. Si elle a chanté avec humour et bonne grâce deux pièces de Milhaud, et interprété avec une grande intensité De fleurs, *une des mélodies de Debussy les plus chargées de lyrisme et les plus difficiles, sa voix, au rayonnement certain, n'a pas semblé tout à fait épanouie techniquement dans un air de* Judas Maccabée *ou dans* Pace, pace *de la* Force du destin.

C'est la Roumaine Nelly Miricioiu (vingt-six ans) qui a cristallisé l'enthousiasme et la fureur d'une partie du public, en n'obtenant qu'un deuxième prix après son grand air de la Traviata. *Mais si le timbre est superbe, avec parfois des couleurs violentes à la Callas, c'est du beau son un peu fade, et pas toujours parfaitement juste tant la voix est portée jusqu'à chaque note comme sur un plateau d'argent. Elle tombe facilement dans une mièvrerie inexpressive, dans des attitudes confites, dans des phrases trop appris ; dommage pour un instrument de qualité qui mériterait plus d'intelligence.*

Un trou de mémoire a obligé Catherine Robbin (Canada, vingt-sept ans) à se contenter du prix André-Caplet, bien mérité par l'interprétation de deux mélodies d'une grande ferveur, soulignée avec un charme discret. Cette magnifique voix très grave dans un corps menu et svelte aurait pu connaître un meilleur sort, bien que son registre, qui manque d'ampleur, semble limiter son répertoire à des expressions un peu trop uniquement mélancoliques, malgré la drôlerie et le charme de caractère que révélait Lob des Hohen Verstands *de Mahler. Elaine Woods (Grande-Bretagne), voix bien travaillée mais monotone, et Maria Christova (Bulgarie), mezzo percutante qui risque de briser un timbre sans cesse à découvert, complétaient cette soirée d'un niveau très honorable.*

Dans toute cette finale, pas un homme et pas une Française !... On souhaite que cette carence ne soit qu'accidentelle. Paul Ethuin dirigeait avec sagesse l'Orchestre philharmonique de Radio-France, un peu pâle dans ce répertoire qu'il connaît mal.

JACQUES LONCHAMPT.

★ LE PALMARES : *grand prix et premier prix D.-Milhaud femmes* : Zehava Gal (Israël) ; *premier prix femmes et deuxième prix D.-Milhaud* : Judith Nicosia (Etats-Unis) ; *deuxième prix femmes* : Nelly Miricioiu (Roumanie) ; *premier prix A.-Caplet femmes* : Catherine Robbin (Canada) ; *premier prix D.-Milhaud hommes* : Didier Henry (France, en demi-finale).

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

Direction d'orchestre. — Pas de premier prix ; deuxième prix : Jean-François Gonzalès.

■ Le troisième Festival de musique du Pouliguen propose quatre concerts en juillet : l'Ensemble Paul Ladmirault, de Nantes, le 5 ; le trompettiste Bernard Soustrot, avec Gabriel Niel à l'orgue, le 12 ; l'Orchestre Bernard Thomas, le 19 ; la chorale « Les Embruns », le 26. Quatre concerts en août : John Littelton le 2 ; le flûtiste Guy Cottin, les hautboïstes André Martin et Guy Laroche, l'organiste Gabriel Niel, le 9 ; Alexandre Lagoya, le 16 ; le quatuor Parrenin, le 23.

■ A la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon a lieu, du 24 juillet au 6 août, autour de la Camerata de Boston, dirigée par Joël Cohen, un stage ouvert pour moitié à des musiciens professionnels, pour moitié à des amateurs avancés. Il sera consacré à la transformation du langage musical des compositeurs franco-flamands par les compositeurs régionaux du XVIe siècle en Espagne, en Italie et en Provence. (CIRCA, la Chartreuse, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.)

■ Le Centre d'action et d'animation culturelles de l'Yonne (CEDAAC) organise, du 3 au 24 juillet, une série de stages (théâtre, musique, gravure, création graphique et plastique, peinture, sérigraphie, travail du métal avant émaillage, sculpture en grillage et papier collé). Renseignements : 2, place Saint-Germain, 89000 Auxerre. Tél. : (86) 52-55-40 ou, à Paris, 533-75-99.

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Spectacle de ballets.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Britannicus.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : Cyrano ou les Soleils de la raison. — Salle Gémier, 20 h. 30 : les Baracos.

Les salles municipales

Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : Yiddish Story ; 22 h. 30 : les Soliloques du pauvre.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Ballet Opéra Stuttgart.
Châtelet, 20 h. 30 : Volga.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Venez nombreux.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Atelier, 21 h. : la Plus Gentille.
Athénée, 21 h. : les Fourberies de Scapin.
Biothéâtre, 21 h. : J.-J. Rousseau.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Golem.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : l'Intervention.
Espace Cardin, 21 h. : Ceux qui font les clowns.
Essaïon, 18 h. 30 : les Lettres de la religieuse portugaise ; 21 h. : la Cigale.
Fontaine, 21 h. : Dei Croquettes.
Gymnase, 21 h. : Coinche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 20 h. 30 : Punk et punk et colegram. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec Rainer Maria Rilke ; 20 h. 30 : Labiche à l'affiche.
Michel, 21 h. 15 : Duo sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : les Rustres.
Mission bretonne, 18 h. 30 : Barzaz Breiz.
Mouffetard, 21 h. : la Nuit des tribades ; la Plus Forte.
Montparnasse, 21 h. : Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Œuvre, 20 h. 30 : Gotcha ; 22 h. : la Brise-l'âme.
Orsay, 21 h. : les Mille et Une Nuits (Magic Circus).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : le Ciel et la Merde.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. 10 : les Dames du jeudi.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Trois pour rire.
Théâtre du Marais, 20 h. : les Chaises ; 22 h. : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 21 h. : Vinet avait raison ; 22 h. 30 : Trois p'tites vieilles et puis s'en vont.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.
28-Rue-Dunois, 13e, 21 h. : la Vie en tranches, mime.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 19 h. 45 : L. Saint-Léger ; 20 h. 45 : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : le Cadeau.
Blancs-Manteaux, 18 h. 30 : la Matriarche ; 20 h. 30 : la Tour infernale ; 22 h. : Au niveau du chou ; 23 h. 30 : P. Triboulet.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Chris et Laure ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Autruches. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Procédé Guimard-Delaunay ; 22 h. : A. Mora.
Coupe-Chou, 18 h. 30 : la Maison de l'inceste ; 20 h. 30 : le Petit Prince.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : G. Pierron chante G. Coute ; 21 h. 45 : Yvan Lebejof ; 23 h. : l'Eau en poudre.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Plus con que jamais ; 22 h. 15 : P. Font et P. Val.
Le Fanal, 19 h. : Un coin dans le sens de la marche ; 21 h. : le Président.
La Mama du Marais, 19 h. 45 : Mimi et ses malabars ; 20 h. 45 : Zézette ; 22 h. : Kuillères-valse.
Le Manuscrit, 20 h. : Axel et Sarah, triade ; 21 h. : Ça va beaucoup mieux.
La Mérisserie de bananes, 21 h. : les Etoiles ; 23 h. : M. Ripoche.
Petits-Pavés, 21 h. : le Droit à la paresse ; 22 h. 30 : M. Azoulai. Flashdingue, J. Aveline.
Le Plateau, 20 h. 30 : Anticosi ; 22 h. : Hiroshima, mon amour.
Le Point-Virgule, 20 h. 30 : Ah ! les p'tites femmes ; 21 h. 30 : Un après-midi d'automne ; 22 h. 30 : Entre chiens et loups ; 23 h. 30 : E. Joyet.
Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : l'Autobus ; 21 h. 30 : la Goutte ; 22 h. 30 : Y a qu'à que j'suis bien.
Le Sélénite, I, 19 h. 45 : la Culture physique ; 21 h. 15 : M. Truffaut ; 22 h. 30 : Rodéo et Juliette. — II, 20 h. 30 : les Bonnes ; 22 h. 30 : Qui a tué la concierge ?
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : M. Ripoche ; 21 h. 30 : A. Pichiarini ; 22 h. 50 : Poussez pas le mammifère. — II, 21 h. : C. Bicard ; 23 h. 15 : Sugar Blue.

Chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y a du va et vient dans l'ouverture.

Dans la région parisienne

Courbevoie, Maison pour tous, 21 h. : Gestal, rock.
Meudon, Orangerie, 21 h. : Orchestre du Conservatoire de Meudon (Schubert).
Saint-Denis, basilique, 21 h. : B. Kammerchor et Ensemble vocal J. Bridier : Orchestre symphonique de Berne (Haydn).
Versailles, château, Grand Trianon, 21 h. 30 : Britannicus.

Les concerts

Ranelagh, 18 h. 30 : Alain Kremski (Musique pour un temple incarné).
Galerie Nane Stern, 19 h. : Trio Bonsarello, F. Douchet, E. Prydma, B. Oramaud et M.-F. Viaud (Lemeland).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan (Beethoven).
Radio-France, 20 h. 30 : Elèves du Conservatoire national de musique, dir. H. Farge, sol. J.-M. Laureau et A. Volpy (Monteverdi).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : la Porte de la vie.
Chapelle Saint-Bernard, 21 h. : Chorale Cantarel, dir. D. Verdun (Canto général).

Jeudi 22 juin

Sainte-Chapelle, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. A. Myrat, sol. A.-M. Miranda, R. Tallec et A. Klora (Vivaldi : la Senna Festeggiante).
Eglise des Billettes, 21 h. : P. Nanta, flûte ; M. Roche, clavecin, et T. Poulet, violoncelle baroque (Bach, Marcello, Geminiani, Dieupart).
Chapelle de la Salpêtrière, 21 h. : Chœur F. Poulenc et Chœur et Orchestre du Marais, dir. P. Merle-Portalès (Haendel, Mozart).
La Défense (bassin Agam), 22 h. 30 : Spectacle d'eau et de musique (Tchaïkovski, Ravel, Carl Orff, Gershwin, Lambert, Bosseur, Ascione).

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : A. Queffélec, piano (Scarlatti, Schubert, Liszt, Debussy).
Hôtel de Beauvais, 19 h. et 20 h. 30 : Denis Wetterwald ; 22 h. : Comme un sens inverse.
Pavés du Marais (place du Marché-Sainte-Catherine), 19 h. 30 : Jazouillis Orchestra ; 20 h. 30 : R. Dyens.

Jazz, pop', rock et folk

Ten Gallons, 6 h. 20 et 2 h. 30 : Dandy.
Palais des arts, 20 h. 30 : John Renbourn, folk.
Campagne-Première, 18 h. : Sapho ; 20 h. 30 : Robin Kenyatta ; 23 h. : Ariel Kalma.
American Center, 21 h. : Denis Gasser, folk.
La Péniche, 21 h. : Cohelmec Ensemble.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Georges Probert.
Lucernaire, 22 h. 30 : Antoine Tome, chansons jazz.
Drugshow, 20 h. 30 : Arcala.

La danse

Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Matt Mattox.
Centre Mandapa, 21 h. : Kathakali, répertoire dévotionnel.

cinémas

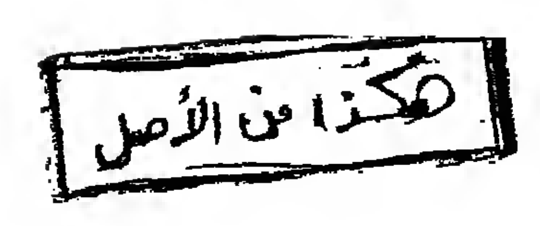
Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Trésor, de G. W. Pabst ; le Président, de C. T. Dreyer ; 18 h. 30 : Une vie, d'A. Astruc ; 20 h. 30, Hommage à Noël-Noël : les Casse-Pieds, de Noël-Noël ; 22 h. 30 : Arabesque, de S. Donen.
Beaubourg, 15 h. : la Nuit mystérieuse, de D. W. Griffith ; 17 h. : La vie est merveilleuse, de D. W. Griffith ; 19 h., Cannes 78 : 15 novembre, de R. Brault et H. Migneault.

Les exclusivités

ADIEU, JE RESTE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46).
A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR (A., v.o.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70).
ALLO ! MADAME (It., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'AMOUR VIOLE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
ANNIE HALL (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : le Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAURIENS (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
BARBERDUSSE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
CHAUSSETTE SURPRISE (Fr.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). Jusqu'au 25 : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Ciné'Ac Italiens, 2e (742-72-19) ; Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Calypso, 17e (754-10-68).
L'ETAT SAUVAGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maréville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) (4 parties) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).
IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (2 parties) : Madeleine, 8e (073-56-03).
LE JEU DE LA POMME (Tch., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97).
JULIA (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
LAST WALTZ (A., v.o.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MAIS, QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
LA MORT DE SEBASTIEN ARACHE (Arg., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ;



SPECTACLES

14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v. f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

OUTRAGEOUS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

PAPA EN A DEUX (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA PETITE (A., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v. f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64), jusqu'au 25 ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

POURQUOI PAS ? (Fr.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Tourelles, 20e (636-51-98). Mar. 21 h.

PROMENADE AU PAYS DE LA VIEILLESSE (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

QUAND LES ABEILLES ATTAQUERONT ? (A., v.o.) (*) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98). — V.F. : Omnia, 2e (233-39-36).

RENCONTRES DU IIIe TYPE (A., v.o.) : Galerie Point Show, 8e (225-67-29). — V.F. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-10) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.F. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

REVE DE SINGE (It., v. angl.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42). — V.F. : Impérial, 2e (742-72-52) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

ROBERT ET ROBERT (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LES ROUTES DU SUD (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

RUBY (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; Palais des arts, 3e (272-62-98).

LES SURVIVANTS DE LA FIN DU MONDE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64), jusqu'au 25 ; Murat, 16e (288-99-75).

Les films nouveaux

DE LA NEIGE SUR LES TULIPES, film américain de R. Clouse (v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

LA CONSEQUENCE, film allemand de Wolfgang Petersen (**) (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75).

GOOD BYE EMMANUELLE, film français de F. Leterrier (**) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'HOROSCOPE, film français de J. Girault : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).

UN ESPION DE TROP (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.F. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

UN PAPILLON SUR L'EPAULE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).

VIOLETTE NOZIERE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les grandes reprises

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

APOCALYPSE 2024 (A., v.o.) : J. Renoir, 9e (874-40-75), D. à Mer.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

BILITIS (Fr.) (**) : France-Elysées, 8e (723-71-11).

CABARET (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39) ; (v.o., v.f.) Escurial, 13e (707-28-04).

LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).

LES CLOWNS (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

LES CONTES IMMORAUX (Pol., v.o.) (**) : Actua Champo, 5e (033-51-60).

CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; (v.f.) Haussmann, 9e (770-47-55).

LA GIFLE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

GO WEST (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).

LE JARDIN DES FINZI-CONTINI (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

L'ESPION AUX PATTES DE VELOURS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

MEAN STREETS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).

MON NOM EST PERSONNE (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

NIAGARA (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

ORFEU NEGRO (Brés.-Fr.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sauf mard.) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) (**) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mer.).

PHARAON (Pol., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

SCHMOCK (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

SOLEIL VERT (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o./v.f.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).

TROIS FEMMES (A., v.o.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).

UN ETE 42 (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

VICES CACHES, VERTUS PUBLIQUES (Youg., v.o./v.f.) (**) : Les Templiers, 3e (272-94-56).

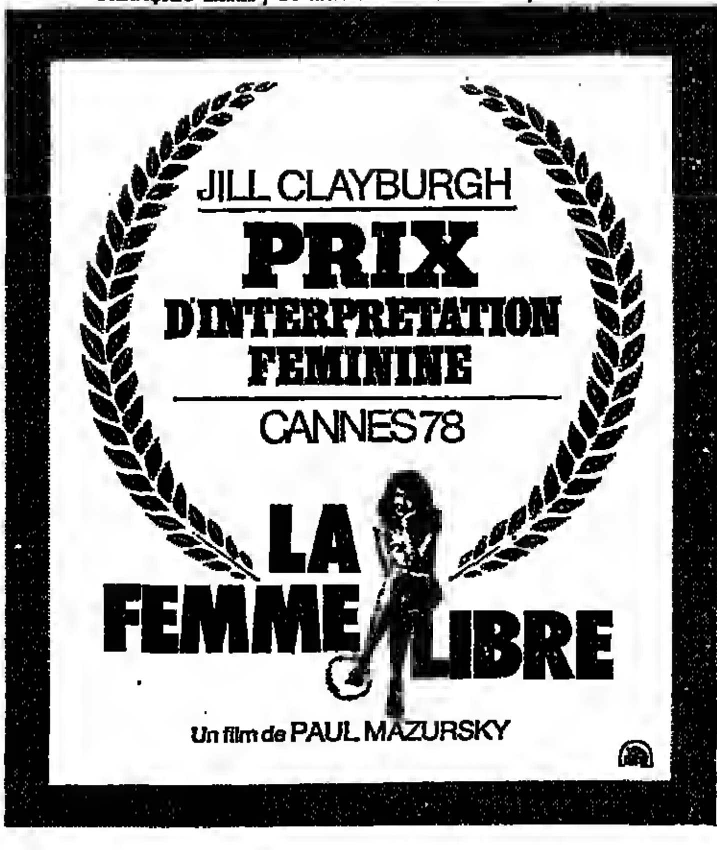
VIOL ET CHATIMENT (A., v.f.) (**) : Club, 9e (770-81-47).

ZARDOZ (Ang., v.o.) : J.-Renoir, 9e (874-40-75) (Mer. à Sam.).









RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 22 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les jeunes; 18 h. 30, L'île aux enfants; 18 h. 55, Ces animaux qu'on appelle des bêtes (les grands chasseurs); 19 h. 15, Une minute pour les femmes (vous et votre caravane); 18 h. 40, Eh bien... raconte!; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : le Mutant, d'A. Page. Réal. B. Toublanc-Michel.

Une organisation pacifiste, les Légions de la paix, cherche à en savoir plus long sur Saül Masson, l'étrange, le très étrange fils de Jean-Paul Masson, Prix Nobel. Ce dernier représenterait un danger pour l'humanité.

21 h. 25, Magazine : L'événement : l'Espagne en mouvement; le scandale Leone en Italie; les pilotes rouges de Las-Vegas; le bac en prison; 22 h. 30, Ciné première (avec J. d'Ormesson).

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dessins animés; 18 h. 40, C'est la vie : l'adoption (suite); 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Assemblées parlementaires : le Sénat; 20 h., Journal.

20 h. 35, Magazine : Cartes sur table : Raymond Barre (en direct de Bayonne) : 21 h. 35, Spécial Coupe du monde de football : 21 h. 45, Messieurs les jurés : l'affaire Montigny, de F. Claude. Réal. A. Michel.

Le 9 mai 1977, Albert-Etienne Montigny, libraire à Villeneuve-sur-Yonne, se présente au commissariat de police pour déclarer qu'il a renversé, sur la route, un piéton à la suite d'une fausse manœuvre. Mais l'enquête révèle qu'il ne s'agit non d'un accident mais d'une agression commise de propos délibéré.

23 h. 40, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes : 18 h. 5, Emissions régionales; 19 h. 40, Tribune libre : le Rassemblement pour la République (R.P.R.) : 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : CE MERVEILLEUX AUTOMNE, de M. Bolognini (1968), avec G. Lollobrigida, P. Turco, G. Ferzetti, A. Laurence, D. Godet (Rediffusion.)

Un adolescent solitaire et incompris devient l'amant de sa tante, femme mûrissante aux instincts maternels insatisfaits.

Description délicate d'un passage à l'âge adulte. Observation narquoise d'une famille bourgeoise de Sicile. Gina Lollobrigida remarquable.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « la Guerre des sabotiers de Cologne », de M. Schilovitz; 19 h. 25, Biologie et médecine : l'alcoolisme.

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : « Why Arizona », d'A. Muschg, et « Play-Mate »; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Narcisse, par J. Demeler, P. Vermeille.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine; 19 h., Jazz time : « le Bloc Notes »; 19 h. 45, Eveil à la musique;

20 h., Journal de l'Alsace; 20 h. 30, Echanges internationaux... Orchestre philharmonique de Berlin, direction H. von Karajan : « Symphonie no 4 en la mineur, opus 63 » (Sibelius); « Symphonie no 7 en la majeur, opus 92 » (Beethoven); 22 h. 30, France-Musique la nuit : Liszt; 23 h., Actualité de la musique traditionnelle; 0 h. 5, De la nostalgie, de la solitude, de la mort, mais aussi de l'amour, du rêve, des voyages imaginaires. Brahms, Wolf, Chopin, Moussorgski, Strauss, Liszt, Schoenberg, Duparc, Fauré.

VENDREDI 23 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout; 12 h. 30, Midi première; 13 h., Journal; 18 h., A la bonne heure; 18 h. 30, L'île aux enfants; 18 h. 35, Ces animaux qu'on appelle des bêtes : les oiseaux; 19 h. 15, Une minute pour les femmes : les jeunes de dix-huit ans et les accidents; 19 h. 40, Eh bien... raconte!; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Un ménage en or, de J. Valmy et M. Cab, mise en scène : M. Ducasse, avec A.-M. Carrière, H. Palud, M. Perrin, S. Fontaine, Y. Clech, H. Duc, J. Vinci, D. Bourdon.

L'histoire d'un Roméo et d'une Juliette qui arriveraient à leurs fins, malgré M. et Mme Capulet, et M. et Mme Montaigu.

22 h. 40, La musique est à tout le monde : Benjamin Britten, réal. J.-D. Verhaeghe.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 50, Feuilleton : La folie des bêtes; 14 h., Aujourd'hui madame; 15 h., Feuilleton : Le cœur au ventre; 16 h., Aujourd'hui magazine; 17 h. 55, Fenêtre sur... Borobudur; 18 h. 25, Dessins animés; 18 h. 40, C'est la vie : L'adoption (suite); 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Top-club (avec Charles Aznavour et Joe Dassin); 20 h., Journal.

20 h. 30, Spécial Coupe du monde; 30 h. 40, Série : Docteur Erika Werner (quatrième épisode).

21 h. 40, Emission littéraire : Apostrophes (Génétique et hérédité).

Avec MM. H.-J. Eysenck (l'Inégalité de l'homme); *D. Rorvick* (A son image); *J.-M. Robert* (l'hérédité racontée aux parents); *P. Tolila pour J. Lawler* (Intelligence, Génétique, Racisme).

22 h. 50, Journal.

23 h., Télé-club : Le bon patriote, d'après une pièce de J. Osborne, réal. J. Vergez, avec P. Vaneck, G. Ismaël, M. Derville (rediff.).

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes; 19 h. 5, Emissions régionales; 18 h. 40, Tribune libre : Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix : 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : Les îles aux trésors.

Une enquête de Pierre Ostian et Marie-Hélène Rabois sur les îles Anglo-Normandes : Jersey, Guernesey, Sercq, qui vivent de la pêche, de l'agriculture et du tourisme, ignorent les querelles politiques. Seule la pollution les menace.

21 h. 30, Série : Il était une fois... le pouvoir (II. — La Forteresse des intrigues).

Cette série d'émissions traite d'une question peu courante dans le cinéma ethnographique : le rapport de pouvoir entre les gens, les sociétés primitives et traditionnelles.

Ici, celui du cheik Abdallah Ben Hussein Al Ahmar, au cœur du Yémen, qui détient encore tous les attributs des grands seigneurs féodaux.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie avec... Georges Badin (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50); 7 h. 5, Matinales; 8 h., Les chemins de la connaissance... paradoxes et mystères du Livre sacré; à 8 h. 32, Dans l'affairement des eaux; à 8 h. 50, Echec au hasard; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle; 10 h. 45, Le texte et la marge; 11 h. 2, Le style classique : Haydn, Mozart, Beethoven; 12 h. 5, Parti pris; 12 h. 45, Panorama;

13 h. 30, L'acousmatique pour tous : performance-compétence; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Trois pas dans une guerre », d'A. Gill; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... Les Français s'interrogent sur la nouvelle ethnologie; 16 h., Pouvoirs de la musique; 18 h. 30, Feuilleton : « la Guerre des sabotiers de Cologne », de M. Schilovitz; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : les super-novae;

20 h., Juliette Récamier, par Anouk Adelmann; 21 h. 30, Musique de chambre : P. Wismer, A. Tansman (rediffusion); 22 h. 30, Nuits magnétiques... Le tango, par J. Meunier.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique; 8 h. 2, Le matin des musiciens : « Liszt ou la nostalgie »; à 10 h. 30, Musique en vie; 12 h., Chansons : sortilège du flamenco; 12 h. 40, Jazz classique : Ahmad Jamal;

13 h. 15, Stéréo-service; 14 h., Divertimento : Lehar, Strauss, Fall, Paggi, Ziliner; 14 h. 30, Triptyque... Prélude : Beethoven, Rachmaninov; 15 h. 32, Musiques d'ailleurs : « Norvège » (Bull, Grieg, Nystedt, Wergeland, Welhaven, Freithoff, Wergelwe, Soderlind); 17 h., Postlude : Chostakovitch, Debussy; 18 h. 2, Musiques magazines; 19 h., Jazz time : « Beau Be-Bop »; 19 h. 45, Journal de l'Alsace;

20 h. 30, Grands crus; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands... Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction G. Amy. Avec E. Krivine, violon : G. Ligeti, Bertok, Stravinski; 23 h. 15, France-Musique la nuit; grands crus; 0 h. 5, De la nature, de la femme, des voyages, du bonheur, du fantastique, mais aussi de l'humour... Satie, Hahn, Chausson, Duparc, Fauré, Debussy, Ravel.

— VU —

UN BEAU VOYAGE EN ESPAGNE

Il était bon ce numéro de Question de temps consacré à l'Espagne, mercredi sur Antenne 2, simple, facile, agréable, une promenade à travers villes, à travers champs. Une réalité vécue, pas racontée. On semble vouloir revenir, à la télévision, au magazine illustré. On a raison. Assommés par les joutes oratoires de la dernière campagne électorale, saoulés de discours, nous ne nous entendions plus penser, nous avions besoin de souffler, de réfléchir, de regarder, d'écouter et de nous faire une opinion.

Au cours de ce voyage, par exemple, on a rencontré, à Madrid, des gosses sereinement ignorants de ce qu'avait bien pu être la guerre civile. Et ce vieux à qui l'on parlait de l'Inquisition : c'était avant sa naissance, ça, c'était mauvais pour les ouvriers en tout cas. Et Garcia Lorca, qui c'est ? Savait pas. Savait rien, même pas lire et ne voulait pas qu'on l'embête avec ça. Et ce petit gitan, torse nu, au front plissé, qu'est-ce qu'il faisait dans la vie ? Il travaillait pour vivre, justement.

Un peu plus loin, c'est le village, trente-cinq feux, pas d'école. Les jeunes sont partis. Un peu partout des images pieuses, les portraits du caudillo. Le maire, un notable — serrurier, coiffeur, alcade, il cumule, — a été nommé d'office par son prédécesseur. Le curé ne vient pratiquement plus. Il boude : au lieu de voter pour l'extrême droite, sa paroisse a préféré le centre. De quoi parle-t-on sur la place dans la tiédeur des fins d'après-midi, de justice, de liberté, de démocratie ? Ma foi non, pas trop. Alors ? Ben... du sol, de l'autre.

Et puis Barcelone et ses ramblas — et cette marchande de poisson avec son joli français chantant. Elle, la liberté, elle l'apprécie, même au prix d'une inflation de 30 % par an... Tiens, un chiffre ! On est passé devant la cathédrale à l'heure de la sardane, expression non violente de l'autonomie catalane. Et la nuit tombée, on a même croisé un « punk » heureux au Barrio Chino, où les prostituées nous ont fait de l'œil sous les flamboyantes affiches de films pornos.

C'est fou ce que ça a pu changer en Espagne depuis Franco. C'est à bavarder avec des femmes et des prisonniers qu'on mesure la marche du temps. La contraception a été légalisée il y a quinze jours, l'adultère n'est plus un délit, le divorce par consentement mutuel va être autorisé. Le divorce, remarquez, dans le sud du pays, les femmes n'en veulent pas. Le mariage, c'est encore leur seule raison d'exister. Une loi ne peut pas, c'est vrai, effacer des siècles de tradition. Mais cela n'empêche pas d'avancer sur la voie royale du progrès.

Le mieux ce sont ces condamnés de droit commun — les politiques ont été amnistiés — qui accusent l'ancien régime de tous leurs crimes. Ils discutent avec leurs gardiens — on s'est longuement baladé dans les couloirs, les cours, les parloirs, — ils réclament, ils l'auront bientôt, la réforme des prisons et du code pénal de 1860, un « code franquiste » !

CLAUDE SARRAUTE.

RADIOS LIBRES : CONTROVERSE A BORDEAUX ENTRE FR3 ET LE S.N.J.

● Le Syndicat national des journalistes de FR 3 a protesté, mardi 20 juin, contre « *l'utilisation des moyens techniques* » de la station FR 3-Aquitaine afin d'identifier les animateurs d'une radio libre bordelaise, Radio-Oxygène. Il a dénoncé la « complaisance » avec laquelle le représentant de la direction a mis à la disposition des policiers du S.R.P.J. de Bordeaux « *ses locaux, son personnel et son matériel* » pour leur permettre d'analyser un document filmé sur cette radio.

La direction de la station répond que « *la copie de la séquence filmée concernant la station Radio-Oxygène, diffusée dans les actualités régionales, a été remise à l'autorité judiciaire sur commission rogatoire délivrée le 9 juin 1978 par le parquet de Bordeaux* » et qu'elle « *n'a pu que déférer normalement à cet acte judiciaire en stricte application de la loi* ».

● *Une nouvelle radio locale,* Alpes-Radio », émet depuis le début de la semaine dans la vallée de la Maurienne. Elle diffuse de la musique et des informations locales. La plupart des maires des communes de la région ont signé une pétition en sa faveur.

● *Antibrouille 78,* fête des radios libres organisée par le collectif de soutien aux radios libres à but non lucratif, aura lieu les 24 et 25 juin au Parc paysager de Massy-Palaiseau, avec la participation d'une cinquantaine de formations musicales et de groupes de théâtre.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 22 JUIN

— *MM. Péricard*, député R.P.R. des Yvelines, *H. Caillavet*, sénateur (gauche démocrate) de Lot-et-Garonne, *J. Rolite*, député communiste de Seine-Saint-Denis, et *J. Carat*, sénateur socialiste du Val-de-Marne, participent au magazine « Le téléphone sonne » sur le thème : des radios locales pourquoi faire ? sur France-Inter, à 19 h. 15.

— *M. Raymond Barre*, premier ministre, est l'invité du magazine « Cartes sur table » en direct de Bayonne sur Antenne 2, à 20 h. 30.

CARNET

Réceptions

— M. Alain Poher, président du Sénat, a reçu mercredi 21 juin, dans les salons et jardins du Petit Luxembourg, près de cinq mille invités. Le président de la République et Mme Giscard d'Estaing honoraient de leur présence cette garden-party, à laquelle assistaient notamment le premier ministre, M. Raymond Barre, MM. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Jacques Chirac, maire de Paris, le comte de Paris, ainsi que de très nombreuses personnalités du monde des arts, des lettres, des sciences, de la diplomatie.

Naissances

— Le docteur Hervé GOMPEL et Mme, née Anne Salomon, ont la joie d'annoncer la naissance de

David,

le 16 juin 1978.
49, rue du Docteur-Blanche,
75016 Paris.

— Patrick LE LORIER et Marie-Anne, née Gallot, Aurore et Antoine ont la joie d'annoncer la naissance de

Juliette,

le 20 juin, à Paris.

— Dominique TREY et Patricia GAZZOLA ont la joie d'annoncer la naissance de

Juliette,

le 21 juin 1978, à Paris.

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Mlle Catherine DU BOUETIEZ DE KERORGUEN,

fille de M. Bernard du Bouëtiez de Kerorguen, et de Mme, née Simone Desgrées,

avec

le comte Thierry DE FOLLIN,

fils du comte Guénaël de Follin et de la comtesse, née Martine Wenger-Valentin.

Neuilly-sur-Seine,
Paris, Besançon.

Mariages

— Le professeur et Mme Jean CEÉLINI,
Mme Gabriel CARTA,
ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Isabelle et Roland,

qui sera célébré le samedi 8 juillet par Mgr Charles de Provenchères, archevêque d'Aix, en l'église métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence.

Les Bellines-des-Condamines,
13510 Eguilles,
L'Abagule,
Boulevard de Fanfarigoule,
06210 La Napoule.

Décès

Paul de AUER

— M. et Mme Ladislas de Auer,
M. et Mme Georges Almay,
M. et Mme Albert Wahl et leurs familles,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Paul de AUER,
ancien ministre
de Hongrie en France,
commandeur
de la Légion d'honneur,

survenu le 20 juin 1978, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 23 juin, à 11 heures, en l'église réformée, 17, rue Bayard, à Paris (8e), suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.
48, rue Saint-Didier, 75116 Paris.

[Avec Paul de Auer disparaît un champion de la cause européenne qui s'opposa jusqu'au bout à la domination de l'U.R.S.S. sur son pays et les autres pays de l'est de l'Europe. Avocat international réputé, dès avant la première guerre mondiale, il participa en 1919 à la conférence préparatoire sur la Société des Nations. Après un bref exil durant la Commune de Béla Kun, il ouvre à Budapest un cabinet juridique pour les affaires internationales. En 1924, il devient président de la section hongroise de l'Union pan-européenne, et en 1932, il fut élu président du Comité pour le rapprochement économique des pays danubiens.

Résistant durant la guerre, il devient ensuite député du Parti des petits propriétaires (alors majoritaire) et président de la commission des affaires étrangères du Parlement hongrois. En 1946, il est nommé ministre de Hongrie à Paris. Après l'instauration du régime communiste dans son pays, il siégea au comité exécutif du Mouvement européen comme représentant des partis en exil et fut un secrétaire général actif de la Ligue pour l'autodétermination des peuples.

Il a publié nombre d'ouvrages. Le dernier en date était ses « Mémoires », parus en 1971 à Washington.]

Jean-Paul BEGIN

n'est plus parmi les siens. Un accident de voiture l'a enlevé brutalement à leur affection le 13 juin 1978 à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Claire, Anne-France, Sophie et Elisabeth Begin,
M. et Mme Morel et Chantal,
M. et Mme Maubert,
demandent de se souvenir de lui.
Famille Begin, Cros, 63810 Bagnols.
Famille Morel, B.P. 1354 Abidjan.
Famille Maubert,
17420 Saint-Palais-sur-Mer.

— Mme Ernest Chambon, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès du

colonel Ernest CHAMBON,
ex-directeur adjoint
de la gendarmerie,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945.

Les obsèques ont eu lieu le 22 juin 1978, à Corvol-d'Embernard.
Corvol-d'Embernard,
58210 Varzy.

— M. et Mme Claude Goché et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Michel Monville et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Blanchet et leurs enfants,
Mmes Solande et Yolande Edgard-Rosa,
Mme Roger Nicoleau,
M. et Mme Guy Edgard-Rosa,
Mme Georges Edgard-Rosa,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Flora-Marie EDGARD-ROSA,

leur mère, grand-mère, sœur et belle-sœur, survenu le 15 juin 1978.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le lundi 19 juin 1978, à Breugnon (Nièvre).

Cet avis tient lieu de faire-part.
17, rue Albert-Bayet, 75013 Paris.
11, rue Meynadier, 75019 Paris.

Daniel LEVI

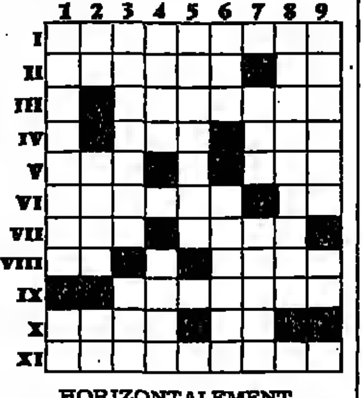
a cessé de souffrir samedi 17 juin 1978.
9, rue Charcot, 92200 Neuilly.

— Nous apprenons la mort de

Jean-Marie-Louis de MULLENHEIM,

décédé mercredi 21 juin, à Strasbourg, à l'âge de soixante et onze ans.

[Activement engagé dans la Résistance, J.-M. L. de Mullenheim, descendant d'une des plus vieilles familles strasbourgeoises, avait lancé, au lendemain de la Libération, « l'Echo de l'Est », puis créé en 1945 l'hebdomadaire « Bonjour », qu'il dirigea jusqu'en 1964. M. de Mullenheim avait assumé pendant plusieurs années la présidence du Syndicat des éditeurs de journaux d'Alsace et de Lorraine.]



CARNET

— Nora et Germain Platiel,
Claire Bonnafé,
font part de la mort de
Roger PLATIEL,
artiste-peintre graveur,
survenue subitement à Paris, le 20 juin 1978, à l'âge de quarante-quatre ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière du Père-Lachaise, samedi 24 juin, à 8 h. 30.

— Mme Anna Chaumet,
Mme Alice Bonnal,
M. et Mme Jean-Pierre Tilliard et leurs enfants,
M. et Mme Michel Valade et leurs enfants,
M. et Mme Didier Tilliard,
Marie et Clémentine,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Henri TOURET,
leur beau-frère, oncle, grand-oncle, parent et allié, survenu le 21 juin 1978, à Créteil (94), à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Le service religieux sera célébré en l'église de la Madeleine, Paris-8e, le vendredi 23 juin 1978, à 14 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Ouen-Parisien, dans le caveau de famille.

5, rue Etienne-Dolet,
94 Valenton.
116, rue Dalayrac,
94120 Fontenay-sous-Bois.

Remerciements

— Médéa, Alger, Paris.
Mme Achir Kadouch, née Schheth,
M. et Mme Sydney Kadouch et leurs enfants,
M. et Mme Alain Kadouch,
Les familles parentes et alliées, adressent leurs remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur deuil lors du décès de leur cher
Achir KADOUCH,
survenu le 10 juin.
42, rue Jean-Pierre-Timbaud,
75011 Paris.

Anniversaires

— Les familles Dayan et Bénichou demandent à tous ceux qui ont connu et aimé
Simone DAYAN,
née Bénichou,
d'évoquer son souvenir pour ce quinzième anniversaire de sa mort.

Prières

— Des prières seront dites à la mémoire de
M. Mouche CHEMLA,
céramiste,
le samedi 24 juin 1978, à 11 heures, à l'oratoire de la synagogue, 17, rue Saint-Georges, 75009 Paris.

Bienfaisance

— A l'approche des grandes vacances et afin d'en faire profiter leurs vieux amis, les Petits Frères des Pauvres font appel à votre générosité et vous remercient de votre compréhension.

Les dons peuvent être envoyés aux Petits Frères des Pauvres, 64, avenue Parmentier, 75011 Paris. C.C.P. Paris 2463-98 E, par chèque bancaire ou mandat libellé à leur nom. Les Petits Frères accusent réception de tous les dons, sauf mention spéciale « I.R. » (inutile de remercier).

Commémorations

— L'Association des déportés du travail et réfractaires de la région parisienne organise une cérémonie du souvenir le dimanche 25 juin, à 9 h. 30, devant le monument érigé au Père-Lachaise, sur la tombe du déporté du travail inconnu, en hommage à la mémoire de tous ceux qui sont morts victimes de la déportation du travail lors de la dernière guerre mondiale.

Visites et conférences

VENDREDI 23 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., buste de Garnier, rue Scribe : « Musée de l'Opéra » (Mme Camus).

15 h., métro Pont-Marie : « L'hôtel de Lauzun » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., métro Place-des-Fêtes : « Adieu Belleville » (Mme Hager).
15 h. 30, métro Cité : « La Cité » (M. de La Roche).

15 h., entrée du musée, rue du Sommerard : « De la Dame à la licorne à la chapelle privée des abbés de Cluny » (Paris et son histoire).

15 h., 30 bis, rue de Paradis : « La cristallerie Baccarat et son musée » (Tourisme culturel).

15 h. 15, 2, rue Louis-Boilly : « Paris au temps de la Belle Epoque » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 19 h. 30, 26, rue Bergère, M. Guy Werlings : « Obstacles à la recherche intérieure » (l'Homme et la Connaissance).

20 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Jour de la Loge unie des théosophes » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-IV, vendredi 23 juin 1978, à 14 heures, amphithéâtre Milne-Edwards, escalier B, troisième étage, M. Stylianos Ramfos : « Lumière et création. Essais sur la métaphysique platonicienne ».

— Université de Paris-III, vendredi 23 juin 1978, à 14 heures, salle Greard, escalier A, deuxième étage, M. Jean Toscan : « Le carnaval du langage. Le lexique exotique des poètes de l'équivoque, de Bruchiello à Francesco Berni (1497-1535) et aux Bernesques ».

— Université de Paris-IV, vendredi 23 juin 1978, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, M. François Pitavy : « William Faulkner, romancier (1929-1939) ».

— Université de Paris-I, vendredi 23 juin, à 14 h. 30, salle L.-Liard, M. Jean-Paul Berteud : « L'armée française de 1789 à l'an VI (étude sociale) ».

— Université de Paris-IV, samedi 24 juin 1978, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, M. Dominique Urvoy : « Pensée islamique et méthode universelle d'après Ramon Lull ».

— Université de Paris-III, samedi 24 juin, à 14 heures, salle O.-Greard, escalier A, deuxième étage, M. Jean-Michel Lacroix : « L'œuvre de Hugh Kelly (1739-1777). Contribution à l'étude du sentimentalisme anglais ».

— Université de Paris-IV, samedi 24 juin 1978, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Serge Gaubert : « Proust et la différence. Essai sur les rapports entre l'individu et le monde social, de Jean Santeuil à la Recherche ».

— Université de Paris-X, le samedi 24 juin, à 14 h. 30, salle C 26, M. Carol Heitz, soutenance sur travaux.

— Université de Paris-X, le samedi 24 juin, à 14 h. 30, salle C 26, M. Carol Heitz, soutenance sur travaux : « L'architecture religieuse carolingienne : les formes et leurs fonctions ».

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 106

HORIZONTALEMENT

I. Les saucisses ne lui déplaisent probablement pas. — II. Tourne mal quand elle est vieille ; Invite à se déplacer. — III. Vaincre. — IV. Orientation ; L'éternel vaincu des luttes de classes. — V. L'objet d'une remise abandonnée ; On ne peut plus clair. — VI. Opération de repli ; Pronom. — VII. Fin de participe ; Œuvre de génie. — VIII. Abréviation ; Coule en Autriche. — IX. Permettent d'être toujours à la page. — X. Cri antique ; Lettres d'adieu. — XI. Fausse couche.

VERTICALEMENT

1. Le rôle qu'on lui attribue ne peut que le faire rougir ; Etait nue sur le pré (épelé). — 2. S'opposent ; Ne coule que par intermittence ; Manière d'aller. — 3. Grossissent en courant ; Pronom. — 4. Orifices ; Source d'amertume. — 5. Leur voix a beaucoup changé avec le temps. — 6. Lettres de dénonciation ; Meurt en voyant le jour. — 7. Utile au corroyeur ; Un passage clouté leur est fatal. — 8. C'est une chose qui arrive. — 9. Motif de hausse ; Nazi.

Solution du problème n° 2 105

Horizontalement

I. Moutiers. — II. Erosion. — III. Né ; Se ; Li. — IV. Têtards. — V. Tsars. — VI. U.S.A. ; Os. — VII. Sucraient. — VIII. Est ; Berge. — IX. S.E.E. ; CR ; Er. — X. Ure ; Rua. — XI. Cerisiers.

Verticalement

1. Menteuses. — 2. Orée ; Suse. — 3. Ro ; Acteur. — 4. Ussat ; RI. — 5. Tiers ; Abcès. — 6. Io ; Damier. — 7. En ; SR ; Er ; Ré. — 8. Songeur. — 9. Soif ; Stéras.

GUY BROUTY.

loterie nationale — Liste officielle

DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F.
1	28 501	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	30 541	groupe 2	100 000
		autres groupes	2 000
2	312	tous groupes	200
	28 502	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
3	303	tous groupes	500
	5 453	tous groupes	1 000
	6 643	tous groupes	1 000
	06 323	tous groupes	10 000
	19 413	tous groupes	10 000
	28 503	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
4	84	tous groupes	100
	484	tous groupes	300
	784	tous groupes	300
	28 504	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	38 254	tous groupes	10 000
5	5	tous groupes	50
	9 045	tous groupes	1 050
	1 945	tous groupes	2 550
	2 605	tous groupes	2 550
	28 505	groupe 5	10 050
		autres groupes	2 050
	29 315	tous groupes	10 050
	50 255	tous groupes	10 050
	18 705	groupe 3	100 050
		autres groupes	2 050
	75 055	groupe 1	100 050
		autres groupes	2 050
6	486	tous groupes	200
	0 986	tous groupes	1 000
	4 316	tous groupes	1 000
	7 616	tous groupes	1 000
	28 506	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	89 616	tous groupes	10 000
7	07	tous groupes	100
	47	tous groupes	100
	77	tous groupes	100

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F.
7	237	tous groupes	200
	867	tous groupes	200
	28 507	groupe 5	10 100
		autres groupes	2 100
	67 087	tous groupes	10 000
	72 687	tous groupes	10 000
	91 237	tous groupes	10 200
	94 377	tous groupes	10 100
8	0 068	tous groupes	1 000
	68 168	tous groupes	10 000
	03 758	groupe 4	100 000
		autres groupes	2 000
	28 508	groupe 5	2 000 000
		autres groupes	20 000
9	79	tous groupes	200
	439	tous groupes	200
	1 419	tous groupes	1 000
	6 309	tous groupes	1 000
	28 509	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	44 269	tous groupes	10 000
	87 519	groupe 5	100 000
		autres groupes	2 000
0	0	tous groupes	50
	160	tous groupes	250
	930	tous groupes	250
	3 430	tous groupes	1 050
	28 500	groupe 5	10 050
		autres groupes	2 050

TRANCHE DES ROSES
TIRAGE DU 21 JUIN 1978
PROCHAIN TIRAGE
LE 28 JUIN 1978
78 à SOORTS-HOSSEGOR (Landes) 29

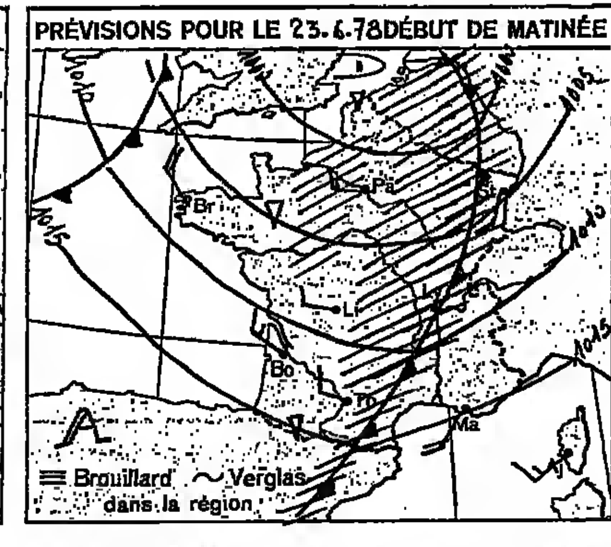
LOTO — TIRAGE No 25

9 11 20 32 44 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 19

PROCHAIN TIRAGE LE 28 JUIN 1978 — VALIDATION JUSQU'AU 27 JUIN APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 22 juin à 0 heure et le vendredi 23 juin à 24 heures :

Les perturbations du courant atlantique continueront à circuler autour de la dépression des îles Britanniques et de la mer du Nord. Elles maintiendront un temps médiocre en France.

Vendredi 23 juin, le temps sera couvert et pluvieux en début de journée sur toute la France. Ces pluies, parfois orageuses, tendront à se localiser, le soir, des régions méditerranéennes aux Alpes et au Nord-Est. Elles feront place, ailleurs, à un temps plus variable avec des nuages abondants, des averses, quelques éclaircies de courte durée. Les vents, de sud-ouest à ouest, seront forts près des côtes, modérés et irréguliers dans l'intérieur. Les températures maximales resteront au-dessous de la normale.

Jeudi 22 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 007,6 millibars, soit 755,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 juin ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22) : Ajaccio, 23 et 13 degrés ; Biarritz, 18 et 12 ; Bordeaux, 21 et 13 ; Brest, 51 et 11 ; Caen, 19 et 12 ; Cherbourg, 18 et 12 ; Clermont-Ferrand, 23 et 9 ; Dijon, 23 et 11 ; Grenoble, 25 et 13 ; Lille, 20 et 11 ; Lyon, 25 et 12 ; Marseille, 27 et 18 ; Nancy, 22 et 11 ; Nantes, 18 et 13 ; Nice, 23 et 15 ; Paris-Le Bourget, 20 et 14 ; Pau, 23 et 10 ; Perpignan, 25 et 17 ; Rennes, 19 et 13 ; Strasbourg, 20 et 11 ; Tours, 21 et 13 ; Toulouse, 23 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 11 degrés ; Amsterdam, 20 et 13 ; Athènes, 29 et 23 ; Berlin, 23 et 12 ; Bonn, 21 et 14 ; Bruxelles, 21 et 13 ; îles Canaries, 23 et 18 ; Copenhague, 20 et 11 ; Genève, 21 et 12 ; Lisbonne, 22 et 13 ; Londres, 21 et 11 ; Madrid, 24 et 9 ; Moscou, 18 et 11 ; New-York, 26 et 19 ; Palma-de-Majorque, 25 et 11 ; Rome, 26 et 14 ; Stockholm, 24 et 10.

● *P.M.I.* — Un concours sur titres est ouvert à la préfecture du Pas-de-Calais pour deux postes de médecins à temps complet du service de protection maternelle et infantile. Les candidatures sont à adresser à la préfecture du Pas-de-Calais, direction de l'administration générale et du personnel, bureau du personnel à Arras.

PRESSE

DES PUBLICATIONS PATRONNÉES PAR LA TÉLÉVISION SONT DÉNONCÉES PAR UNE MOTION DE LA F.N.P.F.

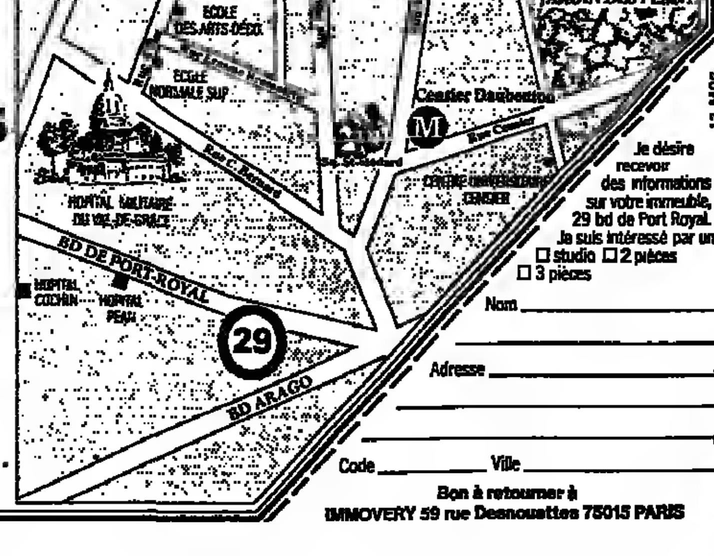
La commission plénière de la Fédération nationale de la presse française, réunie jeudi 15 juin sous la présidence de M. Maurice Bujon, a adopté à l'unanimité une motion relative à plusieurs publications récentes, lancées avec le concours des sociétés de programme de la télévision française : *Trente Millions d'Amis* ; *Télé-Foot 1* ; *Eh bien, raconte !* (en ce qui concerne TF 1) et *Des chiffres et des lettres* (Antenne 2).

La motion, qui « *élève la protestation la plus énergique* » contre ces initiatives « *portant préjudice à la presse française de manière déloyale* », ajoute, après avoir cité les titres patronnés par T.F. 1 : « *La création d'un journal d'enfants intitulé* les Visiteurs du mercredi *est également à l'étude.*

» *La Fédération nationale de la presse spécialisée considère qu'il y a utilisation abusive de la position privilégiée du monopole de la télévision. Le monopole ne saurait servir à créer des concurrents à la presse écrite. La Fédération nationale de la presse spécialisée demande au gouvernement d'intervenir auprès de la télévision française pour que celle-ci mette fin à de telles pratiques, participe directement ou indirectement à des organes de presse et leur accorde le droit d'utiliser le nom d'une émission télévisée ou radiophonique.* »

Interrogé à ce sujet à l'issue du dîner organisé par la Fédération nationale de la presse agricole, M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a annoncé son intention de saisir le haut conseil de l'audiovisuel de ce phénomène récent.

● *La commission chargée des questions relatives au régime fiscal* des publications périodiques vient de dresser une première liste d'hebdomadaires qui seront assujettis au même taux de T.V.A. (2,1 %) que les quotidiens. Elle comporte treize titres : *le Point, l'Express, Valeurs actuelles, le Nouvel Observateur, Minute, le Canard enchaîné, Témoignage chrétien-Hebdo T.C., l'Humanité Dimanche, la Vie ouvrière, Syndicalisme-Hebdo C.F.D.T., France nouvelle, Réforme* et *Tribune socialiste*.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

INDUSTRIE MÉCANIQUE BIENS D'ÉQUIPEMENT

C.A. annuel 150 M. dont 80 % EXPORT
Siège PARIS - Usine région LYON
recherche pour Paris

DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

qui sera chargé de coordonner entre eux les services commerciaux, les services généraux, l'après-vente et les services comptables du siège y compris la facturation et d'assurer les liaisons entre ces services et la Direction des Etudes et des Fabrications.

Ce poste requiert une personnalité équilibrée et conciliante, d'âge minimum 45 ans, excellente présentation, parlant anglais, ayant de grandes qualités de coordination administrative et faisant passer le travail en équipe avant le souci de ses propres prérogatives.

Ecrire avec curr. vitae, rémunération demandée et date de disponibilité à : N° 4.034 PUBLICITES REUNIES 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS, qui transmettra.

Discrétion totale assurée et réponse avant fin juin aux lettres reçues au plus tard le lundi 26.

Recherchons urgent

- GESTIONNAIRE ECONOME pour période de 6 à 10 mois et pour juillet et août.
- ANIMATEUR VOILE C.A.E.V. permis bateau mer pour août.
- INITIATEUR CANOE pour août.
- INITIAT. SPELEOLOGIE pour juillet et août.

Ecr. V.V.L., 7, av. Robespierre 94400 VITRY-SUR-SEINE.

Société d'Expertise Comptable recherche

COLLABORATEUR

Ayant expérience cabinet D.E.C.S. minimum

Envoyer prétentions et C.V. : SODIP, 60, rue du Rendez-Vous, 75012 Paris

---

Importante Société de Publicité Paris-8e cherche J.F. ayant bonnes notions juridiques, tr. bonnes connaissances dactylographiques pour travail secrétariat (tenue dossiers, courrier, classement, etc.). Vacances 1978 assurées. Restaurant d'entreprise. Tél. pour rendez-vous 720-29-60.

Jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur

Si vous êtes attiré par :

- une vie active — autonome — non sédentaire
- les contacts humains et la négociation
- la pédagogie
- une profession en prise sur la vie des affaires.

Vous pouvez devenir INSPECTEUR TECHNICO—COMMERCIAL dans notre Groupe d'Assurances après un stage de formation.

Adressez votre photo et votre C.V. à Contesse Publicité No 70.105 20, Avenue de l'Opéra 75040 Paris Cédex 01 qui transmettra.

Société Paris biens d'équipement lourds 150 millions C.A. forte expansion recherche

CHEF DU SERVICE COMPTABLE

Chargé de :
- — Comptabilité générale ;
- — Comptabilité analytique et budgétaire ;
- — Trésorerie.

Formation supérieure type D.E.C.S. et expérience de plusieurs années de responsabilités équivalentes nécessaires.

Connaissances informatique souhaitées.

Envoyer curriculum vitae sous n° 757.577 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Société de NÉGOCE INTERNATIONAL

de pièces détachées automobiles (PORTE d'AUBERVILLIERS)
Filiale d'un Grand Groupe Français
cherche UN

RESPONSABLE DOCUMENTATION

pour la création et la tenue à jour :
- de la documentation technico-commerciale ;
- des tarifs ;
- du fichier fournisseurs.

Le travail nécessite :
- une connaissance approfondie de la pièce détachée, si possible dans les secteurs automobile, poids lourds et matériel de Travaux Publics, ainsi que de bonnes notions d'anglais.

Bon salaire - 13e mois - Horaire souple.
Bureaux modernes et restaurant d'entreprise.

Les candidatures manuscrites avec curric. vitae, salaire actuel et photo sont à adresser à n° 69.800, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

SOCIETE QUARTIER LATIN recherche pour son Département recrutement

DEUX HOTESSES

Bilingues anglais

Bonne présentation, pour assumer tâches diverses : réception et travaux de bureau.
Tickets restaurants - Horaire 5 × 8.

Téléphoner pour convenir rendez-vous à : Mme Orosgeorga au 329-21-82 ou envoyer curr. vitae au Groupe BERNARD KRIEF CONSULTANTS, 1, rue Danton, 75006 PARIS.

ROHM AND HAAS FRANCE S.A.

recherche

UN INGÉNIEUR

pour son Département Additifs lubrifiants

- *— Formation : Ingénieur chimiste ou mécanicien - Ecole des moteurs appréciée.*
- *— Bilingue anglais.*
- *— Responsabilités : support technique clientèle dans plusieurs pays d'Europe.*
- *— Voyages : environ 40 % du temps.*

Adresser curriculum vitae au Chef du Personnel, ROHM AND HAAS FRANCE S.A. Tour de Lyon - 185, rue de Bercy, 75579 PARIS CEDEX 12.



1ère Société Française de Réassurance PARIS 9ème recherche

analyste-chef de projet

(IBM 125/2 puis M 148 en fin d'année)

5 ans minimum d'expérience dont 2 comme analyste sur des systèmes en temps réel utilisant les bases de données (CICS-DL1).

Mission : Direction d'une équipe, organisation, planification et suivi des projets.

Profil : Esprit d'initiative et sens des responsabilités - Aimer travailler en équipe - Faculté d'assimilation.

Formation : MIAGE ou équivalent.

Réponse à toute lettre manuscrite CV, photo + salaire adressée sous réf. 155 à M. ROY-SCOR-37, rue de la Victoire 75009 Paris.

---

demandes d'emploi

NÉGOCIATEUR

Expérience très diversifiée. Etudes sup.
47 ans (1,83 m., 76 kg - Div.). Activité débordante.
Bonne éducation. Sans préjugé. Efficace.
Paris, province, étranger. Anglais.
VAUDEAD, B.P. 9 - 94300 Vincennes. 374-24-37.

SURVEILLANT DE MAGASIN

H. 50 ans, sérieuses références, cherche emploi jour. Ecr. no 6.047, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

LIBRAIRE 46 a., grande expérience en gestion complète ; vente, approvisionnement, stock, personnel, secteur librairie et papeterie, rech. poste de resp. Willers, 107, av. Cyrille-Besset, 06100 NICE, ou tél. (93) 84-47-16.

J.F. 27 ans, bac, B.T.S., 3 ans secrétariat, 2 ans gérance restaurant, indépend., ambitieuse, excell. prés., dynamisme, sens du commerce, aptitude à la gestion, nécessité job avec relations humaines, cherche situation éventuellem. dans immobil. Etudie ttes propositions, salaire fixe + intéressement si possib. Ecrire Mila Carré, 76, rue des Plantes, 75014 Paris.

J. F. 28 ANS OPERATRICE L 8000 Burroughs 4 ans expérience, esprit vif et dynamique. Libre de suite. Ecr. n° 6.049, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Spécialiste RECOUVREM. DE CREANCES, références premier ordre, ch. situation 80.000 F/an Ecr. n° 7.512, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. H. étudiant 18 ans, bilingue italien, ch. emploi juillet toutes catégories. — Téléph. 964-17-84

capitaux ou proposit. com.

Conseiller de presse cherche toute urgence DEUX INVESTISSEURS (200.000 F chacun) pour projet magazine grand public. Professionnels s'abstenir. Téléph. 063-52-24, après 20 h.

occasions

LIVRES - Achat comptant à domicile - LAFFITTE, 13, rue de Buci-6e. - Tél. : 326-68-28.

EN SOLDE - Moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix - 50.000 m² sur stock. Tél. 589-66-75.



emplois régionaux

BASSE NORMANDIE

Un important groupe spécialisé dans le négoce de matériaux second oeuvre/bâtiment, recherche

jeune directeur général

bien rôdé aux techniques de gestion financière, comptable, administrative, il devra collaborer avec une équipe de commerciaux conscients de leur efficacité et s'imposer à eux par ses qualités techniques. Il faut un praticien rigoureux, désireux d'investir de sa propre personne dans un groupe en expansion. Les compétences acquises (si possible dans le milieu de la distribution moderne) prendront le pas sur les diplômes originels. Adresser lettre manuscrite, C.V. sous réf. JO/8 à JEAN OLLIVIER - B.P. 28 - 35740 PACE qui assurera les premiers entretiens d'embauche avec la discrétion d'usage à Paris.

JOHN DEERE

Usine de Saran-Orléans
(Fabrication Moteurs Diesel et Equipement T.P.)
recherche
pour son service Achats - Section Production

JEUNE INGÉNIEUR

DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE (CENTRALE, ARTS ET MÉTIERS...)

Libéré des obligations militaires.

Le poste, qui doit évoluer vers la position de Chef de Section, requiert, en plus des connaissances techniques, le goût des contacts et de la négociation, le sens de l'organisation et des responsabilités, l'esprit d'équipe et d'initiative.

Anglais parlé et écrit exigé.

Possibilité logement.

Adresser C.V. et photo à JOHN DEERE Service du Personnel B.P. 13 - 45401 FLEURY-LES-AUBRAIS - CEDEX.

Recherchons pour Orléans TECHNICIEN électroniq. niv. V formation DUT - BTS qq. années d'expérience en études en circuits analogiques. Cie DEUTSCH B.P. 51, 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE.

ORLEANS (Loiret) recrute pr éq. de prévent. en format. pr la m. de sept., un éducat. spécial., dipl. d'Etat, ayt au moins 5 a. de pratique profession., pr faire fonction de chef de service. Application de la conv. collective nationale de 1966. Pr renseig. et candidatures s'adresser à : M. JOUIS, président de l'Association des Clubs et Equipes de Prévention d'ORLEANS, 9, r. du Bourdon-Blanc 45000 Orléans.

Centre de rééducation auditive à Rouen recherche audiométriste à la vacation. Diplôme requis : attestation d'études d'audiométrie pratique de la faculté de Lyon. Adr. dossier à : P.E.P., 8, rue de la Tour-de-Beurre, 76000 ROUEN, avant le 10 juillet.

ZUP (59) GRANDE SYNTHE CENTRE SOCIAL recherche **ANIMATRICE QUARTIER** EXPER. 3.500 F mensuel mini. Ecrire ou tél. (30) 67-22-92.

IMPORTANTE SOCIETE rech.

UN INGÉNIEUR

TRES EXPERIMENTE en conception de machines hydrauliques complexes.
Il possédera compétences en MECANIQUE DE PRECISION. Il aura pour charge l'animation d'une équipe créatrice de produits nouveaux dont la destination est l'automatisation des tâches en milieu industriel. Sa responsabilité s'étendra depuis la définition mécanique et hydraulique jusqu'à la recherche des composants, procédés ou sous-traitant nécessaires à l'exécution du projet. Adresser lettre manuscrite décrivant l'expérience industrielle et indiquant les prétentions à : A.O.I.P. B.P. 301, PARIS (13e)

STE INTERNAT. DE NEGOCE RECHERCHE - URGENT POUR PARIS XVIIIe **COMPTABLE** EXPERIM. (H. ou F.) POUR CONTRAT 3 ou 3 mois EVENTUELLEM. RENOUVEL. Ecr. Mme DURTAUD, 66, rue Caumartin, 75009 Paris, qui tr.

URGENT ch. serrurier P2, P3, H. Q. vacances possibles août. Se présenter : 25-27, rue Arthur-Rozier, Paris-19e.

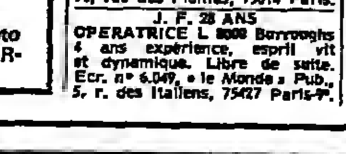
3 COLLABORATEURS (trices) haut niveau, bien introduits milieu affaires. Pour rendez-vous 236-77-47 - 236-85-98

Etablissement d'enseignement secondaire et supérieur hors contrat recherche **PROFESSEURS** agrégés ou certifiés sciences physiques, mathématiques, non qualifié s'abstenir. Ecrire Publicité MEESTERS, sous n° 306, 113, rue de Reuilly, PARIS-12e, qui transmettra.

STE EXPERTISE COMPTABLE recherche **ASSISTANT CONFIRMÉ** (HOMME ou FEMME) assistance responsable portefeuille, expér., cabinet indiso., sé. réf., place stable. Env. C.V. n° T 06 464 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

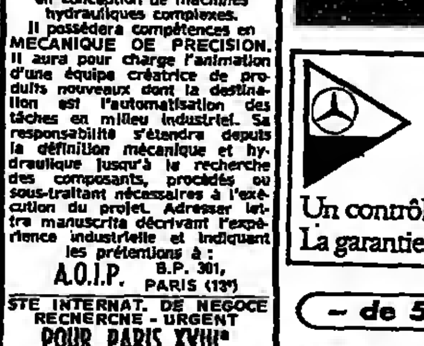
Organisme de prévoyance militaire en expansion offre poste actif à : **OFFICIER SUPÉRIEUR RETRAITÉ** Envoyer C.V. à S.V.B.M., 20, rue Bachaumont, 75002 Paris

---



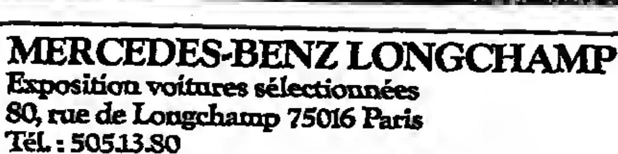
automobiles





MERCEDES-BENZ LONGCHAMP

Exposition voitures sélectionnées
80, rue de Longchamp 75016 Paris
Tél. : 505.13.80



Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne nos véhicules.
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes.

— de 5 C.V.

Vends 2 CV - 500 F Téléphone : 974-51-25 après 20 h.

8 à 11 C.V.

Renault 20 TL 77, bleu métal., glaces teintées, 45 000 km. Tél. : 903-36-81 heures bureau ou 423-13-18 après 20 heures.

Particulier, je vends ma SIMCA 1308 GT, (année 1976, 38 000 km), très, très bon état, Prix Argus. Tél. M. TOUYET : 266-22-89.

A vendre GS X 2 1977 13 500 km. Argus. Tél. 926-89-64 (ap. 18 h.).

PARTICULIER VEND **OPEL CITY 1200 S** 1976, moteur 55 000 km, refait, carrosserie neuve, 15 000 F. T. 721-37-13 M. FAYET H. B.

+ de 16 C.V.

Vend JAGUAR XJ6 4,2 litres, Juillet 75, parf. état, 65 000 km. Px 44 000 F. T. 368-14-14 H. B.

locat.-autos

E.A.G. - RENT A CAR RENAULT PEUGEOT B.M.W. 316.

504-01-50

R 18 - R 5 Estafettes 878-77-05 7, rue Rochechouart. Paris-9e.

autos-achat

COMPTANT Tous modèles RECENTS PORSCHE - FERRARI BMW - ALFA ROMEO 6, rue Vulpian, PARIS-13e. Téléphone : 535-01-55, 535-98-69.

caravanes

A vendre caravane résidentielle 7,85 m., frigidaire, chauffage, marque KIP, type CIBA, année 1971, 15.000 F Ecr. à 6.056, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JUSQU'AU 31 JUILLET 1978

Profitez gratuitement de notre contrat

ROUTE ASSISTANCE SFAM FRANCE-ALFA ROMEO

23, bd de Courcelles 75008 Paris. Tél. 292 02 50
40 ter, av. de Suffren 75015 Paris. Tél. 734 09 35

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

7 Pièces, 2 S. de B., 180 m2, chff. cal imm., 4.300 F + 20 % environ. Vis. jeudi, de 17 à 19 h. 79, RUE DE LA TOUR, 1er étg.

A louer - sans commission QUARTIER LATIN PROXIMITE NOTRE-DAME : coquets studios avec kitchenette, douche, wc, loyer mensuel de : 152 à 860 F. charges comprises. Téléphoner, pour rendez-vous et visite au : 033-78-45, à partir de 17 h. 30.

20e, Près Nation et Mo R.E.R. A LOUER 4 PIECES STUDIO place, jeudi, vendredi, samedi, place, jedi, vendredi, samedi, de 14 à 17 heures, aux : 73-77, rue des Vignobles.

QUARTIER LATIN Studios et 2 Pièces, tout confort. Téléphone : 544-58-38.

AV. DE SAXE. Propriét., lux. studio, nf, tt cft, sur jard., gar. 1.600 F. - Téléphone : 566-55-46.

Studio, imm. nf, Mo Glacière, 5e étage, balcon, clair, S. de B., cuis. équip., tél., 1.300 C.C., sans commission. Téléphone 580-48-20.

7e 42, RUE CLER - Loue STUDIO 1.200 F C.C. S/place vend. 23 à part. de 18 h.

CADET Bail 6 ans, studio, cuis., salle d'eau, w.-c. 750 F ch. comp. 742-99-09.

Mo PLACE-DES-FÊTES (SORTIE COMPANS) NEUFS - JAMAIS HABITES
- — Studio, 35 m2, 910 F;
- — 2 Pièces, 50 m2, 1.250 F;
- — 3 Pièces, 71 m2, 1.730 F;
- — 4 Pièces, 91 m2, 2.210 F;
- — 5 Pièces, 108 m2, 2.600 F.

Provisions sur charges et chauffage compris. Visites : lundi et mercredi, de 13 à 19 heures, samedi, de 10 à 18 heures, à côté du magasin RADAR. H. LE CLAIR : 256-13-72.

Région parisienne

VALLÉE DE CHEVREUSE sans commission, pavillon neuf, R.E.R., 4/5 Pièces, conft, tél., garage 2 voitures sous-sol, jard. 2.100 F. - 907-84-53. Vendredi - samedi - dimanche.

Province

Le Cannet (06), loue, vide, 4 P., 115 m2 + 45 m2 terras., cave, gar., libre 1er août, 2.300 F/m + charg., calme, soleil, piscine. Téléphone : (93) 39-49-91, avant 9 heures et après 20 heures.

locations non meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche direct studio ou appt PARIS, villa banl. Ouest - 265-67-77.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavillons, ttes banl. Loy. garanti 4.000 F max. - 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

QUARTIER ILE SAINT-LOUIS loue 2 Pièces, meublées, balcon ensoleillé, pour 1 mois, 1er juillet au 31 juillet 1978 : 1.600 francs, charges comprises. - Téléphone, 326-14-13, heures repas et soir.

VAL-DE-GRACE - 5e arrdt stud., cuis., s. bns, meublé, tél. 1.300 F C.C. T. 887-48-17, matin.

Région parisienne

NEUILLY. Neuf, très beau 2 P., cuis., bains, balcon, box, TEL. Lux. aménagé, 2.600 F. 508-95-39.

NEUILLY-SUR-SEINE chambres à louer, été, à partir de 90 francs la semaine. Téléphone : 624-53-25.

locations ventes

New-York, 55e Rue, près de la 5e Avenue, 2 P. à vdre 76.600 $ ou à louer 900 $/mois, compr. sauna, cuis. moderne, air cond., tout conft. Ecrire 27 W. 55 ST. apt. 84 - N.Y. 10019, ou Téléphone : 212-246-2755.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière, Mo Opéra. 84, rue d'Alésia. Mo Alésia. Frais abonn. 350 F - 266-52-04.

constructions neuves

S.C.I. LES JARDINS DE VOLTAIRE 68-70, boulevard Richard-Lenoir 11e arrdt LIVRAISON IMMEDIATE

AZED S.A. 25-27, bd Richard-Lenoir (11e) Tél. : 355-35-34 +

60, avenue Claude-Vellefaux métro Colonel-Fabien. Très bel immeuble livrable immédiatement. Reste 2 et 3 p. Visite appartement modèle tous les après-midi. Tél. 870-46-82.

« RÉSIDENCE AMBROISE » 16-18, rue de la Folie-Méricourt PARIS (11e) LIVRAISON ÉTÉ 1978

AZED S.A. 25-27, bd Richard-Lenoir (11e) Tél. : 355-35-34 +

S.C.I. RICHARD-LENOIR Sur le boulevard, 51 à 55 PARIS (11e) LIVRAISON EN FIN D'ANNEE

AZED S.A. 25-27, bd Richard-Lenoir (11e) Tél. : 355-35-34 +

MEUDON/BELLEVUE Studio 30 m², 197.000 F 4 pièces, 95 m², 625.000 F 5 p., 122 m² + jardin privatif, 860.000 F. Parking en sus. Visite sur pl., 34, av. Galliéni, tous les jours, de 18 à 20 h., sam., dim., de 14 à 19 h. Tél. 027-14-13 ou 387-84-20.

immeubles

VINCENNES propriétaire vend imm. entièrement rénové tout le confort 16 STUDIOS 6 GRANDS 2 PIECES VIDES loués en partie à administration qui est caution. O.F.B.I. : 355-92-72.

Europa 54, r. Amsterdam Paris ach. urgence immeuble occupé loi 48 avec 1 appartement libre. Paris ou banlieue. T. 520-13-57.

A vendre en TOTALITE **PARIS 19e ARRDT** Immeuble de rapport **18 APPTS** construction récente, asc., v.-o., chff. cl gaz individuel, bon état d'entret. Cabinet BERTRAND - 886-42-42.

hôtels-partic.

VILLAGE DE MONTMARTRE Dans le calme et la verdure d'une voie privée, BELLE MAISON DE 180 m² + terrasses. Tel. : 076-02-63, le matin.

13e - CITÉ FLORALE 400 m. PARC MONTSOURIS style cottage anglais 2 récept. en duplex avec jardin d'hiver, 3-4 chambres, salle de jeux. IMPECCABLE. FRANCE CONTI. T. 346-63-09.

bureaux

1 à 20 BUREAUX. Ts quartiers. Location sans pas-de-porte Agence MAILLOT **293-45-55**

PORTE MAILLOT NEUILLY. Loue PRESTIGIEUX **IMM. NEUF INDEPENDANT** REZ-DE-CH. + 8 NIVEAUX + PENTHOUSE 65 bureaux - 2 boutiques - 4 salles de conférence - 1 salle de projection - 1 cafétéria + cuis. - 48 parkings - Archives - 45 lignes tél. - Télex Circuit vidéo - Air conditionné. PROMO-BUREAU **704-65-39**

fonds de commerce

Vend MAGASIN DE DISQUES pour raison familiale. Bien situé centre 26 - VALENCE. Chiffre affaire 480.000 F à développer. Ecr. HAVAS VALENCE, 5.309.

CAP-D'ANTIBES - HOTEL 3*** N.N. 20 Nos MURS et Fonds gde llc. 2.300.000 F en Société. MOCN, 6, rue Masséna, NICE.

Part. vd tds de comm. Hôtel Bar province, ét. nf, 10 chbr. en ** NN + bar terrasse situé ville Tarn, rég. Albi-Toulouse, cadre rustique, conft, catégorie luxe, à saisir 750.000 F - Tél. (63) 57-03-22.

STE IMPTE, rech. locx comm. en tte propté (200 à 300 m2, rez-de-ch. et ss-sol) bien situés **QUART. ÉTOILE - ALMA** pr prendre contact : 758-93-92.

Boutiques

RUE DU BAC Belle boutique avec murs. Libre à la vente. Ecrire Maître SPINASSE 19 EGLETONS

fermettes

85 km de PARIS près forêt de Lyons, maison rurale à rénover sur 3 500 m2. 3 gdes pièces, cellier et remise attenant, grenier aménageable, grange, 192 000 F, av. 40 000 F. AGENCE NORMANDE, 27150, ETREPAGNY. T. (32) 55-05-35.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

BD SUCHET
dans immeuble grand standing pptaire vend STUDIOS 40 M2 et grand 2 PIECES 78 M2. 734-93-36, HEURES BUREAU.

AVENUE GOURGAUD - Bel appartement, 175 m², 6 p., 2 s. de bains - 887-97-81.

AVENUE SAINT-MANDE 110 m², standg, récent, 6e étg. sur jardin, 7.200 F le m². Propriétaire : 347-19-89.

Mo Gambetta, propriétaire vd dans immeuble récent, standg, 2 pièces, cuisine, s. de bains, w.-c. séparé, balcon, chauffage central immeuble. Prix : 210.000 F. Tél. H.B. 797-89-40.

AV. MONTAIGNE
Pptaire vend APPT 3 PIECES 50 m2 à aménager, 3e étage avec ascenseur, imm. cour, et 1 appt de 90 m2 en cours d'aménagem. 5e et dern. étage (esc.) sur av. Renseignements et visite 734-99-75.

APPT GRAND STANDING
AV. MALAKOFF
213 m2, 2 chambres de service. Téléph. : 574-44-41 ou 574-96-16.

136, BD MALESHERBES
GRAND 2 P., entr., cuis., wc, bains, ch. cent. 6e étage sur boulevard et cour, 230.000 F. S/place vendredi, 14 à 19 h.

PTE CHAMPERRET
Propriétaire vend APPT 4-5 P. entièrement rénové dans bel IMMEUBLE PIERRE DE TAILLE - 734-99-75.

OFFICE FRANCO-BELGE D'INVESTISSEMENT
Vend directement dans les 12e - 14e - 18e arrondissements et Vincennes
250 studios,
deux pièces et duplex de caractère entièrement rénovés
déjà loués ou prêts à habiter, gestion assurée
Placements élevés et sérieuses garanties
Téléphonez de 8 h à 20 h
Possible vente en bloc de 2 à 15 millions
intermédiaires acceptés si clients
555-92-72
O.F.B.I. Bureaux 109, r. de l'Université 75007 PARIS

5e PL. GAMBETTA. Dans bel imm. gd stud., tout conft, ref. neuf, 80.000 F - Le propriét. 885-20-27 - 255-11-46.

CHATEAU VINCENNES
Près donjon et bois, 3e étage, asc., beau 2 p., entrée, cuis., w.-c., s. de bains, loggia, chff. central, 195.000 F. 346-63-85.

R. DE JARENTE. Magnifique studio caractère, charme, 3 fenêtres cheminée - 266-92-15.

PORTE VINCENNES - Près avenue St-Mandé, beau séjour, salon, 2 chbres, cuisine, tout confort, terrasse sur pelouse, soleil, 435.000 F. - 345-82-72.

RUE BOULAINVILLIERS
Moderne 3 p., bains, 70 m², 5e étg., gd cft, vue dégagée. MICHEL & REYL - 265-90-05.

R. d'ARMAILLE. Imm. ancien, STUDIO, cuis., bains, chauff. centr. 165.000 F - 266-92-15.

7, RUE DE L'ASSOMPTION
4-5 pièces, 149 m² + 36 m², terrasse, 6e étage, vue dégagée.
Sur place, 14 heures à 19 h. GEFIC - 224-10-23.

9e PLACE CLICHY. Appart. GRAND LUXE, 197 m², 4 P., tt confort, 950.000 F. T. 781-48-49.

16e - NORD
6 P. 2 bains, serv. impeccable. 567-47-47, matin

PART. - 10e - GRAND STAND.
4 P. 105 m2 Calme - Soleil Parfait état
540.000 F - Tél. : 357-57-10

19e 2 pces, tout conft, 4 portes-fenêtres, balc. Plein sud. Tél. : 200-84-60 - 989-41-90

149, AV. DE WAGRAM
TRÈS GRANDS APPARTEMENTS
4 pièces et 5 pièces, balcons, terrasses.
Sur place du mardi au samedi de 11 heures à 17 heures.
COSEMIIC
766-51-71

18e Immeuble ancien 4 P. 100 m2
PARFAIT ÉTAT - 651-00-98

MUETTE
DANS IMM. GD STANDING
SOMPTUEUX APPT
de réception en triplex
430 M² parfait état GRAND CHARME
3.200.000 F. - Tél. 500-36-00.

MARAIS BEAUBOURG Très bel
ATELIER d'ARTISTE, gd liv., cuisine, salle de bains, loggia, chambre, 75 m2, beaucoup de caractère, pierres apparentes, poutres, cheminée. T. 359-01-49.

ETOILE (près)
ATELIER D'ARTISTE
110 m2, tout confort, décoration raffinée, bel imm. avec ascens. Tél. 345-23-10.

PRES PLACE WAGRAM
DANS IMMEUBLE RENOVE REZ-DE-JARDIN
2 P. 40 m2 environ, s. de bains et cuis. équipées, chauff. et eau chaude par l'immeuble.
JARDINS PRIVATIFS
Renseignements et visites : 755-98-57 ou 227-91-45

HALLES BEAUBOURG
Grand studio 46 m2, 3e étage avec ascens. Poutres anciennes. Refait neuf. 395.000 F. Visite 14 à 19 h (sauf lundi) :
GEFIC CTI 53, rue Saint-Denis 508-41-63

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
STUDIOS 19 ET 26 M2 environ. APPTS DE 76 M2 A 235 M2. Sur place tous les jours, sauf dimanche, de 14 h. à 18 h. ou 227-91-45 et 755-98-57.

Propriétaire vend bel
ATELIER D'ARTISTE
+ 2 chbres et jardin privé à équiper : 288-14-20 ou visite vendredi, samedi, lundi 15 h. à 18 h. 30, 16, avenue Frochot.

PRÉS ÉTOILE
IMMEUBLE GD STANDING
Gd appt 150 m², 1er ét. s/cour. Tél. : 266-67-06.

Achetez directement
de particulier à particulier, appelez
Interpropriétaires
Envoi gratuit d'une sélection d'appts et de maisons à vendre 280-23-28 - 280-54-28. 30, rue de Londres, 75009 Paris.

GEORGE-V
Rue de Ponthieu, studio tout confort, tél., imm. stdg, rare, 185.000 F - 742-74-34.

UN RÊVE !
12e, Près BOIS et METRO Splendide appartement décoré, TOUT EN RECEPTION SUR TERRASSE. PLEIN CIEL - 344-07-13.

PROPRIETAIRE VEND PRES PLACE DES ETATS-UNIS
SUR VERDURE
Splendide DUPLEX, 140 m² environ dans HOTEL PARTIC. du XIXe siècle, grand style, décoration de LUXE. Renseignements : 734-93-36.

MUETTE
RANELAGH
DUPLEX, directement propriét., grand living, 2 chambres, plein soleil, 6 et 7e étg., ascenseur, balcon. - Téléphone : 734-98-06.

ILE SAINT-LOUIS, S/SEINE ; très bel immeuble XVIIe siècle, 160 m2, 5 Pièces, GD STAND. Téléphone : 504-37-28.

Paris Rive gauche

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
Living room + 3 chbres, 105 m², tout confort, état neuf. WEATHERALLS, 225-79-00.

DUROC
Living + chambre, cuisine, bns, 53 m², bel immeuble. 567-22-88.

ASSAS-LUXEMBOURG
Splendide appart. 180 m², grande classe, chambre service, cave, garage. Prix élevé justifié. PROMOTIC, 322-11-68.

VAL-DE-GRACE
Vaste atelier d'artiste + 3 chambres, 200 m² utiles, poutres apparentes, verdure. 567 - 22 - 88.

Direct sur CHAMP-DE-MARS, charme, 3 gdes pièces impecc. + service, tt conft, gd standg. « TAC », 329-33-30.

Mo MAISON-BLANCHE
Beau 2 p., tt conft, dernier ét., terrasse 20 m². — 589 - 49 - 34.

(13e) PEUPLIERS
ATELIERS - DUPLEX, 100 m², imm. neuf, conception originale. Téléph. matin et après 20 h. 30 au 329-20-97.

Près square SAINT-LAMBERT, 7 p. divisibles, 135 m², immeuble pierre, tél., 580.000. — 256-05-95.

5e, GENRE ATELIER, 55 M2, 2 niveaux, 4e ét., ascens., v.-o., calme, sur cour-jard. 14 h.-18 h., 28 bis, rue du Cardinal-Lemoine.

RASPAIL. Dans très bel imm., 6e étg., asc., VASTE STUDIO, 50 m2, tout confort, 340.000 F. PROMOTIC : 322-10-74.

131, RUE BRANCION
beau 2 Pces, tt cft, décoré + JARDINET. - Exceptionnel : 165.000 F. - Visites : vendredi et samedi, de 14 à 18 heures. 874-43-98 - 206-15-30.

22, BD SAINT-MICHEL
étg. élevé, S/JARDIN CLUNY :
2 PIÈCES, 66 M2,
3 PIECES, 86 M2,
DUPLEX, 88 M2.
PARK. Chbre de service., imm. STANDING, ascens., BALCON. Jeudi, vendredi, samedi, 14-18 h.

XVe - RUE DESNOUETTES
Part. vd 3 P., 70 m2, pl. sud, calme, 6e étg., asc., imm. réct, tt cft. tél., placards, cave. Prix 340.000 F. Téléphone : 533-92-98.

SAINT-GERMAIN
GD STUDIO Direct pptaire
Cuis., s. de bains, w.-c. Sur belle cour ravalée 734-98-06 heures BURX

SAINT-DOMINIQUE, beau studio, douche, kitchenette équipée, placards : 155.000 F. Tél. 727-84-76.

Alésia, 50 m2, calme, sur jardin, grand standing. - Pour rendez-vous téléphonez au : 533-94-25.

Pierre de Taille, grand standing, 107 m2, 5 Pièces, parfait état : 900.000 F. Téléphone : 533-94-25.

Rue de Lourmel, imm. gd stdg, 7e étg. sans vis-à-vis, cft, 100 m2. Téléphone : 533-94-25.

SAINT-SULPICE
DIRECT PROPRIETAIRE
85 m2 Sur gde cour ravalée Soleil - Bon état
734-98-06 H. BURX

MONGE 100 m2 +10 m2
Tout confort - Urgent
Tél. : 501-80-61

DUNOIS - Mo CHEVALERET
VUE Etage élevé Balcon
87 m2, 4 P., asc. - ODE. 42-70.

Près ARAGO Standing Balcon
Luxueux 75 m2, cuisine équipée, 2 park. 530.000 F. - 589-49-34.

VIIe ELEGANT 8 PIECES GRAND STANDING
Serv. Gar. - 567-47-47, matin.

QUAI D'ORSAY (prox.)
7 PIECES 195 M2, immeuble 1930, 3 réceptions, 4 chbres, 2 bains, 3 chbres serv. 1 box. - 076-02-63, le matin.

BIR-HAKEIM
5 P. Chambres sur verdure Imm. récent, stand.
633-29-17 - 577-38-38

DENFERT-ROCHEREAU
SITUATION PRIVILEGIEE SUR VOIE PRIVEE
ATELIER Duplex 90 m2, 2 chbres.
633-29-17 - 577-38-38

VAL-DE-GRACE
56, RUE GAY-LUSSAC
Imm. pierre de taille - Ravalé Gd séjour, 3 chbres, tt conft. Bains, w.-c. Vendredi 14 à 18 h.

JUSSIEU
Imm. pierre de taille, ascens. 5e étage - Balcon - Soleil
BEAU 5 P. CONFT
JOLIMENT RENOVE
PRIX 700.000 F
Vendr., sam., lundi, 13 à 18 h., 29, rue du Cardinal-Lemoine
Tél. : 622-35-83

XVe - FRONT DE SEINE
Imm. neuf jamais habité, 9e ét, STUDIO TT CONFT + PARK. 210.000 T.V.A. incluse. 578-25-51.

SQUARE SAINT-SÉVERIN
Immeuble rénové - 100 m2
TRÈS BEAU DUPLEX
Caractère - Prix 580.000 F
28, rue de la PARCHEMINERIE
Tél. : 633-85-30

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
4/5 PCES - GD CONFT
VUE EXCEPTIONNELLE
325-32-77 et 707-12-60

CHARLES-MICHELS
Imm. 1969 - Gd 3 p., tt conft. Balcons - Téléphone - Parking Jeudi et vendredi de 14 à 17 h., MARTIN, rue Saint-Charles n° 71 bis ou 742-99-09

2 P. CFT - 95.000 F
Petit rafraîchissement
Excellent placement
Tél. propriétaire : 873-95-86

TOLBIAC
Bel imm. pierre de t. 2e étage sur rue calme. Beau 2 p., cuis., w.-c., entrée. 155.000 F - Avec 70.000 F compt. - Tél. 588-08-56.

RUE MADAME
6 p. Tt cft. Bon plan. Standg. 202 m2. - La pptaire LAM. 99-04.

EXCEPTIONNEL
DUROC. 2 pièces, refait neuf. TEL. Cave, imm. bourgeois. RARE - 325-75-42.

Région parisienne

MEUDON - OBSERVATOIRE
Résid. classe except. dans parc, lisière forêt, calme, belle vue. 4 p., 125 m², 2 dressings, office, cave, 2 park. Téléph. 027-55-72.

PORTE BAGNOLET (93)
Imm. stand. 1974, grand studio 40 m², dressing aménagé, cuis., s. de b., cave, parking, sous-sol. Prix 190.000 F. — Tél. 203-27-04.

MEUDON/BELLEVUE
Dans très belle résidence proche forêt, living + 2 chambres, tt confort. MARTIN, Dr Oroil - 742-99-09.

CELLE-ST-CLOUD/Elysée II
Superbe 6 pièces, balc., parkg, soleil, 480.000 F - 727-86-95.

118 APPARTEMENTS DANS LE **78**
4.000 PARIS et AUTOUR
L'ordinateur de la
MAISON DE L'IMMOBILIER FNAIM
sélectionne gratuitement l'affaire que vous recherchez. Consultation sur place ou par tél., questionnaire sur envoi de votre carte de visite. Chambre Syndicale des Agents immobiliers F.N.A.I.M. 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. : 757-62-02.

A vendre, RUEIL/Mt-Valérien appt 4 p., cuis. équ., loggia, balcon (sud) parkg, cave, rés. 1974. Asc., tél ap. 19 h. 977-37-27.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
10 min. à pied du RER, près forêt, part. vd appt 100 m² ds imm. moderne, gd séjour ensoleillé, 3 chb., 2 bs, cuis., w.-c., cave, parkg. Tt conft. 540.000 F + C.F. 10.000 F. Tél. le soir : 963-23-48, ou écr. au journal no 6.080. Agences s'abstenir.

S.C.P. - Guy HANOT-Gérard DEBURE, notaires associés - 80270 AIRAINES. T. (22) 26-00-15
A VENDRE
St-Denis, 24-26 rue Catulienne, appart. 1er étg. 5 p., cuis., cave.

NEUILLY RESIDENTIEL
PROMOTEUR CONSTRUIT IMMEUBLE GD STANDING
Livraison 3e trimestre 1979
Etudions votre plan avec notre architecte, toutes possibilités du STUDIO au 8 PIECES
624-39-49, pour rendez-vous

LE VESINET 4' R.E.R. - Petit imm. standing
2 APPTS atten. 115 + 45 m2 en 1 au 2 lots. Ag. Oprand, 966-00-48

Mo CACHAN Très bon stand., belle vue sud, 5 p., 380.000 F. 655-17-60 (soir).

BOULOGNE 100, rue de CHATEAU
6e étage, ravissant liv., 2 chbres, balcon s/jardin, récent et impeccable, parking. - 605-10-08.

NEUILLY Beau 80 m2 refait neuf
sur verdure, immeuble ravalé. Téléph. : 766-81-80, heures bur.

MEUDON - BELLEVUE
Part., 5 pces, 120 m²+balcon, séj. 50 m², 3 chbres, 2 s. bs. Prix intéressants. Tél. 626-30-67.

Entre le lac d'Enghien et la Forêt de Montmorency
SOISY-SOUS-MONTMORENCY
CALME, VERDURE, VUE IMPRENABLE.
Magnifique DUPLEX de 5 pces avec terrasse et grand balcon ouvrant sur jardin intérieur.
Visite sur place : VANTALON, 17-19, aven. Général-de-Gaulle, face à la poste de SOISY, Samedi, dimanche et lundi, 14-19 h. ou tél. : 544-38-78 -

MEUDON AV. DU CHATEAU LUXUEUX 5 P. + CHBRE. 600.000 F. 236-87-04.

Province

MONTPELLIER, vds, périphér. Nord, F 5, 98 m2, loggia, garage, vue except., s/pinède et colline, ts serv. 150.000 F + 40.000 C.F. Téléphone : (67) 75-32-29, soir.

BEZIERS Part. vend F 5 (const. 71) très bien exposé, pl imm. calme, 90 m2, placards, loggia, balc., cellier, chff. cent. indiv. gaz. Lib. janv. 205.000 F + garage. - Tél. : (67) 76-70-10.

NICE Dubouchage, Splend. appt 5 pièces, 3e ét., 150 m2, balc. circul., vue, parfait état. Rare. 560.000 F. (16) 93/80-24-90.

VENCE
sous la lumière de la
COTE D'AZUR LA RESIDENCE HENRI-MATISSE
9 km de la mer, proche du cœur du village, au calme, route de Saint-Paul, 19 appartements, 2 ascenseurs, chauff. électrique intégré indiv., 2, 3, 4 pièces de très gd standg, piscine, larges terrasses avec loggia. Livraison été 1978. Appartement témoin.
Commercialisation BERTEAU FONCIER 178, avenue Emile-Hugues 06140 VENCE
TELEPHONE : (93) 58-01-56

OFFICE FRANCO-BELGE D'INVESTISSEMENT
Vend directement dans les 12e - 14e - 18e arrondissements et Vincennes
250 studios,
deux pièces et duplex de caractère entièrement rénovés
déjà loués ou prêts à habiter, gestion assurée
Placements élevés et sérieuses garanties
Téléphonez de 8 h à 20 h
Possible vente en bloc de 2 à 15 millions
intermédiaires acceptés si clients
555-92-72
O.F.B.I. Bureaux 109, r. de l'Université 75007 PARIS

TOURAINE
cse dép., Part. vd prop. week-end, 2 h. 30 Paris, pr. gr bourg, VUE EXCEPTIONNELLE pr. rivière, caves, dans roc + mais. tourelle, 3 P., kitch., S. d'eau (possib. extens.) + petit bois, E.E., terrain de 8.000 m2, possible 10.000 ou 16.000 m2. PRIX : 250.000 F. Téléphone : (47) 05-39-71 av. 9 h. 30 sf sam.

TOURS - PLEIN CENTRE
Part. vd, cause départ, très bel appt récent, état impeccable : 5 Pces, cuis., S. bs + S. d'eau, asc., caves, pos. gar. 470.000 F. Av. 9 h.30 sf sam. : (47) 05-39-71.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles, paiement comptant.

Cherche 3 ou 4 P., tr. bon état génér., tt cft, situat. agréable. Ag. s'abst. Tél., le soir, 535-96-52.

maisons individuelles

A 15 KM DE COMPIÈGNE
des maisons résidentielles dans un site privilégié
dans le parc du château de Bellinglise
Les Marguerites de Bellinglise
4 à 6 pièces - beaux terrains
CRÉDIT AGRICOLE
nouveau prêt conventionné
Sur place tous les jours de 13 h à 18 h 30 (sauf mar. et mer.) ; sam., dim. de 11 h à 13 h et de 14 h 30 à 19 h. 60157 - Elincourt Ste Marguerite.
Tél. (4) 476.10.73

Versailles/Buc. Part. vend mais. indiv. 150 m2, terrain 1 200 m², 3 chbres, séj. 40 m2, cheminée, gar. dble, 2 s. de bns, 30' de Paris. Px 650.000 F. T. 956-16-08

Agence de Chevry 2 propose la VALLEE de CHEVREUSE :
mais. 5 Pces, séj. av. mezzan., cuis. équipée, terrain planté de 626 m2 : 515.000 F ;
mais. 6 Pces, 146 m2 habitables, 5 chbres, 3 bains, cuis. équipée, garage 2 voitures : 525.000 F ;
mais. 8 Pces, luxueusem. amén., 6 chbres, 3 bains, cuis., équip., terrasse, très beau jardin : 685.000 F (frais réduits).
CPH IMMOBILIER, Agence de Chevry 2
Tél. : 012-12-12

viagers

Près Mantes - Maison rurale occupée femme 91. - 2.300 m2. 5 p. 200.000 + 1.300 sur 1 tête.
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

LA RENTE VIAGÈRE
vend vite et bien
G. BOUE N.D.I.
9, rue Lagrange (5e) - 633-71-47

villégiatures

LA BRETESCHE
Près LA BAULE
quelques appts entièrement équipés pour 4 à 6 personnes, disponibles juillet à septembre. Location à la semaine - Renseignem. Mme GAGHEUR, 35, av. de l'Opéra, Paris (2e). Tél. 261-52-31 (heures bureau).

A louer juillet CAP-D'AGDE, très beau 4 pièces, 5.000 F. Tél. (67) 28-26-97, tte journée.

châteaux

OISE
CHATEAU DANS PARC DE 76 HA
Gros-œuvre parfait état (4 000 m2 habitables), avec ferme, haras, étang de 6 ha., rivière.
POSSIBILITE D'ACQUERIR 165 ha. forêt attenante.
65 km PARIS autoroute-Nord - 40 km ROISSY. Fr. DAVID, 12, r. B.-Dumas, Neuilly - 624-57-22.

maisons de campagne

Cause départ vend à 125 km de Paris par A-6 jolie maison ancienne rénovée, comprenant : gd séjour, 2 chbres, cuisine, salle d'eau, 2 w.-c., tout confort, grange et grenier, Tél., jardin 1 500 m2, grands arbres. Prix meublé et équipé : 280 000 F. T. : 504-65-95 et (38) 94-03-27.

45 km PARIS autoroute OUEST
SPLENDIDE chalet 80 m2 S/800 m2 terrain. OMHISPORTS Prix 250.000 F. Tél. : 551-65-52.

YONNE
145 km Paris, ds village proche forêt, MAISON ANCIENNE, gros œuvre parft état, intérieur à terminer, cour, jardin. PX 70.000 F. CAB. BOUVRET : 27, av. Gambetta, JOIGNY (89). Tél. : 16 (86) 62-79-44

ANCIEN PRESBYTÈRE
Rte du TREPORT, 120 km Paris Excellent état, 8 pièces, terrain 800 m2 clos. Prix 170.000 F. Crédit possible. Tél. (16) 44-46-62-56, même dim.

pavillons

ACHETE pavillon à restaurer 5 à 7 p., au RAINCY-VILLEMOMBLE ou VERSAILLES ou VESINET. Adr. offre à Barrebi, 5, r. de Provence, Paris-9e.

78 MAUREPAS. Part. vd pav. jumelé 72, rue calme pr. centre, 125m2 hab., s. de séj., 4 ch., 2 s. bs., c., gar., patio 305 000F. + 29 000 F. C.F. T. 050-55-06.

18e A SAISIR - PRIX TRES INTERESSANT
Pavillon construction récente, 2 étages. 5 p., cuis., s. de bains, chauff. central. - Convient ccial. 551-68-39, matin

ISSY-LES-MOULINEAUX PAV. 6 P. - Conft
S. de bains, chff. centr. Excell. état. Jardinet. - Près transports. Prix : 450.000 F. - Tél. 605-13-55.

SAINT-MAUR BELLE MAISON Séjour dble, bur., 3 chbres, 2 bains, belle cuisine équipée. S/500 m2 clos murs. Près R.E.R. - 740.000 F S.E.M.A. - 283-59-93

VILLEJUIF Pav. 2 P.
Cuis. équipée + 2 petites p., sous-sol, jardinet, gar., impecc. 270.000 F - Avec 150.000 compt. Tél. : 588-70-98

ENGHIEN 9, AV. REIZET
Coquet pavillon, ss-sol, 4 P., gde cuis., s. bns, chff. mazout, gar. Jardin 260 m2. Impeccable. 400.000 F. - Avec 80.000 F. S/place jeudi, vendredi, 14-19 h. Tél. : 989-60-60

FONTENAY-SS-BOIS
MAISON BOURGEOISE
TOUT A PROXIMITE
Autobus à la porte, RER 10 min. 6-7 Pièces, 155 m2 habitables, PARFAIT ETAT, séjour 43 m2, 4 chambres, tout conft., garage, jard. paysagé donn. sur 2 rues. PRIX : 530.000 F.
Vis., s/place, vendr. 23, sam. 24, lundi 26, de 15 à 20 heures, au 185 bis, de la avenue République 94-FONTENAY-SOUS-BOIS
SODIM : 343-48-19 ou 49-01.

CHOISY-LE-ROI
Gd pavil. bon état, séj. double 38 m² + balcon, 5 chambres, tt confort, gd sous-sol, chauffage central neuf, jardin. 490.000 F. — Sur place les 21, 22, 23 et 24 juin, de 14 h. à 18 h. 30, 65, rue Mirabeau. — 257-03-03.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

propriétés

SAUMUR
Vue panoramiq. S/2.500 m2 terr. Magnif. pav., ent., séj., salon, 2 ch., cuis. bns wc+atel. 60 m2. Px cour. 475.000 av. 95.000 cpt.
AVIS 65, av. Général-de-Gaulle, SAUMUR
(16) 41-50-46-79 ou Paris 274-24-45

GARE UZES. Mas anc., 10 p., cheminée, cour intérieure, dép. Habit. de suite. Prix 500.000 F à déb. T. Gillain (66) 87-42-11.

Région ANDUZE, tr. bel. mais. maître, 3 ét., 10 pièces+ferme à rénover. Terr. 14 ha., eau, E.D.F., tél., accès vue 950.000 F
Céven. Propriété 35 ha. envir., plus. bat. bon état, habit., cft, eau EDF, téléph. accès, vue, 1.550.000 F.
Rég. St-Jean-du-Gard, maison rénovée, 4 pces, s. bs, wc, caves, greniers, 8.500 m² terr., joli site eau, EDF, tél. 420.000 F
S.A.R.L. VAL EMERAUDE, B.P. 33, 30140 ANDUZE. Tél. (66) 61-76-45. 30460 LASALLE, tél. (66) 85-20-97.

SUD D'ORSAY (91)
Ancienne ferme s/parc, 2.088 m² GRAND LUXE INTERIEUR réceptions 125 m² + 10 chbr., 5 s. bains, wc + dépendances. Px 905.000 F - Tél. : 490-73-71.

VALLEE DE L'AISNE
SAINT-ERME (150 km Paris)
A VENDRE :
MAISON façade 17 mètres 10 ARES (dt 5 ares de terrain) 5 p. tt cft, chauffage central (+ grenier amén. comprenant 1 gde chbre et 1 petite pièce avec chauff. cent. ent. carrelé). B. DEP. GAR. (pr 2 ou 3 volt.). JARDINS (arbres fruit.), toiture ref., gr. œuv. b. ét. Tous comm. Ecole, S.N.C.F., est. 280 000 F. T. dom. 905-58-39 après 19 h.

LANDES 8 km OCEAN tr. belle ppté 3 000 m2. R.-de-ch. 2 p., gar., 4 p. au 1er ét., tt cft : 170 m2 A SAISIR. Tél. : 188 St-JULIEN-EN-BORN. URGENT.

Bordure forêt Fontainebleau FERME RESTAUREE 6 P. + dépend., clos murs, jardin arborisé, bassin, 400.000 F. Propriétaire : 16 (38) 95-87-22.

Particul. à particul. orée forêt FONTAINEBLEAU
superbe ppté état neuf, cuisine équipée, séj. dble + 5 chbres, s. de bains, toil., w.-c., sous-sol, parc de 7 000 m2, aucun frais. TEL. : 422-80-57.

CASSIS PLAGE à 900 mètres
PART. vend MAS PROVENÇAL tt cft, 320 m2+logt gard.+dép. Ds 8.000 m2 vigne. Px 1.650.000. VANDENBERGE, 437, Prado 13008 Marseille. - (91) 76-01-12.

45 km SUD PARIS - VALLEE
SEINE Ppté s/3.500 m2 clos avec 2 bungalows + maison habit. s/ss-sol complet. 5-6 P. Tt cft. Px 650.000 F. Très urgent. - CICAVIL : 437-82-89.

Rég. GISORS Belle vue PPTE parft état. Entr., gd séj., cuis., 3 ch., bns, chff, cal, ss-sol, joli jardin 2.500 m2. Prix 320.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS Tél. : (16-32) 55-06-20

SERVON (77) Accès par A-4
Vaste MAISON BRIARDE sur 1,900 m2. Gd séj., s. à manger, 5 chbres, 4 s. bains, piscine. 720.000 F. — SEMA : 283-59-93.

SOLOGNE
région
NEUNG-SUR-BEUVRON
— Prop. 25 ha bois, étang 6 ha.
— Fermette libre.
— Prop. 33 ha bois, étang 9 ha.
— Maison à restaurer.
Cabinet LA SOLOGNE 41200 Romorantin Tél. : (54) 76-02-92.

50 km SUD PARIS
Petite ppté plein centre bourg, entr., séj., cuis., 2 ch., s. bains, wc, chauff. cent., tél., sous-sol + cave voûtée, garage, terrain agrément 1.700 m2. 590.000 F. 499-22-67, pour rendez-vous.

SOLOGNE
A vendre
Terrains et territoires de 1 à 100 ha avec étangs, dont certains constructibles.
Tél. matin, de 9 h. 30 à 11 h., 16 (38) 35-00-58.

TOURAINE
cse dép., parf. vd propr. w.-end 2 h. 30 Paris, près gros bourg. VUE EXCEPTIONNELLE près rivière, caves dans roc + maison tourelle 3 p., kitch. sal. d'eau (possibil. extension) + p) bois. eau, élec., terrain 8.000 m², possibilité 10.000 ou 16.000 m². PRIX 250.000 F. (47) 05-39-71, av. 9 h. 30. sf sam.

LE PERREUX RÉSIDENT.
Sur 1.300 m² (possib. 2.200 m²) clos de murs.
SPLENDIDE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE
300 m² habitables, récept. 55 m², 7 ch., 3 bns, ch. cent. gaz, gar. 2 voitures - Etat impeccable. Cabinet BERTRAND, 86, bd de Créteil, Saint-Maur. Téléph. 886-42-42.

RÉGION LISIEUX
2 H. PARIS, 40 MIN. DEAUVILLE, belle propriété sur parc planté 4.500 m², grand séjour, salon, 6 chbres, endroit calme, verdoyant. Prix 345.000 F, actes compris. Téléph. M.T., (31) 32-72-06.

CHATELAILLON (17)
4 km. mer, 8 km. La Rochelle, pêche, chasse, part. vd maison compr. rez-de-ch. : entrée, séj., gde cuis., w.-c., sal. de bs. A l'ét. : 3 ch. + 2 p. habit., petit jard. fleuri, potager, le tout clos de murs. Prix 200.000 F. Ecrire M. GAIGUANT Gilbert, 1, place de l'Eglise, 17-SALLES-SUR-MER, ou téléph. 950-18-53.

TOURAINE, 6 km Tours, propriété : maison 5 pièces et dép. 100 m2 couverts, 75 ares de terre av. arbres. Px : 250 000 F. A VOUVRAY, près Tours, coin de pêche, 53 ares, sur la Cisse, en bordure de route. 25 000 F. Champion, Hôt. des Quatre-Vents 72200-La Flèche. (16) 43-94-00-61.

terrains

CRETEIL, 500 m² : 250.000 F.
GIF, 1.000 m² : 260.000 F.
ARGENTEUIL, 400 m² : 160.000.
MAREIL-MARLY, 770 m² : 260.000 F.
Téléph. 584-05-98, 05-99.

BUC, 5 MIN. DE VERSAILLES, exposition plein Sud, entouré de forêt, 2.000 m². Prix 370.000 F. Téléph. 970-21-43, heures repas.

Forêt CHANTILLY, beau terrain à bâtir 10.000 m², façade 60 m². ROUSSEL, téléph. (4) 458-61-66.

UNIQUE, près CHEVREUSE, clairière 7.500 m², 3 km. R.E.R., eau, électr., tél., permis constr. une maison. T. 033-61-40, 359-89-15.

VALLEE CHEVREUSE
Urgent, départ étranger, vend TERRAIN 1.500 M2 divisible 2 lots, 260.000 F chaque. 236-58-60 ou 233-46-87.

8 KM. MONTAUBAN (Tarn-et-Gar.), terrain à bâtir, certificat d'urbanisme, 4.940 m², 20 F/m2. Téléph. (63) 02-96-59, vers 13 h.

A vendre cause départ (dép. 91) beau terrain de week-end 2,5 ha av. chalet, près Milly-la-Forêt - La Ferté-Alais. Ecrire BOREL, 2, rue du Maréchal-Favolle, 13004 MARSEILLE.

170 KM. PARIS DANS VALLEE DES COLLINES DU PERCHE, 4 ha 50 ares, dont ETANG 2 ha 50 ares, mise en eau récente, alimenté par source. 824-56-59.

IMPORTANT GROUPE IMMOBILIER
ACHETE COMPTANT
TERRAINS
TOUTES SURFACES à partir de 5.000 m2.
Faire offre :
Société DEVIO,
60, av. Joffre, 60 - CHANTILLY.
Téléphone : 16 (14) 457-12-02.

SOLOGNE
A vendre
Terrains viabilisés et constructibles, avec ou sans étang et bord rivières. Egalement terrains pour création étang.
Tél. matin 9 h 30 à 11 h : au 16 (38) 35-00-58

villas

DRAVEIL résidentiel, belle VILLA pierre de t., vaste liv., cheminée, terrasse, bur., 3 ch., s. jeux, tt cft, ss-sol total, gar. 3 v., jdin paysagé 3 500 m2 env. A VOIR : 850 000 F 948-70-55.

Part. vend villa 7 p. 1972 surf. 190 m2 à VERRIERES 91, près du bois. Prix : 870 000 F. TEL. : 930-19-07.

ASNIÈRES PRES MAIRIE
récept. 80 m2, bur., 5 ch., cuis. office, gar. 2 voit., 450 m2 terrain, 1 100 000 F. Tél. : 788-49-00.

CHATOU PARC PRIVE Calme
VILLA EN REZ-DE-CHAUSSEE 115 m2, gd séjour, 2 chbres, cuis., bains, lingerie, tt conft, garage. Jardin d'angle 500 m2. PRIX : 650.000 F
AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

BOURG-LA-REINE Centre Calme
Fin 19e - Toit mansardé, 8 P, Jardin clos de murs 1.040 m2. PRIX : 1.320.000 F
AGENCE du MARCHE 663-05-05.

ST-NOM-LA-BRETÈCHE
Village Kaufman & Broad
Belle maison de 5 pièces de plain-pied entièrement aménagée. 990 m2 de jardin privatif. Prix ferme.
Tél. : 043-37-58
pour rendez-vous

SAINT-PIAT (EURE)
20 km de Rambouillet
4 km de Maintenon
Très belle villa 200 m2 sur 2.500m2 de terrain arborisé, entrée, salon, s. à manger, cuis., 4 chbres, s. de bains, dble w.-c., grande terrasse 22 m2, sur très grand sous-sol. Prix 685.000 F. Tél. 050-03-36 et 958-25-05



OFFICE FRANCO-BELGE D'INVESTISSEMENT
Vend directement dans les 12e - 14e - 18e arrondissements et Vincennes
250 studios,
deux pièces et duplex de caractère entièrement rénovés
déjà loués ou prêts à habiter, gestion assurée
Placements élevés et sérieuses garanties
Téléphonez de 8 h à 20 h
Possible vente en bloc de 2 à 15 millions
intermédiaires acceptés si clients
555-92-72
O.F.B.I. Bureaux 109, r. de l'Université 75007 PARIS

Le Monde

régions

Bretagne

LES CONSÉQUENCES DE LA MARÉE NOIRE

2 754 demandes d'indemnisation ont déjà été acceptées par les pouvoirs publics

De notre correspondont

Saint-Malo. — Selon M. Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, qui intervenaient, mercredi 21 juin, devant le comité économique et social (C.E.S.) de Bretagne, 2 914 demandes d'indemnisation consécutives à la marée noire de l'*Amoco-Cadiz* ont déjà été examinées; 2 754 ont été acceptées et 152 refusées, alors que 8 dossiers sont encore à l'étude. M. Bécam a précisé, que « *certains préjudices étaient difficiles à évaluer* ». « *En ce qui concerne* le *tourisme*, a-t-il ajouté, *si la saison est moins bonne, il faudra tenir compte de la pluie et pas seulement* de *la marée noire.* »

A propos de la prévention et de la lutte contre la pollution, le C.E.S. souhaite la mise en place en Bretagne « *d'un groupe d'études et de prévention, d'une base logistique* et *d'un réseau de surveillance qui pourraient constituer le vaste centre antipollution dont* le *président de la République affirmait la* nécessité *dans son discours* de *Ploërmel. Cet organisme regroupant les instances concernées (régions, départements, villes côtières, chambres de commerce, comités* de *pêche...) recueillerait et répartirait des subventions nationales, internationales ou privées, rendrait compte de leur utilisation, coordonnerait les enquêtes ; les chercheurs répondraient devant cet organisme* de *l'utilisation des crédits et* du *progrès de leurs travaux* ».

M. Bécam a pris acte de ce souhait en rappelant que la lutte contre la pollution passait d'abord par le prévention. « *Ce sont les règlements de circulation maritime qu'il faut revoir. Et, sur ce point la France est très combattue au plan international.* »

ANDRÉ MEURY.

DÉCENTRALISATION MAL CONDUITE

Mille cinq cent cinquante emplois supprimés en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan

De notre correspondont

Rennes. — Mille cinq cent cinquante emplois ont été supprimés à la Société parisienne de lingerie indémaillable (SPLI) dans le département d'Ille-et-Vilaine où se trouvent quatre des cinq usines de la société. Quatre cent soixante-quatorze salariés sont employés à Rennes, 200 à Châteaugiron, 374 à Fougères et 344 à Saint-Brice-en-Cogles (où la SPLI représente un tiers des emplois du canton), 100 à Ploërmel (Morbihan). Cette décentralisation (la direction générale est à Paris) qui débuta en 1953 aura tenu vingt ans à Fougères et cent jours à Châteaugiron...

Le 1er juin dernier, après le dépôt de bilan, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la mise en liquidation des biens, et, depuis, le personnel (95 % de femmes) occupent ou surveilleot les locaux. Placés devant le fait accompli, les maires des villes concernées se sont à plusieurs reprises rencontrés. Mais e solidarité apparaît bien difficile dans la mesure où les deux propositions de reprise — venant d'un industriel espagnol et d'un industriel du nord de la France — sur lesquelles le tribunal de commerce de Paris doit se prononcer jeudi 22 juin, ne concernent que la marque Huit dont les articles étaient fabriqués à Rennes et Châteaugiron.

Le cas de Châteaugiron

Le cas de Châteaugiron est révélateur d'une certaine conception de la décentralisation. Considérant que les bâtiments qu'elle louait à Rennes lui coûtaient trop cher la SPLI, après dix ans de négociations, transférait 200 salariés dans un local mis à sa disposition par la commune de Châteaugiron. Pour libérer ce local, la municipalité avait obtenu que les écoles privées soient regroupées dans les bâtiments de l'ancien séminaire où d'importants travaux avaient dû être réalisés.

Le commune a, ensuite, emprunté 1,2 million de francs pour echeter les bâtiments d'une école devenue vacante et prêté 200 000 F à la SPLI afin de financer son aménagement. Installée à Châteaugiron depuis le 17 février 1973 seulement, la SPLI devait verser son premier loyer en juillet. Aujourd'hui la commune se retrouve avec un bâtiment inoccupé, un emprunt à rembourser et deux cents chômeuses supplémentaires.

Déjà eo difficulté à la fin de de l'année 1976 (le déficit était alors d'une trentaine de millions de francs), la SPLI sollicitait l'aide des pouvoirs publics, et un montage financier pour une somme de 34 millions de francs était mis an point avec le concours, ootamment, du FDES et de la Société de développement régional de Bretagne. Mais huit mois plus tard la société proposait une prime an licenciement volontaire à ses employées et cent soixante-six ouvrières étaient congédiées. Conclusion de cette curieuse opération, eo janvier 1978, le P.-D.G. présentait devant le Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles (CIASI) un rapport faisant état de la situation difficile de l'entreprise.

YANN ENJEU.

— *A PROPOS DE...* —

LES VACANCES DES FRANÇAIS EN 1977

Séjours moins longs, voyages plus lointains

Pour la première fois depuis plusieurs années, le taux des départs en vacances d'été a reculé, en 1977, revenant de 51,7 % à 50,7 %. Ce phénomène, sans doute conjoncturel, est l'un des enseignements fournis par les statistiques que vient de publier le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs sur les vacances des Français.

Vingt-sept millions de personnes ont pris des congés pendant 29,5 jours, en moyenne, au cours de l'année 1977. Les chiffres correspondants de 1976 étaient respectivement de 26 800 000 personnes et de 30,5 journées de séjour.

La mauvaise conjoncture économique a naturellement fait sentir ses effets. Les ménages ont restreint leurs dépenses de vacances en raison d'une moindre croissance ou d'une régression de leurs revenus. Ce ralentissement des départs et cette réduction de la durée des séjours varient selon les catégories socio-professionnelles et selon le degré d'urbanisation des communes de résidences. Les professions agricoles, les inactifs, les cadres supérieurs, les patrons de l'industrie et du commerce ainsi que les habitants de la région parisienne et des villes moyennes ont pris plus de vacances. Champions toutes catégories, les cadres supérieurs et des membres des professions libérales sont partis dans une proportion de 90,4 %.

A peine un ouvrier sur deux

En revanche, le comportement des ouvriers, des cadres moyens, des employés et de la population des villes de plus de 100 000 et de moins de 20 000 habitants accuse les effets de la crise économique. En bas de l'échelle, 48,8 % des ouvriers seulement sont partis en congé.

Les Français délaissent de plus en plus leurs provinces. Certes, 58,4 % des journées de congé continuent d'être prises au bord de la mer, mais les vacanciers éprouvent le besoin de se dépayser. En Espagne d'abord (1,9 million de séjours), mais aussi en Italie (1 million), dans les Etats du Maghreb (647 000 séjours) et dans les îles Britanniques (621 000). A noter la vague croissante du voyage aérien qui est choisie par un vacancier sur quatre pour se rendre à l'étranger.

Une plus grande stabilité est enregistrée en ce qui concerne les dates des vacances. 73,4 % des départs, pris entre le mois de juin et le mois de septembre, se concentrent sur la période allant du 28 juin au 11 août. L'étalement des congés reste la tarte à la crème des pouvoirs publics, dont l'action consiste — par exemple avec l'opération « Bison futé » — à mieux répartir ou à diluer les départs pendant les mois « chauds ». Il faut reconnaître que, vue sous cet angle, leur politique a été couronnée de succès, puisque, pour la première fois, la pointe des départs a été enregistrée en juillet et non en août...

ALAIN FAUJAS.

Corse

Dans une interview à « Libération »

« LA VIOLENCE MINORITAIRE EST DANGEREUSE » déclare M. Edmond Simeoni

« *En refusant d'admettre qu'il existait un problème corse et en observant une attitude extrêmement rigide, Giscard a, de fait, choisi l'affrontement* », explique le responsable autonomiste Edmond Simeoni dans un entretien paru dans *Libération* du 22 juin. A soo avis, « *il n'y a pas de dialogue possible... Il s'agit maintenant de savoir comment nous allons continuer à nous battre* ».

« *Il n'existe pas un pays qui était dans la situation de la Corse qui ne soit pas libéré par la violence de légitime défense. Mais la violence de légitime défense ne doit pas être le fait d'un groupe. La violence minoritaire est dangereuse, facile à manipuler* », indique M. Simeoni.

Pour le responsable autonomiste, « *la révolution c'est quelque chose qui n'est pas romantique, et je crois que des gens s'imaginent qu'on viole le peuple. Ce sont des gens qui rêvent...* » D'après lui, « *dans le peuple, il y a une conscience nationaliste, même si elle n'est pas affirmée, revendiquée... Les gens veulent parler leur langue, garder leurs terres, rester au pays... Notre meilleure protection, elle est là. C'est pourquoi il faut faire très attention de ne pas se couper des gens* ».

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Des écologistes occupent un bois pour s'opposer à la construction d'une route

De notre correspondant régional

Cannes. — Un groupe d'écologistes, appartenant à diverses associations de défense des sites et de l'environnement (1), « occupent » jour et nuit, depuis le lundi 19 juin, le bois de Léouvé, entre Cagnes-sur-Mer et Vence (Alpes-Maritimes) pour s'opposer à la construction du tronçon d'une route dite « pénétrante » qui doit relier les deux communes. Cette voie, dont le projet est contesté depuis de nombreuses années, doit traverser le bois de part en part sur près de deux kilomètres et oécessiterait l'abattage de cinq cent vingt-deux arbres (pins d'Alep et chênes verts). Or le bois de Léouvé constitue le dernier espace forestier à peu près intact qui subsiste aussi près du littoral.

Dans un tract, les manifestants ont ootamment « *exigé la protection totale des monts* de *l'arrière-pays vençois* » et rejettent une « *mosaïque de zones protégées savamment disposées pour offrir une vue imprenable aux résidences à construire* ». Selon les associations de défense des sites, en effet, qui ont adressé des télégrammes au président de la République, au ministre de l'environnement et du cadre de vie et au préfet des Alpes-Maritimes, cette « pénétrante » « *est ouverte pour permettre l'urbanisation de l'arrière-pays* ». Elles demandent enfin à être autorisées à replanter la centaine d'arbres qui ont déjà été abattues.

GUY PORTE.

(1) Association de sauvegarde du site de Saint-Paul-de-Vence, Fédération des associations du Sud-Est pour l'environnement (FASE), les Amis de la Terre, Alternative écologiques, Mouvement écologique.

● *La Bibliothèque nationale* va installer prochainement sa première antenne de province à Avignon. Le but recherché par les responsables de cette opération est de donner au public une documentation aussi complète qne possible sur les activités théâtrales dans les régions méridionales. La municipalité offrira les locaux, en cours d'aménagement à l'hôtel de Crochans, deveou Maison Jean-Vilar. — *(Corresp.)*

M. André Chadeau : l'aménagement du territoire est l'affaire des élus

« *L'aménagement du territoire doit devenir de plus en plus une politique locale* », a déclaré, ce mercredi, M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire à l'occasion du dixième anniversaire du comité d'aménagement et d'expansion du littoral Caux-Bray-Bresse (Seine-Maritime). Les responsables locaux, selon M. Chadeau, sont mieux placés que quiconque pour résoudre des problèmes qui ne peuvent être traités qn'à leur échelon : animation des activités économiques, adaptation des services collectifs (éducation, loisirs, actions sociales, activité culturelle, transports), amélioration de l'habitat et création de logements, action foncière et utilisation des sols.

« *Les élus*, a-t-il ajouté, *les représentants socio-professionnels, sont les mieux à même* de *préserver et de mettre en valeur les ressources de chaque pays, promouvoir des actions moins uniformes, mieux adaptées à la variétés des besoins et des situations (...). L'aménagement local traduit la volonté* d'*un aménagement du territoire fondé sur plus de responsabilité, plus de solidarité, plus de diversité* ». Enfin, à l'échelon des pays, « *il faudra accélérer le mouvement de décentralisation et conforter les responsabilités des régions* », a conclu M. Chadeau.

[Prises à la lettre, ces déclarations du nouveau délégué à l'aménagement du territoire, non seulement marquent une inflexion très nette de la doctrine de la DATAR, mais apparaissent comme un véritable « hymne » à la décentralisation, allant bien au-delà des propos tenus récemment soit par le président de la République, soit par le premier ministre ou le ministre de l'intérieur, mardi 20 juin, devant le Sénat, à l'occasion du débat sur les collectivités locales.]

Ile-de-France

LE R.E.R. FAIT RECETTE

Le trafic du R.E.R. a fortement augmenté depuis le début de l'année. Une comparaison entre les mois d'avril 1977 et d'avril 1978 démontre que 38 % de voyageurs supplémentaires ont emprunté le réseau express régional. Cette augmentation est due à l'ouverture en décembre 1977 de la liaison Auber-Nation et au prolongement du R.E.R. vers la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

D'autre part, le trafic du métro a augmenté plus que les années précédentes. Alors qu'il stagnait ou ne progressait que de 1 %, une progression de plus de 2 % a été enregistrée entre avril 1977 et avril 1978. Quatre millions de voyageurs utilisent chaque jour le métro.

● *Le commandant* d'un *navire panaméen condamné à Nantes.* — Le tribunal commercial maritime de Nantes a condamné à deux mois de prison ferme et 1 800 F d'amende le commandant d'un navire panaméen, qui avait pris la fuite alors qu'il était retenu dans le port depuis trois mois. Le capitaine Nigeen, de nationalité suédoise, qui a été jugé par défaut, commandait le cargo *Martin-II*. Le navire avait été retenu dans le port de Nantes par le syndicat des marins C.G.T. en décembre 1976, qui critiquait les conditions de sécurité à bord du navire et les rémunérations de l'équipage.

● *Difficultés à la frontière espagnole.* — Près d'un millier de poids lourds étaient bloqués, dans la soirée du mercredi 21 juin, aux postes frontière d'Hendaye et de Biriatou (Pyrénées-Atlantiques), par suite de la grève observée par les douaniers espagnols. En fin d'après-midi, les embouteillages étaient tels au poste de Biriatou que les responsables de l'autoroute A-63, qui, le matin même, avaient ouvert un oouveau tronçon à la circulation, ont décidé de fermer la portion Saint-Jean-de-Luz - frontière.

ENVIRONNEMENT

LES ARBRES ET LES FORÊTS A L'HONNEUR LE 24 JUIN

Une deuxième « journée de l'arbre » est organisée le samedi 24 juin, à la veille des départs en vacances, par les ministères de l'environnement et du cadre de vie et de l'agriculture, qui ont préparé une campagne d'information sur le thème « respect et protection de l'arbre et de la forêt » : diffusion d'affiches et d'une brochure, éditée à 800 000 exemplaires, énonçant les « dix commandements de la forêt ». Les professionnels et les associations de défense sont associés à cette campagne ainsi qoe la radio et la télévision. Un concours destiné aux jeunes sera organisé dans les écoles. MM. Michel d'Ornano et Pierre Méhaignerie se rendront dans les Landes ce jour-là.

Des opérations de découverte de la forêt, de nettoyage des sous-bois, seront organisées dans chaque département ainsi que des actions d'information pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts.

« *La forêt est fragile* », a indiqué M. Méhaignerie, en évoquant les 100 000 hectares détruits par les incendies en 1977, la perte des trois quatrs des jeunes plantations à la suite de la sécheresse de 1976 et les milliers d'arbres abattus par la tempête de neige en février dernier.

Le Monde

économie

LA SITUATION SOCIALE EN FRANCE

Les salariés du groupe Boussac manifestent pour la défense de l'emploi

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. du groupe Boussac ont appelé les salariés à manifester, ce jeudi 22 juin après-midi, contre les menaces pesant sur leur emploi. Le travail doit cesser dans l'ensemble des usines et aux sièges sociaux. Des manifestations sont prévues à Epinal et à Paris devant le siège du Crédit lyonnais. Après le refus par les banques des propositions de M. Marcel Boussac par les banques qui soutiennent l'entreprise (« le Monde » des 21 et 22 juin), la situation de trésorerie du groupe demeure en effet critique. Les prochaines échéances s'avèrent problématiques et la mise en liquidation du groupe apparaît inévitable si une solution n'est pas trouvée d'ici au 30 juin. La vente immédiate du groupe Dior, que la société Cartier s'est déclarée disposée à acheter, ou une intervention des pouvoirs publics — qui n'ont pas pris officiellement position — pourraient seules permettre de débloquer la situation. En attendant, l'inquiétude monte dans les Vosges, où plusieurs milliers de salariés du groupe sont menacés de licenciement.

La grande misère des Vosges

De notre correspondant

Epinal. — « *La ligne bleue des Vosges a changé de couleur. Elle est devenue rouge. Rouge comme un signal de détresse. Espérons qu'il sera enfin entendu par les pouvoirs publics.* » Cette mise en garde est faite par M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges. Les ouvriers textiles de la vallée du Rabodeau auxquels il s'adresse écoutent silencieux, quand l'un d'eux s'écrie : « *Le signal, il y a longtemps qu'il clignote et le gouvernement n'a jamais rien fait.* »

Il est vrai que le dépérissement économique de ce département dit « *sinistré* » remonte à plusieurs années. Les licenciements massifs dans le textile, premier secteur industriel du département, et les menaces qui pèsent sur les 6 400 emplois de Boussac ont tout à coup braqué les projecteurs sur les Vosges. Pourtant, au cours des cinq dernières années, des conflits durs, nés de suppressions d'emplois ou de fermetures d'usines dans toutes les branches industrielles (Manuest, Duceux, Montefibre, etc.), annonçaient la situation d'aujourd'hui.

En 1977 on recensait 2 379 licenciements économiques, soit 46 % de plus qu'au cours de l'année précédente. Pour les quatre premiers mois de 1978, 1 154 licenciements ont déjà été annoncés et l'on redoute d'autres mesures de réduction d'effectifs en dehors de Boussac. Les perspectives d'emploi pour les jeunes sont désormais inexistantes ainsi que pour l'importante main-d'œuvre féminine.

Comment expliquer que les Vosges vacillent plus que tous les autres départements sous les coups de la crise ? La structure de l'industrie vosgienne, édifiée à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, explique en partie la situation. Ce long passé manufacturier est en effet un handicap évident dans la mesure où la plupart des industries implantées au creux des vallées n'ont pas su ou pas pu se moderniser. A cela s'ajoute l'enclavement qui fait que les Vosges sont restées à l'écart des grands axes de communication et des flux de circulation.

Jamais leur position au centre du Marché commun n'a été exploitée. « *Certes*, reconnaît M. Prioux, préfet, *mais il est des secteurs sains qui sont autant de garanties et d'atouts pour l'avenir. Il ne s'agit surtout pas de dramatiser. Nous recherchons des solutions qui apportent à une population dont je comprends l'angoisse, des emplois diversifiés et stables.* »

Unité et divergences

« *Qu'avez-vous fait pour trouver des remèdes à tous les maux dont souffrent nos Vosges ? N'oublions pas la responsabilité des pouvoirs publics.* » M. Bresson, apparenté communiste, accusait, lors d'une récente réunion du conseil général, le président Poncelet, sénateur R.P.R., qui réclamait un front uni de l'assemblée départementale face aux pouvoirs publics. « *D'accord, mais que les choses soient claires* », a répliqué M. Bresson.

Cette unanimité constatée parmi les conseillers généraux réjouit M. Poncelet. Lors de la composition de la délégation qui a rencontré le 13 juin M. Chadeau, délégué à la DATAR, il n'est plus à souligner qu'elle était représentative de toutes les tendances politiques. « *Ce qui amuse, étonne et agace certains à Paris* », précise-t-il.

« *Le bateau vosgien est secoué de toutes parts. Serrons-nous les coudes pour l'empêcher de couler* », répond le président du conseil général, ancien secrétaire d'Etat auprès du premier ministre.

Cette surprenante unanimité, on ne semble pas la partager dans tous les milieux politiques et syndicaux. Elle fait « *sourire* » la C.F.D.T. « *Mascarade* », ironise la C.G.T. Pour ces deux syndicats, une seule solution aux difficultés : la lutte quotidienne dans les entreprises. Il faut, disent-ils, hurler nos angoisses, nos colères dans la rue et partout si l'on veut être entendu. Le succès de la journée d'action du 26 mai constitue à leurs yeux un « *encouragement* ». Pour les observateurs elle est le reflet d'un malaise profond qui tend à se doubler d'une sourde colère.

Le désespoir des travailleurs

« *Le désespoir des travailleurs que je rencontre est tel qu'il peut déboucher sur tout, y compris la violence* », explique M. Pierre Blanck, maire et conseiller général socialiste d'Epinal. « *Les gens sont le dos au mur. Ils sont prêts à se battre avec la dernière énergie* », s'inquiète un élu de la majorité au retour d'une visite dans la vallée de la Moselotte. Cette combativité, on l'a constatée, en effet, depuis le début de l'affaire Boussac. Elle se manifesta en particulier lors de la venue à Senones et à Ortoncourt de M. Jacques Petit, chargé de mission du groupe Boussac. « *Sans le sang-froid des délégués syndicaux, le pire n'aurait pas été évité* », se souvient M. Jean-Claude Laroche, permanent C.G.T. Quant à l'unité d'action C.G.T.-C.F.D.T. elle s'étend dans de nombreuses occasions à la FEN, à F.O. et à la C.G.C.

La scène politique départementale est à l'image de ce qui se passe au plan national. Majorité et opposition ne se ménagent pas. M. Seguin, député R.P.R. d'Epinal, qualifie le plan textile du P.S. de « *suite de vœux pieux* ». Le P.C. et le P.S., qui ont progressé sensiblement aux dernières élections législatives, ne se bornent pas à dénoncer « *les responsabilités écrasantes de la droite* », et réaffirment à toute occasion leur opposition à tout licenciement.

Au sein de la majorité, qui ne semble pas croire en l'avenir du textile tel qu'il est et qui cherche « *sans tempête* » des emplois de reconversion, les querelles nées lors des législatives avec la candidature de M. Stoleru, ne sont pas apaisées... C'est le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail que visait semble-t-il, sans le nommer, M. Poncelet, lorsqu'il déclarait dernièrement : « *Il serait malvenu et pour tout dire indécent qu'un homme politique tire les marrons du feu dans cette affaire et se bâtisse une réputation sur la misère des Vosgiens.* »

Les relations entre le P.S. et la C.G.T. se sont détériorées depuis la visite du 1er juin du premier secrétaire du P.S. « *Le plan socialiste n'a rien à proposer pour sauvegarder l'emploi, sinon quelques idées s'inspirant de celles du pouvoir et du patronat*, a estimé la C.G.T., opinion que le maire socialiste d'Epinal a trouvé « *scandaleuse* ». La polémique n'est pas tout à fait éteinte.

Dans les Vosges, point de réunion où ne soient évoqués l'affaire Boussac, le chômage. Evêques et prêtres se sont rangés du côté des travailleurs. Les pasteurs protestants aussi. Tout le monde se sent visé. Et, si, au niveau de l'analyse, de la crise et des remèdes à y apporter, les points de vue ne sont pas toujours convergents, il y a unanimité pour affirmer que « *les Vosges veulent vivre.* »

YVAN COLIN.

L'EXTENSION DES GRÈVES CHEZ MOULINEX

Le revers d'une entreprise très courtisée : la sous-qualification des ouvrières

De notre correspondant

Le climat social reste tendu dans les usines Moulinex : sept usines sur douze sont occupées, et la direction, qui souligne le caractère minoritaire du conflit, peut, à tout instant, faire appel à la police pour faire évacuer l'établissement de Cormelles-le-Royal. Sur l'initiative du préfet de l'Orne, une première rencontre syndicats-direction organisée mercredi soir dans son cabinet n'a donné aucun résultat : « Pas de négociation avant l'évacuation des usines », *ont déclaré deux membres du directoire de Moulinex.*

Caen. — « *Moulinex libère la femme, mais exploite ses travailleuses.* » La C.F.D.T. a retourné le slogan publicitaire de la célèbre firme née de l'invention du moulin à légumes. Il est vrai que, depuis, celle-ci a fait du chemin, employant maintenant plus de onze mille salariés en douze usines disséminées en Basse-Normandie, mais aussi dans les départements voisins de la Sarthe et de la Mayenne. Devenue ainsi le principal employeur de la région, elle est courtisée par tous les élus et les responsables économiques, chacun s'arrachant les unités de production qu'elle a longtemps continué à créer.

La dernière, celle de Bayeux, n'a que trois à quatre mois d'existence. Seulement, depuis quelque temps, la situation semble se retourner. Moulinex se plaint de la concurrence étrangère, accusant les grandes surfaces de casser son image de marque en même temps qu'elles écrasent les prix de ses produits. Tant et si bien qu'elle affirme avoir des stocks importants et qu'entre les fêtes de fin d'année elle a fait chômer le personnel de ses principales usines.

Prudente expectative

Mais la C.F.D.T., elle, affirme que le bilan 1977 prouve que la situation n'est pas mauvaise du tout. De plus, une modification de sa politique se dessine. Depuis quelques années déjà, elle préférait implanter de petites usines à la campagne plutôt que de continuer à développer les grosses unités de production d'Alençon, Caen et Saint-Lô.

En outre, priorité paraît donnée à des investissements en machines perfectionnées plutôt qu'aux créations d'emplois. Enfin, le pouvoir est en train de changer de main chez Moulinex pour préparer la succession du président-fondateur, M. Mantelet. Pour l'instant, c'est le financier M. Saint-Martin qui semble le mieux placé. La médaille Moulinex a un revers qui s'appelle sous-qualification.

Les emplois créés sont, à plus de 80 %, des postes d'ouvriers et surtout d'O.S., essentiellement des femmes, à qui il est demandé un travail de montage de pièces sur chaîne. Ces ouvrières ont des salaires assez bas, entre 1 900 et 2 100 francs nets, affirme la C.F.D.T. Et pourtant ce n'est pas d'elles que le mouvement actuel est parti, mais des outilleurs de l'usine de la banlieue caennaise. Ces ouvriers professionnels, qui entretiennent les machines, gagnent, au moins pour les mieux payés d'entre eux, 4 300 francs par mois. C'est ce que déclare la direction. Salaires relativement élevés ? Toujours est-il que les professionnels, dès le départ soutenus par la C.F.D.T., seule présente à Caen, ont les premiers mis en avant une revendication favorable aux bas salaires : 400 francs d'augmentation uniforme. Mais la mayonnaise du conflit a eu du mal à prendre : la direction refusait en bloc sans faire de contre-proposition ; une petite partie des ouvriers caennais suivaient les débrayages, et la C.G.T. et F.O., implantées dans d'autres usines, ont eu du mal à accepter ce genre de demande.

Maintenant encore, si sept usines sont occupées et si des grèves naissent dans d'autres, il n'y a qu'une minorité du personnel à participer à ces actions. Mais, de son côté, la direction ne réussit pas à modifier la majorité. Ainsi, à Caen, elle n'a pu faire signer une pétition demandant le respect de la liberté du travail qu'à un peu plus de six cents personnes, alors que l'usine en emploie deux mille cinq cent cinquante. La majorité semble rester dans une prudente expectative.

Même prudence aussi dans les milieux du pouvoir : pour les deux principales usines (Alençon et Caen), Moulinex a obtenu des ordonnances d'expulsion, mais les préfets ne semblent pas pressés de les faire appliquer. L'un comme l'autre veulent d'abord utiliser toutes les possibilités de négociation.

THIERRY BRÉHIER.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION RÉCLAME UN MINIMUM DE RESSOURCES POUR LES CADRES EN CHOMAGE

Trop rarement évoqué, au gré des intéressés, le chômage des cadres tend à s'aggraver et la situation des cadres sans emploi âgés de quarante-cinq ans et plus est particulièrement préoccupante. Déçus par l'« *inefficacité* » de l'A.N.P.E.-cadres et de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), un certain nombre d'entre eux se sont regroupés dans une nouvelle organisation, l'Association bénévole pour les cadres demandeurs d'emploi (A.B.C.D.E.), régie par la loi de 1901 et déclarée au *Journal officiel* du 27 février 1978 (1).

Dans une première conférence de presse, réunie mardi 20 juin, M. Gérard Lavigne, président de l'A.B.C.D.E., a défini les objectifs de son association, qui sont d'abord de nature revendicative, avec la réclamation d'un minimum de ressources garanti égal à au moins 120 % du SMIC et sans limite de durée pour les cadres chômeurs qui ont épuisé leurs droits aux ASSEDIC.

Le chômage des cadres « âgés » est, en effet, beaucoup plus long que pour d'autres catégories de sans-emploi, et la seule allocation d'aide publique (16,50 F par jour actuellement), diminué de 10 % par an, provoque parfois des situations dramatiques. Selon une enquête ponctuelle réalisée auprès de ses adhérents âgés de quarante à cinquante-sept ans, l'A.B.C.D.E. a recensé 81 % de cadres qui n'ont pas retrouvé d'emploi pendant la période d'indemnisation des ASSEDIC (deux ans maximum), dont 26 % sont au chômage depuis plus de cinq ans.

Ayant déjà effectué de multiples démarches tant auprès des pouvoirs publics, des parlementaires que des organismes professionnels et des syndicats, l'A.B.C.D.E., qui possède un fichier détaillé de ses adhérents, entreprend actuellement de recueillir des offres d'emploi pour les cadres directement auprès des employeurs, afin d'éviter le « passage », souvent coûteux, par les cabinets de recrutement.

(1) Siège social : 27, rue Dunois, 75013 Paris. L'A.B.C.D.E. a également installé, pour l'instant, huit antennes régionales.

CONJONCTURE

En mai

LA BALANCE COMMERCIALE A ÉTÉ LÉGÈREMENT EXCÉDENTAIRE

La balance commerciale française a été excédentaire de 155 millions de francs en mai (après correction des variations saisonnières). Ce surplus, le quatrième consécutif, est plus faible qu'en avril (692 millions de francs). Les exportations ont atteint 29 519 millions de francs, en progression de 0,8 % par rapport à avril, et de 14,9 % par rapport à mai 1977. Les importations ont représenté 29 364 millions de francs, en augmentation de 2,2 % en un mois, et de 9,7 % en un an. Le taux de couverture des achats par les ventes s'est établi à 100,5 %, contre 102,4 % en avril, et 96 % en mai 1977, mois qui avait enregistré un déficit de 1 073 millions de francs.

En chiffres bruts, les échanges extérieurs se sont soldés par un déficit de 145 millions de francs, alors qu'ils avaient été excédentaires de 925 millions en avril. Les exportations ont atteint 29 841 millions de francs et les importations 29 986 millions de francs. Le taux de couverture s'est inscrit à 99,5 %, contre 103,1 % en avril et 97,4 % en mai 1977 (— 707 millions de francs).

En mai, la balance commerciale agro-alimentaire a pratiquement été équilibrée, les exportations de céréales ayant notamment retrouvé, avec 1,1 milliard de francs, un niveau normal. Cependant, les ventes d'automobiles, de pièces détachées de véhicules utilitaires ont dégagé un surplus exceptionnel de 2,5 milliards de francs. Le déficit enregistré à l'égard des pays de la Communauté européenne a diminué, atteignant néanmoins 560 millions de francs. En fait, les échanges extérieurs de la France se situent actuellement à un palier, un retournement de tendance n'étant pas impossible compte tenu de la conjoncture internationale.

RENAULT : échec de la mission de l'expert

M. Stéphane Thouvenot, expert en droit du travail, chargé de rechercher les causes du conflit à l'usine Renault de Flins et de proposer les bases d'une solution négociée, a remis son rapport ce jeudi 22 juin sur le bureau du vice-président Daniel Faucillon, juge des référés du tribunal de Versailles, alors que les discussions sont suspendues à l'usine et que le travail reprend très partiellement aux ateliers des presses.

Dans le rapport qui fait le point de la situation et évoque notamment l'intervention de la police mercredi matin, puis la rupture des négociations quelques heures plus tard, l'expert confirme les déclarations qu'il avait faites devant la cour d'appel la semaine dernière. Selon lui, un minimum de bonne volonté de part et d'autre aurait permis de conclure un accord susceptible de concilier les impératifs économiques avancés par la Régie et les revendications des ateliers des presses.

Désigné par le tribunal en qualité de consultant, M. Thouvenot avait pour mission de permettre aux deux parties de renouer le dialogue. S'il lui a été possible d'indiquer au juge des référés la façon dont, selon lui, le conflit pouvait être réglé, il ne lui appartenait pas d'imposer une quelconque solution tant à la direction de Renault qu'aux organisations syndicales. Un médiateur a pour mission de réconcilier, mais un consultant a uniquement pour charge de mettre les parties en présence. Cette nuance explique sans doute l'échec relatif de la mission de M. Stéphane Thouvenot. Le tribunal s'est certes basé sur les premières conclusions de son rapport pour enjoindre à la direction d'ouvrir des négociations et pour exiger des grévistes qu'ils évacuent les ateliers. Aujourd'hui pourtant, les juges constatent sans pouvoir aller plus loin que la direction et les syndicats se sont rencontrés et que les ateliers ne sont plus occupés. Ils ne peuvent rien faire de plus pour sortir les négociations de l'impasse dans laquelle elles se trouvent.

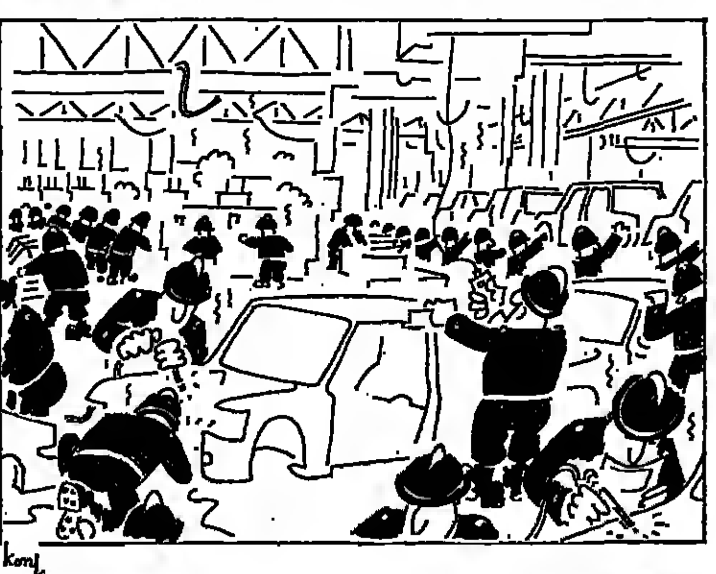
Dans son rapport, le médiateur a relevé un certain nombre de points sur lesquels syndicats et direction ont des vues convergentes : élaboration en commun de tests destinés aux O.S. des presses désirant accéder à la qualification de P. 1, création de chantiers expérimentaux, congés sans solde pour les immigrés... Toutefois, aucun accord ne semble actuellement possible sur les revendications salariales et, surtout, sur les délais nécessaires pour permettre aux O.S. de devenir P 1. Sur ce point capital, le rapport de l'expert prend l'allure d'un constat d'échec. Aucun rendez-vous n'avait été fixé jeudi matin pour une nouvelle entrevue entre la direction et les syndicats.

Vingt presses sur cent

A Flins, les presses de l'atelier de tôlerie recommençaient, très progressivement, à tourner jeudi matin. Une vingtaine seulement — sur plus d'une centaine de grandes presses — avaient pu être remises en route, au cours de la nuit, par des agents de maîtrise. Les autres étaient toujours immobilisées, et les stocks de pièces de carrosserie n'étaient toujours pas reconstitués. Impossible, par conséquence, de faire redémarrer dans l'immédiat les chaînes de montage de la R-18 et de la R-5.

L'atelier de tôlerie était toujours « protégé » par les forces de police, et la situation n'avait guère évolué depuis la veille : la nouvelle équipe de techniciens et d'ouvriers professionnels — au total une cinquantaine d'agents d'outillage et d'entretien, — envoyée sur place pour effectuer les réglages nécessaires à la remise en route des machines, refusait, comme l'équipe précédente, de procéder à cette opération tant que les forces de l'ordre seraient présentes dans l'enceinte de l'entreprise. « *Des grévistes français qui prennent le relais de leurs camarades immigrés, on n'a jamais vu ça à Flins* », résumait l'un des responsables C.F.D.T., M. Dia.

La combativité des O.S. des presses s'est trouvée quelque peu raffermie par ce geste de solidarité. Mercredi après-midi, une centaine d'entre eux, accompagnés d'une dizaine d'élus C.G.T. et de militants C.F.D.T., avaient forcé l'une des portes cadenassées du département 65 — l'atelier de tôlerie — et avaient rejoint les P 1 français en train de faire la « grève sur le tas ». Embrassades, cris de joie, slogans : « *C.R.S., hors des presses !* » Une démonstration purement symbolique. Au bout d'une heure environ, tandis que des gendarmes mobiles prenaient position à l'intérieur même de l'atelier 65, les manifestants quittaient les lieux par une autre issue.



(Dessin de KONK.)

Dans le reste de l'usine, tous les salariés étaient à leur poste de travail, à l'exception des neuf mille personnes mises en chômage technique. La direction n'a toujours pas annoncé la levée de cette mesure. Mais il faudra, de toute façon deux ou trois jours pour que les chaînes de montage fonctionnent à un rythme normal. Le travail des autres secteurs semble moins perturbé. Une cinquantaine de camions ont quitté l'usine, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, chargés d'une partie des pièces produites avant la grève des O.S. et qui étaient restées en stocks.

En fait, la solidarité des autres travailleurs de la Régie n'a pas beaucoup joué dans cette affaire. Cela ne tient sans doute pas aux « divisions raciales » un peu vite invoquées à Flins par certains observateurs, mais plutôt un caractère très « catégoriel » de la lutte des O.S. des presses. La preuve en est que, à Boulogne-Billancourt, où 80 % des ouvriers spécialisés et une partie des professionnels sont, eux aussi, des immigrés, cette solidarité n'a pas fonctionné. Cependant, des débrayages partiels ont été observés dans plusieurs unités de la Régie, notamment à Rueil, où la plupart des sept cents à huit cents salariés sont des ingénieurs, des agents de maîtrise et des techniciens.

● *Nouveaux débrayages chez Berliet* : alors qu'une partie des ouvriers qui observaient des arrêts de travail limités ont repris le travail après avoir obtenu partiellement satisfaction, les caristes poursuivent leur action par des débrayages de quatre heures, et les syndicats ont appelé l'ensemble des salariés à une manifestation jeudi matin, à Lyon, pour participer à la journée d'action organisée par les syndicats de la métallurgie C.G.T. et C.F.D.T.

● *Grève des dockers les 24 et 25 juin.* — Pour obtenir une revalorisation de l'indemnité de garantie (au niveau de 95 F par docker et par jour d'inactivité), et pour que soit respecté l'accord national du 28 avril signé avec les organisations patronales, la fédération nationale C.G.T. des ports et docks appelle les dockers à faire grève samedi 24 et dimanche 25 juin.

● *Condamnation d'un directeur des Fonderies de Pont-à-Mousson pour un accident mortel du travail.* — Le tribunal correctionnel de Nancy a condamné mardi 20 juin le directeur des Fonderies de Pont-à-Mousson, M. Jean Garreau, à 5 000 francs d'amende et 2 000 francs de dommages et intérêts à la C.F.D.T., partie civile, pour homicide involontaire à la suite d'un accident mortel du travail survenu le 2 novembre 1977 à l'usine des fonderies.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Cab. de Me J. DUHAMEL, av., 45, bd Leclerc, Draguignan, T. (94) 68-00-35
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES au Palais de Justice à DRAGUIGNAN
LE JEUDI 29 JUIN 1978 à 14 h. 30

PARCELLE DE TERRE
SUPERFICIE 2 ha 68 a 92 ca
à Ste-Maxime-s.-Mer (Var)

Quartier du Capet
MISE A PRIX : 500.000 F
Rédigé p. l'av. soussig. J. DUHAMEL.

ADJUDICATION au Trib. d'Evry (91), le 27 juin, à 14 h. EN 2 LOTS :
I - MAISON SUR 2 ETAGES, 9 P. ppales, dépendances. TERR. 1.140 m2. - M. à P. 50.000 F.
II - BATIMENTS à USAGE de Cce et BUREAUX. Loués trimestriellement 18.900 F. MISE A PRIX : 30.000 F.
à LONGJUMEAU (91)
4 et 17, r. Gl-Leclerc. - Pr ts rens. :
Mes ELLUL, GRIMAL, 077-96-10
S.C.P. avoc., 3, r. du Village, 91-Evry.

VENTE s/folle enchère après saisie immob. au Palais de Justice à Paris, le JEUDI 6 JUILLET 1978, à 14 h.,

UNE BOUTIQUE

au r.-de-chaussée, Bât. F. d'un IMM.
à St-Maur-d.-Fossés (94)
33, avenue Jean-Jaurès et 9, avenue d'Arromanches (angle).
MISE A PRIX : 15.000 F.
S'ad. Me GASTINEAU, avoc., 29, rue des Pyramides, Paris-1er [260-46-79] ; Me BRAZIER, avoc., 178, bd Haussmann, Paris-8e : tous avocats près Trib. Gde Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil : s/lieux pr visiter.

Adj. au TRIB. COMMERCE PARIS, le 30 juin, à 13 h 45. Fds **MONTRES EN GROS**
DISTRIB. ts PROD. d'HORLOGERIE
24, r. FEYDEAU, Paris (2e). Bail, 2 Appts us. Ccial.
M. à P. (p. ét. h.) 50.000 F. Cons. 25.000 F.
S'ad. Mes DEMORTREUX et SAGAUT, not., 67, bd Saint-Germain, Paris ; Me FERRARI, synd., 85, r. de Rivoli.

VENTE SUR LICITATION ETUDE Me AGIER, notaire à PARIS (8e), 18, RUE BOISSY-D'ANGLAS, LE LUNDI 10 JUILLET 1978, à 14 h. 30
EN UN SEUL LOT

117 PARTS DE LA S.C.I.C. « Résidence les Tilleuls »
donnant droit à jouissance et vocation à la pleine propriété d'un
APPARTEMENT LIBRE DE LOCATION et D'OCCUPATION
4 pièces principales : environ 95 m2 et UNE CAVE dans l'ensemble sis à
NOISY-LE-GRAND (93), 64, avenue Emile-Cossonneau
IMMEUBLE ACHEVÉ EN 1967 - R.E.R. - MARCHÉ - ÉCOLES
MISE A PRIX : 100.000 F CONSIGNATION : 40.000 FRANCS (chèque certifié ordre Me AGIER).
S'adresser Me AGIER, notaire à Paris (tél. 266-46-66) ; et pour visiter sur pl. à la gardienne de l'imm. mardi de 16 h. à 19 h. et jeudi de 9 h. à 14 h.

VENTE au Palais de Justice à Paris, le lundi 10 juillet 1978, à 14 heures, EN DEUX LOTS :

1er Lot :

IMMEUBLE à CLICHY (92)
27-29, rue Castères
Comprenant :
— **1 BATIMENT A USAGE D'HABITATION** élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et de 5 étages.
— **1 BATIMENT A USAGE COMMERCIAL** élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un étage
MISE A PRIX : 550.000 FRANCS

2e Lot :

IMMEUBLE à CLICHY (92)
18, rue Valiton.
Comprenant :
— 2 CONSTRUCTIONS D'UN REZ-DE-CHAUSSÉE EN FAÇADE SUR RUE HANGAR ET REMISE
— 1 CONSTRUCTION d'un rez-de-chaussée et REMISE, le tout d'une contenance de 6 ares 38 centiares.
MISE A PRIX : 370.000 FRANCS
S'adresser pour renseignements : Me PERARD, avocat, 5, rue Rouget-de-Lisle, Paris (1er), Tél. 260-38-06 ; Me BLIAH, avocat, 43, rue de Richelieu ; Me CASTINEAU, avocat, 29, rue des Pyramides ; Me CHAVINIER, avocat, 11 bis, place de la Nation.

Etude de Me H. LUNEAU syndic, 23, rue Peiresc, TOULON, Var, France, tél. 92-35-42 - Cabinet de Mes C. GIRARD, J.-G. LEVY, J. PIN, avocats, 21, rue Mirabeau, TOULON, Var, France, tél. 92-69-36 - VENTE aux ench. publ. le mardi 11 juillet 1978, à 14 h. 30, au Pal. de Just. à Toulon, d'une

USINE dite MINI ACIÉRIE
dépendant de la liquidation des biens de la S.A. SUDACIER située dans la Zone Industrielle de
TOULON-EST à LA GARDE (var) FRANCE
sur la MISE A PRIX de : 30.000.000 de francs
Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de Me LUNEAU, syndic.

Etude de la S.C.P. Me Louis-Xavier MICHEL, ancien avoué et Me Pierre FRANCK, avoc. assoc au barreau de NICE, av. Jean-Médecin, tél. 87-54-97
Vente aux enchères publiques au Palais de Justice à NICE, pl. du Palais, le JEUDI 13 JUILLET 1978, à 9 heures du matin

DEUX IMMEUBLES à VINCENNES
sur cour et sur rue - 34, avenue du Petit-Parc
EN 43 LOTS dont
BATIMENT A sur rue
11 APPARTEMENTS occupés de 3 pièces - MISES A PRIX : 60.000 francs à 100.000 francs
2 APPARTEMENTS dont un LIBRE de 1 pièce - MISES A PRIX : 30.000 francs chacun
2 APPARTEMENTS occupés de 2 pièces - MISES A PRIX : 40.000 francs chacun
BATIMENT B sur cour
2 APPARTEMENTS occupés de 3 pièces MISES A PRIX : 50.000 F chaque
6 APPART. de 2 pièces dont un **LIBRES** MISES A PRIX : 40.000 F chaque
12 APPART. de 2 pièces dont trois **LIBRES** MISES A PRIX : 50.000 F chaque
HUIT CAVES MISES A PRIX : 500 francs chaque outre les frais
Renseignements à l'Etude de la S.C.P. Mes L.-X. MICHEL et P. FRANCK, avocats associés, 15, avenue Jean-Médecin à NICE, l'après-midi seulement.

VENTE au Palais de Justice à Paris, le lundi 3 juillet 1978, à 14 heures EN DEUX LOTS

SUR le TERRITOIRE de la COMMUNE de
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
(Seine-Maritime)

Premier lot
CITÉ OUVRIÈRE
Rue Maurice-Blot et rue de Seine
Constituée par un groupe de **85 MAISONS et TERRAINS** les constructions comportant chacune au rez-de-chaussée, salle à manger et cuisine ; au 1er étage, 2 chambres ; petite cour (122 m2 env.) dans laquelle W.-C. particulier sur fosse commune à deux maisons - Buanderie - Eau et électricité
CONTEN. CADASTR. 1 ha 62 a 19 ca - 4 LOGEMENTS sont libres les autres sont loués de 100 à 150 francs par mois environ ; et une PARCELLE de 90 a 90 ca, cadastrée section AN, no 85
MISE A PRIX : 500.000 F

Second lot
TERRAIN 31 ares 44 ca - LIBRE DE LOCATION
rue Maurice-Blot et boulevard Lénine
figurant au cadastre de la commune sous les références suivantes : section AR pour 0 a 16 ca et 224 pour 31 a 28 ca - Total : 31 a 44 ca
MISE A PRIX : 60.000 FRANCS
S'adresser Me Georges MIELLET, avocat à Paris, 14, rue des Pyramides ; Me LYONNET DU MOUTIER, avoc., Paris, 182, r. de Rivoli ; Cabinet de feu Me RODOLPHE, synd., Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi ; Me Jacques-Marie GARNIER, s., Paris, 63, bd St-Germain ; Cab. Desert, 34, r. Thiers, Rouen.

Vente sur surenchère du 1/10e au Palais de Justice à Paris, le JEUDI 6 JUILLET 1978, à 14 heures. — EN 2 LOTS

1er lot : 15 ha 29 a 80 ca de TERRES et VIGNES - LOUÉ
2e lot - 3 ha 72 ca 65 ca de TERRES - LIBRE de LOCATION
dépendant du DOMAINE DU CHAMP-DES-BOIS
COMMUNE de VERNOU-EN-SOLOGNE (Loir-et-Cher)
MISES A PRIX : 143.000 F et 71.500 F
S'adr. Me Pierre CALLET, avocat, 61, av. R.-Poincaré à Paris (16e). Téléphone : 704-38-84
Me LAMOTTE, avocat à Paris (7e), 100, rue St-Dominique ; Me DESAUBLIAUX, avocat à Paris (10e), 62, rue du Faubourg-Poissonnière ; Me FRANK, avocat à Paris (16e), 29, boulevard Jules-Sandeau.

Vente Palais de Justice de Bobigny, mardi 4 juillet 1978, 14 h. — EN 2 LOTS
1) TERRAIN - CHAMPS-SUR-MARNE (77) Superficie : 733 m2 8, allée des Marguerites.
2) PAVILLON - NEUILLY-SUR-MARNE (93) 15, rue Jules-Auffret
SUPERFICIE : 204 m2. — Rez-de-chaussée surélevé : 2 pièces, cuisine.
LIBRES DE LOCAT. et d'OCCUPATION **Mise à Prix : 1) 80.000 F - 2) 45.000 F**
S'adr. Me GIRY, avocat à Paris (8e), 12, av. Montaigne, tél. : 356-12-28. DOMAINES, 11, rue Tronchet, Paris (8e), bureau 218, tél. 266-91-40 (poste 815). Pour visiter sur place, le PAVILLON à NEUILLY-SUR-MARNE, 15, rue Jules-Auffret, le vendredi 30 juin 1978, à 15 h et 16 h.

VENTE au Palais de Justice à Nanterre, 179-191, avenue Joliot-Curie, le MERCREDI 28 JUIN 1978, à 14 heures,

UNE PROPRIÉTÉ sise à COURBEVOIE
(Hauts-de-Seine)
Rue d'Evreux No 7
Comprenant PAVILLON élevé sur cave, rez-de-chaussée, 2 Pièces, cuis. et 1 étage, grenier, jardin. Le tout de 138 m2. MISE A PRIX : 150.000 F.
S'adresser pour renseignements à Me Denise NOVI, avocat, 2, rue d'Hauteville, Paris, tél. 824-40-65 ; Me WAQUET, avocat, 21, rue de la Concorde, Colombes ; à tous avocats près des Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre.

VENTE SUR FOLLE ENCHERE au Tribunal de Grande Instance de Paris le JEUDI 6 JUILLET 1978, à 14 heures. — EN UN SEUL LOT

UN IMMEUBLE SIS à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93)
178, AVENUE ARISTIDE-BRIAND, composé de
DEMI-SOUS-SOL : DEUX STUDIOS avec cuisine, une pièce, salle d'eau, W.-C., chaufferie, réduit à poubelles pour tout l'immeuble
AU REZ-DE-CHAUSSEE : 1 BOUTIQUE avec STUDIO, entrée, s. eau, W.-C.
AU 1er ETAGE : 2 STUDIOS, avec balcons, salle d'eau et W.-C.
AU 2e ETAGE : 2 STUDIOS, avec balcons, salle d'eau et W.-C.
AU 3e ETAGE : 2 STUDIOS, avec balcons, salle d'eau et W.-C.
AU 4e ETAGE : 1 STUDIO Lambrissé avec salle d'eau et W.-C.
COUR DERRIERE L'IMMEUBLE
MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
S'adresser à Me Jacques SCHMIDT, avocat à Paris, 17, rue Faraday, téléphone : 924-14-13 et sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 6 juillet 1978, à 14 heures

LOCAL à USAGE de BUREAU COMMERCIAL et PARKING
à PARIS (10e) 42 à 52, rue de l'Aqueduc, 221 a, rue La Fayette et 233, rue du Faubourg-Saint-Martin
MISE A PRIX : 120.000 FRANCS
S'adresser à Me CHARTIER, avocat à PARIS, 34, avenue de l'Opéra (073-68-27) ; à tous avocats près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et NANTERRE ; et sur place pour visiter.

Vente sur conversion de saisie immobilière en vente volontaire au Palais de Justice de Paris, lundi 3 juillet 1978, à 14 heures

PROPRIÉTÉ LIBRE LOCATION - Contenance 17 a 9 ca
à Usage Commercial et d'Habitation avec : Atelier - Cour - Jardin
ALFORTVILLE (94), 53, quai BLANQUI et 2, rue des Ecoles
M. à Px 370.000 F. - S'adr. Me W. DRIGUEZ avoc., Paris-8e, 6, r. St-Philippe-du-Roule, 225-13-20. Me J.-S. LORACH, avocat à Paris (8e), 2, avenue Marceau, tél. 720-75-75. Sur les lieux pour visiter les Mardi, Mercredi et Jeudi, de 14 h 30 à 17 h 30

Adjudication au Tribunal de Commerce de Paris, 29 juin 78, à 13 h 45. FONDS FABRIQUE ET VENTE **MEUBLES EN GROS** DECORATION AGENCEMENT
AVEC BAIL DES LOCAUX COMMERCIAUX situés à
PARIS (12e), 10, RUE DE TOUL
Mise à Prix : 100.000 F (pouvant être baissée). Consignation : 10.000 F.
S'adresser à Me POPELIN, notaire à Paris, 164, Faubourg-Saint-Honoré ; Me Henry GOURDAIN, syndic à Paris, 174, boulevard Saint-Germain.

Vente sur surenchère du dixième, au Palais de Justice à Paris le JEUDI 6 JUILLET 1978, à 14 heures. — EN DEUX LOTS :

DEUX LOGEMENTS à PARIS (4e)
22, rue des LOMBARDS
MISE A PRIX : 44.011 F - 66.000 F
S'adr. Me GASTINEAU avocat à Paris (1er), 29, rue des Pyramides, téléphone : 260-46-79 ; Me RACCAT, avocat à Paris (6e), 27, rue de Fleurus, téléphone : 544-71-20 ; Mes DELANGE, de SARIAC et SCHMIDT, avocats à Paris. Tous les avocats près Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

VENTE après liquidation de biens au Palais de Justice à PARIS,
LE JEUDI 6 JUILLET 1978, à 14 h., EN 4 LOTS

1er LOT (lot no 1 de l'enchère)
UN ENSEMBLE IMMOBILIER à COURBEVOIE
à USAGE INDUSTRIEL et d'HABITATION
2 bis, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19 rue de Chartres - 4, passage Danton 62, 64, 70, 72, 74 rue du Mans et 43, rue Danton
d'une superficie totale de 7.103 m2
MISE A PRIX : 1.000.000 de francs

2e LOT (lot no 3 de l'enchère)
ENSEMBLE IMMOBILIER à CHOISY-LE-ROI
(Val-de-Marne) à USAGE INDUSTRIEL
14 à 24, rue Guy-Môquet et 7, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
d'une superficie totale de 5.489 m2
avec le **FONDS DE COMMERCE** y exploité et le **DROIT AU BAIL** des locaux à us. d'ateliers sis à CHOISY-LE-ROI, 6, rue Guy-Môquet
MISE A PRIX : 2.000.000 de francs

3e LOT (lot no 4 de l'enchère)
800 PARTS nos 20.141 à 20.880 et 65.550 à 65.609 de 10 F chacune de la Sté Immobilière Alexandre-Dumas au PECQ donnant droit à la jouissance ou à la toute propriété des lots nos 181, 123, 162 et 343 du règlement de copropriété **APPARTEMENT** avec cave et dépend. **AU PECQ** 4, rue Alexandre-Dumas
MISE A PRIX : 100.000 F

4e LOT (lot no 5 de l'enchère)
487 PARTS nos 18.463 à 18.949 de 10 F chacune de la Sté Civile Immob. Pierre MIDRIN, donnant droit à la jouissance ou à la toute propriété du lot no 57 du règlement de copropriété, savoir **APPART.** avec dépend. **à SÈVRES** 4, rue Pierre-Midrin **M. à px 80.000 F**
S'adresser pour renseignements à Me LYONNET DU MOUTIER, ancien avoué, avocat, 182, rue de Rivoli à Paris (tél. 260-63-21) ; Me Jacques-Marie GARNIER, syndic à Paris, 63, boulevard Saint-Germain ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Paris, boulevard du Palais, où le cahier des charges est déposé ; et sur les lieux pour visiter.

SOCIAL

LES CONFLITS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Air Inter : perturbations

● A AIR INTER, les agents de trafic ont déclenché, mercredi 21 juin à 16 h. 30, une grève de vingt-quatre heures qui, selon le syndicat C.F.D.T., qui est à l'origine du mouvement, provoque d'« énormes retards » sur la plupart des lignes. Ces agents revendiquent une revalorisation de leurs fonctions.

● DANS LES ARSENAUX, la situation paraît bloquée. Avant son départ pour l'Irak, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, a confirmé le refus catégorique du gouvernement d'aller au-delà du strict maintien du pouvoir d'achat pour les soixante-quinze mille ouvriers — dont trente-deux mille dans les arsenaux de la marine — qui travaillent dans les quelques huit cents établissements d'Etat. Or les fédérations C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. sont décidées à obtenir à nouveau l'application du décret de 1951 — suspendu pour un an en mars 1977 — qui indexe le salaire des travailleurs de l'Etat sur celui des métallurgistes parisiens, alors que la volonté du gouvernement est d'aligner définitivement le traitement de ces personnels sur celui en vigueur dans la fonction publique.

Les syndicats se déclarent prêts à soutenir une action longue. En tout cas, le mouvement de grève a été toujours aussi suivi mercredi 21 juin : soixante mille des soixante-quinze mille ouvriers ont cessé le travail, affirment les syndicats ; vingt-cinq mille seulement, assure le ministère de la défense.

A Brest, nous indique notre correspondant, où des manifestations ont lieu pratiquement chaque jour depuis le 12 juin, six mille personnes ont défilé, mercredi, dans les rues de la ville. La municipalité, dirigée par M. Francis Le Blé (P.S.), conseiller général du Finistère, a voté à l'unanimité une résolution dans laquelle il accorde son soutien aux grévistes.

Pour sa part, la direction des constructions et armes navales a envoyé une lettre à chaque gréviste, intimant l'ordre de rejoindre son poste. « *Le refus de donner suite*, écrit le directeur, *à une mise en demeure est une faute lourde qui vous exposerait à une sanction administrative grave, au moins égale à la rétrogradation d'échelon et pouvant aller jusqu'au licenciement.* » Pour les syndicats, cette lettre est « *une basse manœuvre pour tenter d'impressionner le personnel* ».

A Indret (Loire-Atlantique), les délégués C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont été nommément assignés devant le tribunal des référés de Nantes, un huissier ayant constaté que « *la libre circulation des personnes et des biens n'était pas assurée dans l'arsenal* ». Les délégués syndicaux ne se sont pas rendus à la convocation du tribunal, mais le comité de grève d'Indret a décidé de rouvrir les portes de l'établissement.

● A LA S.N.C.F., le mouvement de grève, prévu du samedi 24 juin à 0 heure au lundi 26 juin au matin, à l'initiative de la Fédération générale autonome des agents de conduite (qui recueille environ 25 % des suffrages aux élections professionnelles) doit entraîner des perturbations sur les lignes de banlieue, où, selon la direction de la S.N.C.F., le trafic ne serait assuré, suivant les régions, qu'entre 50 % et 70 %. En revanche, indique la direction, le service des trains rapides et express sera normal sur l'ensemble du réseau.

D'autre part, les cheminots C.G.T. et C.F.D.T. de Nantes ont déposé, mercredi, un préavis de grève pour la période allant du 23 juin à 0 heure au 2 juillet à 24 heures. Ceux des dépôts de La Rochelle, Saint-Nazaire, Thouars, Angers et Niort ont déposé un semblable préavis pour la période du 26 juin à 0 heure au 2 juillet à 24 heures. Ces consignes de grève visent à obtenir une amélioration des conditions de travail.

En revanche, les sept cent soixante cheminots du dépôt de Lyon-Perrache, en grève depuis lundi, ont décidé de reprendre le travail, après avoir obtenu, selon la C.G.T., la création d'une dizaine de postes supplémentaires et l'abandon du projet de réorganisation dans les triages de nuit, qui aurait entraîné une compression d'effectifs. Dans l'après-midi du 21 juin, les grévistes avaient bloqué Le Mistral pendant une demi-heure en gare de Lyon-Perrache.

● LE METRO DE LYON est toujours paralysé par la grève des conducteurs, commencée le 19 juin et reconduite mercredi pour vingt-quatre heures. Aucune rame ne circule et une rencontre syndicats-direction n'a, le 21 juin, donné aucun résultat. Les conducteurs réclament une réduction des horaires de travail en tunnel et une requalification qui alignerait leurs salaires sur ceux des conducteurs du métro parisien.

● AUX P.T.T., la fédération C.G.T. « *se félicite des nombreuses grèves* » qui ont eu lieu mercredi à son appel et qui, selon elle, ont rassemblé plus de quarante-cinq mille grévistes. Ce chiffre représente environ 11 % des personnels, ce qui correspond aux statistiques données par l'administration, qui fait état de 10 % de grévistes parmi les personnels des guichets, 11 % dans la distribution du courrier et 20 % dans le tri et l'acheminement. Ce mouvement a été entrepris au moment où le conseil supérieur des P.T.T. doit étudier le budget 1979 : les postiers C.G.T. réclament la création de 50 000 emplois, le maintien du pouvoir d'achat, la réduction du temps de travail, et « *l'arrêt du démantèlement et de la privatisation du service* ».

● A L'HOPITAL SAINTE-ANNE, les quelque mille agents infirmiers, administratifs et ouvriers de l'établissement psychiatrique parisien ont décidé de « *durcir le mouvement de grève* », déclenché à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de F.O. Leurs revendications portent sur les effectifs, la titularisation des auxiliaires et l'obtention d'une prime de 150 F pour tous.

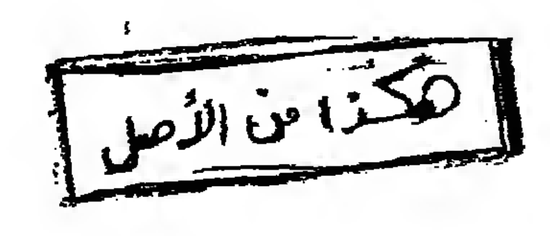
FRANCK OLIVIER REPREND SON ACTIVITÉ

(De notre correspondant.)

Tours. — Les cent soixante-dix-neuf employés de l'usine Franck Olivier de Château-Renault (Indre-et-Loire) ont repris le travail, mercredi matin 21 juin, après deux semaines d'occupation de leur entreprise (*le Monde* du 17 juin). Le tribunal de commerce de Paris avait décidé lundi 19 juin de confier à une société d'exploitation la gérance pour trois ans de l'affaire qui était en règlement judiciaire depuis le 2 juin.

Le capital de la Société nouvelle Franck Olivier est détenu à titre personnel par M. Van Waurve Van Malderen, importateur belge de produits d'Extrême-Orient et M. Monji-Mami, animateur de la société française de confection Nancel qui produit, comme Franck Olivier, des chemises.

Les nouveaux gérants, qui ont réembauché l'ancien propriétaire de la marque, M. Pierre Sadock, en tant que styliste, ont accepté un questionnaire en huit points du comité d'entreprise qui portait principalement sur le maintien de l'emploi et des avantages du personnel. M. Mami s'est engagé à ne licencier personne dans l'usine de Château-Renault. En revanche des reconversions seront obligatoires dans le cadre d'une réorganisation et des licenciements sont attendus notamment au siège parisien qui emploie quatre-vingts personnes.



DANS LE SECTEUR PUBLIC

perturbations

AFFAIRES

Machine-outil : l'éclaircie ?

« La machine-outil française est meurtrie. Mais au lieu de se proclamer sinistrée comme l'ont fait d'autres professions, elle a préféré réagir », a déclaré M. Pierre Roucheud, président du Syndicat des constructeurs français de machines-outils, lors de l'inauguration de la Dixième Biennale, qui vient de fermer ses portes à Paris. Simple profession de foi ?

Il est difficile de cerner la réalité d'un secteur très, trop, décrié, au sein duquel cohabitent les industriels les plus dynamiques et les plus « conservateurs ». Depuis quelque temps, les choses ont incontestablement bougé dans la machine-outil française. D'abord parce qu'un important effort de prospection, de commercialisation et de promotion a été accompli à l'étranger. Ensuite parce que certains industriels, loin de jeter le manche après la cognée, ont fait le pari de l'innovation, avec quelque succès. Enfin parce que les pouvoirs publics, renonçant à leur grand rêve de restructuration, ont mis en œuvre une politique d'aide à la recherche-développement et à l'exportation, qui, pour être moins ambitieuse, ne s'en est pas moins révélée efficace, selon les professionnels.

Le climat a changé. Signe encourageant, les échanges avec l'étranger durant les quatre premiers mois de l'année ont été, en raison de la progression des exportations, excédentaires (+ 86,8 millions de francs), ce qui ne s'était pas produit depuis des années. Un bonheur ne venant jamais seul, la conjoncture tend, depuis quelques semaines, à s'améliorer dans ce secteur. Des commandes de matériels classiques, qui restaient en attente en raison des incertitudes électorales, ont été passées, essentiellement par des entreprises petites et moyennes.

Est-ce à dire que la machine-outil soit « sortie de l'auberge » ? L'affirmer serait aller bien vite en besogne. Ce domaine d'activité a connu une crise exceptionnelle. La consommation qui avait atteint le chiffre record de 130 000 tonnes en 1971, et était encore de 110 000 tonnes en 1976, est tombée à 75 390 tonnes en 1977 ! Conséquence : de 1973 à 1977, la machine-outil a vu ses effectifs revenir de 27 000 à 21 000 personnes. Le phénomène, dira-t-on, n'est pas propre à la France. C'est vrai. Pendant la même période, 26 000 emplois ont été perdus dans ce domaine d'activité chez les quatre grands européens (France, R.F.A., Suisse, Grande-Bretagne). Il n'empêche que la « saignée » est d'importance pour un secteur qui emploie des ouvriers hautement qualifiés. Cette perte de substance ne s'effacera pas d'un coup, et ce d'autant que le naufrage n'a pas emporté que des « canards boiteux ».

Les firmes qui ont résisté souffrent. Beaucoup sont encore dans une situation financière difficile. Au-delà de mesures ponctuelles qui permettraient à la profession de passer un cap délicat, c'est un problème plus global qui est posé à la profession : celui des investissements. La modeste reprise annoncée ces dernières semaines ne saurait masquer la réalité : les investissements qui sont le marché de la machine-outil stagnent. De là à demander aux pouvoirs publics leur relance par des mesures telles, par exemple, que l'abaissement des taux du crédit ou l'aménagement de la taxe professionnelle il n'y a qu'un pas que les responsables de la profession franchissent aisément, conscients qu'ils sont d'être sans doute mieux à même d'affronter la concurrence internationale.

Seront-ils entendus ? L'heure n'est pas à la relance. Le vieillissement du parc des machines utilisées en France reste, de toute façon, alarmant. Plus de 66 % des machines en service dans l'Hexagone ont plus de dix ans d'âge, contre 40 % seulement au Japon. A moyen terme, si l'on n'y prend garde, c'est la compétitivité de l'industrie française, et non plus seulement celle de la machine-outil, qui risque de se poser.

Ph. L.

LE GROUPE BRITANNIQUE AUDIOTRONIC SE RETIRE DE KING MUSIQUE

La société britannique Audiotronic (groupe Lasky's) a décidé de se retirer de la chaîne française de magasins de matériel hi-fi King Musique. Créée par M. Olivier Dewavrin en 1972, King Musique avait connu une progression foudroyante. En 1976, plus de cinquante magasins réalisaient un chiffre d'affaires (T.T.C.) de 157 millions de francs, représentant 10 % du marché français. Les difficultés viennent aussi rapidement que le succès. L'apparition d'une vive concurrence, des erreurs de gestion, une condamnation de M. Dewavrin pour « *publicité mensongère* », obligent, en 1977, son fondateur à « *passer la main* ».

Le groupe Audiotronic intéressé se refuse cependant à prendre une participation directe dans le capital d'une affaire en aussi mauvais état. Le dépôt de bilan est prononcé. Audiotronic, en accord avec le syndic, accepte alors de reprendre l'affaire par un contrat de location-gérance annuellement renouvelable. L'opération est effective le 1er août 1977.

Apparemment, après un an de gestion britannique, la situation de King Musique ne s'est pas améliorée. Les pertes cumulées, d'exploitation et de liquidation, atteignent 13 millions de francs. Audiotronic a donc décidé de ne pas renouveler son contrat de gérance.

Deux solutions peuvent être aujourd'hui envisagées pour King Musique et ses cent soixante-douze employés (dans quarante-deux magasins) : ou bien le syndic réussit à trouver un autre groupe se substituant à Audiotronic pour reprendre l'affaire en location-gérance ; ou bien, faute de candidats, il se verra contraint de demander au tribunal de commerce la liquidation des biens de King Musique. — J.-M. Q.

MANUFRANCE : LA MUNICIPALITÉ VEUT CONSERVER LA MINORITÉ DE BLOCAGE DANS LES FUTURES FILIALES D'EXPLOITATION.

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Neuf jours après l'octroi par l'Etat d'un sursis à Manufrance (*le Monde* du 14 juin), le conseil d'administration de la firme stéphanoise, réuni le mercredi 21 juin, n'a pu que s'incliner devant les conditions mises par le gouvernement à son aide financière, notamment les trois cent trente-quatre licenciements. Absence notable sinon symbolique : celle de trois des sept administrateurs, les représentants des familles héritières du fondateur de la Manufacture d'armes et cycles de Saint-Etienne. Aux administrateurs présents, M. François Gadot-Clet, P.-D.G., a recommandé une fois de plus d'être réalistes.

Une affaire très rentable

A propos des structures des sociétés filiales et de la holding, M. Joseph Sanguedolce, maire de Saint-Etienne, a confirmé le même jour que la ville conserverait dans les trois sociétés d'exploitation une minorité de blocage. Le maire entend qu'elle soit importante dans le *Chasseur français*, affaire très rentable réalisant de substantiels bénéfices ; il sera moins exigeant pour les filiales du négoce (V.P.C. et magasins) dont les résultats s'équilibrent. Il sera encore plus conciliant pour la société de production. Ce secteur, il est vrai, est très déficitaire. C'est là que l'on trouve la majeure partie, sinon la totalité des sept cent trente et un salariés mis en chômage technique pour neuf semaines depuis le 15 juin.

CORRESPONDANCE

A propos de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle

M. Jean Lavoix, de la Compagnie nationale des conseils en brevets d'invention, nous écrit :

Dans l'article « L'organisation mondiale de la propriété intellectuelle » (*le Monde* du 6 juin, supplément « Europa »), il est dit à l'avant-dernier paragraphe : « *Conformément au nouveau traité qui est entré en vigueur le 1er juin, il suffira à l'inventeur de déposer son brevet dans un seul pays membre de la WIPO — alors qu'il devait auparavant effectuer une démarche dans chaque pays — pour être assuré de la protection de son idée dans les autres Etats membres. Le classement des dossiers, fait par ordinateur, sera évidemment centralisé à la WIPO.* »

Cette information est inexacte et risque d'abuser les inventeurs en leur faisant croire que, depuis le 1er juin, il existe une sorte de brevet international valable dans les quatre-vingt-sept pays de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, dont l'administration est assurée par l'OMPI (sigle français) ou WIPO (sigle anglais).

Or il n'en est rien : le traité entré en vigueur le 1er juin 1978 dont il est question est le « traité de coopération en matière de brevets » ou P.C.T. (sigle anglais), signé à Washington le 19 juin 1970 par quarante-cinq Etats, mais dont dix-huit seulement l'ont actuellement ratifié. Or ce traité ne permet nullement, par le dépôt dans un seul des Etats membres, d'être assuré de la protection dans tous les autres Etats membres. En fait, il permet seulement, par le dépôt d'une demande de brevet dite « demande internationale » dans l'un des Etats membres, de prendre date dans les autres Etats membres choisis et désignés par le déposant, exactement comme si autant de demandes nationales avaient été déposées dans ces Etats, et d'obtenir un rapport de recherche internationale et, éventuellement, un rapport d'examen préliminaire international, qui seront ensuite transmis aux offices de brevets nationaux des Etats désignés à titre d'information. Ces offices nationaux procèdent alors chacun à l'examen et, éventuellement, à la délivrance d'un brevet national suivant leur propre législation, en utilisant les informations transmises par l'organisation mondiale pour évaluer la nouveauté et la « brevetabilité » de l'invention en fonction de leurs propres critères nationaux ; les brevets nationaux ainsi obtenus bénéficiant tous de la date de dépôt de la demande internationale.



ÉTRANGER

La Cour suprême des États-Unis rejette l'application de droits compensateurs sur les produits électroniques japonais

Washington (A.F.P.). — La Cour suprême des Etats-Unis a décidé le 20 juin que les importations de produits électroniques en provenance du Japon n'ont pas à être frappées de droits de douane compensateurs, comme le demandait la société Zenith Corporation. Ce jugement, qui revêt une grande importance pour la politique commerciale de Washington, était attendu avec impatience aussi bien par le gouvernement américain que par ses partenaires.

Le tribunal des douanes de New-York avait, le 12 avril 1977, donné raison à la société Zenith, fabricant américain de téléviseurs, qui affirmait que le remboursement des impôts indirects, dont bénéficient les exportateurs japonais, conformément aux règlements commerciaux internationaux, constituent une subvention. L'application de cette décision avait été suspendue par le Trésor américain et Zenith avait interjeté appel devant la cour compétente, qui avait donné raison à l'administration. La firme s'était alors retournée vers la Cour suprême (le Monde du 30 juillet 1977).

Une victoire de Zenith en Cour suprême aurait obligé le gouvernement américain à demander au Congrès l'abrogation de la loi de 1897 imposant un droit compensateur sur toutes les importations qui bénéficient de subventions. Elle aurait aussi pu être utilisée pour appliquer des droits compensateurs sur les importations aux Etats-Unis de tous les produits manufacturés qui ne sont pas frappés par des impôts indirects dans le pays de production.

UN CONSORTIUM EUROPÉANO-BRÉSILIEN ÉQUIPERA LA PLUS GRANDE CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE DU MONDE.

Un consortium européano-brésilien assurera la fourniture des dix-huit groupes de turbo-alternateurs de la plus puissante centrale hydro-électrique (12 900 mégawatts) du monde à Itaipu, sur le fleuve Parana, au Brésil. Sur un investissement total (avec le barrage notamment) évalué à 3,5 milliards de dollars, ce contrat représente un montant de 700 millions de dollars. Les groupes américains General Electric et Westinghouse et des consortiums japonais et italiens étaient également sur les rangs.

Mecanica Pesada (dont Creusot-Loire détient la majorité du capital au côté d'intérêts brésiliens) est le chef de file du consortium. Celui-ci regroupe notamment des groupes (ou leurs filiales brésiliennes) allemands (Siemens, Voith), suisse (Brown-Boveri) et français (Neyrpic et Alsthom-Atlantique). Sur les 700 millions de dollars du contrat, environ 80 % seront assurés par les sociétés implantées sur le sol brésilien. Pour Neyrpic-Creusot-Loire, la part rapatriable en France devrait être de l'ordre de 40 millions de dollars (185 millions de francs).

Le fait que les groupes européens aient créé ces dernières années des filiales brésiliennes (avec la participation de capitaux locaux) a, semble-t-il, influencé favorablement le choix des autorités de Brasilia. On peut également remarquer que la plupart des maisons mères du consortium avaient constitué au Brésil dans les années 60 un cartel visant à éliminer les sociétés de construction électrique de souche purement brésilienne.

GRANDE-BRETAGNE

● *Le nombre des chômeurs britanniques* a diminué de 1 800 entre la mi-mai et la mi-juin, selon les chiffres corrigés des variations saisonnières, se situant à 1 364 000, soit 5,7 % de la population active. Il s'agit de la neuvième baisse mensuelle consécutive. Cependant, selon les statistiques non ajustées, il a augmenté de 59 251, pour s'établir à 1 446 061, soit 6,1 % de la main-d'œuvre. Cette hausse provient de l'arrivée sur le marché du travail de nombreux jeunes ayant quitté l'école. — (Agefi.)

Pour les cinq premiers mois de l'année

LA BALANCE ITALIENNE DES PAIEMENTS EST EXCÉDENTAIRE DE 1 650 MILLIARDS DE LIRES.

La balance italienne des paiements courants a enregistré un excédent de 715 milliards de lires (4,3 milliards de francs environ) en mai contre un déficit de 200 milliards en mai 1977. Pour les cinq premiers mois de 1978, l'excédent s'élève à 1 650 milliards de lires, comparés à un déficit de 2 075 milliards pendant la même période de 1977. Cependant, l'Italie vient de rembourser à nouveau 350 millions de dollars du prêt de 1 400 millions de dollars contracté en 1974 auprès de la Communauté européenne. Les 700 millions de dollars restants seront remboursés aux échéances prévues de septembre et de décembre prochains. Un autre emprunt italien de 2 milliards de dollars à l'Allemagne fédérale, contracté en 1974 et renouvelé en 1976, est déjà remboursé à moitié. Au début de l'année, l'Italie a également remboursé un crédit de 1,2 milliard de « droits de tirage spéciaux » accordé par le Fonds monétaire international en 1974. Cet apurement des dettes italiennes permet d'envisager favorablement la négociation de nouveaux emprunts auprès du F.M.I. (1 milliard de dollars) et de la Communauté européenne (1 milliard et demi de dollars) au cours de l'été. — (A.F.P.)



LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E-U ...	4,5730	4,5800	− 27	− 7	− 65	− 30	− 180	− 110
$ can ...	4,0680	4,0700	− 30	+ 7	− 55	− 6	− 125	− 45
Yen (100)	2,1750	2,1800	+ 50	+ 90	+ 130	+ 180	+ 440	+ 510
D M. ..	2,2030	2,2060	+ 70	+ 90	+ 160	+ 185	+ 520	+ 570
Florin ...	2,0510	2,0530	+ 50	+ 66	+ 118	+ 135	+ 305	+ 355
F. B. (100)	14,00	14,016	+ 255	+ 355	+ 530	+ 700	+1390	+1735
[illegible]	2,4500	2,4530	+ 110	+ 140	+ 250	+ 290	+ 765	+ 830
L. (1 000)	5,34	5,35	− 265	− 175	− 465	− 360	−1510	−1345
£	8,4450	8,4550	− 295	− 205	− 575	− 460	−1520	−1340

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	3 3/8	3 5/8	3 3/8	3 5/8	3 3/8	3 5/8	3 1/2	3 11/16
$ E-U ...	2 3/4	3 1/8	8 1/16	8 5/16	6 5/16	8 9/16	9	9 1/8
Florin	3	3 3/4	4 1/16	4 5/16	4 5/16	4 9/16	5 1/16	5 5/16
F B (100)	4	4 3/4	4 3/4	5 1/4	5 1/4	5 3/4	6 1/8	6 5/8
F S.	3/4	1 1/8	1 5/16	1 9/16	1 3/8	1 5/8	2	2 3/16
L. (1 000)	7 1/2	10 1/2	11 9/16	12 1/16	12 3/16	12 9/16	13 5/6	14 1/8
£	10	10 1/2	11 1/8	11 5/8	11 1/2	11 5/8	11 1/2	12 7/16
Fr franç	9	9 1/4	9 1/4	9 3/4	9 3/4	10 1/4	10 3/8	10 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE MARITIME DES CHARGEURS RÉUNIS

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 20 juin 1978, sous la présidence de M. Francis C. Fabre, a approuvé les comptes de l'exercice 1977, ainsi que les résolutions qui lui étaient présentées.

Le bénéfice net de l'exercice 1977 s'est établi à 12 961 366 F après 176 926 220 F d'amortissements.

Le dividende net de 4,50 F par action (identique au précédent) sera mis en paiement à partir du 30 juin 1978. Compte tenu de l'avoir fiscal de 2,25 F, le revenu global par action ressort à 6,75 F. Le montant de cette répartition correspond aux dividendes reçus de différentes filiales et participations, dont certaines, exerçant dans les branches terrestres et portuaires, sont étrangères au transport maritime proprement dit.

SOCIÉTÉ NAVALE CHARGEURS DELMAS-VIELJEUX

L'assemblée générale ordinaire de la Société Navale Chargeurs Delmas-Vieljeux, tenue à Paris le 20 juin 1978, a approuvé les comptes de l'exercice 1977 qui font ressortir un bénéfice net de 18 160 616,80 F contre 17 879 094,10 F en 1976.

Le revenu global par action a été fixé à 14,25 F (contre 12,30 F pour l'exercice 1976), constitué par un dividende distribué de 9,50 F et un avoir fiscal de 4,75 F.

Le dividende sera mis en paiement, à compter du 28 juin 1978, contre remise du coupon n° 39 pour les titres au porteur et estampillage des certificats nominatifs dans les banques suivantes ou leurs succursales :

— Banque de l'Union Maritime et Financière, 56, rue de Provence, 75009 Paris.
— Crédit Commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris.
— Banque Nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.
— Banque de l'Union Européenne, 4, rue Gaillon, 75002 Paris.
— Crédit du Nord, 6 et 8, boulevard Haussmann, 75009 Paris.
— Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, 75002 Paris.
— Société Générale, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris.
— Crédit Industriel de l'Ouest, 4, rue Voltaire, 44000 Nantes.

Par ailleurs, l'assemblée générale a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Yves Chegaray, qui avait été effectuée par le conseil d'administration dans sa séance du 13 avril 1978.

PRIMAGAZ

L'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 1978 a réuni, sous la présidence de M. Inglessi, 80,25 % du capital social. A l'occasion des quarante ans d'existence de la société, le président a constaté la vitalité et la capacité d'adaptation de l'entreprise, ainsi que les résultats encourageants de la politique de diversification. L'exercice a été clos sur un bénéfice de 10 485 811 F. L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, toutes les résolutions, et notamment, le renouvellement du mandat du président et la nomination de MM. Albert Barraud et Philippe de Bussy en qualité d'administrateurs. Un dividende de 19,80 F, avoir fiscal compris, sera mis en paiement le 19 juillet.

EURAFREP

L'assemblée générale d'EURAFREP s'est tenue le 20 juin 1978 sous la présidence de M. André Julllien. Elle a approuvé les diverses résolutions qui lui ont été proposées. Les recettes et produits bruts qui apparaissent au crédit du compte d'exploitation s'élèvent à 137 330 615 F contre 163 777 898 F l'année précédente. Après dotation aux comptes d'amortissements et de provisions de 57 392 632 F, le bénéfice d'exploitation ressort à 75 931 097 F ; le bénéfice de l'exercice s'élève à 31 millions 896 760 F contre 34 986 478 F l'année précédente.

Sur ce résultat bénéficiaire, augmenté du report à nouveau de l'année précédente, l'assemblée générale a décidé d'affecter 10 millions de francs à la provision pour risques, 5 millions de francs à la réserve facultative, 19 706 974 F à la distribution d'un dividende et 5 353 487 F à la provision pour précompte correspondant à cette distribution. Le solde de 4 855 405 F a été reporté à nouveau.

Le dividende s'établit à 38,70 F par action : compte tenu du droit à récupération de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 19,35 F, le revenu global par action s'élève à 58,05 F. Un acompte sur dividende de 8,70 F net par action a déjà été versé en février 1978. Le solde à distribuer de 30 F net par action sera mis en paiement à dater du 4 juillet 1978 contre remise du coupon n° 4 ou estampillage des titres nominatifs soit chez MM. Lazard Frères et Cie, 5, rue Pillet-Will à Paris, soit à la Banque de l'Indochine et de Suez, 96, boulevard Haussmann à Paris.

GROUPE PALUEL-MARMONT
IMMINVEST

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 15 juin 1978 sous la présidence de M. Bernard Clerc, a approuvé les comptes de l'exercice 1977.

L'ensemble des recettes comprenant les primes et les produits accessoires marque une progression de 10 % par rapport à l'année précédente. Le bénéfice distribuable, après prélèvement de la dotation à la réserve légale et affectation du report à nouveau constitué l'an passé, s'élève à 8 383 543 F.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 8,25 F par action.

Ce dividende, mis en paiement le 17 juillet 1978, fera l'objet du détachement de deux coupons :

— Coupon 14 A de 6,36 F imposable au titre des revenus de 1978 ;

— Coupon 14 B de 1,89 F exonéré de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les mandats d'administrateurs de M. Gilbert Lepel Cointet, du Crédit industriel et commercial et des Assurances générales de France-Vie ont été renouvelés pour six ans.

L'assemblée a, d'autre part, nommé administrateur de la société le Groupement d'assurances des risques à la construction - GARCO, qui sera représenté par M. Monteil.

STEMI

L'assemblée générale de la STEMI, qui s'est tenue le 20 juin 1978, a approuvé les comptes de l'exercice 1977 faisant ressortir un bénéfice net de 6 560 277,76 francs.

Elle a mis en paiement un dividende de 17 francs par action, supérieur de 10,4 % à celui de l'année précédente, auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor de 8,50 francs pour les actionnaires domiciliés en France, soit un revenu de 25,50 francs. Ce dividende sera mis en paiement le 11 juillet 1978 aux guichets de la Société de banque et de participations, du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, de la Banque Louis Dreyfus et Cie, de la Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet et de la Banque Vernes et commerciale de Paris.

L'assemblée générale a, d'autre part, renouvelé pour six ans le mandat d'administrateur de M. Lucien Devies.

S.F.I.M.

L'assemblée générale de la Société de Fabrication d'Instruments de Mesure (S.F.I.M.) s'est réunie le 14 juin 1978, sous la présidence de M. Jacques Larpent.

Elle a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1977 qui se soldent par un bénéfice net de 13 742 709 F contre 11 591 396 F en 1976.

L'assemblée a par ailleurs fixé le dividende 1977 à 11 F par action donnant droit à un avoir fiscal de 5,50 F (contre 9 F + 4,50 F pour l'exercice précédent) et décidé de mettre celui-ci en paiement à partir du 27 juin 1978 contre remise ou estampillage du coupon n° 22.

Enfin, le président Larpent a informé l'assemblée des résultats de la société à fin mai 1978 en indiquant que le chiffre d'affaires hors taxes réalisé pour les cinq premiers mois de l'année s'élevait à 136 millions de francs contre 127 millions pour la même période de 1977 (+ 7 %) et que le montant des commandes enregistrées pendant la même période atteignait 181 millions de francs en 1978 contre 82 millions en 1977 (soit + 119 %).

Il est donc vraisemblable que le chiffre d'affaires de la société en 1978 dépassera sensiblement de 10 % celui de l'exercice 1977.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 JUIN

Plus soutenu

Le marché est resté assez soutenu ce mercredi à la Bourse de Paris où l'on a procédé à la réponses des primes engagées au cours des trois mois précédents. L'activité de la séance y a gagné légèrement en intensité, et le volume des transactions paraissait un peu plus important que que lors des jours précédents.

Les compartiments les plus favorisés ont été le bâtiment, l'alimentation, les pétroles et les établissements financiers. Ailleurs, la tendance est restée généralement irrégulière, et l'indicateur instantané n'affichait, en fin de séance, qu'un progrès limité à 0,40 % environ.

Le climat était un peu plus optimiste autour de la corbeille, où l'on se félicitait du ton soutenu adopté par le marché, en dépit des nombreuses incertitudes qui pèsent encore sur lui. Certes la perspective d'une balance commerciale meilleure que prévu pour le mois de mai et l'abaissement à 7 5/8 % (contre 8 1/8) du loyer de l'argent au jour le jour ont pu inciter quelques opérateurs à acquérir de nouvelles actions. Il reste que le palais Brongniart attend avec circonspection le vote du projet de loi relatif à l'orientation de l'épargne. La bonne tenue relative des cours a peut-être aussi un caractère technique. En effet, nombre d'opérateurs susceptibles de transformer en engagement ferme leurs opérations conditionnelles ont procédé, dès la semaine dernière, aux ventes nécessaires. Le marché n'a donc pas eu à subir la vague de ventes attendue...

Sur le marché de l'or, le lingot a gagné 80 F à 27 690 F et le napoléon 1,20 F à 258 F.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Cie Génér. Electr. c. 36.	1 p. 5	8 20
Longométal-Afrique, c. 32	1 p. 4	16 ..
Flexider, dr.	2 p. 1	... ...
Rofinco, c. 18	1 p. 20	... ..

LONDRES

Effritement

Le marché continue à s'effriter en l'absence de demande. Les industrielles baissent, tandis que les mines d'or sont hésitantes.

Or (ouverture) (dollars) 185 55 contre 186 35

VALEURS	CLOTURE 21-6	COURS 22 6
Beecham	645 ..	630 ...
British Petroleum	852 ...	844 ...
Courtaulds	119 ...	115 ...
De Beers	380 ...	384 ...
Imperial Chemical	378 ...	567 ...
Rio Tinto Zinc Corp	224 ...	221 ...
Shell	532 ...	525 ..
Vickers	174 ...	167
War Loan 3 1/2 %	30 ...	29 3/4
*West Driefontein	27 1/4	27 5/8
*Western Holdings	22 15/16	26 1/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21-6	22-6
1 dollar (en yens)	208 20	210 55

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

B.A.S.F. — Aucun mouvement de reprise ne s'est encore fait sentir non plus chez la B.A.S.F., dont le chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre devrait, selon son président, le professeur Seefelder, marquer un recul de 2 % à 10,55 milliards de deutschemarks. Les bénéfices sont également en baisse. En revanche, les exportations ont légèrement augmenté. Tout en restant prudent, le patron de la firme de Ludwigshafen s'est montré un peu plus optimiste pour le second semestre.

DOCKS LYONNAIS. — *Informée* d'un projet d'opération financière, la chambre syndicale a décidé de suspendre le 21 juin la cotation des actions. Selon certaines informations, la Compagnie française de gestion et de participation - COFRA, déjà détentrice de 17,5 % du capital, augmenterait sa participation.

POLIET. — Selon le président-directeur général du groupe, « les résultats de l'exercice en cours, qui reflètent l'activité de l'année écoulée, seront satisfaisants. Les dividendes reçus seront supérieurs à ceux de 1977, qui s'étaient élevés à 27 millions de francs ».

NEW-YORK

Nouveau recul

La baisse des cours s'est poursuivie mercredi à Wall Street et, en clôture, l'indice des industrielles enregistrait une nouvelle perte de 5,10 points à 824,92.

L'activité s'est légèrement accélérée : 29,1 millions d'actions ont changé de mains contre 27,92 millions la veille.

Le déficit record de la balance des comptes courants pour le premier trimestre, la chute du dollar par rapport au yen, la crainte d'un nouveau et prochain renchérissement des taux d'intérêt : il n'en a pas fallu davantage pour inciter les opérateurs à se dégager et, sur 1 870 valeurs traitées, 1 148 ont fléchi et seulement 345 ont monté.

Indices Dow Jones : transports, 218,88 (— 2,28) ; services publics, 104,24 (inchangé).

VALEURS	COURS 20 6	COURS 21 6
Alcoa	42 7/8	43 ...
A.T.T.	60 1/2	60 1/4
Boeing	40 7/8	40 7/8
Chase Manhattan Bank	31 1/2	31 1/4
Du Pont de Nemours	116 1/4	114 3/4
Eastman Kodak	50 3/4	53 5/8
Exxon	44 3/4	44 5/8
Ford	46 7/8	46 5/8
General Electric	50 5/8	50
General Foods	31 5/4	31 3/4
General Motors	59 3/4	58 5/8
Goodyear	18 3/4	18 3/4
I.B.M.	265 7/8	267 1/4
I.T.T.	30 ..	30 1/8
Kennecott	22 3/8	22 1/4
Mobil Oil	65 1/8	65 1/8
Pfizer	32 7/8	32 1/8
Schlumberger	70 ...	70 3/4
Texaco	24 7/8	24 5/4
U.A.L. Inc.	28 1/2	22 1/4
Union Carbide	37 5/4	37 1/4
U.S. Steel	26 5/4	25 7/8
Westinghouse	22 ..	21 1/2
Xerox	52 1/4	51 3/4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	20 juin	21 juin
Valeurs françaises ..	134,9	135,7
Valeurs étrangères ..	101	100,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	75,8	76,4

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 1/2 %

BOURSE DE PARIS - 21 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

	Emission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21 6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 581	4 582	4 582
Allemagne (100 DM)	220 620	220 570	220 570
Belgique (100 F)	14 046	14 024	14 024
Pays-Bas (100 fl.)	205 780	205 565	205 560
Danemark (100 krd)	81 480	81 390	81 310
Suède (100 krs)	98 780	98 660	99 560
Norvège (100 k.)	85 170	85 000	85 ...
Grande-Bretagne (£ 1)	8 437	8 456	8 456
Italie (1 000 lires)	5 358	5 352	5 352
Suisse (100 fr.)	244 400	244 580	244 380
Autriche (100 sch.)	30 856	30 870	30 870
Espagne (100 pes.)	5 803	5 308	5 795
Portugal (100 esc.)	10 055	10 035	10 035
Canada ($ can. 1)	4 098	4 077	4 077
Japon (100 yens)	9 177	2 170	9 170

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21 6
Or fin (kilo en barre)	27600	27680
Or fin (en lingot)	27610	27690
Pièce française (20 fr.)	258 ..	259 20
Pièce française (10 fr.)	218 ..	208 50
Pièce suisse (20 fr.)	240 .	240
Union latine (20 fr.)	233 ..	236 20
Souverain	254 96	258 50
Pièce de 20 dollars	1226	1208
Pièce de 10 dollars	6?0	623
Pièce de 5 dollars	413	413
Pièce de 50 pesos	1120	1125
Pièce de 10 florins	245 50	245 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le prince Fahd d'Arabie Saoudite effectue une visite de trois jours en Allemagne fédérale

De notre correspondant

Bonn. — Le prince héritier d'Arabie Saoudite, Fahd Ibn Aziz El Saud, est arrivé mercredi 21 juin à Bonn pour une visite officielle de trois jours. En principe, il s'agit pour les Saoudiens de répondre à la visite que M. Helmut Schmidt avait faite à Ryad en 1976. En fait, les entretiens des prochains jours dans la capitale fédérale pourraient avoir des conséquences sur la solution des problèmes du Proche-Orient, les affrontements dont l'Afrique est actuellement le théâtre et, surtout, la politique des prix pratiquée par les pays producteurs de pétrole.

Le prince Fahd est d'autant mieux accueilli dans la capitale ouest-allemande qu'il vient, une fois encore, d'exercer son influence modératrice à Genève, en s'opposant à la hausse des prix du pétrole que la plupart des producteurs réclamaient. Les dirigeants de la République fédérale ne jalousent guère ceux de Paris, qui avaient eu le privilège de recevoir récemment le roi Khaled alors que Bonn se contente d'une visite du prince héritier d'Arabie Saoudite : on estime ici que l'influence réelle du prince Fahd est au moins aussi considérable, et que son action est peut-être même plus décisive que celle du souverain saoudien. Ici, en tout cas, le prince Fahd est considéré comme l'« homme fort » de Ryad, comme le véritable auteur du plan de cinq ans qui vise à édifier une puissante industrie dans les déserts d'Arabie.

Les projets très ambitieux du prince héritier expliquent d'ailleurs que la R.F.A. soit presque parvenue à équilibrer ses échanges commerciaux avec l'Arabie Saoudite. Avec 20 millions de tonnes par an, celle-ci est devenue son principal fournisseur de pétrole. L'an dernier, les exportations ouest-allemandes vers Ryad ont augmenté de 32 %, pour atteindre un total de 3,95 milliards de deutschemarks. Les importations (la part du pétrole représente 98 %) se sont élevées à 4,46 milliards de deutschemarks.

Pour la politique internationale, Bonn et Ryad ont également des intérêts communs, ou du moins des analyses voisines. Le gouvernement saoudien ne cache pas son opposition à tout progrès de l'influence soviétique au Proche-Orient, ainsi que sur le continent noir en général et dans la corne de l'Afrique en particulier. Encore ne se fait-on pas trop d'illusions, à Bonn, sur le succès avec lequel les dirigeants de Ryad, en dépit de leur prestige et de leur influence dans l'ensemble du monde arabe, pourraient intervenir à Damas ou même au Caire pour sortir de l'impasse les négociations de paix avec Israël.

JEAN WETZ.

Moins d'un mois après son évasion à Berlin-Ouest

TILL MEYER EST ARRÊTÉ EN BULGARIE ET REMIS A L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Bonn (A.F.P., A.P., Reuter). — Quatre extrémistes ouest-allemands, dont Till Meyer, qui s'était évadé de la prison ouest-berlinoise de Moabit le 27 mai dernier, ont été arrêtés mardi 20 juin en Bulgarie et remis par les autorités de Sofia à la République fédérale d'Allemagne, a annoncé ce jeudi matin 22 juin à Bonn le ministère de l'intérieur. Ils ont été appréhendés par les forces de sécurité bulgares, qui opéraient en liaison avec une unité de la police ouest-allemande spécialisée dans la lutte antiterroriste.

Parmi les trois compagnons de Till Meyer arrêtés en même temps que lui figure Gabriele Rollnick, qui était soupçonnée d'avoir organisé l'évasion de l'ancien dirigeant du Mouvement du 2 juin en compagnie de quatre autres jeunes femmes. L'identité des deux autres extrémistes arrêtés n'a pas été révélée.

Les négociations SALT

MM. VANCE ET GROMYKO SE RENCONTRERONT EN JUILLET EN EUROPE

Nations unies (New-York) (A.F.P.). — Une nouvelle rencontre entre le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, et le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Andréi Gromyko, se tiendra au mois de juillet dans le cadre des négociations sur la limitation des armes stratégiques (SALT), a annoncé, jeudi 22 juin, M. Averell Harriman.

La rencontre Vance-Gromyko se tiendra probablement à Genève, a-t-on précisé de source soviétique.

M. Harriman, qui est membre de la délégation des États-Unis à l'assemblée extraordinaire de l'ONU sur le désarmement, a exprimé l'opinion, lors d'une conférence de presse, qu'un accord SALT était très proche. Deux problèmes ardus restent à résoudre, et ils seront l'objet de « cette importante » réunion de juillet, a précisé l'ancien ambassadeur à Moscou (1943-1946), qui avait été chargé en 1963, par le président Kennedy, de négocier à Moscou le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires.

L'U.E.O. RECOMMANDE UN ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES TECHNOLOGIQUES AVEC LA CHINE, MAIS NON DES VENTES D'ARMES

L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale a adopté, mercredi 21 juin, une recommandation dans laquelle elle invite les pays membres à développer leur commerce avec la Chine, et à « *considérer avec faveur* » les demandes accrues de ce pays en matière de technologie industrielle.

Au cours d'un débat de plus de trois heures qui a précédé le vote, plusieurs orateurs ont rappelé que l'Union soviétique était intervenue auprès des gouvernements des pays membres pour tenter d'empêcher l'adoption de ce document, et se sont élevés contre cette forme d'ingérence.

La recommandation relève que « *la résistance totale à toute agression extérieure est l'un des éléments fondamentaux de la pensée politique de la Chine comme de toute l'Europe occidentale* ». Elle note en outre que la Chine est susceptible de jouer un rôle « *à l'égard de la sécurité de l'Europe et du monde* ».

Les députés communistes, italiens et français, ont voté contre le document. Un amendement favorable aux ventes d'armes à la Chine a été rejeté.

Dans une recommandation sur « *la sécurité européenne et les problèmes africains* », les parlementaires se sont d'autre part félicités « *de l'effort entrepris par plusieurs États africains pour constituer une force en vue de maintenir la paix sur le continent africain et de le défendre contre toute ingérence extérieure* ».

Ils ont en outre encouragé les pays membres « *à poursuivre les efforts entrepris à Paris, le 5 juin 1978* » en vue d'une action concertée des puissances occidentales en Afrique. Cette recommandation condamne également les politiques menées par l'Afrique du Sud et la Rhodésie.

CONFLIT DANS L'ESSONNE A PROPOS DE « RADIO-VILLAGE »

Sept inspecteurs du service régional de police judiciaire de Versailles ont pénétré le 21 juin, vers 19 heures, dans les locaux de Radio-Village, la radio locale de Villiers-le-Bâcle (Essonne), afin de procéder à la saisie du matériel. Les habitants et les élus locaux se sont opposés à cette saisie et ont bloqué les issues du lotissement. Après des négociations avec le parquet et la préfecture de l'Essonne, il a été décidé que le matériel resterait sur place, mais que des scellés seraient posés.

A LA RÉUNION DES MINISTRES EUROPÉENS

La justice doit être également accessible à tous déclare M. Peyrefitte

La conférence des ministres européens de la justice réunie depuis mercredi 21 juin à Copenhague, examinait ce jeudi 22 juin la question de « l'accès à la justice », rapport mis au point par la France.

M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, après avoir répondu, mercredi 21 juin à l'intervention du ministre de la justice de Suède, devait présenter, ce jeudi matin 22 juin, le rapport français. « *Les sociétés démocratiques, on le sait depuis Montesquieu, se reconnaissent à la qualité de la justice qu'elles pratiquent* » devait notamment déclarer le garde des sceaux. « *L'évolution et l'ouverture toujours plus grandes de nos sociétés amènent nos systèmes judiciaires à se rencontrer, à interférer et, finalement, à collaborer. Les États européens ont d'ailleurs affaire à un même phénomène : nos concitoyens manifestent un très vif besoin de justice. (...) Il faut que la justice soit également accessible à tous.* »

Selon M. Peyrefitte, l'assistance judiciaire, qui « *est désormais un principe fondamental* » (...) obéit à des règles fort disparates d'un pays à l'autre, qu'il serait intéressant d'harmoniser. « *Pour que se dégage peu à peu une condition européenne du justiciable.* »

Des efforts pour rendre la justice moins complexe et moins coûteuse sont faits dans différents pays. Ainsi, par exemple, la France a instauré, par une loi du 30 décembre 1977, la gratuité des actes de justice. « *En outre*, a ajouté le garde des sceaux, *pour éviter un afflux de procès inconsidérés et décourager les Chicaneau de tous poils, la France a concédé au juge le pouvoir de condamner le plaideur abusif à une amende civile. Bien évidemment, la gratuité ne peut être totale. La rémunération des auxiliaires de justice ne peut être supprimée, et le caractère libéral de ces professions interdit une prise en charge généralisée par l'État. Dans certains pays, les honoraires de l'avocat sont libres, dans d'autres ils font l'objet d'une tarification. Ne conviendrait-il pas de tenter d'harmoniser les différents systèmes en déterminant la rémunération de l'auxiliaire de justice en fonction du type de la procédure engagée. (...)* »

« *Je n'ai pas eu la prétention d'énumérer exhaustivement toutes les mesures de nature à faciliter l'accès à la justice*, a conclu M. Peyrefitte. *On sait aujourd'hui que l'Europe progresse moins par les grands projets que grâce à des réalisations moins spectaculaires, mais plus concrètes. Il s'agit de multiplier les solidarités ponctuelles, pour tisser un solide réseau de convergences européennes. Au-delà de l'Europe des marchands, qui est une nécessité, nous bâtirons ainsi l'Europe du droit, qui est un idéal.* »

ANCIEN CONSERVATEUR DU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS

M. Faré n'a pas obtenu réparation de son licenciement en 1964

Le tribunal d'instance du premier arrondissement de Paris a rendu, mercredi 21 juin, son jugement dans l'affaire qui oppose depuis quatorze ans M. Michel Faré, conservateur en chef du Musée des arts décoratifs, à l'UCAD (Union centrale des arts décoratifs), société privée qui gère les collections du musée.

Les faits remontent à juillet 1964. Conservateur en chef du musée, M. Faré doit, entre autres tâches, veiller à la gestion des collections. Il découvre un « trou » de près d'un million de francs dans la comptabilité de l'UCAD et en réfère à M. Eugène Claudius-Petit, alors président de cette société. La sanction est immédiate et surprenante : le 1er août, M. Faré est suspendu de ses fonctions. S'ouvre alors une longue série de procès. Le tribunal administratif est saisi par M. Faré d'une demande d'annulation de cette décision. En 1967, le ministre des affaires culturelles nomme un nouveau conservateur, M. Mathey, sans attendre la décision des magistrats.

En 1970, le tribunal administratif annule cette nomination, tout en déboutant M. Faré de sa demande d'annulation de suspension. Deux ans plus tard, le ministre des affaires culturelles, l'UCAD et M. Mathey déposent un recours devant le Conseil d'État qui confirme les deux jugements du tribunal administratif. En 1975, M. Faré porte plainte pour « *usurpation de titre et de fonction et détournement de fonds publics* » puisque M. Mathey perçoit indûment le salaire de son « prédécesseur ». Le nouveau président de l'UCAD, M. Bordaz, veut recourir à une procédure disciplinaire, ce qui pousse M. Faré à déposer une nouvelle plainte. Le 30 avril 1976, l'UCAD l'informe qu'il est réintégré dans ses fonctions à compter du 1er mars 1966, mais le suspend le jour même « *dans l'intérêt du service* ».

M. Faré saisit à nouveau le tribunal en référé pour « *abus de droit* ». Par une ordonnance du 22 septembre 1976, sa réintégration est rejetée, mais le tribunal administratif se déclare incompétent, estimant que le contrat qui liait M. Faré à l'UCAD est d'ordre privé et relève donc d'un tribunal de l'ordre judiciaire. L'affaire est enfin étudiée, le 12 mai 1978, par le tribunal d'instance. Mercredi 21 juin, son président, Mme Anne-Marie Cabouat, a jugé que le licenciement de M. Faré était justifié par des « *motifs sérieux* », mais a demandé que le salaire de dix années lui soit versé. M. Faré a reçu un chèque de 223 628 F à titre de provision. Le montant total des salaires dus devant être fixé par des experts.

M. Faré, qui a vu sa carrière brisée, demandait une réparation du préjudice subi. Il n'a pas obtenu gain de cause. Son avocat, Me Marcoin, a l'intention de faire appel.

LES QUATRE PREMIERS LAURÉATS DES GRANDS PRIX NATIONAUX DES MÉTIERS D'ART

M. Valéry Giscard d'Estaing a remis, mercredi 21 juin, à l'Élysée, les grand prix nationaux des métiers d'art. Les lauréats, au titre des années 1976-1977, sont Mme Marie Brocard, décédée, représentée par sa fille, Mme Marie-France Jacotey-Brocard, brodeuse à Paris ; MM. Etienne Vatelot, luthier à Neuilly ; Jean-Jacques Gruber, maître-verrier à Sceaux, et Lucien Toulouse, ciseleur-bronzier d'art à Paris. M. Giscard d'Estaing a remis à chacun des lauréats un chèque de 30 000 francs.

C'est en 1976 que le chef de l'État avait jeté les bases d'une nouvelle politique d'encouragement aux métiers d'art. Il avait alors été décidé qu'un grand prix national serait décerné chaque année à un professionnel de talent.

Le numéro du « Monde » daté 22 juin 1978 a été tiré à 549 039 exemplaires.